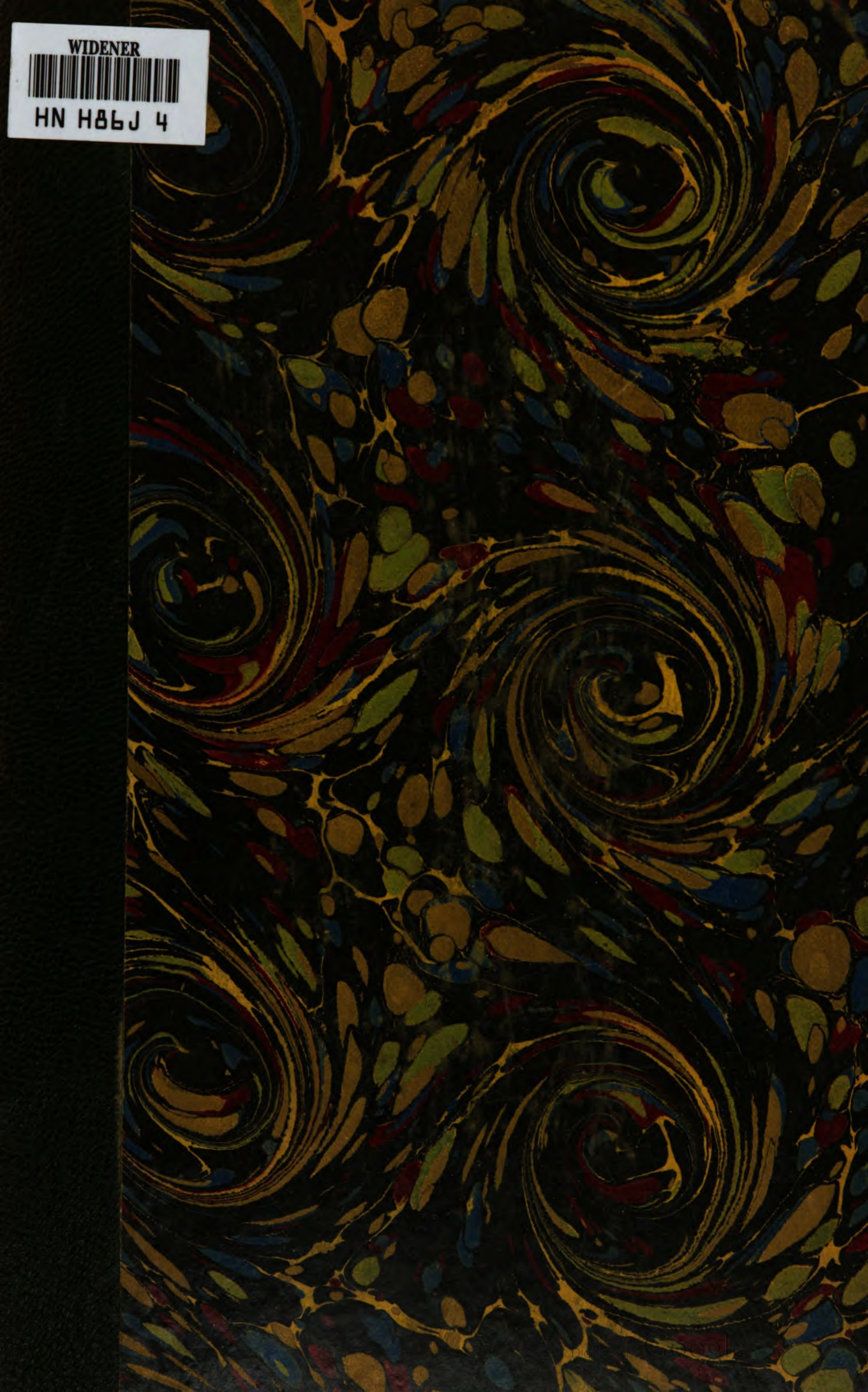

WIDENER
HN H86J 4


VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG.

Religion & Honneur.



CHERBOURG,

IMPRIMERIE DE CH. FEUARDENT, RUE TOUR-CARRÉE, 25, ET RUE HERVIE

1867.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG.

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG A ÉTÉ FONDÉE PAR LOUIS XV EN 1755.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG.

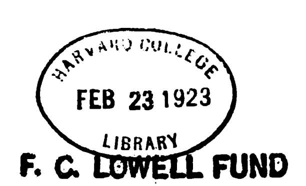
Religion & Honneur.



CHERBOURG,

IMPRIMERIE DE CH. FEUARDENT, RUE TOUR-CARRÉE, 25, ET RUE HERVIEU

1867.


HARVARD COLLEGE
FEB 23 1923
LIBRARY
F. C. LOWELL FUND

LISTE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG.

BUREAU.

1866. — 3 Août.

MM. DE LA CHAPELLE, Directeur.
FRIGOULT, Secrétaire.

1846. — 6 Février.

DE PONTAUMONT, ✻, Archiviste-Trésorier.

MEMBRES TITULAIRES.

(*Résidant à Cherbourg*)

1831. — 1er Août.

MM. ASSELIN, docteur en médecine.
DE LA CHAPELLE, docteur ès-lettres, professeur de philosophie.

1832. — 6 Décembre.

MM. DE PONTAUMONT, ✱, de la Société des Antiquaires de Normandie.

1853. — 18 Avril.

FRIGOULT, professeur au collége.

1854. — 7 Août.

LOYSEL, doct^r en médecine, lauréat de l'acad. de médecine

1855. — 5 Mai.

DUFOUR, ✱, médecin en chef de la marine.

1856. — 4 Avril.

LEROY, ✱, aumônier de la marine.

— 2 mai.

BERTRAND-LACHÉNÉE, botaniste.

— 7 Novembre.

DELALONDE, littérateur.

1858. — 4 Juin.

BESNARD, curé de N.-D.-du-Vœu.

DESLANDES, ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

FLEURY, physicien.

JOUAN, ✱, chef d'état-major de la division navale des mers de Chine.

1859. — 10 Août.

LE PELLEY, ✱, curé de Sainte-Trinité.

1863. — 4 Décembre.

GEUFROY, architecte de la ville.

1864. — 15 Janvier.

PLUQUET, pharmacien.

1865. — 3 Février.

LE Cte DE BÉRENGER, ancien officier de marine.

— 5 Mai.

TERNISIEN, horticulteur.

1867. — 1er Mars.

LUDÉ, ✱, ancien conseiller général de la Manche.

MM. **Vibert**, principal du collége.
Bideau, ✱, avocat, commissaire de marine.
Bertin, ingénieur des constructions navales.
Eynaud, ingénieur de la division navale du Brésil.

— 3 Mai.

Dalidan, littérateur.

MEMBRES HONORAIRES.

(*Résidant à Cherbourg.*)

1845. — 1er Mars.

MM. **Digard de Lousta**, littérateur.

1850. — 5 Février.

Tocqueville, ✱ (Clérel, comte de), conseiller général de la Manche.

1867. — 1er Mars.

Le Sens (Victor), héraldiste.

MEMBRES LIBRES.

(*Résidant à Cherbourg.*)

. . . .

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1854.	8 janvier.	MM. **Avoine de Chantereyne**, inspecteur des forêts, Lisieux.
—	12 mai.	**Andrew**, homme de lettres, Eastport (Etats-Unis).
1857.	6 février.	**Ardusset**, receveur du timbre, St-Lo.
—	24 avril.	**Adelus**, homme de lettres, Valognes.
1860.	6 décemb.	**Aigneaux** (Sainte-Marie d'), conseiller général, l'Ile Marie.
—	—	**Auzoux**, docteur en médecine, St-Aubin-Ecrouville.

1865. 3 mars. MM. Annovile (Michel d'), maire, conseiller d'arrondissement, Auderville.
1867. 3 mai. Avenel (Joseph d'), littérateur, Mortain.
1829. 5 octobre. Bertrand, maire de Caen, député, Caen.
1841. 2 avril. Bailhache, ancien professeur de rhétorique, Mans.
— 10 juillet. Brébisson, naturaliste, Falaize.
1844. 8 mars. Benard, professeur à la Faculté de Droit, Dijon.
1846. 5 décemb. Barmon (Nicolazo, vicomte de), capitaine de frégate, Nantes.
1847. 10 août. Broeckx, dr en médecine, Anvers.
— 17 décemb. Bordes, homme de lettres, Pont-l'Evêque.
— — Ballin, membre de plusieurs sociétés savantes, Rouen.
1848. 7 janvier. Busscher (Edmond de), littérateur, Gand.
1849. 2 nov. Borgnet, antiquaire, Namur.
1850. 1er mars. Blache, ancien médecin en chef de la marine, Marseille.
— 2 août. Bottin, conseiller général de la Manche, Carentan.
1854. 20 mars. Besnou, ancien pharmacien de la marine, Avranches.
— 12 mai. Bordeaux, littérateur, Evreux.
1856. 1er février. Bonnin, antiquaire, Evreux.
1857. 8 mars. Brochon, avocat, Bordeaux.
1858. 4 juin. Barrière, compositeur de musique, Paris.
— — Beulé, membre de l'Institut, Paris.
1859. 5 août. Bozérian, avocat, Paris.

1860.	6 décemb.	MM. BARUFFI, professeur à l'Université, Turin.
—	—	BOUILLET, homme de lettres, Clermont-Ferrand.
—	—	BOUCHER, professeur de philosophie, Reims.
1861.	4 janv.	BOUET-WILLAUMEZ, vice-amiral, Paris.
—	5 juillet.	BOULATIGNIER, conseiller d'Etat, Paris.
1862.	4 avril.	BEURON, bibliothécaire, Havre.
—	—	BROCA, ancien lieut. de vaisseau, Nantes.
1866.	3 août.	BRIQUET, géomètre, Versailles.
—	5 décemb.	BRAVARD (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches, Coutances.
1867.	1er février.	BRANCHE, archéologue, Paulhaguet (Haute-Loire.)
—	3 mai.	BELLENGER, ancien capitaine de vaisseau, Havre.
1832.	9 oct.	CAUMONT (A. de), correspondant de l'Institut, Caen.
1843.	11 août.	CHARMA, doyen de la Faculté des lettres, Caen.
1847.	10 avril.	CHAUVIN, professeur d'histoire naturelle, Caen.
—	10 août.	CANDOLLE, professeur à l'Université, Genève.
—	5 nov.	CASTEL, membre de plusieurs sociétés savantes, Saint-Lo.
1849.	2 mars.	CASTAGNE, botaniste, Marseille.
1850.	5 juillet.	COLINEZ, avocat-général, Gand.
1852.	3 juillet.	CATTELOUP, médecin en chef, Vincennes.
—	6 décemb.	COCHET, correspondant de l'Institut, Dieppe.

1853.	18 avril.	MM. COUEFFIN (Madame), Bayeux.
1854.	7 août.	COCHON DE L'APPARENT, chef du service forestier de la marine, Paris.
—	—	CHASSERIAU, conseiller d'Etat, Paris.
1857.	24 avril.	CANEL, antiquaire, Pont-Audemer.
1859.	10 août.	CREULLY, général de brigade, Paris.
1860.	30 mars.	COLOMBEL, avocat, Evreux.
—	6 juillet.	CANET, professeur, Castres.
—	6 décemb.	CHATIN, membre de l'Académie de médecine, Paris.
—	—	CASTING, naturaliste, Bazas.
—	—	CARLIER, archéologue, Paris.
—	—	CANAT DE CHIZY, président de l'Académie, Châlons-sur-Saône.
—	—	CLOGENSON, ancien préfet, Rouen.
1861.	7 juin.	CAHOURS, aumônier du lycée, Nantes.
1862.	4 avril.	CHÉREAU, docteur en médecine, Paris.
1863.	6 mars.	CHANCÉ, bibliothécaire de la ville, Avranches.
1866.	3 août.	CUYPER (DE), inspecteur de l'école des mines, Liége.
—	—	CIALDI, commandant en chef de la marine pontificale, Rome.
1829.	4 mai.	DE LA GATINERIE (le baron), ancien commissaire principal de marine, Fontainebleau.
1839.	6 avril.	DUFRESNE, ingénieur en chef, Paris.
1847.	16 avril.	DECAISNE, membre de l'Institut, professeur au Jardin des Plantes, Paris.
—	—	DELISLE, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque impériale, Paris.

1847.	5 nov.	MM.	DUBOSC, archiviste de la Manche, St-Lo.
1849.	6 juillet.		DIDRON, archéologue, Paris.
1852.	2 février.		DELIOUX, ancien médecin en chef de la marine, Paris.
1854.	2 janvier.		DURANVILLE (L. DE), membre de sociétés savantes, Rouen.
1856.	1er février.		DECAISNE, médecin principal de l'armée belge, Anvers.
1857.	8 mai.		DUBUS, président de la société historique, Tournai.
1859.	10 août.		DOYEN (le baron), sous-gouverneur de la Banque, Paris.
1860.	30 mars.		DESSALES, homme de lettres, Guipavas.
—	6 juillet.		DIEGERICK, archiviste de la ville, Ypres.
—	—		DELAPLANE, ancien député, secrétaire de la société des antiquaires, Saint-Omer.
—	3 août.		DEBACQ, membre de sociétés savantes, Beauvais.
—	6 décemb.		DUFOUR, ancien élève libre de l'école des chartes, Paris.
—	—		DE LA CHAUMELLE, directeur des Quinze-Vingts, Paris.
—	—		DELAVILLE-TASSEZ, homme de lettres, Dinan.
—	—		DAUBRÉE, doyen de la Faculté, Strasbourg.
—	—		DOYÈRE, professeur de géologie, Paris.
—	—		DUPOERIER DE PORTBAIL, horticulteur, Valognes.
1861.	1er mars.		DEVILLERS, archiviste du Hainaut, Mons.
—	3 mai.		DE LA MORINIÈRE, avocat, à Paris.

1862.	4 mai.	MM. DARU (le comte), ancien vice-président de la Chambre des députés, Chiffrevast.
1863.	2 janv.	DAVID, archiviste de la ville. Brest.
1866.	5 janv.	DUCAURROY, vicaire de N.-D.-des-Victoires, Paris.
—	3 août.	DANCEL, docteur en médecine, Paris.
—	—	DAUSSE, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Paris.
1867.	1er fév.	DELIGAN, chanoine, ancien statuaire lauréat, Coutances.
1841.	2 août.	EDOM, ancien recteur d'académie, au Mans.
1858.	3 décemb.	ENAULT (Louis), homme de lettres, Paris.
1859.	4 février.	EYRIÈS, capitaine d'infanterie, Rochefort.
1860.	6 décemb.	ELWART, professeur au Conservatoire, Paris.
1829.	3 août.	FRIMOT, ancien ingénieur, à Landerneau.
1841.	3 décem.	FALLUE, ancien officier, Rouen.
1853.	18 avril.	FORGEAIS, antiquaire, Paris.
—	4 juillet.	FEUILLET (Octave), homme de lettres, Saint-Lo.
1856.	1er fév.	FABRICIUS, professeur d'histoire au collége, Aarhuus (Danemark).
1858.	4 juin.	FOUASSE, inspecteur des écoles, St-Lo.
1860.	6 janv.	FRÈRE (Edouard), archiviste, Rouen.
—	—	FLOQUET, correspondant de l'Institut. Fromentin.
—	6 décemb.	FOKKER, docteur en médecine, Flessingue.

1860.	6 décemb.	MM. FOUCHER DE CAREIL (le comte), Beuzeval.
—	—	FOURNÈS (le marquis de), Vaussieux.
1861.	2 août.	FLEURY, archiviste, Brest.
1862.	7 novemb.	FRANQUEVILLE (de Cherbourg), conseiller d'Etat, Paris.
1866.	3 août.	FOURCROY (G. de), inspecteur des services administratifs de la marine, Toulon.
1834.	2 février.	GALERON, ancien magistrat, à Falaize.
1849.	6 juillet.	GUERIN, docteur en médecine, Paris.
1850.	2 août.	GRILLET DE SERRY, ingénieur en chef, Alger.
1851.	7 mars.	GUICHON DE GRANDPONT, commissaire général de marine, Brest.
1852.	2 février.	GIRARDIN, membre de sociétés savantes, Rouen.
—	6 décemb.	GENT, professeur à l'Athenée, Anvers.
1853.	18 avril.	GLANVILLE (Boitard de), antiquaire, Rouen.
1855.	2 nov.	GASPABD-BELLIN, littérateur, Lyon.
1856.	1er février.	GILLE, agronôme, Flamanville.
—	2 mai.	GREINDEL, général belge, Vilvorde.
—	—	GUILLAUME, id., Bruxelles.
1860.	6 janv.	GAIGNERON, antiquaire, Nantes.
—	6 juillet.	GARNIER, secrétaire des antiquaires de Picardie, Amiens.
—	3 août.	GIEFERS, président des antiquaires de Westphalie, Paderborn.
—	—	GINARD, ancien professeur, Agon.
—	6 décemb.	GASLONDE, conseiller d'Etat, Paris.
—	—	GILBERT, vicaire général, Coutances.

1860. 6 décemb. MM. GUITON, antiquaire, Montanel.
1861. 3 mai. GUEAU DE REVERSEAUX, receveur principal des octrois, Paris.
1864. 15 janv. GUTHLIN, professeur au gymnase catholique, Colmar.
— 2 décemb. GOSSELIN, antiquaire, Rouen.
1867. 1er fév. GOUVILLE, aspirant ingénieur électricien, Carentan.
1846. 20 février. HARCOURT (le comte d'), capitaine de vaisseau, Brest.
1850. 5 juillet. HAMEL, professeur de Faculté, Toulouse.
1852. 3 juillet. HIPPEAU, id., Caen.
— 6 décemb. HENRY, de l'Institut Smithsonian, Washington.
1860. 4 mai. HERVÉ-MANGON, ingénieur des mines, Paris.
— 3 août. HERPIN, docteur en médecine, Metz.
— 6 décemb. HEBENSTREIT, professeur au gymnase catholique, Colmar.
— — HERPIN DE FREMONT, ex-capitaine de frégate, Brix.
1861. 2 août. HOFFMANN, procureur impérial, Mortagne
1862. 4 avril. HOUDETOT (le comte d'), littérateur, au Havre.
— 7 nov. HALLEMÈS, ex-pharmacien-major, Paris.
1864. 15 janv. HANAUER, professeur, Colmar.
1865. 7 juillet. HUE DE CALIGNY (le marquis), membre des académies des sciences de Rome, Versailles.
1847. 17 déc. JORDAN, botaniste, Lyon.
1849. 3 août. JOUVIN, pharmacien en chef, Rochefort.
1850. 3 mai. JOLY, professeur de Faculté, Toulouse.

—	2 août.	MM. JARDIN, inspecteur-adjoint des services administratifs de la marine, Bordeaux
1852.	6 décemb.	JEWETT, de l'Institut Smithsonian, Washington.
1853.	18 avril.	JUBINAL, député des Hautes-Pyrénées, Paris.
1857.	24 avril.	JUBÉ DE LA PERRELLE (le baron), Paris.
1859.	1er avril.	JOUANNE (de Cherbourg), ex-secrétaire particulier de Napoléon Ier, Marly.
1860.	6 janv.	JULIEN, capitaine de frégate, Toulon.
1847.	10 août.	KERCKHOVE (le comte de), Malines.
—	—	KERCKHOVE (le vicomte de), secrétaire d'ambassade, Anvers.
—	7 nov.	KUYPER, sculpteur belge, Wilryck.
1834.	14 février.	LEBRUMAN, ancien principal de collége, Paris.
1846.	5 décemb.	LEVERRIER, directeur de l'Observatoire, Paris.
1847.	17 déc.	LEBIDART DE THUMAIDE, procureur du roi, Liège.
1849.	6 juillet.	LIAIS, astronome, au Brésil.
1851.	5 mai.	LEMARIÉ, avocat, Coutances.
1852.	8 mars.	LECORPS (Madame), Fermanville.
—	3 juillet.	LATROUETTE, professeur, Caen.
—	26 juillet.	LAMBERT, antiquaire, Bayeux.
—	6 décemb.	LENOX, maire, Washington.
—	—	LEPOITTEVIN DE LA CROIX, historiographe, Anvers.
—	—	LOYER, secrétaire de la société archéologique, Avranches.
1857.	2 janv.	LAISNÉ, président de la société archéologique, Avranches.

1858.	4 juillet.	MM. Levot, bibliothécaire de la marine, Brest.
1860.	6 janvier.	Leroy, chef d'institution française, Smyrne.
—	30 mars.	Lehéricher, professeur de rhétorique, Avranches.
—	6 juillet.	Lecardonnel, archiviste diocésain, Coutances.
—	3 août.	Lachelier, maître de conférences à l'école normale, Paris.
—	6 décemb.	Lecoq, membre de l'institut d'Egypte, Clermont-Ferrand.
—	—	Lemétayer-Masselin, archéologue, Bernay.
—	—	Lafosse, horticulteur, St-Côme-du-Mont.
—	—	Lepelletier, docteur en médecine, au Mans.
—	—	Legoupils, hagiographe, Brix.
—	—	Lebidois, receveur des domaines, Carentan.
—	—	Lebrec, prélat romain, Coutances.
—	—	Loreau, chanoine, Auxerre.
—	—	Lefranc, inspecteur en chef des services administratifs de la marine, Brest.
1864.	15 avril.	Legrand de Reulandt, secrétaire de l'académie d'archéologie, Anvers.
1865.	3 mars.	Levaillant de la Fieffe, historiographe, Montroty.
1866.	2 mars.	Lebeurrier, archiviste de l'Eure, Evreux.

1866 3 août. MM. LEYSENNE, professeur au lycée, Nice.
1841. 2 avril. MOULIN, avocat, Paris.
— 3 décemb. MENANT, juge, Lisieux.
1846. 20 février. MERY, ex-ingénieur en chef, Paris.
1851. 24 nov. MONTROND, ex-capitaine d'artillerie, Martinvast.
1852. 2 février. MERTENS, bibliothécaire de la ville, Anvers.
— 6 décemb. MILLARD-FILLMORE, de l'Institut Smithsonian, Washington.
1854. 12 mai. MULSANT, botaniste, Lyon.
1855. 5 mars. MANGIN, ingénieur des constructions navales, Paris.
— 2 mai. MEYNDERS, professeur de philosophie Bruxelles.
1856. 5 décemb. MITON, littérateur, Tours.
1859. 5 août. MIRAULT, avocat, Paris.
— 2 décemb. MONCEL (le comte du), ingénieur électricien, Paris.
1860. 30 mars. MANGON DE LA LANDE, ex-capitaine de dragons, Avranches.
— 4 mai. MANGON DE LA LANDE (le général), Paris.
— 6 décemb. MABIRE, chef d'institution, Caen.
— — MACÉ, professeur au collége, Redon.
1861. 7 juin. MARROIN, directeur de l'école de médecine, Constantinople.
1863. 3 juillet. MARSY, archiviste, Compiègne.
1864. 2 décemb. MÈGE, docteur en médecine, Toulon.
— — MORÉ DE PRÉVIALLA, numismate, Marvejols.
1866. 3 août. MAUS, directeur des ponts-et-chaussées, Mons.

1860. 3 août. MM. Namur, antiquaire, Luxembourg.
— 6 décemb. Noget, professeur, Sommervieu.
— — Niobey, docteur en médecine, Hambie.
— — Nittinger (le docteur), Stuttgard.
1864. 15 avril. Nagtglas, de la société des sciences de Zélande, Middelbourg.
1860. 6 décemb. Ollivier, ingénieur en chef, Caen.
1867. 1er fév. Ogilvy, historiographe, Londres.
1847. 5 nov. Perreau, antiquaire, Tongres.
1850. 11 janv. Paris, contre-amiral, Paris.
— 3 mai. Petit, directeur de l'Observatoire, Toulouse.
1852. 2 février. Pouchet, membre de sociétés savantes, Rouen.
— 8 mars. Poullain, curé d'Alleaume, Valognes.
1853. 1er août. Podesta, littérateur, Anvers.
1854. 12 mai. Perronny, avocat, Lyon.
— 7 août. Polman-Kruseman (le docteur), Middelbourg.
— — Prou, archéologue, Sens.
— — Périaux, agronôme, Querqueville.
1859. 4 mars. Pumperneel, sous-commissaire de marine, Dunkerque.
1860. 30 mars. Portelette, professeur au lycée, Lille.
— 6 juillet. Pekelharing, pasteur Mennonite, Flessingue.
— 6 décemb. Parin de Semainville (le comte), Maneville.
— — Parker (le docteur), Oxford.
1862. 5 décem. Pron, ancien préfet de la Manche, Paris
1863. 6 mars. Piedagnel, homme de lettres, Paris.
1866. 6 janv. Poret de Blosseville (le marquis), Amfreville.

1867. 3 mai. MM. PONTGIBAUT (le comte Moré de), Fontenay
1834. 11 avril. QUÉNAULT, ancien député, Paris.
1862. 7 mars, QUÉNAULT, sous-préfet, Coutances.
— 7 nov. QUENTIN, archiviste, Auxerre.
1848. 7 avril. ROUX, médecin en chef, Toulon
1850. 5 juillet. REUME, chef d'escadron d'artillerie belge, Bruxelles.
— 2 août. ROBIOU DE LAVRIGNAIS, membre de l'amirauté, Paris.
— 24 nov. REGNAULT, bibliothécaire du conseil d'Etat, Paris.
1852. 26 juillet. ROSTAING (E. de), capitaine de vaisseau, Grenoble.
— 6 décemb. RENAULT, conseiller à la cour impériale, Caen.
1853. 4 juillet. ROISSY (Michel de), des antiquaires de Normandie, Paris.
1859. 10 août. ROQUIÈRE, curé-doyen, Les Pieux.
1860. 6 décemb. RIBOLI (le docteur), Turin.
1861. 5 juillet. RICHARD, ingénieur en chef, Angers.
1864. 2 décemb. RENARD, littérateur, Caen.
1867. 1er février. RENARD (S. Ex. Mr de), conseiller d'Etat actuel, Moscou.
1847. 10 août. SORBIER, vice-président de la cour impériale, Agen.
— 5 nov. STROOBANT, historiographe, Louvain.
— — SCHAEPKENS, peintre d'histoire, Maestricht.
1850. 5 juillet. SAUVAGE, professeur à la Faculté, Toulouse.
— — SOLIER, botaniste, Marseille.
1851. 24 nov. SAUVAGE, historiographe, Couptrain.

1853. 18 avril.	MM.	SCHMIDBAUER, capitaine des étudiants, Munich.
— 1er août.		SAINTE-BEUVE, de l'académie française, Paris.
1858. 3 décemb.		SOUCAILLE, archéologue, Beziers.
1860. 6 décemb.		SICOTIÈRE (de la), avocat, Alençon.
1867. 1er février		SAINT-VENANT (Barré de) ingénieur en chef, Vendôme.
1829. 3 août.		TRAVERS (Julien), professeur honoraire à la Faculté, Caen.
1846. 5 décemb.		THIERRY (Edouard), administrateur général de la Comédie française, Paris.
1847. 17 décemb.		TARBÉ, ingénieur en chef, Reims.
1850. 5 fév.		THURET, correspondant de l'Institut, Nice.
1852. 6 décemb.		TANEY, grand juge américain, Washington.
1853. 18 avril.		TILÉSIUS (le docteur), Munich.
1860. 6 décemb.		TRÉBUTIEN, président du tribunal civil, Bayeux.
— —		TESSERO, professeur au collége, Valognes.
— —		TUDOT, conservateur du musée, Moulins.
1865. 7 juillet.		THOURON, de l'académie du Var, Toulon
— —		TRAVERS (Emile), avocat, élève de l'école des Chartes, Paris.
1866. 3 août.		TRINCHERA, président du Congrès scientifique, Naples.
1847. 10 août.		VAN DEN VYNGAERT, conseiller de régence, Anvers.
— 5 nov.		VAN NUFFEL, dr en médecine, Boom.

1851.	24 nov.	MM. VAN DUYSE, littérateur belge, Waerschoot
—	6 déc.	VAN ACHTER, id. Willebroeck
—	—	VILLERS, adjoint au maire, Bayeux.
1853.	1er août.	VAN DER HEYDEN, homme de lettres, Anvers.
1858.	3 décemb.	VAN HOOREBEKE, avocat à la cour d'appel, Gand.
1859.	5 août.	WARLOOMONT, inspecteur des Domaines, Ath.
1860.	6 janv.	WACQUEZ, avocat, Tournai.
—	6 juillet.	VERLY, architecte, Lille.
—	6 décemb.	VIGNON, ancien professeur de mathématiques, Fermanville.
1861.	3 mai.	VAN ROOY, peintre d'histoire, Anvers.
1862.	3 janv.	VAN DEN BROECK, archiviste, Tournai.
—	1er août.	VAN EECHOUT, lieutenant de vaisseau, Toulon.
1864.	2 décemb.	VAN DE VELDE, procureur du Roi, Anvers.
1866.	3 août.	VISCONTI, président de l'académie d'archéologie, Rome.
1861.	1er février.	ZANTEDESCHI (le chevalier) professeur à l'Université, Padoue.
1867.	1er fév.	ZACHARIAS-COLLIN, professeur de botanique, Helsingborg.

NOTICE

SUR

M. Nicolas-Jacques NOËL.

Quand un de ses membres aimés et respectés est enlevé par la mort à la grande famille humaine, quel que soit le rang qu'il ait occupé dans l'ordre social, auprès de sa tombe entr'ouverte une voix s'élève toujours qui est l'éloge suprême et le suprême adieu Pour l'honnête homme ignoré, dont la vie s'est humblement écoulée, c'est la voix inconnue de quelques amis ; pour l'homme public qui a attiré les regards de la foule, c'est la voix de toute la cité. Cette voix se fit entendre dans la ville de Cherbourg, le 5 juillet 1866 ; M. Noël venait de mourir.

M. Noël (Nicolas-Jacques) naquit à Carteret, le 17 mai 1794. Il commença ses études au collége de Cherbourg et les termina au lycée de Caen, où il obtint de grands succès. Élève de rhétorique en 1810, il remporta les prix de discours français et de mathématiques spéciales, donnant ainsi, au moment où il allait entrer dans la vie, une preuve brillante de son instruction solide et complète. En effet, M. Noël, que ses goûts portaient vers les sciences exactes et positives, fut aussi un homme lettré, et il sut revêtir des formes élégantes du style les idées les plus arides et les plus abstraites.

Reçu en 1812 à l'Ecole polytechnique, le douzième sur de

nombreux concurrents, il s'y distingua par le développement des rares facultés qui avaient déjà percé en lui, et, le 13 octobre 1813, il était nommé sous-lieutenant ingénieur géographe. Mais la chute de l'Empire vint briser la carrière du jeune ingénieur, et, le 8 octobre 1817, il donna sa démission pour venir se livrer au commerce dans son pays natal.

Cette position nouvelle mit bientôt en relief sa droiture et sa haute intelligence; aussi quand il eut rempli la condition d'âge, ne tarda-t-il pas à être appelé aux fonctions de juge-consulaire. Il les remplit comme suppléant, dès le 1er août 1824, et comme juge en titre, le 8 août 1827. Dans l'intervalle, le 2 février 1826, il avait été appelé à siéger au Conseil municipal.

C'est ici que commence la vie publique de M. Noël, vie loyalement et laborieusement remplie. Il ne peut entrer dans le cadre restreint d'une notice biographique de faire l'appréciation de tous ses actes. Il se sont passés au grand jour et n'ont rien à craindre de la publicité, sans doute ; mais ce serait faire en même temps de l'histoire locale, et nous sortirions des limites de notre sujet. Il nous suffira de répéter dès à présent ce que M. Noël, quelques années plus tard, eut le droit de dire lui-même de son administration : *elle peut avouer tous ses actes, parce qu'ils ont eu pour but unique et constant le bien de la cité.* (1)

Nous avons parcouru avec soin les archives municipales ainsi que les nombreux manuscrits laissés par M. Noël (2).

---

(1) Compte moral rendu par M. Noël, maire de Cherbourg, de son administration pour l'exercice de 1835.

(2) M. Octave Noël, président du tribunal civil de Domfront, s'est empressé de nous communiquer les manuscrits de son père. L'administration municipale a bien voulu mettre aussi à notre disposition les procès-verbaux du conseil. Que M. Octave Noël et M. Alfred Liais, maire de Cherbourg, veuillent bien en recevoir nos sincères remerciements.

Ce témoignage qu'il se rend à lui-même dans un langage simple et digne, serait attesté par des preuves irrécusables, alors même que son souvenir pourrait s'effacer de notre fragile mémoire. Mais les longs et éminents services de l'habile magistrat ne permettent pas de supposer cet ingrat oubli, et la cité reconnaissante confirmera toujours, et au-delà, ces paroles qu'amenait sur ses lèvres le sentiment du devoir accompli.

Entré au Conseil municipal, M. Noël y marqua bientôt sa place; il fut nommé adjoint au maire le 23 octobre 1830, et enfin maire de Cherbourg le 28 juin 1833. Plusieurs rapports remarquables signalent cette première période, un entre autres sur l'état des ressources de la ville comparées à ses besoins. Dans son discours d'installation, le 13 juillet 1833, M Noël traça largement le programme de son administration : développer l'instruction publique, créer des établissements de charité, procurer du travail aux pauvres valides, secourir les infirmes et les malades ainsi que les vieillards et les orphelins, arriver à restreindre sinon à détruire la mendicité, s'occuper avant tout de la classe indigente, tel est en quelques mots ce programme dont la réalisation a été l'objet constant de ses pensées. « Il y a beaucoup à faire, beaucoup » d'institutions à créer à Cherbourg, dit-il, je serai soutenu » dans ma tâche par l'amour du bien. Mais si mes efforts de» vaient rester infructueux, je résignerais mes fonctions » pour les remettre en des mains plus dignes. » Le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix, et M. Noël justifia pleinement la confiance dont, jeune encore, il avait été honoré.

Un homme aussi éclairé ne pouvait manquer de mettre l'instruction publique à la tête des grandes questions de son administration. Aussi entra-t-il avec un zèle infatigable dans

tous les détails, même de méthodes, qui pouvaient de ce côté apporter un progrès. Il présenta d'abord au comité d'arrondissement un projet d'enseignement pour l'école primaire supérieure qui devait être établie à Cherbourg, et au bureau d'administration du collége, un projet de réorganisation des études. Notre principal établissement d'instruction publique lui doit surtout de la reconnaissance; c'est à son initiative et à sa persévérance qu'il faut attribuer cet état prospère qui l'a mis au premier rang. L'institution de l'école de marine dont les succès s'accroissent de jour en jour, l'agrandissement des bâtiments du collége, le développement des études par la création de chaires nouvelles, telles sont les améliorations accomplies sous l'administration de M. Noël, améliorations qui ont tellement changé les conditions d'existence de notre établissement universitaire, que l'on peut les regarder comme une nouvelle fondation.

M. Noël, qui, dans son programme, avait mis en première ligne la classe indigente, ne donna pas une moins grande sollicitude aux écoles municipales. Le 13 février 1834, le conseil votait des prix en numéraire pour les élèves qui, pendant trois années, avaient suivi les cours avec succès. Le montant de ces prix était converti en un livret de caisse d'épargne, destiné à payer l'apprentissage d'un métier. Cette mesure généreuse adoptée d'abord, puis supprimée plus tard, fut de nouveau approuvée, sauf quelques modifications, le 29 août 1839.

A l'instruction publique, M. Noël rattachait avec raison l'installation d'une ou de plusieurs salles d'asile, dont les directrices, disait-il, doivent être autre chose que des *gardiennes d'enfants*. Il se mit en rapport avec Mme Millet, inspectrice générale des salles d'asile de France, et fonda à Cherbourg un établissement qui servit de modèle au reste du département.

Des écoles, des salles d'asile, une caisse d'épargne, tel était, suivant l'habile administrateur, le triple moyen qui devait opérer une révolution dans les classes pauvres. Il organisa donc une caisse d'épargnes, et Cherbourg fut une des premières villes de France qui se trouva dotée de cette belle et utile institution.

Ainsi que l'avait dit M. Noël, il y avait beaucoup à créer pour faire de Cherbourg une cité digne du rang que lui réservait son importance maritime : un palais de justice, un hospice, des églises, une place centrale, une salle de spectacle, un abattoir, etc., etc., c'étaient là des établissements de première nécessité dont les différents projets furent longuement mûris et élaborés. Ces graves questions n'étaient pas nouvelles, sans doute ; dès 1805, un des plus dignes prédécesseurs de M. Noël, M. Delaville, avait présenté un devis de 1,000,000 fr. pour un hospice, de 220,000 fr. pour une église, et de 180,000 fr. pour des halles. A l'époque où nous sommes arrivés, les halles seulement avaient été construites ; tout le reste était à édifier.

Mais l'accomplissement immédiat de travaux aussi considérables présentait une grande difficulté, car les ressources de la ville ne pouvaient faire face à de pareilles dépenses. De nombreuses combinaisons furent proposées et discutées dans le sein du conseil municipal ; les emplacements des édifices furent choisis, les plans dressés, les devis étudiés ; mais les dépenses, malgré la plus sévère économie, s'élevaient encore à 1,500,000 fr. ; pour une partie de cette somme, M. Noël proposait un emprunt.

Au milieu de ces longues et sérieuses délibérations, les années s'étaient rapidement écoulées, et l'intelligent administrateur, appelé à d'autres fonctions éminentes, ne put voir se réaliser qu'une partie de ses projets.

Quelque importants que fussent ces travaux d'édilité, quelque longues que dussent être les études spéciales auxquelles se livrait M. Noël, son infatigable activité s'étendit avec le même zèle sur toutes les parties si multiples de l'administration. Aux fortes études qu'il avait complétées à l'Ecole polytechnique, sa position commerciale avait joint une grande habitude des affaires, et son amour du travail, servi par sa belle intelligence, l'avait rendu apte à traiter les matières les plus diverses : économie sociale, droit, finances, rien ne lui était étranger.

Au début de son administration, une grave question financière préoccupait tous les esprits, car elle touchait directement aux intérêts de la cité. Le contingent foncier de la ville de Cherbourg avait subi un excédant considérable, auquel s'étaient opposés sans succès les membres du conseil appartenant à la commune. M. Noël fit un mémoire où il exposa avec méthode et clarté les principes de l'impôt, et prouva qu'à Cherbourg chaque habitant payait 3 fr. 48 c., quand, dans les autres villes de la Manche, la taxe variait de 0 fr. 83 c. à 1 fr. 20 c. Mais l'annulation de la délibération du Conseil général parut impossible au Ministre en présence de la loi de 1838, qui consacre la souveraineté de ces conseils dans la répartition de l'impôt ; et cette première tentative n'aboutit qu'à des promesses pour l'avenir. M. Noël persista dans ses réclamations, rédigea un nouveau mémoire, et, s'appuyant de l'opinion des plus célèbres économistes et philanthropes, tels que MM. Say et de Gerando, il démontra que la population croissante de Cherbourg, les travaux considérables du port de guerre et l'importance des loyers, loin de donner un juste motif à l'augmentation du contingent, devaient au contraire amener un résultat opposé.

Le Conseil municipal vota des remerciements à M. Noël

pour les soins qu'il avait donnés à cette importante affaire, et devant un travail aussi habile et aussi complet, on attendit avec confiance une décision favorable. Le succès couronna ses intelligents efforts, et la ville obtint un considérable dégrèvement.

Le mérite supérieur du Maire de Cherbourg avait été promptement apprécié par le Gouvernement et par la ville dont il soutenait si énergiquement les intérêts ; aussi, le 21 janvier 1836, M. Noël était-il nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, et, le 6 décembre de la même année, membre du Conseil général de la Manche.

Toutes les questions d'intérêt local furent étudiées avec la même sollicitude : la boucherie, la taxe du pain, la révision des réglements d'octroi, la conduite des eaux de la Divette, etc., etc , fournirent à M. Noël de nombreuses occasions de montrer son zèle et son talent. Mais ce fut surtout dans la grave question du chemin de fer qu'il déploya cette activité, cette sûreté de vues, cette solidité de raisonnement, qui ont fait de lui un si éminent administrateur.

Par suite de la loi du 11 juin 1842, des études avaient été commencées pour le tracé du chemin de fer de Paris à Cherbourg. Aussitôt M. Noël se mit à l'œuvre, et, quand son premier travail fut terminé, il annonça au Conseil municipal qu'il se proposait d'aller le présenter au Roi. Il partit donc, obtint une audience du Roi, qui promit de recommander la question à ses ministres ; il vit les ministres et des députés, se mit en relations avec plusieurs compagnies, recueillit d'utiles renseignements, et partout rencontra les plus vives sympathies. Mais ce n'était là qu'un prélude ; malgré l'intérêt national qui commandait la prompte exécution de cette ligne, la question ne put être portée alors devant les chambres, à cause du dissentiment qui s'éleva entre plusieurs villes, et de

la diversité d'opinions sur la direction que l'on devait donner au chemin de Caen à Cherbourg.

M. Noël se livra à de nouvelles études, fit de nombreuses recherches, et rédigea plusieurs mémoires où il démontra que l'on devait donner la préférence à la ligne de Lisieux sur celle d'Alençon, qui imposerait à la Basse-Normandie une augmentation de vingt pour cent dans les transports. Quant au prolongement de Caen à Cherbourg, il en fit ressortir toute l'importance au point de vue militaire et commercial, — Cherbourg est le port de guerre le plus rapproché de Paris; il est le seul en face de l'agression de l'Angleterre, et une attaque imprévue le laisserait isolé s'il n'avait pas de chemin de fer. A l'établissement d'une voie ferrée tient peut-être le salut de ces magnifiques établissements qui ont coûté à eux-seuls plus que tous les autres ports ensemble. Il est donc urgent que le port de la Manche soit relié à Paris avec lequel il fera pour ainsi dire une seule et même place ; le tracé le plus court est d'une importance majeure, afin qu'en cas de besoin le transport des troupes s'opère rapidement. L'intérêt commercial et l'industrie agricole réclament aussi ce chemin dont dépend la ruine ou la richesse du Cotentin. S'il était refusé, les conditions naturelles, comme l'a fait remarquer M. de Tocqueville, seraient renversées ; car la Bretagne, plus éloignée de Paris, en serait par le fait plus rapprochée au moyen de ses chemins de fer, et il serait impossible d'engager avec elle la moindre concurrence.

Tel est le résumé succinct de ces habiles mémoires qui firent nommer M. Noël président de l'assemblée des délégués de la Manche, du Calvados et de l'Eure, et qui ont puissamment contribué à faire obtenir le résultat si vivement désiré. Cherbourg est aujourd'hui doté de son chemin de fer, et il doit de la reconnaissance à l'homme qui a mis tant de persévérance et de talent au service des intérêts du pays.

La plupart de ces graves questions furent également traitées au Conseil général de la Manche, où M. Noël avait promptement conquis l'estime due à son caractère et à ses capacités hors ligne. Il était secrétaire de cette première assemblée départementale, quand il fut appelé, le 28 mai 1846, aux fonctions importantes de sous-préfet de Cherbourg.

1846..... 1848; il suffit de rapprocher ces deux dates; M. Noël ne fit que passer à la sous-préfecture, mais dans ce rapide passage il laissa, comme partout, des traces de son zèle, et, le 13 mai 1849, le département tout entier lui donnait une marque signalée de confiance en le portant, par 65,033 suffrages, à l'Assemblée législative.

Sur un aussi vaste théâtre, il n'est donné qu'aux maîtres de la parole de tenir les premiers rôles; M. Noël aborda rarement la tribune. Mais si les sujets brûlants de la politique peuvent seuls mettre en relief le talent ou le génie de quelques orateurs illustres, le travail des commissions, œuvre patiente et plus calme qui s'accomplit presque dans l'ombre, laisse encore aux esprits pratiques un champ assez vaste pour déployer leurs facultés. M. Noël n'y resta pas au-dessous de sa tâche, et il présenta plusieurs propositions utiles qui attirèrent l'attention.

Le 22 février 1850, la discussion du projet de loi sur l'enseignement lui fournit l'occasion de développer devant la chambre une des questions qui avaient le plus préoccupé son administration municipale.

Ce projet ne faisait pas mention des salles d'asile; frappé de cette lacune, M. Noël déposa un amendement. Son discours fut très remarqué; esquissons-le à grands traits: « Notre devoir est d'arriver au perfectionnement moral et au soulagement physique; ce double but est atteint par les sal-

les d'asile. Or, sur 37,000 communes, 2,000 à peine connaissent les avantages de ces utiles établissements ; il faudrait que les communes de 1,500 habitants eussent une salle d'asile. L'instruction est trop isolée de l'éducation; l'éducation se compose d'impressions, il est donc nécessaire d'éloigner l'enfant de ce qui peut le corrompre. L'éducation physique, est négligée chez les pauvres; elle a cependant son importance; le remède à ce mal serait une salle d'asile où le chant et la gymnastique seraient obligatoires comme développement et moralisation. Une salle d'asile n'est pas seulement un lieu d'assistance, l'œuvre s'est agrandie; l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, l'Italie même, nous ont devancés. Dans ce dernier pays, il y avait des préventions contre cette institution, mais Pie IX les a fait disparaître. » — M. Noël présente ensuite des considérations pratiques sur les méthodes, et fait le tableau d'une bonne salle d'asile.

On n'admit pas, il est vrai, toutes ces généreuses idées, mais l'on s'empressa d'adopter et de consacrer dans la loi le principe qui les avait dictées ; les salles d'asile furent rattachées à l'instruction publique.

Forcé par les évènements de rentrer dans la vie privée, M. Noël n'en continua pas moins de s'occuper avec ardeur des intérêts de la ville et du pays. Une question importante agitait alors les esprits et soulevait un vaste conflit entre plusieurs villes rivales; nous voulons parler de l'établissement d'une ligne de paquebots transatlantiques. En 1853, M. Noël présenta à l'Empereur des mémoires à ce sujet, et M. de Dalmas, sous-chef du cabinet, écrivit à l'auteur, pour lui faire connaître avec quel intérêt Sa Majesté avait pris connaissance de son travail. Les conclusions de ces mémoires étaient la concentration du service dans un seul port, et particulièrement dans un port militaire situé en face de

l'Angleterre et le plus voisin possible de Paris. C'était désigner Cherbourg.

Une question de cette nature, qui engageait une lutte très-vive entre des intérêts opposés, ne pouvait être résolue en un jour, aussi était-elle toujours pendante, lorsque, le 10 mai 1855, M. Noël fut nommé président du tribunal de commerce.

Ces importantes et honorables fonctions lui imposaient, comme il le dit lui-même, le devoir d'appeler de nouveau l'attention de l'Empereur sur une affaire aussi sérieuse. Les tentatives infructueuses qui avaient été faites étaient venues à l'appui de la première partie des conclusions de M. Noël. Dans le système de la division des lignes, le service n'avait pu s'organiser complètement ; il fallait donc en revenir à la concentration, et la désignation du port d'attache était le seul point à examiner (1). M. Noël composa un nouveau mémoire qui obtint l'adhésion complète du Conseil municipal, des membres du tribunal et de la Chambre de commerce.

D'après ce mémoire, le courant des affaires est dans la Manche et l'on ne peut déplacer ce courant ; or, c'est le port de Cherbourg qui s'en rapproche le plus en satisfaisant à toutes les exigences nautiques. Au point de vue politique, l'intérêt est dans le nord et dans le midi de la France ; la Méditerranée a ses ports de Toulon et de Marseille, mais la Manche ne possède pas ces moyens d'influence. C'est là qu'est le côté faible, c'est là qu'il importe de réunir ce que le pays peut disposer de force en face d'une nation rivale.

Sous le rapport militaire, les raisons sont plus grandes encore de concentrer dans la Manche le service transatlantique. Toute la puissance navale de l'Angleterre est dans

(1) Mémoire de M. Noël sur les paquebots transatlantiques, 1858.

cette mer ; elle y a des ports nombreux ; nous ne pouvons en avoir qu'un à cause du manque d'eau. Il faut donc réunir à Cherbourg le matériel que nécessiterait l'établissement transatlantique, pour l'ajouter en cas de guerre à notre matériel flottant. C'est ce qu'a fait l'Angleterre qui a son double service militaire et commercial pour ainsi dire dans le même port, puisque Southampton et Portsmouth ont une rade commune.

Tels sont, brièvement résumés, les moyens que faisait valoir M. Noël pour concentrer à Cherbourg le service des paquebots transatlantiques. Si, à cet égard, l'opinion des navigateurs et des négociants peut être partagée, tout le monde sera unanime pour reconnaître dans ce travail une grande habileté, des études sérieuses et de vastes connaissances spéciales.

Nous nous sommes un peu étendu sur ces divers mémoires; M. Noël était avant tout administrateur, et son temps était presque exclusivement consacré à l'examen des questions d'intérêt local. Mais ces longs et patients travaux administratifs peuvent aussi faire apprécier sous une autre face le talent de M. Noël. Ses mémoires, ses discours, ses rapports même de finances portent un cachet littéraire remarquable. Son style est net, sobre, pur, élégant, et jusque dans cette science si abstraite de grouper des chiffres, on reconnaît l'habile écrivain.

Nommé en 1829 membre de la Société académique de Cherbourg, dont il fut bientôt le trésorier-archiviste, puis le directeur jusqu'à sa mort, M. Noël a écrit des articles fort intéressants que l'on trouvera dans les mémoires de cette Société. Nous ne pouvons que les indiquer ici :

Rapport à la Société académique sur ses anciens membres; vol. de 1833.

Suite du même rapport, où l'on trouve des détails extrêmement curieux sur Dumouriez, que ses fonctions retinrent onze ans à Cherbourg, et qui fut directeur de la Société académique; vol. de 1835.

Notice biographique sur M. Javain, maire de Cherbourg; vol. de 1843.

Note statistique sur l'angine couenneuse qui sévit à Cherbourg en 1841 ; vol. de 1843.

Discours d'ouverture à la séance publique du 13 oct. 1840.

Notice sur M. Pinel, médecin, adjoint au Maire; vol. de 1846.

Notes statistiques sur le mouvement de la populatiou à Cherbourg dans la période décennale de 1831 à 1840; vol. de 1847.

Notice historique sur la Société académique, à l'occasion de son centième anniversaire; vol. de 1856.

Discussion historique sur la Digue de Cherbourg: histoire complète de ce gigantesque monument hydraulique et l'une des œuvres les plus remarquées de M. Noël ; vol. de 1856.

Notice sur l'administration municipale à Cherbourg; vol. de 1861.

Quelques-uns de ces ouvrages furent lus en séance publique, et comme M. Noël possédait à un haut degré l'art de bien dire, les nombreux auditeurs qui assistaient à ces séances écoutaient avec un vif intérêt sa parole nette, claire et sympathique. Plusieurs publications périodiques, entre autres l'*Annuaire de la Manche* et celui de l'*Association normande*, renferment également des travaux de M. Noël.

Partout où il était besoin d'un concours utile et éclairé, on était certain de voir figurer son nom estimé. Le bureau d'administration du collége, le Conseil de charité, la Chambre de commerce, plusieurs académies, françaises ou étrangères, le comptaient au nombre de leurs membres les plus

dévoués; il était président de la Société Sainte Cécile, et une deuxième fois il avait été appelé à siéger au Conseil général du département.

Certes, voilà une carrière honorablement parcourue; et lorsque, pendant quarante années, un homme a consacré à l'intérêt public son activité et son intelligence, arrivé au moment fatal où va commencer l'éternel repos, il peut regarder sans crainte dans son passé. Aussi M. Noël a-t-il vu venir sa dernière heure avec la calme résignation que donne seule une conscience intègre; et, sur le point de comparaître devant le tribunal suprême, a-t-il eu la religieuse confiance qu'inspire au chrétien mourant une longue vie employée à la recherche du bien.

CH. FRIGOULT,

Secrétaire de la Société impériale académique de Cherbourg.

NOTICE

SUR

M. de Folleville.

La Société académique a perdu, le 24 février 1866, à Valognes, un de ses correspondants les plus distingués et les plus laborieux. M. Le Vaillant de Folleville (Louis-André), né à St-Saens (Seine-Inférieure) le 26 août 1782, appartenait par sa mère, Madame Angélique de Caqueray-Monval, à une ancienne famille de gentilshommes-verriers qui dirigèrent longtemps la glacerie de Tourlaville. Cette origine porta sans doute M. de Folleville à étudier avec tant de soin, dans nos archives locales, tout ce qui avait rapport à la savante industrie verrière en Normandie. Il ne consacra toutefois que ses loisirs à cette étude et à celle de la botanique; car ses fonctions municipales et de bienfaisance remplirent sa vie. Marié le 4 janvier 1810 avec Mademoiselle Marie-Thérèse Le Lièvre des Noyers, il vint, par suite de cette union, se fixer dans le département de la Manche. Maire d'Etienville de 1815 à 1828, il fit mettre en culture les landes de cette commune, la dota de deux écoles, racheta l'ancien presbytère, fit réparer l'église et la gratifia d'une sonnerie. Il défendit ses administrés contre les prétentions financières et féodales de la compagnie dite du Cotentin, patronnée par la maison d'Orléans, et parvint à leur assurer la jouissance communale de 70 hectares de bons marais. De plus, il créa à Etienville une association charitable qui sut pourvoir à tous les besoins des pauvres de la commune. Il écrivait avec facilité et savait donner à sa correspondance un charme intime et particulier. Conservateur sans mé-

lange du caractère de la vieille société française, il en avait les traditions, les habitudes simples, la modération d'esprit, la douce et esquise gravité. Sévère pour lui-même, il était pour les autres d'une rare bienveillance. Il était surtout excellent pour les jeunes gens : il semblait prendre plaisir à les écouter, à les entretenir, à les encourager, à leur donner, sous une forme charmante et délicate, des conseils qu'on croyait recevoir d'un ami plutôt que d'un supérieur. M. de Folleville a vécu de longs jours, c'est dire qu'il a subi toutes les amertumes de la vie : il a vu sa femme et cinq de ses enfants le précéder dans la tombe.

L. de PONTAUMONT.

NOTICE

SUR

M. Claston.

M. Claston, ancien principal du collége et membre de la Société académique, est mort le 16 juillet 1866. M. Claston (Jean-Thomas), né à Equeurdreville le 15 octobre 1773, fut appelé au service lors de la première requisition. Il choisit la marine. Embarqué pendant onze mois comme novice sur le vaisseau le *Brillant*, stationnaire de la rade de Cherbourg, il fut nommé, à la suite de concours, instituteur sur la flûte le *Dromadaire* le 3 germinal an III. Il y resta sept mois et demi, jusqu'à la suppression des instituteurs de la marine. Admis comme élève à l'école polytechnique en 1798, après examen particulier, il en suivit les cours pendant deux ans, au bout desquels il fut forcé, par la faiblesse de sa santé, de revenir dans son pays natal. Au moment où M. Claston quitta l'école polytechnique il y était suppléant d'un chef de brigade. Il commença à donner des leçons particulières de mathématiques et de navigation à Cherbourg au mois d'octobre 1801, jusqu'à l'établissement de l'école secondaire (1), où il fut appelé comme professeur dans les mêmes parties. Nommé directeur de cette école en 1807 et peu de temps après princi-

(1) Située alors maison Coquerel, aujourd'hui remplacée par la rue Napoléon.

pal du collége et professeur de mathématiques, il en exerça les fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire 1830, époque de sa mise en retraite.

Né faible comme Fontenelle, M. Claston, par une vie sobre, modeste et occupée, a vécu comme lui de longs jours et s'est éteint le 16 juillet 1866, dans sa 94e année, respecté et aimé de tous ceux qui l'ont connu. Nommé membre titulaire de la Société impériale académique de Cherbourg le 17 septembre 1807, le même jour que MM. Augustin Asselin, Victor de Chantereyne, le baron Cachin et l'abbé Demons, morts depuis longtemps, M. Claston était devenu le doyen d'âge de tous les membres de la Société académique de Cherbourg.

L. de PONTAUMONT.

A MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Monsieur le Sous-Préfet,

La Société impériale académique de Cherbourg, créée il y a plus d'un siècle, avec l'autorisation de l'Etat, arrêta des statuts en 1755, les modifia en 1779, 1809 et 1854; mais ne les soumit pas à l'autorité supérieure, formalité qui n'était pas exigée à ces diverses époques.

Voulant régulariser sa position devant la législation aujourd'hui en vigueur, la Société académique de Cherbourg a, dans sa séance du 7 décembre dernier, révisé ses statuts antérieurs et en a formé le réglement ci joint.

Nous venons, M. le Sous-Préfet, vous soumettre ce réglement en double expédition, avec prière de le présenter à l'approbation de l'autorité supérieure pour lui donner un caractère légal et définitif.

Agréez, etc.

Les Membres du bureau de la Société:
DE LA CHAPELLE.— L. DE PONTAUMONT. — FRIGOULT.

Cherbourg, le 23 février 1867.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE

DE CHERBOURG.

Suivant les délibérations prises dans les séances des 14 janvier 1755, 2 décembre 1779, 29 décembre 1809, 5 juin 1854 et 7 décembre 1866.

ARTICLE PREMIER.

Composition de la Société.

La Société académique est composée de membres titulaires, de membres honoraires, de membres libres et de membres correspondants.

ART. 2.

Membres titulaires.

Les membres titulaires sont ceux qui, domiciliés dans la ville de Cherbourg ou dans l'arrondissement, contractent l'engagement d'assister habituellement aux séances de la Société.

ART. 3.

Membres honoraires

La Société confère le titre de membre honoraire, à ceux de ses titulaires qui ont le plus contribué à ses travaux. Les membres honoraires ne sont pas tenus d'assister aux séances et jouissent cependant de tous les avantages des titulaires.

ART. 4.

Membres libres.

Les membres libres sont choisis parmi les personnes domiciliées à Cherbourg, qui, par leurs fonctions ou leurs travaux, seraient dans l'impossibilité d'assister régulièrement

aux séances de la Société. La nomination de membre libre est une faveur qui ne sera accordée qu'autant que le nombre des membres titulaires sera au complet.

ART. 5.

Membres correspondants

Les membres correspondants sont ceux dont le domicile habituel est hors de la ville de Cherbourg. Ils sont comme les membres libres admis aux réunions lorsqu'ils s'y présentent, et peuvent prendre part aux discussions littéraires et scientifiques.

ART. 6.

Attributions spéciales des membres titulaires et des membres honoraires.

Les membres titulaires et les membres honoraires ont seuls voix délibérative quand il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la Société.

ART. 7.

Chiffre numérique des membres de la Société.

Le nombre des membres titulaires est fixé à 25 ; celui des membres honoraires, des membres libres ou des correspondants est illimité.

ART. 8.

Bureau.

La Société a trois officiers : un directeur, un secrétaire et un archiviste trésorier.

ART. 9.

Fonctions du directeur.

Le directeur préside les séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la Société et fait tous les ans un rapport sommaire sur les travaux de l'année.

ART. 10.

Fonctions du secrétaire.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la Société ; il est chargé de la correspondance.

ART. 11.

Fonctions de l'archiviste-trésorier.

L'archiviste-trésorier a la garde du sceau de la Société, des anciens registres, des livres, mémoires, etc. Il forme un

catalogue de ces divers objets, et met à la disposition des membres, sur récépissé, les livres dont ils ont besoin, sans toutefois que chacun puisse les garder au-delà d'un mois. Il reçoit les revenus de la Société et paie les dépenses sur un mandat du directeur.

ART. 12.

Election des officiers du bureau.

Le directeur, le secrétaire et l'archiviste-trésorier sont élus chacun par un scrutin séparé, à la majorité des voix pour le premier tour de scrutin ; puis à la pluralité en cas de ballotage. Le directeur est élu pour trois ans et ne peut être réélu qu'après un intervalle de trois autres années. Le secrétaire et l'archiviste-trésorier, élus également pour trois ans, sont toujours rééligibles.

Les élections se font dans la séance du mois de décembre.

ART. 13.

Remplacement du directeur et du secrétaire en cas d'absence de ces officiers

En cas d'absence du directeur, il est remplacé dans la présidence par le doyen d'âge de la séance. En cas d'absence du secrétaire, il est remplacé par le plus jeune d'âge des membres présents à la séance.

ART. 14.

Nomination des candidats aux titres de membres titulaires, de membres libres, ou de correspondant

Les candidatures aux titres de membres titulaires, de membres libres ou de correspondants doivent être proposées par trois membres titulaires ou honoraires, dont un du bureau, qui font connaître à la Société les travaux littéraires ou scientifiques du candidat ainsi présenté. Le scrutin a lieu à la séance suivante.

Si le nombre des candidats excède celui des places vacantes, il sera procédé à autant de scrutins qu'il y a de candidats, et les nominations se feront suivant l'ordre de la majorité des voix obtenues par chacun d'eux.

ART. 15.

Adhésion aux statuts.

Le candidat reçu membre titulaire ou membre libre doit,

avant d'être admis aux séances, adhérer aux statuts de la Société en y apposant sa signature. Il versera dans la caisse la somme de cinq francs pour droit de diplôme.

ART. 16.

Séances obligatoires et jetons de présence.

Les séances obligatoires seront au nombre de dix par chaque année et auront lieu dans la première semaine de chaque mois, au jour indiqué par lettres de convocation.

Dans chacune de ces séances, les membres titulaires présents recevront des jetons auxquels il sera attribué une valeur de un franc. A la fin de l'année, chaque membre devra verser entre les mains du trésorier une somme de dix francs, soit en argent, soit en jetons.

Le membre nouvellement élu ne sera tenu de verser, en fin d'année, qu'un nombre de jetons égal à celui des séances qui ont eu lieu depuis sa nomination.

Il n'y aura pas de séances dans les mois de septembre et d'octobre.

ART. 17.

Scrutin et majorité pour certaines délibérations.

Toutes les délibérations se font au scrutin, à moins que la Société n'ait manifesté le vœu contraire. Celles qui ont pour objet l'élection d'un membre titulaire, ou une modification aux statuts, ne peuvent avoir lieu si la séance ne réunit la majorité des membres titulaires présents à Cherbourg.

ART. 18.

Etrangers admis aux séances.

Les personnes étrangères à la Société ne sont admises à ses séances ordinaires que lorsqu'elles sont présentées par l'un de ses membres et avec l'agrément du bureau.

ART. 19.

Travaux de la Société.

La Société entend dans ses séances mensuelles la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts.

Toute discussion sur la religion et sur la politique est interdite.

ART. 20.

Séance publique annuelle.

Une séance publique sera tenue, s'il y a lieu, chaque année à l'époque fixée par la Société. Les mémoires destinés à la lecture devront être soumis à la Société dans une de ses séances ordinaires ou dans une séance spéciale convoquée à cet effet. Ces mémoires seront déposés aux archives jusqu'à la séance suivante, où ils devront être admis au scrutin secret.

ART. 21.

Dépôt aux archives des mémoires lus

L'auteur de tout ouvrage manuscrit, lu aux séances, soit publiques, soit ordinaires, en remet le texte ou l'analyse à l'archiviste trésorier, qui fait relier lesdits ouvrages en volume à la fin de l'année.

ART. 22.

Publication de mémoires.

Un volume de mémoires sera imprimé toutes les fois que la situation financière de la Société le permettra. Chaque article destiné à l'impression sera lu préalablement dans une séance ordinaire, et déposé aux archives jusqu'à la séance suivante, où il devra être admis au scrutin secret.

ART. 23.

Paiement des frais d'impression. Exception pour les cartes et plans.

Si les fonds existant dans la caisse ne sont pas suffisants pour subvenir aux dépenses d'impression des mémoires, il y est suppléé par une cotisation répartie entre les auteurs des mémoires admis à l'impression, proportionnellement à leur étendue.

A mesure qu'il rentrera des fonds dans la caisse, soit par la subvention départementale, soit par la vente des mémoires, soit par tout autre moyen, il en sera fait par les soins de l'archiviste trésorier, une répartition proportionnelle, jusqu'à concurrence de la somme avancée par chaque membre.

Les planches, dessins ou tableaux accompagnant les mémoires, soit intercalés dans le texte, soit placés en dehors, seront toujours au compte de l'auteur.

ART. 24.

Messe mortuaire annuelle

Tous les ans, dans le courant du mois de novembre, une messe mortuaire sera dite pour les membres de la Société décédés depuis sa fondation.

Arrêté par la Société dans sa séance du 7 décembre 1866.

Signé : *Le Directeur* : De La Chapelle. — *L'Archiviste-Trésorier* : L. de Pontaumont. — *Le Secrétaire* : Frigoult.

VU ET APPROUVÉ :

Saint-Lo, le 26 mars 1867.

Le Préfet, Signé : Levainville.

SUITE DES NOTES

SUR

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Depuis le commencement de ce siècle

Par M. NOEL,

Ancien Maire, Directeur de la Société Académique.

Dans la séance du 7 janvier 1816, le nom de M. Collart, comme maire, paraît pour la première fois. Les affaires sont peu nombreuses et les séances du conseil encore moins. On n'en trouve aucune jusqu'au 7 juin, ce qui fait cinq mois d'intervalle.

Dans cette dernière séance, le conseil vote une adresse au roi et au duc de Berry, à l'occasion du mariage de ce dernier. Il arrête en outre qu'une fontaine publique sera élevée en mémoire du débarquement du duc, et que le roi sera prié de donner au port militaire le nom de Bourbon. Une commission est nommée pour porter ces deux adresses à Paris.

Le 26 du même mois, il est procédé à l'installation des membres du conseil nouvellement nommés, remplaçant au

nombre de huit pareil nombre d'anciens membres, exclus très vraisemblablement par suite de leur opinion politique. On remarque dans l'énoncé du serment une assez grande modification, il est très simplifié et redevient à peu près ce qu'il était avant les additions qu'on avait cru devoir y faire.

Dans cette même séance, le maire présente un projet de fontaine à élever sur la place d'Armes, en mémoire du débarquement du duc de Berry. Le devis s'éleva à 7000 fr. Le conseil y ajouta 3000 fr. pour le polissage du granit.

Le 14 septembre, le conseil arrête que l'établissement de quatre foires à Cherbourg sera demandé, et vote une somme de 10000 fr. pour continuer les remblais du marais du Cochin. Jusques-là, ce marais fort insalubre et qui s'étendait jusqu'à l'emplacement occupé aujourd'hui par la halle et les tribunaux, ne se comblait qu'avec une très grande lenteur, par les décombres que les habitants étaient invités à y apporter.

Un crédit spécial était donc nécessaire, mais il produisit peu d'effet, car la plus grande partie du marais était encore vide en 1830. La partie sous la halle et la prison actuelle était seule remblayée.

Dans le mois de mai de l'année suivante, nous voyons le conseil municipal réclamer contre la suppression du titre de 1re classe, précédemment attribué au port militaire. Cette réclamation n'eut aucune suite et le port est resté jusqu'à ce jour au rang que lui assignait cette suppression, si toutefois il existe aujourd'hui une distinction de classe entre les 5 ports, ce que nous ignorons.

La disette se fit sentir en 1817 et dut attirer l'attention du conseil. Le blé monta jusqu'à 60 fr. l'hect. Une somme de 20000 fr. fut votée en faveur des pauvres, dont moitié devait être employée en ateliers de charité, et l'autre moitié en distribution de soupe.

Le 18 octobre, le maire annonce la prochaine arrivée du duc d'Angoulême, et vote une somme de 600 fr. pour sa réception, l'exiguité de cette allocation contraste d'une manière frappante avec celles qui ont été votées depuis dans des circonstances semblables.

C'est de cette époque que date l'introduction, à Cherbourg, de l'enseignement mutuel. Le 22 septembre, le conseil, sur la proposition du sous-préfet, qui était alors M. de Chaulieu, arrête qu'une école nouvelle sera créée à Cherbourg d'après ce système.

Dans la même séance, M. Cachin, membre du conseil municipal et directeur des Travaux hydrauliques, refuse l'épée d'or qui avait été votée précédemment en sa faveur.

L'année 1818 présente peu de délibérations qui méritent d'être mentionnées.

Le magasin d'entrepôt, qui est sur le point d'être terminé, appelle l'attention du conseil. Une somme de 30,000 fr. est votée pour son complet achèvement. On rédige un tarif de magasinage et on comprend au nombre des recettes le produit présumé, qu'on évalue à 2700 fr.

L'hospice réclame une somme de 15000 fr. pour avance faite au bureau de bienfaisance. Mais le conseil accorde seulement 6000 fr., montant d'une rente aliénée, et rejette le reste de la demande, attendu que la ville subvient aux besoins de l'hospice. On voit que la comptabilité n'était pas encore organisée comme elle l'est aujourd'hui.

Le 9 mars de l'année suivante, une délibération nous apprend que le quai du bassin n'était pas encore pavé. Le conseil réclame contre cet état de choses auprès du gouvernement.

C'est de cette époque que date l'établissement des écoles chrétiennes et en même temps d'une école de dessin pour

les ouvriers. Le conseil alloue 600 fr. pour celle-ci et 1800 fr. pour l'entretien de trois frères.

C'est également dans cette année que furent faits les premiers fonds pour la construction d'un château d'eau et l'achèvement du portail ouest de l'église Sainte-Trinité.

Le 13 décembre, une question de propriété fut portée devant le conseil par les habitants de la Grande-Rue, sur le côté ouest de laquelle se trouvait une galerie basse, accessible au public et qui séparait les habitations de la voie publique par une largeur de trois mètres environ. Cette galerie, qui ne s'élevait qu'à la hauteur du 1er étage, et qui n'existait que dans la moitié de la rue, à peu près à partir de la rue au Fourdray, portait le nom de *Soliers*. Les propriétaires des maisons situées en arrière, tous marchands, y établissaient leurs étalages, de sorte que le passage était très retréci pour le public qui voulait le pratiquer. Les habitants réclamant la propriété exclussive de cette galerie, le conseil décida que cette propriété devait être abandonnée aux propriétaires des maisons situées en arrière.

L'année 1819 ne présente rien de remarquable. Il y est question du pavage des quais. Le conseil, sur la demande du directeur des ponts-et-chaussées, décide que ce pavage sera fait par la ville, au-delà de 10 mètres à partir de l'arête du quai.

Le registre des délibérations du conseil pour l'année suivante, nous apprend que le tribunal et la prison étaient encore dans des bâtiments pris à loyer. Le conseil arrête qu'il contribuera pour une somme de 6000 fr. à l'achat du terrain et des bâtiments situés sur la place d'Armes, dans lesquels le tribunal était placé.

La route de Barfleur et de Saint-Vaast n'était pas encore ouverte. Le conseil arrête qu'il cédera gratuitement le terrain nécessaire.

La délibération du 7 octobre nous donne lieu de remarquer combien l'administration était alors parcimonieuse dans la rétribution accordée à ses agents, et présente avec l'époque actuelle un contraste frappant. L'architecte ne recevait alors qu'un traitement fixe de 200 fr., qui fut porté l'année suivante à 300 fr. Il demande qu'on lui accorde une indemnité pour rédactions de plans. Les membres qui appuient cette réclamation disent que l'architecte n'est tenu qu'à donner les alignements, surveiller leur exécution, la construction intérieure des cheminées, celle des auvents, balcons, avant-corps, marches, bornes, etc. ; à surveiller les ouvriers occupés aux travaux d'entretien des acqueducs et fontaines de la ville, à donner son avis sur toutes les pétitions pour constructions nouvelles, réparations ou changements.

Tel était le service assez compliqué pour lequel on accordait une rétribution de 200 fr. L'architecte était en même temps agent-voyer et conducteur de travaux ; aujourd'hui, ces trois services sont répartis entre quatre personnes, qui reçoivent ensemble environ 7000 francs, c'est-à-dire plus de trente fois autant qu'il y a 40 ans.

Cette même année, le conseil fait une adresse au roi, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, et vote une somme de 1000 francs pour contribuer à l'acquisition du château de Chambord, pour le prince.

En 1821, le conseil affecte un crédit de 1200 francs à l'achat d'une épée d'honneur pour le général Proteau, qui commandait la ville, en 1815, lorsqu'elle était investie par les Prussiens. La garnison était faible et il suppléa à cette faiblesse par la ruse. Il mît en réquisition tous les chevaux de la ville et autant d'hommes pour les monter. Dès que la nuit était venue, il se mettait à la tête de cette cavalerie improvisée, et il parcourait l'extérieur de la ville, de manière à

être vu ou entendu de l'ennemi. Les Prussiens s'imaginèrent alors qu'il y avait un corps de cavalerie nombreux dans la ville, et n'osèrent pas y entrer. Ils se contentèrent de garder les routes qui y aboutissaient et s'en tinrent à cette simple démonstration.

C'est alors aussi qu'on s'occupa pour la première fois de procurer de l'eau à la ville; le 16 février, le maire soumet au conseil un projet de château d'eau et de construction de la fontaine élevée à l'honneur du duc de Berry

Puisque le nom de ce prince se trouve sous ma plume, on entendra peut-être avec plaisir le récit de deux anecdotes qui me reviennent à la mémoire, et qui signalèrent son passage en 1814.

A Cherbourg, les dames de la ville et des environs lui furent présentées par le général commandant la place; celui-ci, quoi qu'il appartint au nouveau régime, avait soin et quand il y avait lieu, d'ajouter à la suite du nom et du titre, ces mots: Ancienne noblesse. Mais le prince, avec beaucoup de tact, ne lui permit pas de continuer ainsi, et lui dit: Général, nous ne connaissons qu'une seule noblesse.

A Bayeux, il fit preuve d'à-propos et de sang-froid, en passant la revue d'un régiment; au milieu de la revue, un cri de: *Vive l'Empereur*! s'éleva des rangs. Le colonel irrité autant qu'embarrassé, veut sévir, mais le prince sans se déconcerter, dit tout haut et de manière à être entendu des soldats: Ce n'est rien, colonel, c'est un reste de vieille habitude.

Le 30 juillet de cette même année, MM. Colfart, maire, et Laval-Bohn, adjoint furent réinstallés en ces qualités, par M. Ch. Le Maistre sous-préfet.

Les deux années qui suivent ne présentent rien d'important; les séances du conseil étaient très rares, on n'en compte que quatre dans l'année 1822.

L'année 1824 est signalée par une vive discussion qui s'éleva entre le maire et le conseil municipal, et qui donna lieu à des voies de fait, non entre les personnes, mais contre les choses.

Une difficulté s'était élevée entre les deux communes voisines de Cherbourg et de Tourlaville, relativement à la ligne de séparation de leur propriété dans la Mielle. Le sous-préfet s'étant entremis naturellement entre les deux communes, présente au conseil un projet de transaction dans la séance du 10 octobre. Après avoir donné lecture de ce projet, il quitte la salle, et le maire fait des observations contre. Une discussion s'engage et on va au scrutin secret, sur la question suivante :

« Y a-t-il lieu de transiger, en acceptant au nom de la ville, la partie des Mielles qui se trouve entre ses faubourgs et la ligne droite allant du chemin de la Bouteillerie à la mer.

Cette question est résolue affirmativement par 17 bulletins portant Oui contre 4 portant Non.

Quelques jours après, on trouva biffées sur le registre les 8 premières lignes de cette délibération et il n'y avait de signatures que celles de quatre opposants, parmi lesquelles se trouvait celle du maire.

Le conseil ne tarda pas à se réunir de nouveau et nomma une commission dont le maire fit partie pour rédiger la délibération. Il fut décidé, contre l'avis de ce dernier, qu'elle serait insérée par extrait. Malgré cette décision, le maire fit insérer tout au long les deux mémoires lus par le sous-préfet et par lui.

Enfin dans une séance postérieure, le conseil décida que la délibération, inscrite par le maire sur le registre, sera biffée et remplacée par la rédaction de la commission.

On voit que le maire avait peine à se soumettre au pou-

voir légal de la majorité et que, pour le combattre, il n'hésitait pas à employer des voies de fait contre ces malheureux procès-verbaux, objet de son opposition. Cette petite guerre peut s'appeler : *Guerre à coups de ratures.*

Ces procédés, peu dignes d'une grande administration, furent sans succès, et cependant on en retrouve encore des traces dans l'année suivante, à l'occasion du portail ouest de l'église Sainte-Trinité. Le conseil de bâtiments civils avait refusé le dernier devis ; un nouveau s'élevant à 72,000 fr. fut soumis par le maire au conseil. Au procès-verbal de cette délibération, on ajouta, à l'insu du secrétaire, quelques lignes qui furent biffées ensuite.

Dans la séance du 23 avril de cette année 1825, le conseil arrête que les Mielles seront vendues pour construire une église et vote en même temps une somme de 12,000 francs pour contribuer à l'établissement d'une route départementale vers Barfleur et Saint-Vaast.

Dans le cours de l'année 1826, on s'occupa beaucoup de l'emplacement d'une église. On pensa d'abord à la place du Château; ensuite à la rue Corne-de-Cerf, en face de la rue des Corderies prolongée. On dut renoncer à ce dernier projet à cause de la dépense. Le percement de la rue des Corderies, jusqu'à la rue Corne-de-Cerf, devait coûter 102,500 francs, et le terrain pour l'église 113,000 fr. Total, 215,500 fr., entièrement indépendant des frais de construction.

Cette même année, le conseil vota une somme de 20,000 francs pour contribuer à l'achat ou à la construction d'une sous-préfecture ; mais cette délibération n'eut pas de suite. Dans le budget voté pour 1827, on trouve parmi les recettes extraordinaires une somme de 95,847 pour 1/8 de la vente des Mielles, d'où il suit que le prix total s'élevait à 606,000 francs.

Les recettes ordinaires qui montaient à 182,000 francs, comprenaient l'octroi pour 142,000 fr. et les revenus du collége pour 3,900 fr.

Dans les dépenses ordinaires, on trouve 19,000 francs pour frais de perception de l'octroi; 6,000 pour l'éclairage ; 20,000 pour l'hospice ; 7,000 pour le bureau de charité ; 8,050 pour le collége ; 7,000 pour l'instruction primaire.

Dans les dépenses extraordinaires, 29,000 francs pour le portail de l'église ; 50,000 francs, première construction sur la halle.

La fin de l'année 1827 est marquée par un voyage que fit à Cherbourg Madame la dauphine, duchesse d'Angoulême. Elle y passa plusieurs jours du mois de septembre. Une escadre, dite escadre des Dunes, était depuis quelque temps sur la rade. Elle visita successivement tous les navires, malgré le mauvais temps qui rendait leur ascension très difficile. Le conseil nomma une commission composée des deux adjoints et de sept membres pour lui faire les honneurs du bal qui lui fut offert dans un des magasins des vivres du petit arsenal, à l'est du port marchand. Il désigna également cinq dames, prises dans la marine et dans la ville, destinées à l'accompagner pendant la soirée.

Le conseil arrêta également que la princesse serait priée de donner le nom de rue Dauphine à celle des Bastions où était située l'hôtel de la Préfecture, qui devenait momentanément la résidence de S. A. R. Ce nom ne subsista que pendant quelques années.

Un dernier arrêté du conseil prouve que nos finances n'étaient pas encore organisées comme aujourd'hui. Le maire fut autorisé à emprunter la somme qui serait nécessaire pour la réception de la princesse. Un emprunt aujourd'hui ne se conclut pas aussi facilement. Il faut d'autres formalités qu'une simple autorisation d'un conseil municipal.

La liquidation des dépenses eut lieu dans la séance du 25 octobre et s'élève à 13,000 francs, somme pour laquelle le maire ne jugea pas à propos de faire l'emprunt autorisé et qui fut imputée sur le boni présumé de l'année 1827.

Dans la séance du 1er décembre, le conseil vota une somme de 6,000 francs pour mettre à l'alignement une maison très saillante dans la rue des Corderies et appartenant alors à M. Le Buhotel. Malheureusement, le crédit ne fut pas employé et, pendant les 40 ans bientôt qui se sont écoulés depuis, une espèce de fatalité a voulu que les choses restassent dans le même état. Il semble que cette rue, l'une des plus belles de la ville, soit condamnée à voir ses alignements rester imparfaits, tandis que le contraire a eu lieu dans presque toutes les autres rues beaucoup moins importantes.

Les autres séances du conseil en 1827 offrent trop peu d'intérêt pour être rapportées ici.

Dans l'année suivante 1828, au mois d'août, nous trouvons une délibération dont le résultat aurait apporté un notable embellissement aux quais du port et à la ville. Le directeur général des ponts-et-chaussées propose de déterminer l'alignement de manière à ce que les façades du bassin fassent, autant que possible, suite aux façades de l'avant-port. Le maximum de reculement des maisons les plus avancées aurait été de 20 mètres.

Le conseil applaudit à ce projet et émet l'idée qu'une statue pourrait être élevée à Louis XVI sur cet emplacement. Toutefois il n'approuve le plan qu'autant que la direction des ponts-et-chaussées le ferait exécuter en 6 ans, conformément à la demande des propriétaires intéressés qui protestent contre une mesure, ayant pour résultat de frapper leurs propriétés d'alignement, sans fixer une époque prochaine d'exécution.

Malheureusement, ce projet n'eut aucune suite, mais j'ai cru devoir le mentionner ici parce qu'il pourrait peut-être être repris plus tard.

Dans cette même session du mois d'avril, le conseil approuve l'acquisition d'un vaste terrain, dit Tivoli, compris entre la route départementale des Pieux, la rue de la Duchée prolongée et les propriétés bordant les rues de la Poudrière et de Bailli. Ce terrain composé de plusieurs jardins était destiné à la construction d'un hôpital dont les plans furent faits quelques années après, ainsi que nous le verrons à leur date. L'acquisition fut faite moyennant une rente de 1800 fr.

Dans les autres séances de l'année 1828, nous remarquons une pétition à la chambre des députés relativement à la poudrière. Le conseil réclame contre l'avis du ministre de la guerre qui ne consent à la démolition qu'à la condition de son remplacement aux frais de la ville.

Le conseil décide qu'il ne contribuera en rien à l'établissement des bains de mer, autrement que par la cession gratuite d'un terrain.

Relativement à la construction d'un palais de justice, il consent à payer la dépense au delà de 100000 francs.

Le préfet ayant demandé la concession d'un terrain pour l'établissement d'une école normale, le conseil refuse par le motif que cette dépense incombait au département.

Enfin, dans sa séance du 10 octobre, le conseil vote une adresse au roi Charles X pour l'inviter à assister à l'ouverture du bassin qui doit porter son nom.

Une réponse à cette adresse est communiquée par le maire dans la séance du 23 du même mois.

L'année 1829 offre un bien petit nombre de séances, toutes à peu près insignifiantes. Dans celle du 18 juillet, le conseil ayant lieu de croire que le roi viendrait assister à l'ouverture

du bassin neuf, met à la disposition du maire une somme de 30,000 francs.

Le 19 août suivant, ayant été officiellement instruit que le roi serait remplacé par son fils le duc d'Angoulême, le conseil nomme une commission pour faire au prince les honneurs d'un bal et décide que les dames présentées occuperont les premières banquettes auprès du prince. Cette décision donna lieu à une réclamation d'un fonctionnaire supérieur relativement à la place destinée à sa femme, à laquelle le conseil répond par l'envoi de la délibération précédente.

Dans cette même année, M. le général Jouan et M. Morin, notaire, furent nommés membres du conseil municipal en remplacement de MM. Henry et Loysel, décédés.

L'hiver de 1829 à 1830 ayant été excessivement rigoureux, le conseil, dans sa séance du 5 janvier, s'occupe particulièrement des pauvres. Une allocation de 12,000 francs fut votée pour secours extraordinaires. Une autre de 8,600 francs pour être appliquée à des travaux de charité. La dotation du bureau de bienfaisance fut augmentée de 4,000 francs, somme à laquelle se joignit le produit d'une quête faite dans la ville, montant à 3,000 francs. De plus le conseil invita le maire à diviser la ville en quartiers et à nommer dans chacun d'eux des dames chargées de visiter les pauvres.

Telle fut l'origine du bureau de charité tel qu'il est organisé aujourd'hui.

Depuis longtemps, la cession d'un terrain aux corderies du commerce donnait lieu à des observations de diverses parts et entr'autres de l'autorité supérieure : le conseil, sur le rapport d'un de ses membres, fixe définitivement les conditions d'aliénation dans sa séance du 10 janvier.

Le 11 mars, M. Victor Mauger fait une proposition de prolonger la rue de la Comédie, qui, jusques-là, n'était qu'une im-

passe, et offre à cette effet le terrain nécessaire jusqu'à la rue de la Bucaille, moyennant une indemnité de 100 francs et le pavage de la rue aux frais de la ville.

Le conseil adopte cette proposition.

Il décide, dans sa séance du 30 juin, que la halle serait couverte en ardoises de châteaulin au lieu d'ardoises du pays, tel que le projet en avait été d'abord. La dépense prévue pour 54,000 francs est en conséquence portée à 66,000 francs.

C'est de cette même époque que date la formation d'une bibliothèque publique et d'un cabinet d'histoire naturelle et d'antiquité. L'administration municipale entra en pourparler pour l'acquisition du cabinet de M Duchevreuil, connu comme antiquaire. MM. Asselin, Noel et Dumont-Moulin furent nommés par le conseil pour faire l'inventaire et traiter ensuite de l'acquisition définitive.

Nous arrivons à une époque célèbre dans notre histoire et qui amena dans l'administration municipale et sur tous les points de la France de notables changements ; je veux parler de la révolution de juillet.

Dans la séance du 6 août, le maire annonce qu'il a formé une commission composée de MM. Asselin et Noël, membres du conseil municipal, Bonnissent, médecin, Le Mansois-Dupré, avocat, et Chauffard, officier supérieur en retraite, pour présenter un projet d'organisation de la garde nationale, que provisoirement ce dernier avait été désigné pour la commander, et que le général Galdemar, commandant la place, avait pris de sages mesures pour maintenir la tranquillité publique.

Le conseil approuve, avec cette seule modification que M. le général Jouan sera prié de prendre le commandement en chef de la garde nationale et M. Chauffard le commandement en second.

L'administration ayant été informée que le roi Charles X avec toute sa famille devait s'embarquer à Cherbourg pour se retirer à l'étranger, la commission dont je viens de parler fit afficher sur les murs de la ville une proclamation propre à calmer les esprits et à les rappeler au respect et aux égards auxquels avait droit une famille auguste qui, pour la deuxième fois, allait reprendre le chemin douloureux de l'exil.

L'annonce de ce voyage donna lieu à un grand mouvement. La garde nationale fut réunie sous le commandement de M. Chauffard, en l'absence de M. le général Jouan, et reçut l'ordre de partir immédiatement pour une destination et dans un but qui étaient inconnus. Tout ce que l'on savait c'est que le général Hulot, qui avait momentanément le commandement du département de la Manche, avait indiqué seulement la direction à suivre jusqu'à l'arrivée d'ordres nouveaux, et cette direction était celle de la route de Paris. Il était environ midi lorsque la garde citoyenne se mit en route par un beau temps et au chant de la *Marseillaise*. La plupart des gardes nationaux, sinon tous, ne croyaient faire qu'une promenade militaire et ne doutaient pas qu'ils reviendraient dîner ou au moins coucher à Cherbourg. Sans cette persuasion, il est douteux que le patriotisme eut animé un aussi grand nombre de garde nationaux, au point de leur faire abandonner leurs affaires et leur famille pour un temps plus ou moins long et pour un but qu'on ne leur avait pas fait connaître. Aussi quand on eut aperçu le clocher de Valognes, quand cette ville même eut été dépassée et qu'on se dirigea sur Montebourg, l'enthousiasme se calma et les chants cessèrent de se faire entendre. On n'était pas prévenu de notre arrivée, il était déjà tard et chacun s'empressa de chercher un logement, les uns, en petit nombre, chez des amis, la plus grande

partie dans des auberges qui purent suffire à peine à satisfaire un appétit qu'avait excitée chez les gardes nationaux une marche longue et inusitée et qui ne purent offrir à la plupart d'entr'eux que des chaises et le sol même des appartements pour le repos de la nuit. C'était un bivouac, mais au moins on était à couvert et, quoiqu'on fût dans la belle saison cette circonstance n'était pas indifférente à des citoyens pour qui la voûte étoilée ne remplaçait pas assurément le ciel d'un bon lit auquel ils étaient habitués. Il arriva de là que la partie la plus jeune et la plus bruyante du bataillon prolongea bien avant dans la nuit le repas du soir et se livra à des conversations animées et à des chants, qui ne laissaient pas un instant de repos à leurs camarades plus âgés ou plus disposés au repos..

Le lendemain matin nous nous remîmes en route pour Carentan, toujours ignorants du but qu'on voulait nous faire atteindre. Il y a tout lieu de croire que le général lui même qui avait ordonné le mouvement n'était pas bien fixé sur la portée qu'il devait lui donner. Il était à Carentan lorsque la garde nationale y arriva vers cinq heures du soir. A ce moment, la même incertitude existait toujours; nous apprîmes seulement que le roi Charles X, avec toute sa famille et ses gardes du corps, devait coucher à St-Lô et que suivant toutes les probabilités nous l'accompagnerions le lendemain jusqu'à Cherbourg ou au moins jusqu'à Valognes où il devait s'arrêter.

Les gardes nationaux, tous désireux de réparer la fatigue des deux dernières journées, n'eurent rien de plus empressé que de chercher un logement et surtout un bon repas, et beaucoup d'autres probablement étaient déjà au lit, lorsqu'à leur grand étonnement le rappel se fit entendre. Cet étonnement redoubla quand on apprît que le rappel avait pour but

le départ immédiat de la garde nationale pour Cherbourg. Cet ordre inattendu excita un assez grand tumulte parmi les soldats citoyens dont la plupart déclarèrent qu'ils n'y obéiraient pas. Cet acte d'indiscipline trouvait son excuse ou au moins son motif dans la situation et il était difficile de la réprimer. Le commandant voulut en vain parcourir les groupes qui s'étaient formés sous la fenêtre du général et aux abords de son logement et obtenir d'eux une prompte soumission. Il ne put y réussir et il engagea quelques uns d'entr'eux à monter chez le général afin de l'engager à modifier un ordre dont l'exécution parraissait entourée d'assez grandes difficultés.

Nous entrâmes dans sa chambre au nombre de vingt environ et parmi eux il y en avait une partie qui se ressentaient de l'échauffement du repas. Il était donc à craindre que la conférence ne produisît pas de résultats satisfaisants. Heureusement les plus calmes parvinrent à dominer le tumulte des interpellations qui se croisaient et entamèrent avec le général une discussion sur l'extrême difficulté d'obtenir l'obéissance d'une multitude, entièrement étrangère à la discipline, fatiguée d'une marche à laquelle ils n'étaient pas habitués, les uns goûtant déjà les bienfaits d'un sommeil réparateur, les autres n'ayant pas assez de sang froid pour comprendre la nécessité d'un départ en de telles circonstances. Le général, tout en reconnaissant ce qu'il y avait de vrai dans ces observations, répondit que l'ordre ne venait pas de lui, mais bien des commissaires qui accompagnaient le roi. Ils ignoraient ce mouvement de la garde nationale et le motif qui l'avait produit. Le bruit courait à St-Lô, à ce qu'il paraît, que ce mouvement avait été spontané, ce qui supposait une grande exaltation dans les esprits. On disait que les gardes nationaux ne voulaient pas permettre aux gardes du corps et

aux suisses de dépasser Carentan, voulant eux mêmes servir d'escorte à la famille royale. L'embarras du général était très grand et on ne savait à quel parti on devait s'arrêter, quand une idée émise par quelqu'un vint mettre un terme à cette discussion. Cette idée consistait à envoyer immédiatement une députation de la garde nationale aux commissaires afin de les désabuser de l'erreur où ils étaient sur ses intentions et pour s'entendre avec eux sur ce qu'il y avait de mieux à faire. — Quels sont ceux d'entre vous, dit le général, qui veulent remplir cette mission ? L'un de ceux à qui il s'adressait particulièrement donna son consentement, mais en ajoutant qu'il n'irait pas seul. Alors un assez grand nombre, qui subissaient encore l'exaltation produite par un bon repas, s'offrirent pour l'accompagner. Mais il ne voulut accepter qu'un seul compagnon, Le propriétaire de l'hôtel ou nous étions était en même temps maître de poste, de sorte que nous ne tardâmes pas à être sur la route de St-Lô où nous arrivâmes entre minuit et une heure du matin.

Descendus de voiture, nous nous dirigeâmes immédiatement sur la préfecture, où nous comptions trouver les commissaires ou au moins leur adresse. Arrivés devant la grille, de pénibles émotions s'emparèrent de nous. Nous avions à notre droite cet hôtel qui renfermait trois générations royales, dont la plus jeune allait clore probablement cette longue série de rois qui, depuis huit cents ans, gouvernaient la France, la plus part éprouvés déjà par de grands malheurs, les autres étrangers par leur âge aux évênements qui venaient de précipiter leur chûte, mais qui n'en subissaient pas moins la triste responsabilité attachée à leur position ; à notre gauche, sur la place qui fait face à la préfecture, un grand feu de bivouac se faisait remarquer, autour duquel étaient couchés un assez grand nombre de gardes du corps endormis. Partout régnait

un silence de mort : C'était en effet celle d'une antique royauté dont le lugubre convoi faisait une dernière station sur le chemin qui devait la conduire à sa dernière destination.

Après nous être procuré l'adresse des commissaires, qui étaient MM. le maréchal Maison, baron de Shonen, et Odilon Barrot, nous nous dirigeâmes vers l'hôtel où ils étaient descendus et que nous eûmes beaucoup de peine à nous faire ouvrir. Nous fûmes conduits dans la chambre d'un de ces messieurs, qu'on fut obligé de réveiller ; c'était M. Odilon Barrot, à qui nous remîmes une lettre du général Hulot.

La lecture de cette lettre parut l'impressionner vivement. Les commissaires avaient appris seulement la veille au soir, en arrivant à St-Lô, que la garde nationale de Cherbourg se portait à la rencontre du convoi royal, et ils l'avaient appris avec les commentaires dont cette nouvelle était accompagnée. Dès lors, ils craignirent une collision et n'eurent rien de plus pressé que d'expédier au général l'ordre dont il vient d'être question. Croyant à l'exécution de cet ordre, ils s'étaient endormis sur l'assurance qu'ils acheveraient leur voyage comme ils l'avaient commencé et qu'ils ne trouveraient dans la population de la Manche que les égards et les respects dus à de grandes infortunes.

Sous l'influence de ces idées, M. O. Barrot nous pressa vivement de repartir de suite et d'employer toute l'influence que nous pouvions avoir sur la garde nationale de Cherbourg pour l'engager à effectuer son départ immédiatement après notre arrivée à Carentan. Mais nous eûmes peu de peine à lui démontrer l'impossibilité d'obtenir un tel résultat. Il était près de deux heures après minuit, le convoi royal devait se mettre en route à quatre heures du matin. Quelque célérité que nous pussions mettre dans notre voyage, quelque

fut notre empressement à faire réunir la garde nationale, et en la supposant prête à répondre à notre appel, supposition peu vraisemblable, il était évident que le départ ne pourrait avoir lieu avant l'arrivée du convoi. Le seul moyen praticable d'éviter un contact trop prolongé entre les deux partis consistait donc à tenir secret, autant que possible, l'heure de cette arrivée, à l'avancer de manière à ce qu'un certain nombre de gardes nationaux ne fussent pas encore levés, et cela était possible en faisant arriver le convoi avant sept heures du matin et ensuite à lui faire traverser Carentan sans s'arrêter. M. O. Barrot fut d'ailleurs rassuré par les explications que nous lui donnâmes sur les intentions qu'on avait prêtées à la garde nationale et sur l'assurance que nous lui donnâmes des dispositions très pacifiques où elle était vis-à-vis des gardes du corps.

Nous nous remîmes en route quelques instants après.

Quoique l'assurance donnée par nous fut sincère, nous n'en conservions pas moins quelqu'inquiétude sur ce qui pouvait arriver au moment du passage. Il ne fallait qu'une mauvaise tête de l'un ou de l'autre côté pour amener cette collision que craignaient les commissaires. Cette inquiétude fut naturellement le sujet de notre conversation dans le trajet de St-Lô à Carentan. Nous cherchions à prévoir les occasions qui pourraient donner lieu à quelque querelle. Les moyens d'éloigner ces occasions nous paraissaient difficiles à trouver et plus encore à mettre en pratique.

Nous étions dans cette perplexité lorsque à une lieue de Carentan, environ, nous aperçumes un groupe de gardes nationaux, au nombre de 50 à 60, qui s'avançaient dans une direction contraire à la nôtre.

La première idée qui nous vînt fut peu rassurante. Nous crûmes à un sentiment d'exaltation qui avait poussé ces gar-

des nationaux au devant du convoi, ce qui justifiait entièrement les inquiétudes des commissaires et ce qui était directement opposé aux assurances que nous leur avions données. Nous eûmes donc un moment de grande anxiété Heureusement, il fut de peu de durée. Aussitôt que nous fûmes près d'eux, ils nous apprirent, qu'après notre départ, deux envoyés du gouvernement provisoire avaient pris des mesures telles que la garde nationale en grande partie s'était soumise à l'ordre renouvelé du départ immédiat. Quelques uns seulement avaient trouvé le moyen de se soustraire à cette mesure et avaient pris une direction contraire, ne voulant pas, dirent-ils, nous laisser en arrière, et désireux surtout de savoir quel avait été le résultat de notre démarche auprès des commissaires.

Après un échange d'explications mutuelles, nous continuâmes notre route pour Carentan, accompagnés ou suivis à peu de distance des gardes nationaux qui étaient venus au devant de nous. A notre arrivée, nous nous empressâmes d'aller rendre compte au général Hulot de la mission qu'il nous avait confiée et dont le résultat avait une importance bien affaiblie après le départ d'une grande partie de la garde nationale de Cherbourg.

Il était six heures du matin, environ, et deux heures après arriva le convoi royal Il traversa lentement la ville et nous nous mîmes en route, les uns en même temps, les autres immédiatement après. Les commissaires qui l'accompagnaient purent juger par eux mêmes du peu de fondement des craintes qu'on leur avait inspirées. Non seulement, aucune collision n'eut lieu, mais, au contraire, les augustes voyageurs furent partout accueillis avec respect, et les rapports qui s'établirent pendant la route entre les gardes nationaux et les gardes du corps ne s'écartèrent jamais du sentiment d'estime que méritait la fidélité au malheur.

La famille royale s'arrêta à Valognes. Le soir toute la garde nationale était rentrée à Cherbourg. Ainsi se termina une expédition qui n'avait aucune raison d'être. Commandée sans motif sérieux, n'ayant aucun but réalisable, elle pouvait amener de fâcheux accidents, contrarier les vues du nouveau gouvernement et semer dans le pays l'inquiétude et le trouble. Heureusement il n'en fut rien, et elle eut, au contraire, l'heureux résultat de montrer le bon esprit dont la population était animée.

Ici se termine l'histoire de cette époque en ce qui concerne la garde nationale de Cherbourg et l'administration municipale dont elle dépendait. Le reste appartient à l'histoire générale du pays. Je dirai seulement que le roi Charles X resta à Valognes avec sa famille depuis le vendredi soir, 13 août, jusqu'au lundi matin, 16, qu'il partit pour Cherbourg, traversa la ville sans s'y arrêter, et s'embarqua au port militaire sur un navire étranger qui fut escorté par un bâtiment de la marine royale jusqu'à son arrivée sur la rade de Spitheaud.

Ainsi fut donné au monde un nouvel exemple de la fragilité des grandeurs humaines.



HISTOIRE

DE L'ANCIENNE

ÉLECTION DE CARENTAN

D'après les monuments paléographiques

PAR

M. de PONTAUMONT,

Trésorier-Archiviste de la Société,

Ces documents, qui pourront être utilisés un jour par les historiens de la Manche, ont pour base les cartulaires d'abbayes, les archives des mairies et celles des églises de la circonscription qui a été l'objet de mes investigations.

J'ai été aidé dans ces recherches par mes savants amis MM. Léopold Delisle, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits à la bibliothèque impériale; Dubosc, archiviste paléographe du département de la Manche, et l'abbé Le Cardonnel, archiviste du diocèse de Coutances.

Amfreville. — En 1226, Guillaume de Reviers, fils de Baudoin, était seigneur d'Amfreville. En 1563, Nicolas de Mouy, épouse Françoise de Tardes, dame d'Amfreville (*Histoire d'Harcourt*, 1, p. 576). 1561. — Charles de Mouy, baron des Biars et d'Amfreville, eut la garde noble des enfants de François de Pierrepont d'Etienville. On comptait autrefois parmi les notables de cette commune Robert de Percy et Gilles Le Poupet, sieur de la Roche, qui portait d'azur à la croix pattée d'or accompagnée de trois croissants de même; les familles Dupoërier et Goupil du Mesnidot. 1610. — Don de 800 livres de pension au président d'Amfreville à prendre sur les amendes de justice. (*Chamb. des comptes. Reg.* 29, f° 85). 1691. — Charles-François Davy d'Amfreville épousa en cette année Jeanne Suzanne, fille du maréchal de Bellefonds. Ce personnage était lieutenant-général des armes navales, et mourut à Vincennes en 1692. (*Grands officiers de la couronne*, t. 1, p. 805). On trouve à la bibliothèque impériale, M^s Bose 1027, la note ci-après : « Monuments qui se trouvent dans l'église d'Amfreville, diocèse de Coutances (1703). » Ces monuments, décrits et dessinés par Delacour, ont été démolis par incurie au commencement du XVIIIe siècle. Ils étaient en partie de marbre blanc, et consacrés : 1° à messire Nicolas de Mouy ; 2° à Françoise de Tardes, sa femme, baronne des Biars, Néhou, Amfreville, Colomby, St-Vast, Corbon et la Baronière ; 3° à Jeanot de Tardes et Françoise des Biars, sa femme, avec armes de gueules patté d'or. En 1852, le nommé Malenfant trouva dans une partie basse de la commune, des coins en bronze pesant en totalité 18 livres.

Angoville-sur-Ay. — Plusieurs routes de cette localité présentent des débris de pavages gallo-romains. De ce nombre est le chemin dit de Briquebec, passant par l'église de Montgardon, le pied du mont du Tot, la lande de Diélette,

où il entre sur Angoville par la chasse de la Bissonnerie. Traversant l'eau au moulin du Clerc, ce chemin arrive au village de la Comterie par la chasse de Semilly, suit le hameau de Bo, arrive à la lande de Fierville par l'extrémité de la chasse de la Lande-Batonnerie, traverse cette lande, aboutit à la chapelle Traynel, et enfin à Lessay. Dans la même direction, des traces de pavé apparaissent encore dans les Œuvrières, le petit clos du marais, le pré des Fontaines, et la Comterie, où la charrue rencontre souvent des débris de pavés de même origine. En 1350, Thomas de Clamorgan était seigneur de Gratechef à Angoville. En 1577, Pierre Bauquet habitait aussi cette commune.

Angoville-au-Plain. — En 1188, Marguerite de Neubourg, veuve de Simon de Varleville, donne à l'abbaye de Blanchelande le patronage de l'église sous les vocables de saint Come et de saint Damien. Cette donation est approuvée par Guillaume de Tournebut, évêque de Coutances à la fin du XIIe siècle. (*Cart. de Blanchelande*). 1809. — Les herbages nommés les Neufdicks, situés en cette commune, appartenaient à M. Charles Dagobert de St-Lô, émigré amnistié et frère de l'illustre général républicain de ce nom.

Appeville. — En 1103, l'abbaye Blanche possédait d'importants domaines à Appeville. Ils provenaient du comte Guillaume de Mortain, fondateur de ce monastère. (*Gallia christ.*, *XI*, *coll.* 108.) Montfaoucq mentionne à l'année 1463 un personnage nommé Jean Duboys qui habitait Appeville. Le lieu dit la *Pierrelée* (levée), situé entre l'ancien prieuré et le Rourgebourg, au nord de l'église, semble, par son nom, avoir été jadis un lieu druidique. Sur le domaine d'Ozeville, près des limites de Houtteville, est un lieu nommé le Perrey, où une voie romaine, venant du Sud, dut passer anciennement. Non loin de là, il y avait naguère un dolmen en quartz tout

semblable à celui de Lithaire, et dont la table reposait sur trois tréteaux. A une époque reculée, on a beaucoup inhumé autour de ce dolmen, car M. Mesnage, maire d'Appeville et propriétaire du lieu, trouva, vers 1833, un grand nombre de crânes humains en faisant exécuter des défrichements. Ce dolmen était sur un monticule, proche la lisière du marais. En 1666, on comptait parmi les notables d'Appeville Jean Leforestier. En 1806, le marais de Lievetot, en cette commune, faisait partie de la dotation de la quatorzième cohorte de la Légion d'Honneur. Les domaines de Tournebut, du Hamel et du Marais appartenaient à cette époque à M. de Coigny, émigré rentré en France. (*Arch. de la Manche.*)

Audouville-la-Hubert. — En 1050, l'église d'Audouville est donnée à l'abbaye de Saint-Wandrille par Guillaume, duc de Normandie. En 1180, Guillaume de Vatronne possède la huitième partie du fief seigneurial d'Audouville, par suite de son mariage. (*Livre des fiefs sous Philippe-Auguste*, f° 3.) En 1268, une dame du nom d'*Eufemia*, possédait le domaine de Denneville à Audouville. (*Cart. de l'Hôtel-Dieu de Saint-Lo*, f° 1793.) Jean Jolivet était seigneur d'Audouville à la fin du XVe siècle. Il avait épousé Avoie Auxepaules, fille de Charles Auxepaules, de Sainte-Marie-du-Mont. (*Historia Harcuriana*, p. 1472.) Dans l'église, à droite, existe une inscription murale sur bronze qui porte ces mots : « La memoire des bons soyt perpetuelle ; cy devant gist noble dàe Jenne Lejolivet, en son vivant dame d'Audouville, feme de noble hoe Gilles Dancel, sieur de Quinéville, conseiller du roy et son lieut. au bailge de Costentin, et pareillem. y gisent Gilles et Jean dicts Dancel, enfants du dict s^r et dame, laquelle deceda au mois de juin 1569. » Au-dessous de cette inscription on lit la suivante, gravée sur une pierre calcaire, en trois lignes et demie, longues de deux pieds et coupées au milieu par une

pierre en saillie : « Cy devant le gràt autel gyst François Le Jolivet, en so vivat esc, filz de noble hoe Jean Le Jolivet esc sr de ceste proisse de Audouville-la-Hubert et de Font... et patro des eglisses des d. proisses, et de damoiselle Cirette Le Chevalier son espousse, lequel trespassa le Ve jour daoust lan mil IIICCIIIIXX et six, en benest repos soient leurs ames amen pr. nr. » En 1666, on comptait parmi les notables d'Audouville Pierre Goupil du Mesnildot ; François d'Aigremont ; François Michel, sieur de Verdun, et Pierre Simon, sieur de Varreville.

Auvers. — Par un traité passé en 1190, Richard-Cœur-de-Lion cède le Vexin à Phillippe-Auguste. Vernon fit partie de cette cession ; mais comme cette ville était une propriété particulière, le roi de France donna en échange diverses seigneuries, et notamment celle d'Auvers. (*Recueil des hist. de France, t.* 17, *p.* 43). L'église d'Auvers, qui date du XIIe siècle, est curieuse à visiter. Elle est sous le vocable de Saint-Etienne. En 1208, le fief d'Auvers, distrait de la baronnie de Saint-Sauveur, appartenait à Richard d'Harcourt, possesseur de cette baronnie. En 1282, Raoul d'Harcourt, seigneur d'Auvers, reconnaît que l'abbaye de Saint-Sauveur a le patronage de l'église. Pendant l'occupation anglaise Raoul d'Auvers devait deux hommes d'armes à la baronnie de Waringefort ; Robert d'Auvers fournissait à Guill., comte de Warwick, le service de trois archers dans le Warwickshire, et Hugues d'Auvers le même nombre dans le Northamptonshire (*Berk. Liv. noir, fo* 120, 185 *et* 205). — En 1441, il y eut procès au sujet du domaine d'Auvers entre le comte de Dorset et Jean de Robessart. (*Brequigny* 1441, 234). En 1494, le duc de Lorraine, roi de Sicile, donne à Jean d'Orglandes, baron de Prétot, le fief d'Auvers venu de son aïeule Marie d'Harcourt. En 1515, décéda Jean d'Orglandes, III du nom, seig. d'Au-

vers et de Plainmarais, chambellan du duc de Lorraine. En 1588, Charles d'Orglandes, seig. d'Auvers, et les habitants du lieu font une enquête. En 1590, les seigneurs d'Auvers et de Plainmarais s'enferment avec leur frère Antoine d'Orglandes, baron de Briouze, dans Avranches, qui tenait pour la Ligue contre l'armée royale commandée par le duc de Montpensier. La ville capitula. Jacques d'Orglandes, baron de Prétot et d'Auvers, donne en cette dernière qualité quittance de droit de treizième (mai 1649). En 1666, on comptait parmi les notables d'Auvers Charles Jouban, sieur de la Porte.

Auville-sur-le-Vey. — On trouve à la bibliothèque impériale, fonds de Bose, n° 1028, des actes de saint Guingaloc tirés d'un ancien antiphonaire de l'église d'Auville, sur le bord du Petit-Vey. Dans des temps antérieurs et en remontant probablement jusqu'à l'époque romaine, on devait passer la Vire au Vey-Morand, en amont du pont actuel. En partant de Saint-Hilaire, et en franchissant la côte de Saint-Pellerin, le lieu dit de Silans et l'église, parcours qui abonde en débris romains, on arrivait à un chemin ferré et au Vey-Morand C'était bien là la direction de Crociatonum à Vieux. Le hameau de la Chasse-Ferrée est voisin du Vey-Morand où la Vire est très large. Il y a là aussi un chemin creux appelé la Cavée, dans la direction de Saint-Hilaire au Vey-Morand, Une partie du hameau, à gauche, s'appelle la Quérière. On y a trouvé beaucoup de tuiles romaines dans une pièce appartenant à Abraham Gosselin. Le Vey-Morand est sans doute le même que le Vay-Rupalai mentionné en ces termes dans le cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Lo : « Emma, sœur de Robert du Vey, veuve de Roger de Caz, vend à l'Hôtel-Dieu de Saint-Lo des revenus sur une pièce de terre voisine du chemin de Carentan, menant au gué de Rupalai ; » et cette autre mention : « Jean Lenglais vend en 1269 à l'Hôtel-Dieu

de Saint-Lo, trois boisseaux de froment de rente à prendre au Clos-Aubiget près les chemins de Beuseville et de Carentan au Vey-Rupalai. »

Auxais. — En 1588, Louis Guillotte, seigneur d'Auxais, figure dans une enquête, puis Thomas Guillotte, sieur de Franquetot à Coigny, et Françoise de la Luthumière, veuve de Thomas Guillotte, vicomte de Carentan. En 1649, Gilles Bourdon était curé. Réunion de plusieurs terres, cens et rentes à la seigneurie d'Auxais, appartenant à Pierre de Franquetot, patron d'Auxais. (*Registre 69 de la chambre des comptes de* Norm., *année* 1651, f_o CXLI.) On comptait parmi les notables de cette commune Thomas, Philippe et Bréant d'Auxais, puis Hilarion Guillotte de Franquetot, qui en était seigneur en 1666. L'église d'Auxais est sous le vocable de saint Martin. Le décime qu'elle payait au roi était de 50 livres.

Azeville. — Le registre des fiefs de Philippe-Auguste porte, à l'année 1208, cette mention : « Richard d'Azeville tient de Robert de Courcy (Fontenay) la 8e partie d'un fief à Azeville. » 1508-1510. — Deux rouleaux de ces années, communiqués par M. Léop. Delisle, portent cette mention : « N. H. Jehan de Grimoville, s. de Saint-Germain-de-Tournebu, Azeville et Tourneville. » En 1588, Jean de Grimouville était seigneur d'Azeville et de Tournebut (*Enquête, f° 2, reg. 12, Arch. de la Manche.*)

Baupte. — Guillaume-le-Conquérant, dans une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, donne aux religieux de ce monastère les droits d'un marché à Baupte. (*Arch. de la Manche, Baupte,* f° 67.) Il existe dans les archives de l'église de Houtteville une charte latine d'Odon Capel, baron de Baupte, fondateur de l'abbaye de Lessay, qui accorde aux religieux de Saint-Etienne de Caen, un grand

nombre de priviléges à Baupte. « N'ayant point oublié, dit-il, l'assistance que saint Etienne m'accorda dans une maladie, j'ai résolu de donner au couvent que mon maître Guillaume, roi des Anglais et des Normands, a fondé à Caen, tout ce que je possède à Baupte, terres cultivées et incultes, pâtures, dixmes, eaux, moulins, mes terres de Hotot et du Bois, avec droit de coupe dans les forêts, pacage des porcs et des autres animaux domestiques. » Ce baron de Baupte, qui, dans plusieurs chartes, prend le titre de maître-d'hôtel des ducs de Normandie, fonda, avec Regnald d'Orval, le prieuré de Saint-Martin, à Baupte. En 1588, dom Léonard Lefaulconnier était titulaire de ce prieuré et avait pour tenancier Robert Guillotte. En 1683, dom Vercengetorix Poërier possédait le même bénéfice et prenait le titre de baron de Baupte.

Besneville. — Suivant la tradition du lieu, un ancien château existait sur une lande, près du Pont-Abraham, dont il portait le nom. On voit encore en ce lieu des ruines recouvertes de gazon et d'ajoncs. Dans un hameau voisin, nommé les Touillars, on a trouvé un grand nombre de briques et de tuiles gallo-romaines, qui ont été utilisées dans la construction du mur de refend d'une maison de ce hameau. Sur un autre point de ce groupe d'habitations, un nommé Gallien a trouvé, en 1810, dans le sol d'un jardin, un Adrien d'or et des tuiles. Un reste de chaussée se montre encore dans une pièce voisine nommée la Gilotte. D'autres débris font présumer qu'une voie romaine, allant de Pierrepont à l'Etang-Bertrand, traversait Neuville jusqu'à la Croix-Blondel, où il arrivait sur Besneville. Là, deux chemins se présentent : l'un menant à l'église, l'autre conduisant au Mont. C'est par ce dernier chemin, au levant, qu'on arrivait au Pont-Abraham. D'autres pavés se montrent encore au Pont-Louis, mais ils paraissent ne remonter qu'à un siècle environ. L'église de

Besneville est sous le vocable de saint Florent. L'évêque de Coutances en avait le patronage avec deux gerbes de froment. L'abbé de Montebourg recevait chaque année trois gerbes, et le curé un attelage et 20 livres tournois.

Beuzeville-la-Bastille. — En 1082, le comte Robert et Mathilde, sa femme, firent construire l'église de Mortain et y fondèrent plusieurs plébendes. Leur fils Guillaume suivit leur exemple et il y créa un autre plébende, qu'il affecta à Beuzeville-la-Bastille, et qu'il dota richement de revenus à prendre sur les paroisses de Beuzeville et de Cretteville, dont il était seigneur. Cette fondation fut confirmée en octobre 1333 par Philippe de Valois. Ces divers priviléges firent naître en 1774 un long procès entre M. Gaulard, chanoine de Mortain et prébendé de Beuzeville, et M. de Closmesnil, curé de cette paroisse. Le livre des fiefs de Philippe-Auguste constate que Robert de Beuzeville tenait du roi un quart de fief de haubert dans cette commune. Le surnom de Bastille vient d'une tour carrée nommée la Bastille, bâtie dans le moyen-âge, sur la rivière d'Ouve, pour défendre le passage. Cette tour, aujourd'hui ruinée et penchée sur la rivière, avait une garnison au XIVe siècle. Il y avait là une autre forteresse appelée le Castel, qui fut reprise sur les anglais en 1449. Le château de Plainmarais et le Castel de Beuzeville relevaient de la baronnie de Varenguebec. Jean d'Arclais, seigneur de Montboscq, était en 1410, capitaine du château de Beuzeville-la-Bastille. (*Archives héraldiques d'Arclais.*) Jean de Talbot, après avoir commandé la garnison anglaise de Coutances, en 1429, reçut l'ordre d'occuper le château-fort de Beuzeville-la-Bastille. La terre de Plainmarais est le principal domaine de Beuzeville. Jean d'Orglandes, qui vivait en 1463, épousa Jeanne de Carbonnel, et devint seigneur de Plainmarais au droit de sa femme. Cette propriété passa ensuite dans les fa-

milles Simon et de Gourmont, puis dans celles de Thieuville, de Thiboutot, de Juigné et de Beauffort. Nicolas de Nise, chanoine de Rouen, mort cordelier à Valognes en 1509, était originaire de Beuzeville. (Billy *Hist. des Evêques de Coutances*, *f*° 527). Un vieux registre latin du couvent des Cordeliers de Valognes fait un grand éloge de la science de ce religieux. En l'église de Beuzeville, dans la chapelle de la Vierge, longtemps occupée par les propriétaires du fief de Plainmarais, on lit l'épitaphe suivante, sur une tablette de marbre bleu : « Cy devant gist le corps de noble et discrepte psone maître Pierre Simon, preste licencié en chacun droict, seigneur, patron et curé de Digoville et de Blosville, qui trespassa le XIe jour de janvier l'an mil cinq centz LXII, priés Dieu pour son âme. » Les autres pierres tumulaires servent de pavé. La première en entrant est fruste ; sur la deuxième cette épitaphe est écrite à rebours vers l'autel : « Cy gisent nobles personnes Rogier Simon. seig et patron d'Auville et de Plainmarais qui décéda le XXIXe jour d'octobre l'an MV'LXX, et damoiselle Charlotte Dauxais, dame de Meautys, sa feme, qui décéda le XIIIe jour de X^re^ MV'LX, pries Dieu pour eux. » Armes : lion, losanges et besants. La troisième pierre est fruste. Sur la quatrième on lit cette inscription marginale : Cy gisent nobles personnes Rogier Simon, seig. de Plainmarais et de Grosparmy décédé le Ier jour d'aoust l'an MIIII ** et XIX et damoiselle Philippine Denis de Théville sa feme, décédée le 7e jour de X^re^ MCCCC IIIXX IV. » Près du grand autel, à la porte droite de la sacristie, est cette autre épitaphe marginale : « Cy gist venerable et discrepte psone M. Thomas Symon en son vivant prestre lequel trespassa le Ve jour d'avril l'an MV^c^LXX. » Châteaubriand a écrit une partie de ses *Mémoires d'Outretombe* pendant un séjour assez long qu'il fit au château de Plainmarais à Beuze-

ville. Un de ses parents avait épousé mademoiselle de Beauffort, fille du propriétaire de ce château gendre de M. Le Clerc de Juigné, qui avait épousé mademoiselle de Thiboutot. 1864. — 18 juin, décret impérial qui autorise le bureau de bienfaisance de cette commune à accepter une rente de 100 francs donnée par madame de Beauffort par testament du 21 avril 1831. (*Bull. des Lois.*)

Beuzeville-au-Plain. — En 1463, Jean Leroux, était seigneur de Beuzeville-au-Plain et en 1588, Arthur de Saint-Simon, de Sainte-Mère-Eglise, possédait cette seigneurie. Sur cette famille Simon, ou de Saint-Simon, il est curieux de consulter, aux archives impériales, tome 1er, coté MM 810, la copie du mémoire rédigé en 1754 par M. de Clairambault, retouché en 1767 par M. de Beaujon, et admis le 10 décembre 1773 par Cherin. Il porte pour titre : « Simon ou de Saint-Simon, marquis de Courtomer, seigneur de Beuzeville-au-Plain, Meautis et Plainmarest en Normandie. »

Beuzeville-sur-le-Vey. En 1273, Jean d'Essey, évêque de Coutances, donna au chapître de sa cathédrale les dîmes qu'il avait achetées à Beuzeville-sur-le-Vey, et qui lui avaient été vendues par Nicolas de Beuzeville, prêtre de ce lieu. (*Reg. du chapitre*, *f°* 7.) On remarque dans le bois de St-Jean, les ruines d'un château très ancien ; au village de Cauquebourg, les débris d'une bourgade qui devait s'étendre jusqu'à l'église. En 1237, une foire considérable se tenait à Beuzeville-sur-le-Vey, le jour Saint-Clément. Pendant le XIVe siècle, Jean, seigneur de Beuzeville, marie sa fille à Colin Bazan, de Gatteville. Au XIVe siècle, la seigneurie de Beuzeville appartenait à la famille de la Luzerne, dont une héritière, Gabrielle, épousa en 1556, François de Bricqueville-Colombière, chef des protestants, qui fut tué au siége de Saint-Lo en 1574. Par suite de cette alliance, le fief de Beu-

zeville passa dans la famille de Bricqueville qui prit le surnom de la Luzerne. En 1721, Guillaume VII de Bricqueville épousa Madeleine, fille de Pancrace de la Motte, seigneur de Pontroger et de Saint-Jean-des-Champs. De ce mariage sortit, en 1724, Claude-Marie de Bricqueville, marié en 1751 à Catherine de Thiboutot, dont il eut, en 1761, François-Claude-Marie de Bricqueville, directeur de la société académique de Cherbourg, et père du comte Armand de Bricqueville, colonel de cavalerie sous le premier empire. Il y avait à Beuzeville sur le Vey un domaine dit de Beauvais, appartenant à M. Dozouville, qui fut acheté révolutionnairement par une compagnie Chevalier qui fut plus tard déclarée déchue de son acquisition faute d'avoir rempli ses obligations. Cette compagnie porta de grands dommages aux digues.

Blosville. — Jean d'Harcourt tenait le fief de Blosville par investiture royale, et s'était engagé à fournir un chevalier. (*Livre des fiefs de Philippe-Auguste*, f° 1er.) Blosville portait le titre de baronnie, relevant de celle de Bricquebec, et avait été acheté en 1324 par Robert Bertrand VII. Sa juridiction s'étendait en 1787 aux paroisses de Boutteville, Brucheville, Ecoquenauville, Carquebut et Vierville. (*Etat de la baronnie de Bricquebec*, f° 83.) La grande route qui traverse Blosville date de 1760. En la creusant, on trouva sous les marches de la Croix-Paon trois cercueils en tuf très anciens; on en trouva d'autres en 1814 en faisant les fondations d'une maison sur la même route.

Les Bohons. — Dans l'ancienne élection de Carentan, cette commune se trouvait divisée en deux municipalités distinctes : Saint-Georges et Saint-André de Bohon. Onze seigneurs de Bohon ont successivement porté le prénom d'Onfroy. L'un d'eux figure à la bataille de Hastings (Wace, t. II, p. 240). A la suite de cette victoire, il fut nommé con-

nétable héréditaire d'Angleterre et ses frères comtes de Hereford et de Northampton. Ils fondèrent à Saint-Georges de Bohon un prieuré qui fut placé sous le patronage de l'abbaye de Marmoutier, près de Tours. On trouve dans Toustain de Billy trois anciennes chartes relatives à ce prieuré, fondé par Onfroy de Bohon en 1092, sous le règne de Guillaume-le-Roux. En 1154, sous Henri II, roi d'Angleterre, les religieux de Bohon prélevaient une rente de 60 sols sterling sur Enjuger de Bohon. A cette époque, Onfroy de Bohon possédait en Angleterre un fief considérable dans le Witshire, et dont relevaient trente baronnies tenues par Guill. de Cercy, Onfroy de Saint-Vigor, Roger de Cherbourg et autres (*Livre noir de l'échiquier*, 1, p. 109). Margant de Bohon tenait le fief de Hereford pour une redevance de deux chevaliers. Le même avait dans le Gloucestershire une baronnie de 26 chevaliers, et devait en fournir 7 pour l'évêque de Worcester. Cette puissante famille se divisa ensuite et vint habiter Carentan, Marchésieux et Méautis. En 1264, Odon Rigaud, archevêque de Rouen, visitant le prieuré de Bohon, s'exprime ainsi : « Je trouvai six religieux dans ce monastère ; le prieur me dit qu'ils devaient être huit, et que l'abbé de Marmoutier lui avait envoyé le frère Amelin, chapelain de l'abbaye, pour rétablir sa santé. Ces religieux ne sont pas soumis à mes visites, cependant je leur recommandai de vivre sans scandale, autant que possible. Je leur recommandai également de placer d'une manière plus honorable le saint corps sur l'autel ou dans un lieu attenant et élevé, et non pas comme il avait été placé jusqu'à ce moment. Nous fûmes défrayés de tout pendant la journée que nous passâmes à Bohon, les religieux n'ayant pas voulu compter avec moi. » (*Registre des visites d'Odon Rigaud*, 16e jour des Kalandes de 1264). Sous Philippe-Auguste, le fief de Bohon devait au roi un chevalier. Plus

tard, le prieuré fut rattaché à celui de la Luzerne. 1272. Octobre. — Jean Pié de Lievre, de l'âge de 40 ans, juré et requis s'il sait que Guill. de Bohon ait donné du bois du roi de sa garde, il dit que oui : 1 fou de VI karées à monseigneur G. de Karentan. (*Enquête faite contre Guillaume de Bohon.*) 1345. — Pouvoirs donnés par Edouard III à Guillaume de Bohon, comte de Northampton, lieutenant et capitaine du roi d'Angleterre en France. 1418. — Mention du prieuré de Saint-Georges de Bohon dans les rôles d'Henri V, roi d'Angleterre. (*Th. Carte*, 1. f° 287.) 1419. 5 février. — Lettres de Henri V qui commettent Jean Aston, bailli du Cotentin, pour recevoir le serment pour le temporel de Philippot de Varennes, prieur de Saint-Georges de Bohon. 1610. — Erection du fief seigneurial du Mesnil, à Saint-Georges de Bohon, en faveur de Jean Lemière, docteur en médecine, propriétaire dudit fief. Ce fief était un démembrement de la seigneurie de Bohon que M. de Beuvron tenait du roi et avait vendue audit Lemière. Cette terre se composait aussi de diverses parcelles qui avaient appartenu à Jehan Le Tonnelyer. 1642. — Arrêt du parlement de Rouen du 12 mai, rendu sur la requête présentée par les habitants des communes de Saint-André et de Saint-Georges-de-Bohon, en présence des habitants de Marchésieux et autres communes, par lequel les habitants de Marchésieux ont été maintenus dans leurs droits d'usage dans les marais de Saint-Clair et Boscqs-d'Aubigny, aux charges exprimées en l'arrêt du conseil du 24 février 1588. Il paraît probable, d'après l'inspection des lieux, qu'une voie romaine allant de Portbail à Vieux, franchissait la Taute par un gué situé près du lieu dit le Castel de Bohon. L'église de Saint-Georges de Bohon est bâtie sur une éminence qui domine de très riches paturages. Aux clés de voute du chœur sont deux écussons dont l'nn porte trois abeilles sur

azur : ce sont sans doute des blasons des anciens prieurs. La nef présente aussi une inscription tumulaire d'un de ces religieux, inscrite sur un cartouche porté par un ange. L'ancien prieuré, transformé en ferme, a été acheté par un sieur Valpinçon, de Paris. Un procès est survenu entre la commune et ce propriétaire au sujet d'empiétements de ce dernier sur le sol du cimetière. Un jugement du tribunal a alloué 2 mètres de terrain entre les murs de l'église et ceux de l'ancien prieuré. Le presbytère de Saint-Georges de Bohon est moderne ; en face de cette maison on montre une prairie où un déjeuné fut donné en 1793 à deux députés de la Convention envoyés à Carentan. Ce repas fut suivi de saturnales dont on a peine à se rendre compte aujourd'hui.

La Bonneville. — Sous le règne de Philippe-Auguste, Robert Langevin possédait la 6e partie du fief de la Bonneville, et Guillaume de Uxy une autre partie (*Livre des fiefs sous Philippe-Auguste*, *f°* 3). Jourdan de Saint-Sauveur était seigneur du tout en 1580. Sous Louis XIV, un Fournier de Bernaville devint seig. de la Bonneville. Par le crédit du maréchal de Bellefonds, il avait obtenu à Paris le poste lucratif de capitaine-lieutenant de la Bastille où il se montra très cruel à l'égard des détenus et principalement des protestants. (*C. de Renneville, Hist. de la Bastille, t.* 1, *p.* 5. *T. II, p.* 6, 46. *T. III, p.* 13. *T. IV, p.* 2.) Après les Fournier, la seignenrie de la Bonneville, passa aux mains de la famille de Fermon. Toustain de Billy, en son Histoire ecclésiastique, f° 264, donne des détails intéressants sur les dîmes de la Bonneville en 1236. On remarque sur les hauteurs de cette commune une terre glaise verdâtre qui est excellente comme terre à foulon, et dont on fait usage dans les usines de Saint-Sauveur.

Boutteville. — Henri II, roi d'Angleterre, fonda une foire à Boutteville, ainsi que le constatent le cartulaire de

Saint-Sauveur-le-Vicomte et celui de la Luthumière. En 1833 on découvrit, en faisant des tranchées dans un jardin appartenant à M. Desmanneteaux, proche l'église de Boutteville, neuf ammonites pyriteuses, à 5 mètres de profondeur. L'ancien château de Boutteville appartient aujourd'hui à M. le sénateur Le Marois, et sert de maison d'exploitation rurale.

Bretteville-sur Ay. — Le marbre dit de Surville se montre sur le littoral de cette commune, au hameau de la Lucerie, dans les rochers nommés les Bouquetats.

Brévends. — En 1387, Guillaume Carbonnel était seigneur de Brévends. En 1502, Richard Lehagais était curé de cette commune. En 1599, Pierre de la Luzerne, chevalier, seigneur de Brévends, est installé comme 17e gouverneur du Mont-Saint-Michel. Le 17 mai 1611, le même est créé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII. Brévends possédait un magnifique château, bâti pendant le XVIe siècle par la famille de la Luzerne, et dominant toute la côte. Ce château, appartenant à M. le comte de Plaisance, ancien député de la Manche, est démoli. Dans un champ appelé lugubrement le *Clos-Dolent*, on trouva en 1830 des épées et d'autres armes très oxidées. D'après leur forme, on présuma qu'elles provenaient de l'armée anglaise qui, battue à Formigny, dut en partie opérer sa retraite vers Cherbourg par un gué qui passe sous le château de Brévends et conduit à Brucheville. Dans une autre pièce de terre nommée le *Jardin-Guerrier*, et dépendant de la ferme du château, on fouilla en 1832 un long tumulus qui ne donna que des cendres et des os à demi-brûlés. En l'an XIII, plusieurs moulins et terres à Brévends étaient affectés à la dotation de la 14e cohorte de la Légion d'Honneur qui avait un revenu de 5992 fr. dans le canton. (*Arch. de la Manche.*)

Brucheville. — Cette commune située à l'entrée du

bras de mer nommé le Grand-Vey, est d'une remarquable fertilité. Elle est presque entièrement composée de terrains d'alluvion autour desquels on a élevé des digues. En 1463 Jean Ledimerec était seigneur de Brucheville, et en 1485 Pierre Osber avait ce titre. L'enquête de T. Basire, en 1588 constate que ce commissaire obtint défaut, à raison de ses fertiles marais, contre les habitants de Brucheville. Le *Livre des fiefs sous Philippe-Auguste* constate que Richard de Courcy tenait, de la baronnie de Bricquebec, un tiers de fief à Brucheville, et que Pierre Duhommet tenait de Raoul Tesson, dans le même lieu, un quart de fief. En 1834, M. Mesnage, propriétaire de la ferme d'Aigneaux, trouva dans le jardin de cette ferme une petite marmite en bronze pesant 2 kilogrammes, et de forme romaine. Le sol de ce jardin renferme des restes de constructions, et au sud présente un accident de terrain qui ferait présumer qu'une voie traversait ces constructions. Il y a à Brucheville plusieurs fermes considérables dont les constructions présentent encore de vieux cartouches blasonnés. De ce nombre sont celles de Barville, de Bascardon et celle de la Fossardière qui vient d'un M. du Mutel, descendant des Pierrepont. Il y a de plus la ferme de Brucheville, et celle d'Aigneaux qui, dans le moyen-âge, appartenait aux d'Osber, venus en Normandie par suite de l'invasion danoise. L'église de Brucheville possède uue porte fort remarquable et du plus pur roman. Il est fâcheux qu'on ait été obligé de la murer. L'impératrice Eugénie vient de donner à cette église un magnifique chemin de croix peint sur toile, (mars 1866).

Carentan. — Il existe aux archives de la Manche un dossier qui donne d'intéressants détails sur l'ancienne chatellenie de cette localité et sur les mutations dont elle a été lobjet jusqu'à la fin du premier empire. En voici quelques extraits :

1588. Le 31 août, la chatellenie de Carentan, consistant dans les vicomtés de Carentan et Saint-Lo, fut engagée par les commissaires du roi, à Anne-Françoise de la Baume, dame de Carnavalet, pour une somme de 60,000 liv. Depuis, ce domaine passa entre les mains de plusieurs engagistes jusqu'en 1750 que le duc d'Orléans fut autorisé à le retirer des mains de Jean-Louis Portal, président au parlement de Paris, qui en était engagiste depuis le 31 juillet 1742 et qui fut remboursé par ledit prince au prix de 185,745 liv. Le duc d'Orléans fut autorisé le même jour, 17 février 1750, à réunir audit domaine les portions qui en avaient été démembrées antérieurement. Ces portions étaient la fieffe-ferme des Bohons, celle de la Table de Carentan, celle d'Esturville, les vavassories de Colombières et de la Graverie, qui avaient été engagées au prix de 74,445 liv. Les fieffe-fermes des Bohons et de la Table de Carentan furent remboursées au prix de 51,150 liv. à la dame Anne-Marie Le Roux de la Roche des Aubiers, veuve de Gaston de Franquetot d'Auxais, qui tenait ces domaines de Henri, duc d'Harcourt, qui en avait hérité de Pierre d'Harcourt, comte de Beuvron, acquéreur en 1594 de Fabien de Roybourg qui le tenait de l'adjudication faite par les commissaires du roi le 4 novembre 1591. Quant aux vavassories de Colombières et de la Graverie, le duc d'Orléans les racheta pour une somme de 1,520 liv. d'un de Couterne qui les tenait de Leloup de Liesville, engagiste par l'adjudication des commissaires du roi du 10 août 1592. Il y avait encore dans l'ancienne chatellenie de Carentan la fieffe-ferme de Catz, le fief de Beuzeville et le Clos-du-Roi à Montmartin. *(Contrat devant les tabellions de St-Sylvain du 9 août 1594. Autre contrat devant ceux du Châtelet de Paris du 1er mai 1701. Arrêt du Parlement du 17 février 1750.)*

1770.— 7 février, M. Mahieu de Lilletot vend la terre de Beau-

mont à Antoine Gancel. 1787.— En cette année on entreprit l'arpentage du marais de Rougeval. Ce marais, qui depuis fut connu sous le nom de marais de la Plaine et des Bas-Petits, faisait partie des biens communaux de Carentan. Il fut cédé, à la Caisse d'amortissement par décret du 20 mars 1813 et vendu par elle, le 12 juin même année, au duc de Plaisance, gouverneur général des départements de la Hollande, et à M. Pierre Sivard, administrateur des Monnaies. *An IV. Messidor.* — Le presbytère de Carentan sert de boulangerie militaire qui était précédemment dans le couvent. Ce presbytère n'avait été aliéné qu'à la condition de souffrir l'usage du four et des bâtiments nécessaires à la manutention militaire jusqu'à la paix. Quant au couvent, il n'a pas été aliéné ; l'administration du district y a été logée; on y a caserné des troupes; divers magasins de vivres y ont été placés. Les avenues d'ormes du Hautdick ont été plantées en 1809 et 1810. Il y avait à cette date 2,400 pieds d'arbres; en 1827 il n'y en avait plus que 2,150. L'État concèda cette promenade à la ville en 1827. Il louait ce terrain 800 fr. par an à des particuliers qui y faisaient du foin, mais les arbres, devenant plus touffus, la récolte diminua. Ces arbres étant plantés dans des remblais de sable et de débris de carrières n'ont jamais eu une belle venue. 1811. 25 mars. — Décret impérial qui affecte à la dotation de l'hôtel des Invalides les terrains des fortifications de Carentan et la pièce sise derrière la caserne ou ancien couvent. 1826. 19 novembre. — Ordonnance royale qui autorise définitivement la congrégation des religieuses Augustines de Carentan composée de Mesdames d'Argouge, Caroline Hautemanière, Suzanne Vrac, Victoire Martine, Marie Bidot et Reine Mahieu de Prémard.

Carquebut. — Par charte de 1418, Henri V, roi d'Angleterre, approuva une présentation faite à l'église de Car-

quebut, sous le vocable de saint Omer. En 1463, Jean Buret et Nicolas Dubosc, écuyers, habitaient Carquebut. Erection en quart de fief de haubert de la terre de la Porte, à Carquebut, appartenant à Jean Truffaut, pour être tenu du fief d'Esturville. Jacques Duchevreuil naquit à Carquebut sous le règne de Henri IV. Il enseigna le grec dans l'Université de Paris et passa ensuite professeur de philosophie au collége d'Harcourt (lycée Saint-Louis). Il composa, en latin, des traités sur la sphère et le libre arbitre, et avec la collabaration de Pierre Padet, son compatriote, publia une grammaire grecque.

Catz. — Le livre noir rédigé en 1251 par ordre de Jean d'Essey coutient la mention suivante au sujet de Catz : Ecclesia de Kaz patronus abbas Montisburgi percipit duas garbas, rector terciam cum altalagis et elemosinatas circiter IIII virgatas in manerio et extra valet XXV libr. abbas Montisburgi XXXVI libr. (*Livre noir f°* 17). Au f° 43 du même manuscrit on voit que la débite épiscopale était de VII sols VII d. Le livre blanc drossé vers 1340 présente cette note : Abbas de Montisburgi est patronus ecclesie de Caz. Taxata est ad trigenta quinque libr. Dictus abbas percipit duas partes decime bladorum et rector terciam partem cum minutis decimis et habet manerium et virgatam et dimidiam terre vel cocirca tres solid. et pro debita septem solid et septem denarios (*Livre blanc f°* 69). Les archives du château de Monthuchon possèdent un journal qui servit en 1750-51 à faire la recette d'une imposition extraordinaire prescrite par l'évêque de Coutances sur les bénéficiers et curés du diocèse. Celui de Catz y est imposé à 48 liv. 10 s. L'église qui est sous l'invocation de saint Grégoire, payait en 1789, 121 livres de decimes.

Chef-du-Pont. — Le registre nommé vulgairement le

Livre pelu de Bayeux, rapporté par Beziers, mentionne que l'église de Chef-du-Pont est sous le patronage de sainte Colombe. Pendant l'occupation anglaise Chef-du-Pont était un point très-fortifié et commandait le bas pays dans la vallée de l'Ouve depuis l'Ile-Marie et Picauville jusqu'à la bastille de Beuzeville. En 1463, Jean Duval était seigneur de Chef-du-Pont et laissa son nom au triage où la famille d'Osber fit bâtir le château du Val, près du port Briolet et non loin de la petite rivière du Merderet, à son confluent avec l'Ouve. Ce château, qui est aujourd'hui la propriété de M. Tostain, ingénieur des ponts-et-chaussées, était entouré de magnifiques avenues de hêtres et de chênes, plantés par les moines d'un monastère qui existait à Chef-du-Pont pendant le XIIe siècle. Deux petits chemins ont conservé les noms de deux de ces moines, Gaubert et Saint-Georges. Dans une ferme dite du Moulin, provenant des d'Osber, et acquise par la famille Coqouin, de Valognes, il existe, encastrée dans le mur de la façade, donnant sur la cour intérieure, une pierre grossièrement sculptée, portant la date de 1605, et représentant un saint Michel coiffé d'un tortil de baron. Le colombier du château porte la date de l'an 1702. C'est dans ce château que fut arrêté, pendant la Terreur, le comte de Bricqueville, émigré, qui était venu demander asile à son ami, M. Le Sauvage d'Houesville, propriétaire du Val par sa femme, née d'Osber. M. de Bricqueville, arrêté en ce lieu par suite de dénonciation d'un domestique, fut conduit à Saint-Lo, où il fut jugé et exécuté sans délai. L'église de Chef-du-Pont possède un bas-relief curieux sur le tympan de l'ancienne porte méridionale du chœur, aujourd'hui murée. Ce bas-relief représente Samson terrassant le lion biblique. Le chœur paraît dater du XIIe siècle, et la nef du XIe. Toutefois, la tour et les bas-côtés ont été refaits depuis ces époques et ne

présentent rien d'intéressant. En 1832, Madame Le Sauvage d'Houesville, née à Chef-du-Pont, nomma avec le curé la cloche de cette église. On comptait avant 1789, parmi les notables de Chef-du-Pont, les maisons d'Osber, d'Houesville, de Reviers, et la très-riche famille Lafeuillie.

Coigny. — Une illustre famille a donné un reflet de grandeur à cette petite commune. Je veux parler de la famille Guillotte de Franquetot de Coigny, dont une branche a brillé dans les armes et a reçu le titre ducal héréditaire, et l'autre a rempli de hautes fonctions dans la magistrature. Cette maison avait les seigneuries de Coigny, Carquebut, Auxais et Tourlaville. Elle fut anoblie sous le nom de Guillotte en 1543, et prit celui de Franquetot en 1603. Il y a deux terres de ce nom, l'une à Coigny, l'autre à Carquebut. 1604. — Don au sieur Yvelin, médecin de la reine, des treizièmes de la terre fieffe-ferme de Coignies, relevant du roi à cause de la vicomté de Carentan. (*Reg. de la Chambre des comptes.*) En 1640, la Normandie s'étant révoltée en presque totalité sous le poids excessif des impôts et d'une grande misère, le maréchal de Gassion y fut envoyé pour faire rentrer les révoltés dans l'ordre. Il y parvint par le fer et par le feu ; mais il laissa bien des cœurs pleins de vengeance, ce qui n'était pas sans danger pour le cardinal de Richelieu et pour le roi. Ils le comprirent si bien, qu'ils envoyèrent en Normandie Gaspard de Coligny avec des troupes, des pleins pouvoirs et une mission toute de douceur et de pacification. Cette mission eut un plein succès, et M. de Coligny ne tarda pas à être fêté par toute la noblesse de Basse-Normandie. Il avait choisi sa résidence chez le vieux président de Franquetot, au château de Coigny, et pendant le séjour qu'il y fit, se produisit une anecdote des plus galantes, racontée par M. de Coligny-Saligny dans ses mémoires. En 1646, le baron de Franquetot

servait au siége de Dunkerque. En 1672, Robert de Franquetot, comte de Coigny, se distingua à la campagne de Hollande. Le 25 novembre 1666, décéda Robert de Franquetot, seigneur de Cretteville, président à mortier au parlement de Rouen. Son père lui avait résigné sa charge le 20 avril 1637. François de Franquetot de Coigny, né au château de Franquetot en 1670, fit ériger sa terre de Coigny en comté vers 1650. En 1694, le comte de Coigny se distingue à la bataille du Ter et au siége d'Ostalric. Il se signale en 1696 au combat de Massanet, en Catalogne. Il est fait gouverneur de Barcelone en 1697. En octobre 1704, mourut Robert-Jean-Baptiste de Franquetot, comte de Coigny, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées, gouverneur de Barcelone en 1697, grand bailli et gouverneur de Caen. En 1725, le comte de Coigny fut nommé gouverneur de Sedan. Lettres-patentes d'union et érection du duché de Coigny en faveur du sieur de Francquetot, comte de Coigny *(Chambre des comptes de Normandie, registre* 122, *f°* XXI. 1747.) En 1749, le marquis de Coigny, étant au jeu avec le prince de Dombes, lui dit : « Vous êtes heureux comme un enfant légitime. » Le prince prit feu sur ce propos et voulut que M. de Coigny lui en fit raison l'épée à la main. Les spectateurs représentèrent vainement que cette expression proverbiale n'avait rien d'offensant. Le duel eut lieu le lendemain, et le marquis de Coigny fut tué. Son fils ayant atteint 18 ans, alla, six ans après, trouver le prince de Dombes et lui demander raison. La rencontre eut lieu dans la forêt de Fontainebleau en octobre 1755, et le prince succomba. Lettres obtenues par M. le duc de Coigny qui réunissent au duché de Coigny la baronnie de Prétot *(Reg. de la cour des comptes de Normandie, reg.* 132, *année* 1785.) Du maréchal François de Franquetot, duc de Coigny, mort en 1759, sortirent trois enfants : Jean, Antoine

et François. Jean fut duc de Coigny, et ne laissa, en 1792, que son petit-fils, enfant mineur. D'Antoine sortit Augustin-Gabriel, comte de Coigny, et François donna naissance à Jean-Philippe, chevalier de Coigny. Le 29 janvier 1793 et jours suivants, le procureur syndic du district de Carentan fit vendre les meubles du château de Coigny et de ses dépendances. Elle produisit, à Coigny, 39,484 liv. 7 d.; à Prétot, 1,171 liv. 3 d.; à Varenguebec, 78 liv. Les ornements de la chapelle du châtean de Coigny firent partie du premier lot. La vente des bois sur pied donna une somme de 1,965 liv. Les rentes foncières s'élevaient à la somme de 6,715 liv. 14 d. *(Compte du receveur des biens, dressé à Valognes en floréal, an* IX.) Le château actuel de Coigny, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, présente trente-une fenêtres sur sa façade; il est assis dans un herbage encadré de bois de haute futaie, refuge de bandes innombrables de corbeaux. André Chenier, détenu à Saint-Lazare et prêt à marcher au supplice, a chanté mademoiselle de Coigny, détenue comme lui et exécutée peu de jours après lui. (Voir Ode XIII). Les anciens du village se rappelaient encore naguère avoir vu à Coigny cette charmante jeune fille aux opulents cheveux blonds, à la joue en fleur, à la bouche entr'ouverte par un frais sourire, se rendant à l'église suivie d'une duègne aux longs vêtements noirs. Cette douce victime laissa une sœur qui épousa dans la suite le général comte Sébastiani et qui mourut vers 1810.

Cretteville. — Hébert, seigneur de Cretteville, ratifie en ces termes la dônation faite antérieurement par Richard de la Haye, baron de Varenguebec, son suzerain, du patronage de l'église de Cretteville, aux abbés de Blanchelande : « Que tous présents et à venir sachent que moi Hébert, fils de Roger de Crettevile, ai donné, pour le salut de mon âme et celui de

mes ancêtres, à Dieu et à l'abbaye de Saint-Nicolas de Blanchelande, en perpétuelle aumône, tout ce que Richard de la Haye avait concédé de ladite église à ladite abbaye. Je confirme cette donation en tout ce que cette abbaye pourrait réclamer en fait de présentation à ladite église. Pour rendre stable à jamais cette concession, j'ai revêtu les présentes de mon sceau. Fait aux assises de Bayeux, devant les justiciers du roi notre sire, savoir : Guillaume Tollemer et Richard d'Argences, tenant lesdites assises, et ayant comme témoins Hamon, échanson, Robert de Groce, Oddon, échanson, Roger de Keurece, Raoul, fils d'Eudes, Guillaume de Longueau, Luca des Vallées, Adam d'Argences et plusieurs autres. » — (*Arch. de la Manche, liasse Crettreville.*) L'évêque de Coutances accepta en ces termes ladite ratification en 1193 : A tous les fidèles qui les présentes lettres verront, nous Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque de Coutances, salut en notre seigneur. Qu'ils sachent tous que Hébert de Cretteville, fils de Roger, laïc, a remis en nos mains, à titre d'aumône, au profit des Religieux de Blanchelande, tous les droits qu'il pouvait avoir pour la présentation à l'église de Cretteville. Il a juré en notre présence, sur les saints Evangiles, qu'il maintiendrait et défendrait contre tous la dite présentation et qu'il ne la revendiquerait jamais. — Il a juré de plus qu'il ne prêterait jamais secours à ceux qui pourraient la réclamer. Toutefois, il nous a confessé que Godefroy, son frère, était curé de la dite église, mais qu'il se soumettrait fidèlement auxdits religieux qui auraient, après sa mort le droit de présentation Fait à Coutances, l'an de l'incarnation de N. S. 1193. (*Idem.*) En 1422, Henri V, roi d'Angleterre, confirme ce patronage. Dans la ferme de la Pierre située sur Cretteville, près le château de Franquetot, on remarquait une pierre levée qui semblait druidique. Dans la cour de cette ferme il y avait beau-

coup de débris romains. En réunissant ces découvertes on est amené à soupçonner l'existence de la voie romaine de Grannonum à Crociatonum. Les découvertes de même nature faites à Houesville, à Goucy (faisant partie de la station romaine de Portbail) où, en août 1850, on découvrit 50 coins en bronze, et celles faites au gué de Saulx, sur l'Ouve, entre Houteville et Lieville, fortifient cette opinion puisque des débris contemporains de cette voie se trouvent épars sur tout son parcours présumé. On note parmi les curés de Cretteville, Charles Godefroy, auteur du traité intitulé : *Le collège des saints exercices, où il est donné le moien unique de porter, maintenir et eslever les pasteurs et le corps universel de l'église en leur perfection*. Paris, *Sorbon*, 1625, 51 pages in-18.

Emondeville. — Pendant le XIIIe siècle, Aliénor, veuve de Robert de la Haye, donna à l'abbaye de Montebourg la troisième partie de l'église d'Emondeville. Aliénor convola avec Richard du Hommet qui ratifia cette donation et la fit approuver par Hugues de Morville, évêque de Coutances. Plus tard, Richard et Herbert de Morville donnèrent aux abbés de Montebourg la totalité de l'église d'Emondeville. *(Arch. de l'église.)*.

Ecoquenéauville. — Une des divisions de la *Charrière Bertran*, allant d'Orglandes aux Vuz-Saint-Clément, passait par le Fière, Sainte-Mère-Eglise et Ecoquenauville. Ce renseignement, qui résulte d'un aveu de 1456, déposé aux archives de la Manche, semblerait prouver qu'une voie très ancienne, peut-être un itinéraire romain, suivait cette ligne. (*Note m*s *de M. de Gerville.*)

Feugères. — En 1257, Richard et Robert de Mercy, frères, confirment à l'abbaye de Lessay diverses donations qui avaient été faites à ce monastère par Nicolas, leur frère. L'une des principales était la dime du moulin de Montcastel,

situé à Feugères. — Un siècle auparavant, Roger d'Aubigny, fils Guillaume, avait donné à cette abbaye l'église de Feugères. (*Arch. de l'église.*)

Foucarville. — En 1290, il y eut contestation pour le patronage de la cure, où le grand bailli se transporta. Jean Delavallée, curé, avait été présenté par les religieux de Saint-Wandrille. En 1835, deux marmites de bronze, d'origine romaine, furent trouvées à Foucarville, l'une dans les marais et l'autre au fond du puits du presbytère, qui tarit cette année. A l'est de l'église, dans un herbage nommé les Romaineries, on voit encore des traces d'anciens retranchements.

Fresville. — En 1280, Raoul d'Harcourt, était seigneur de Fresville et du fief d'Auvers à Fresville. En 1419, Robert de Fresville et Jaquette de la Haye, sa femme, rendent hommage au roi d'Angleterre Henri V. Dans la première chapelle de la cathédrale de Coutances, en entrant par le portail du midi, on lisait cette épitaphe : « Ci-gist vénérable et circonspecte personne messire Jehan Le Marchant, prestre, docteur en chacun droit, en son vivant grand doyen d'Avranches et chanoine de ceste église, curé de Fresville, qui trespassa le 2e jour de septembre 1509. » Avant 1700, la provôté ou seigneurie de Fresville appartenait au roi de France comme représentant les anciens vicomtes de Saint-Sauveur. Le fief d'Auvers, à Fresville, et la provôté de Magneville étaient la propriété de la famille de Mathan ; le fief de Thère appartenait aux Boisandré ; la baronnie du Ham dépendait des abbés de Saint-Sauveur le-Vicomte. Il y a un lieu à Fresville appelé le Chief-de-la-Ville. Cette localité paraît avoir été habitée anciennement, et la pièce de terre dite le Ronceray présente encore beaucoup de traces de très vieilles habitations. Dans une pièce nommée le Haguier, au hameau de Houlbec, on remarque des traces d'habitations très anciennes et

d'une enceinte fortifiée, d'où la vue s'étend jusque sur le Grand-Montcastre. On a trouvé là des petits fourneaux et des médailles.

Gerville. — 1115. — Renaud, d'Orval donne à l'abbaye de Lessay onze acres de terre à Gerville. 1200. — Robert des Moitiers, chevalier, donne à Robert, abbé de Lessay, tous ses droits sur le bois de Huppelande à la condition que l'abbaye lui permettrait de mettre tous ses animaux à paître dans ce bois, excepté les chèvres, et que la même abbaye lui accorderait un droit semblable dans les bois du Plessis et de plus la costumam nidi cornicis. *(Arch. de la Manche.)* En 1398, on passa une déclaration des tenanciers du fief aux Philippes situé à Gerville entre les mains de Roger de Bricqueville ecuyer, s^r de Gerville et de Laune, pour trois quartiers de froment, 8 sols 10 deniers pour pain et un chapon de 18 deniers, le tout livrable à la Saint-Martin d'été. *(Arch. de l'église de Saint-Pair de Gerville.)* En 1491, Denis Kadot, s^r de Sebeville, succède aux Bricqueville dans la propriété du fief seigneurial de Gerville. Pierre Le Poupet, écuyer, lui rend aveu en cette qualité. En 1520, la seigneurie de Gerville est déclarée tenue du roi par foi et hommage par un quart de fief dont le chef était assis et réparti sur Gerville, Vely, Mobec et Laune. Elle avait gage plège, cour, usages, hommage et reliefs. En 1615, Guillaume Cadot était trésorier de l'église de Gerville. En 1687, le 18 janvier, Philippe Cadot est inhumé dans le chœur de ladite église. En la même année son fils François Cadot, également seigneur de Gerville, épouse Marguerite Collineau. *(Arch. de l'église.)* En 1699, Pierre Le Hérissier ayant acheté une charge de secrétaire du roi qui anoblissait de droit acquit peu de temps après le fief seigneurial de Gerville. Le registre des mariages pour l'année 1705 mentionne le naïf usage ci-après énoncé : « le 11 février, Simon

» Osouf, de Saint-Rémy des Landes, épouse Françoise de » Pesseville. Il déclare un enfant de ses œuvres et son légi- » time héritier, le dit enfant ayant esté mis à cet effet soubs » la serviette suivant la coustume de l'église. » (*Arch. de l'église*). On remarque dans le cimetière le tombeau de M. Charles Duhérissier de Gerville, savant antiquaire, mort à Valognes et inhumé à Gerville, lieu de sa naissance.

Gonfreville. — L'église est sous le vocable de saint Manvieu. L'abbaye de Blanchelande et l'hospice de Coutances touchaient les dîmes et faisaient une pension congrue au curé. Dans cette église il y a trois fenêtres numérotées et ornées d'écussons. Dans le chœur on lit cette inscription: Ci-gist le corps de Me Martin Lemonnier, pbre, curé de céans, qui déceda le 21e jor de aust 1597. Sis meus adjutor XRI moderator ovilis respiceme altitonans. Une route venant de Blehou passait autrefois dans le pré de la grande ferme située au pied de l'église et conduisait au pont. Un pavé long de trente mètres et formé d'une couche de pierres plates, s'étend en forme circulaire de l'église vers le couchant. Il passe sous le cimetière et sous plusieurs fossés à une profondeur de plus de trente centimètres. En 1835 on trouva dans le chemin qui conduit de la lande de Gonfreville à l'églige de Nay un cercueil de tuf engagé sous un fossé élevé. Un fermier de Madame de Sainte-Colombe de Valognes trouva, vers la même époque, une marmite galo-romaine en bronze à l'est de la ferme des Marres.

Gorge. — Les seigneurs de Gorges qui s'établirent en Angleterre au temps de la conquête se distinguèrent par leur bravoure. Toustin de Billy (fo 162) mentionne en 1225 un chevalier du nom de Thomas de Gorges. Il est probable que la seigneurie de Gorges, confisquée par Philippe-Auguste à la reprise de possession de la Normandie, appartenait à ce

chevalier. Voici ce que dit le livre noir à cet égard : Alterius portionis que fuit de feodo de Thome de Gorge est rex patronus. C'est probablement ce patronage royal qui, avant 1789, donnait à la cure de Gorges une portion nommée de Paris. Il y avait deux autres portions qui portaient les noms de Camprond et de l'Epaisse. Thomas Carte cite une charte de Richard II (XIVe siècle) ainsi conçue : De assignando Theobaldum de Gorges, militem, W. de Ryngeburne et R. de Wolverton ad custodiendum omnia littora maris in insulta vecta, et ad arraiandum omnes homines ad arma ibidem (*Carte t. II.* 127). En 1418, Henri V, roi d'Angleterre, présente à l'une des cures de Gorges en ces termes : de prœsentatione ad unam illarum trium porcionem in ecclesia parochiati de Gorges, Constenciensis diocesis. (*Th. Carte I, rôles. T.* 1er. 263.) Le même roi en 1420 présente Jean Hardy à la même portion de l'église de Gorges dédiée à la Vierge. (*T. Carte*, I. 345).

Graigne. — Cette commune se nommait anciennement Saint-Michel-en-Graigne. Au XVe siècle, le fief de Montmirel, situé à Graigne, dépendait de la baronnie du Hommet (*Arch. de le Manche. Aveu de* 1465.) La charte de fondation de l'abbaye de la Trinité à Caen, mentionne 10 acres de terre situés à Graigne et dont Hugue de Brucourt (Hugo de Bruccacria) aumône la dite abbaye. La famille Meurdrac, qui fut très puissante en Angleterre au temps de la conquête, possédait la seigneurie de Graigne. Henri Meurdrac, disciple et compagnon de Saint-Bernard, fut nommé archevêque d'York en 1243 et mourut sur ce siége en 1153 (*Laroque, hist. de la maison d'Harcourt, f° 1411.*)

Hiesville. — L'église d'Hiesville est sous le vocable des saints Côme et Damien. 1598. — Maurice du Praël possédait le fief noble d'Hiesville (Roissy). — 1666. — Les notables

étaient Jacq. Richier, sieur de Colombières, calviniste, qui portait de sinople à la bande d'argent, Jacq. Bellot, sieur de Callouville, qui avait d'azur au chevron d'or accompagné de deux lions affrontés d'or en chef et un fer de pieu d'argent en pointe ; Pierre Leloup, sieur de Limarest, calviniste, qui en 1652 avait reçu d'argent à trois roses de gueules deux en chef et une en pointe au chevron d'azur chargé de deux hermines et d'une croix d'or.

Houesville. — 1229. — En cette année la cure d'Houesville était à la présentation des abbés de Cerisy (*Billy. Hist. des évêq. de Coutances, f° 342.*) 1251. — Voici une mention qu'on trouve au Livre noir f° 310. Ricardus de Houvilla quinque debet milites honori Rogerii de Monbray in Yorkshire. En 1574, un sieur de Houesville figurait au nombre des zélés officiers de l'armée protestante dans le Cotentin. 1588. — Les habitants d'Houesville provoquent une enquête vis-à-vis de Charles de Varroc, seig. du lieu. (*Enquête f° 1. Arch. de la Manche*). 1666. — Au moment de la recherche de Chamillard, la famille de Varroc possédait la seigneurie d'Houesville. Elle portait de gueules à six roses d'argent. Les Varroc vendirent la dite seigneurie aux Lesauvage et se retirèrent au Petit Bercy, près Paris, où ils étaient encore en 1789. (*Archiv. du Val à Chef-du-Pont, corresp. de* 1789.) 1850. — Le s[r] Pinchon en défrichant dans son jardin une partie de terrain où étaient de vieux fondements de maison, trouva un rare Trajan d'or avec le revers : *Aquila fulmini insidens.* (Mezzabarba f° 153. Musée d'Arschot). Cette maison était située sur la ligne du gué du Saulx-de-Liesville au ferage de la Saint-Côme faisant partie de la cité gauloise de Crociatonum. C'était sans doute la voie romaine d'une autre ville située à Porbail et bien constatée par les routes qui y arrivaient d'Allaume, de Cherbourg et de Coutances. Le propriétaire du lieu où était la médaille

de Trajan en avait déjà trouvé une en or et l'avait vendue à un orfèvre de Carentan. Son jardin est situé entre l'église et la ferme de Houesville au midi de cette église et fait partie du village de Bonjamet. Dans le temps qu'on faisait cette découverte à Houesville on a trouvé à Gouey, sur un terrain qui faisait partie de la ville romaine de Porbail, 50 coins en bronze que M. Léop. Delisle a achetés le 12 août 1850. En réunissant ces découvertes à celle du gué du Saulx dans la rivière d'Ouve, entre Houtteville et Liesville, il est difficile de douter de l'existence de la voie romaine qui reliait Grannonum à Crociatonum. Les Le Sauvage, calvinistes, portaient d'azur au tronc de chêne d'argent à trois chicots, deux à droite et un à gauche, accompagné en chef de deux glands, le fruit d'argent et l'écorce d'or et deux feuilles d'argent en pointe. Cette famille s'est éteinte dans la personne de Madame Le Sauvage d'Houesville, née d'Osber, veuve de Pierre-Bon-Antoine Le Sauvage d'Houesville, ancien officier au régiment d'Auvergne, décédée à Chef-du-Pont, au château du Val, le 19 décembre 1834.

Houtteville. — 1162. — Henri II, roi d'Angleterre, confirme aux abbés de Saint-Etienne de Caen le don des églises de Houtteville, de Beaupte et de plusieurs autres. Le don primitif de ces églises avait été fait auxdits abbés par Robert, comte de Mortain. (*Neustria pia, f° 632.—Gallia Christ.* XI *col.*) En 1419. Lettres du roi d'Angleterre pour la présentation à l'église de Saint-Michel-de-Houtteville (*Roles norm.* I, *f°* 269.) En 1828, en creusant les fondations d'une maison pour la dame Jehanne, près de l'église, on trouva un grand nombre d'ossements fossiles très roulés qui ont été placés dans le cabinet de M. de Gerville, à Valognes.

Joganville. — Guillaume de Joganville et Geoffroy de Buesville tiennent le fief de Joganville qui dépend de la ba-

ronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte. (*Liv. des fiefs de Philippe-Auguste*, f° 2.) — Plus tard, Robert de Joganville tient de Robert de Courcy la 8e partie de ce fief. (*Id.* f° 6.) Jean de Mons, grand bailli du Cotentin, était seigneur de Joganville en 1474 et rendit aveu en cette qualité à Louis de Bourbon, amiral de France et seigneur du Cotentin. (*A. de Chantereyne*, *Hist. ms des baillis du Cotentin*, f° LIV).

Ile-Marie. — Cette petite paroisse, nommée Hulmus dans les chartes et réunie aujourd'hui à celle de Picauville, avait une église sous le vocable de Notre-Dame. En 1162, sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre, Hélie d'Agneaux, qui possédait le fief de l'Ile Marie, donna l'église aux abbés de Saint-Sauveur. (*Cart. de Saint-Sauveur*, f° 1.) Thomas fils d'Hélie et Corbin, son neveu, confirmèrent plus tard cette donation. En 1202 et 1208, Guillaume d'Agneaux et Raoul, son fils, font la même confirmation. Dans la suite on trouve un acte semblable d'Adelise, fille du comte d'Aumale, femme d'Engelger de Bohon et mère de Robert Bertran qui confirme lui-même avec son fils la dite donation aux abbés de Saint-Sauveur. Le fief de l'Ile-Marie et celui de Chef-du-Pont vinrent dans la famille de Bellefonds en 1607 par le mariage de Bernardin Gigault avec Jeanne Auxepaules, fille de Robert, baron de Sainte-Marie-du-Mont. Son petit-fils, Bernardin de Bellefonds, maréchal de France, possédait les mêmes terres. Exilé pendant quelque temps à l'Ile-Marie, il fit construire l'église actuelle et commencer le petit château, qui ne fut terminé que plus d'un siècle après sa mort. Ce qu'il y a de remarquable autour de ce manoir, c'est que le maréchal, pour se donner des distractions en rapport avec sa vie militaire, fit élever autour de la construction en question des bastions qui simulaient une petite place forte. Un ordre de la Cour le força à les interrompre. Rappelé de son

exil en 1692, il reçut le commandement de l'armée réunie sur les côtes de la Hougue pour réintégrer en Angleterre le roi Jacques. Le désastre de la flotte française fit abandonner ce projet. Le maréchal de Bellefonds mourut au château de Vincennes et y fut inhumé en 1694. (*Grands off. de la Couronne. I. p.* 804.) Bernardin de Bellefonds, qui épousa, comme nous venons de le dire, Jeanne Auxepaules, dame de l'Ile-Marie et de Chef-du-Pont, fut gouverneur de Valognes et de Caen. Il eut huit enfants de son mariage avec la demoiselle Auxepaules parmi lesquels on compte Madeleine Gigault, qui épousa, le 2 mars 1642, Charles Castel de Saint-Pierre; Jeanne, qui épousa, le 1er juillet 1629, Pierre Davy, de Sortoville ; et Françoise, qui se maria avec François Kadot de Sebbeville, morte le 31 octobre 1703, âgée de 85 ans. (*Anselme VII.* 597.) En 1789, au moment de l'assemblée des trois ordres à Coutances, le domaine de l'Ile-Marie se trouvait, par suite d'acquisition, aux mains de M. Léonor Feuillie, sieur de l'Ile-Marie et de Riou, mort à l'Ile-Marie le 5 juin 1830. Il avait épousé Mlle d'Agnaux, à la généreuse piété de laquelle on doit la fondation de la communauté du Bon-Sauveur de Picauville. En 1837, cette charitable personne acheta, de la famille Bertin, à Picauville, une maison où elle fonda douze lits, appela des religieuses de Caen, prit elle même l'habit comme supérieure, et y mourut le 22 septembre 1849, à l'âge de 75 ans. Cet utile établissement contient un pensionnat de demoiselles, une école pour les sourds-muets et un établissement pour les aliénés. Madame Feuillie de Riou fut remplacée par Mme Laillier à laquelle succéda Mme Carayon, supérieure actuelle. Le domaine d'Ile-Marie appartient aujourd'hui à M. d'Agnaux, neveu de Madame de Riou et membre du conseil général du département. Le journal le *Phare de la Manche* du 14 octobre 1860 contient une lettre d'un jeune

volontaire pontifical de l'Ile-Marie, M. Ludger d'Agnaux, qui s'est conduit très courageusement à l'affaire de la redoute de Rocca de Spoleto à la suite de laquelle il fut fait prisonnier par les Piémontais le 17 septembre 1860.

Lastelle.— 1126. Le cartulaire de Lessay fait mention d'un très ancien chemin qui traversait Lastelle en cette année : per illum locum per quem intrat carraria de Astella in boscum recte usque ad spineam de Montcasta (f° 58). 1418. — Henri V, roi d'Angleterre, ordonne de présenter un prêtre pour la seconde portion de la cure de Lastelle. (*Th. Carte, rôles norm. I.* 258.) Il existe entre Lastelle et le Montcastre une lande dont la configuration se rapporte très bien au passage des commentaires de César où il est question de la victoire remportée par Labienus sur l'armée gauloise. Je visitai cette lande le 22 août 1861 avec M. l'abbé Le Cardonnel, archiviste du diocèse de Coutances, et nous reconnûmes des points de repère très notables entre l'état actuel des lieux et le texte des commentaires. L'église de Lastelle, qui est sous le vocable de Notre-Dame, possède un baptistère qui paraît remonter au 15e siècle. La famille Langevin avait droit de banc et de sépulture dans la chapelle du Rosaire qui a été restaurée en 1752. Dans le chœur, sur un panneau placé entre le grand autel et la porte de la sacristie à droite, on lit une inscription qui déclare que la contre-table de cet autel a été donnée en 1722 par François Langevin, avocat du roi à Périers. Sous le lutrin est la pierre tumulaire de Roger Morel, curé du lieu au 17e siècle. Dans le cimetière, deux croix jumelées reposant sur le même socle attestent que Lastelle était jadis divisée en deux cures. Un écusson placé sur le lutrin fait connaître que le patronage appartenait à la famille de La Londe du Bigard.

Laune. — La famille de Bricqueville possédait à Laune,

un château dans lequel elle fit construire en 1226 une chapelle au préjudice de l'église paroissiale. Pour indemniser le curé on lui fit plusieurs donations et l'on régla ainsi les offices auxquels le seigneur et sa famille assisteraient : ego et familia mea in nativitate domini audiemus duas primas missas in capella mea et ad tertiam missam venimus ad ecclesiam majorem. Similiter in die Resurrectionis et in die Pentecostes et in festo s. Cyrici (patron de la paroisse) venimus ad majorem ecclesiam audituri divinam missam qua missa in capella illis diebus non celebrabitur. (*Reg. du chap. f° 24.*) Dans la chapelle Saint-François on lit l'inscription tumulaire de Bernard Besnard, licencié en droit canon, chanoine et curé de l'église de Laune, mort le 24 avril 1531. J'ai vu en 1835 chez M. de Gerville un éperon de chevalier du moyen-âge trouvé dans la lande de Laune par un nommé Hervieu, maçon de Gorges qui, allant chercher des pierres dans la carrière des Castillons, le trouva à peu de profondeur. Cet objet étant tombé aux mains d'un nommé Dogon, fermier à Gorges, M. de Gerville l'acheta de ce dernier. Le château de Laune, qui apparpartient au duc de Plaisance, possède une curieuse tapisserie qui représente les amours de Gombaud et de Marie. Laune a donné le jour au savant abbé Lechevallier, auteur de la Prosodie latine encore en usage dans nos lycées ; d'un ouvrage sur les principes de l'art oratoire à l'usage de la jeunesse, et d'un office pour la fête de sainte Opportune. Il était chanoine de la collégiale de Sainte-Opportune à Paris où il mourut en 1810.

Le Plessis.—En 1195, Richard de Vernon céda au roi Philippe-Auguste sa seigneurie de Vernon et en retour il reçut entreautres terres celles du Plessis. (*Hist. d'Harcourt f°* 186.) Le camp romain du Montcastre est situé en grande partie sur la commune du Plessis. Il est sur une élévation à une petite dis-

tance de l'ancienne voie romaine d'Alauna à Cosedia. Au pied de cette élévation est aujourd'hui une carrière d'où M. Lenoël, de Carentan, tire des grés bleus d'une excellente qualité pour le pavage des villes. On suit encore la trace des fossés de l'ancien camp qui, en plusieurs endroits, ont vingt-quatre mètres de largeur. On distingue encore aujourd'hui les remparts de son prétoire. Le nom de ce camp, sa position, le vaste périmètre de ses retranchements, ne peuvent laisser aucun doute sur son origine romaine. Le *Moniteur* de 1814 contient un article fort intéressant sur ce camp qui aurait été, d'après certaines preuves citées, celui de Quintus Titurius Sabinus. Deux mémoires ont été rédigés anciennement sur ce lieu litigieux, l'un par M. Brohon, conseiller du roi au présidial du Cotentin, l'autre par l'abbé Le Franc, supérieur du séminaire de Coutances. L'un prétendait que le camp de Sabinus avait existé à Champrepus ; l'autre cherchait à prouver que celui de Viridovix avait été établi à Mesnilvilleman. Mais ces mémoires, faibles de preuves, furent refutés et la tradition persista à le laisser au Plessis. Dans une brochure récente (1865), M. de Marigues, capitaine d'état-major, a cherché à prouver que ce camp avait existé à Champrepus dans l'arrondissement d'Avranches. On voit au Plessis, sur une hauteur, quelques ruines d'un château fort qui fut démoli par ordre de Guillaume-le-Conquérant avant la conquête de l'Angleterre. J'ai dessiné ces ruines en août 1861 avec M. l'abbé Lecardonnel, archiviste paléographe du diocèse de Coutances. En 1750, la mine de houille du Plessis fut fouillée pour la première fois par Mathieu de Flandres qui l'abandonna pour celle de Litry. En 1778, Tubeuf obtint permission de l'exploiter. Il forma une compagnie et se fit donner en 1781 une concession de toutes les mines de houille du diocèse de Coutances ; il abandonna ces travaux en 1782.

En 1793, Bunel et Bréban obtinrent une nouvelle concession; une compagnie se forma ; les travaux furent dirigés par M. Cautionnard, puis par M. Foussé Dumesnil. 1800. 30 septembre. — Par ordre du ministre de la marine du 2e jour complémentaire de l'an VIII, une commission fut formée à Cherbourg à l'effet de constater la qualité du charbon de la mine du Plessis. Cette commission, qui opéra en présence du c. Rue, contrôleur de la marine, et du c. Pajot, représentant le propriétaire de la mine, était composée des cc. Baudouin, commissaire aux approvisionnements de la marine, Champrouet, directeur de l'artillerie de terre, Javin, capitaine du génie militaire, Gras, sous-commissaire de la marine, Gayant, ingénieur en chef des travaux maritimes, Delaville, premier médecin de la marine, Haudry, ingénieur des travaux maritimes, Le Breton, chirurgien de la marine, Rousselot, pharmacien de la marine, Sorel, concessionnaire des mines de l'arrondissement, et Keroison, maître de l'atelier des forges de la marine, tous désignés par le c. Bleschamp, commissaire principal de la marine à Cherbourg. Après diverses épreuves la dite commission reconnut que le charbon du Plessis pouvait être employé avec succès au soudage du fer et de l'acier, mais que pour forger des pièces de fortes dimensions, telles que grosses ancres ou de fortes enclumes, il fallait comme au charbon de Littry, dont on fait usage à l'arsenal de Cherbourg, une addition de charbon de bois ou de charbon étranger. La commission reconnut de plus que, pour la chauffe, un boisseau un quart de charbon du Plessis produisait le même calorique qu'un boisseau de celui de Littry, du Calvados. (*Archiv. du contrôle de la marine à Cherbourg.*) 1837, 8 juillet. — M. Hérault, ingénieur en chef, visite la mine du Plessis. M. Fantet, ancien élève de l'école polytechnique, était en ce moment directeur des exploitations et gé-

rant d'une compagnie qui s'était formée. Il y avait alors trois puits : celui de Sainte-Barbe, de cent mètres et le plus ancien, celui de Saint-Louis, qui n'avait encore que trente mètres, et celui du Coudray, creusé à 20 mètres. Le premier traversait trois couches de houille. En 1847, M. de Castellane ayant acquis la mine du Plessis, fit pratiquer un sondage qui fit découvrir trois nouvelles couches de houille à 24 mètres au-dessous du sol.

Les-Champs-de-Loques. — Cette localité était, dans l'ancienne élection de Carentan, divisée en deux communes distinctes, Saint-Aubin-de-Loques et St-Martin-des-Champs. En 1588, Henri Anquetil était seigneur de Saint-Aubin.

Lessay-Sainte-Opportune. — On voit par une charte de Henri Ier, datée de 1126, que l'abbaye de Lessay était construite à cette époque : « Cenobium quod constructum est in Constantiniensi pago.... in villa que dicitur Sta-Opportuna. » Une autre charte, déposée aux archives de la Manche, contient, à la date de 1230, des donations faites à la dite abbaye. Saint-Louis se trouvait à Lessay en juillet 1269, ainsi qu'on le voit en une charte latine, datée de ce lieu, par laquelle il fait don d'une gratification à Nicolas de Verneuil, son clerc. (*Capitulaire normand* de saint Louis, n° 744.) Renaud d'Orval donne à l'abbaye de Lessay la moitié de l'église de Sainte-Opportune qu'il avait fondée (*Neustria pia*, f° 618 ; — *Gallia christ.*, XI inst. 226). Le même donna de plus à ladite abbaye le moulin du manoir de Sainte-Opportune. C'est probablement le moulin de Lessay, qui existe encore aujourd'hui près du pont qui sépare Lessay de Sainte-Opportune. En 1437, les commissaires de Henri VI, roi d'Angleterre, établissent le fouage (redevance par chaque feu) des communes de Sainte-Opportune, Litehaire et Vierville (*Arch. de la Manche, collect. Danquin.*) En 1497, Louis Herbet, curé de Sainte-

Opportune et de Granville, remet ces deux cures à son frère, évêque de Coutances, qui en gratifie Jean Lecourtois (*Toustain de Billy*, f° 494.) Pour obtenir le titre perpétuel de chanoines de la cathédrale, les abbés de Lessay firent abandon à Hugues, évêque de Coutances, de biens et de droits à Montchaton, Orval, St-Sauveur-Landelin, Omonville et Laune. (*Toustain de Billy. Hist. des évêques*, p. 235), L'abbaye de Lessay était de l'ordre de saint Benoist. Elle a été supprimée en 1789. Le pays n'a conservé aucun souvenir de la science ou des études de ces anciens Bénédictins. L'abbaye de Lessay jouissait en 1789 de plus de 40,000 livres de revenu. Elle se composait de huit religieux, en général grands chasseurs ou amateurs de chevaux. La belle église de cette abbaye est romane et bien conservée ; elle sert d'église aujourd'hui au bourg de Lessay. Avant 1789, Lessay et Sainte-Opportune formaient deux paroisses distinctes. L'église de Sainte-Opportune a été abattue; on n'a conservé que son cimetière, dans lequel on enterre encore aujourd'hui. Les seigneurs de Vesly firent d'importantes donations à l'abbaye de Lessay à l'époque de sa fondation. Ils passèrent en Angleterre au temps de la conquête et y reçurent des terres de Guillaume-le-Conquérant. On retrouve encore aujourd'hui leurs descendants dans les comtés d'York et de Norfolk. La famille Lepoupet de la Croix, également originaire de la commune de Vesly, fit aussi des donations à l'abbaye de Lessay. Sorin (Tanneguy) était natif de Ste-Opportune. Il se fixa à Caen, où il devint professeur de droit et conseiller au présidial. Il a publié des commentaires sur la coutume de Normandie. Sorin était contemporain de Bourgueville de Bras, et Huet parle de ce légiste dans ses *Origines de Caen*. Ste-Opportune a également vu naître, le 18 mai 1766, Louis Blondel, chevalier de l'Empire et chef de bataillon qui a rendu en 1815 un impor-

tant service à la ville de Carentan (*Annuaire de la Manche 1846*, *p. 472. Hist. de la ville de Carentan p. 78.*) En 1823, on a trouvé dans la lande de Renneville 27 coins en bronze.

Les Moitiers-en-Bauptois. — En 1190, Guillaume de Tournebut confirme à l'abbaye de Blanchelande le patronage alternatif de l'église des Moitiers. (*Billy. Hist. ecc.* 185.) Richard de Monasteriis (des Moutiers) tenet inde, de Mautys, feodum militum apud monasteria (*Liv. des fiefs de Philippe-Aug.*) Will. de Monasteriis tenet 4 feoda in Sumerset (*Lib. nig. f°* 101.) Alanus des Motiers debet 1 milit episcopo Dunelmeuri in Yorkshire (*Lieu cité, f°* 308.) En 1381, Robert d'Harcourt, seigneur des Moitiers, fait accord avec Guill. Rouxel, seig. du Ronceray au sujet d'un droit de pêche dans la Douve depuis la mare Guhet jusqu'aux fosses du marais du Puy et Vindefontaine et la concession de trois pièces en marais. Robert d'Harcourt était seigneur des Moitiers par sa femme Guillemette Des Moitiers (*Historia Harcuriana IV. p.* 2063 *et* 2090.) En 1588, une enquête fait connaître que Guill. de Pierrepont possédait le fief du Ronceray.

Liesville. — L'église de Liesville est sous le vocable de saint Martin. Il y avait dans cette commune un très ancien château situé au bord de la grande route sur des terrains appartenant aujourd'hui aux familles Sallebert, Desprez et Roger. En 1588, Thomas Leloup était seigneur de Liesville. Plus tard la dame de Boisroger fit décreter cette terre et l'acheta. (*C. de Renneville, hist. de la Bastille.* 1. 374.)

Litehaire. — 1115. — Renault d'Orval donne à l'abbaye de Lessay un acre de terre à Litehaire (*Cart. de Lessay.* 4. 115.) 1159. — Fondation du prieuré de St-Michel (*Billy. Hist. des évêq.* 151.) Quand la Normandie revint à la France sous Philippe-Auguste, la baronnie (honor) de Litehaire appartenait au roi et devait le service de deux chevaliers et démi. Un

grand nombre de petits fiefs relevaient de cette baronnie, et entre autres ceux de Richard de Vauville, de Richard des Moitiers, de Robert Taillefer, de Richard de St-Germain-à-Nay, de Geoffroy des Rotours, de Guillaume Rogue, de Guill. Le Fevre (Faber), de Guill. des Préaux, de Gautier de Sainte-Mère-Eglise, de Thomas-de-la-Fière, de Jean d'Anneville, de Fouques de Commendal (au Vicel), de Henry Abosville, et de Geoffroy de Beuzeville (*Livre des fiefs de Philippe-Auguste*, 5 et 6. — *Histoire d'Harcourt*, 2053) 1418. — Henry V, roi d'Angleterre présente à la cure de Saint-Thomas de Litehaire. (*T. Carte, rôles norm.* 1. 267.) 1419. — Henri V accorde répit d'hommage à Jean de Litehaire et mande au bailli du Cotentin et au vicomte de Carentan de le laisser jouir sans trouble. (*Reg. de Vautier.* 58.) 1484. — Le curé reçoit une oie et dix livres à raison de la chapelle du château de Litehaire. (*Livre noir de Cout. an.* 1484.) 1570. — Guillaume Le Berseur était seigneur de Litehaire. (*La Ferté.*) Litehaire formait anciennement un tribunal de vicomté qui fut réuni au bailliage de St-Sauveur-Landelin pendant le XVIe siècle. On présume qu'il existait des forges romaines à Litehaire pendant la durée de l'occupation. On voit encore entre l'église et le vieux château une énorme quantité de machefer fondu et non forgé. Il a existé des fours pour cette exploitation sur la montagne entre le jardin du presbytère et la maison du nommé Vasse qui était bedeau de l'église de Litehaire il y a quelques années.—Le bois de la Potherie à Litehaire appartenait avant 1789 à M. le duc de Coigny qui l'avait acquis en 1749 de M. de Matignon, acquéreur lui-même en 1719 de M. de Gourmont qui lui avait vendu en même temps la baronnie de Cyé dont le siége était au château de Briseval à Montmartin-en-Graigne.

Marchezieux. — L'église de Marchezieux, dont la construction est remarquable, formait autrefois un prieuré. 1266.

— En octobre, l'archevêque de Rouen, Odon Rigaud, visite ce prieuré, qui dépendait de l'abbaye de Cormery, et y trouve trois moines qui n'avaient point de règle, mais qui faisaient l'aumône à tout venant depuis la nativité jusqu'à la St-Clair. (*Visites édit. de M. Th. Bonnin f°* 556.) 1418. — Henri V, roi d'Angleterre donne pouvoir au duc de Glocester de recevoir l'hommage du prieur de Saint-Benoist de Marchezieux (Marchesix) et de son chapitre. (*T. Cartes, rôles norm.* 1. 264.) 1534. 14 avril. — L'abbé de Cormery présente le moine Gilles Dubosc à la cure de Marchezieux. (*Billy, hist. eccl. f°* 560.) 1674. — Arrêt du conseil royal du 21 juillet qui maintient les habitants de Marchesieux dans la jouissance des droits d'usage et de pâturage dans le bois d'Aubigny en payant les redevances mentionnées en l'arrêt du 24 février 1588.

Meautis. — Au temps de la fondation de l'abbaye aux hommes à Caen, on voit figurer parmi les donataires Robert de Meautis et Richard, son fils. (*Essai hist. sur Caen, t.* II, *p.* 65.) Concedo etiam donationem quam fecit Robertus de Meltis s° Stephano ecclesiam seilz sci Hylarũ que est sita in Villa Meltis. Henri II confirme cette donation. (*Cart. f° XX, recto.*) Ex dono Johannis de Meltis terram illam pro quà Willemus nobis reddebat annuatim 1 quartarium frumenti apud Meltis. (*Cart. de l'abbaye de Saint-Lo.*) Jean de Meaultis donne à l'abbé de Saint-Sauveur une rente en blé à prendre sur son moulin de Meautis (*Cart. de St-Sauveur f°* 17, *v°*.) Cette famille de Meautis qui s'était établie en Angleterre au temps de notre conquête y résidait encore au XVIIe siècle. Le chancelier Bacon mentionne dans son testament un baronnet nommé Thomas Meautys qu'il déclare son héritier et son exécuteur testamentaire. 1207. — Domina de Meautis tenet de domino Carentoni feodum de Meautiz per servicium duorum militum faciendum apud sanctam Scolasticam par manum domini Ca-

rentonii quando guerra est inter regem et ducem et reddit inde domino Carentonii CC L et duodecim minus pro auxilio tertii anni. (*Livre noir f° 117.*) 1280. — Guillaume de Briqueville épouse Jeanne, fille de Jehan de Meautys (*Historia Harcuriana f° 145*). Ledit Jehan était à la bataille de Rosebecque en 1282. (*Idem f° 802.*) En 1419, Henri V, roi d'Angleterre, donna à Thomas Hasfeld les terres et fiefs confisqués sur un chevalier normand nommé Jean de Meautis et Olive Dubois, sa femme. (*Vautier, règ. de Henri V, f° 93.*) En 1463, Pierre Mauduit et Guill. de Hotot, écuyers, habitaient Meautis. (*Montfaocq.*) En 1588, enquête entre Jacques Simon, seigneur de Meautis, et les habitants taillables. (*Arch. de la Manche. Meautis.*) En 1650, Jacques de Saint-Simon, sieur de Meautis et de Plainmarescq, était lieutenant général au bailliage et présidial de Coutances, ainsi qu'il résulte d'un arrêt du 2 novembre de la dite année au sujet de l'église de Saint-Pierre de Coutances. « Conformément à un décret impérial du 23 » prairial an XII, toute personne peut se faire inhumer dans ce » cimetière qui est affecté à cet usage depuis plus de 800 ans. » Cette inscription se trouve à Meautis dans la chapelle de Donville qui appartient à la famille Gilot-Bordemer (1865).

Mesnil Angot. — Le patronage de l'église de cette commune fut donné aux prieurs de Saint-Fromond par Robert, baron du Hommet pendant le 13e siècle. (*Arch. de la Manche.*)

Mesnil-Rouxelin. — Le patronage de l'église de cette commune appartenait dans le moyen-âge à l'abbaye de Saint-Lo. Les chartes de ce temps lui donnent le nom de ecclesia de Mesnillo Roscelini. (*Arch. de la Manche.*)

Mesnil-Veneron. — Le livre noir du chapitre de Coutances désigne cette commune sous la nom de *Menilum-Genelon.*

Mobec. — En 1463. — Thomas Le Forestier possédait le

fief seigneurial de Mobec. 1807. — François Le Noël trouva deux petites meules et beaucoup de débris romains dans un jardin attenant au Moulin Dolley.

Mont-Gardon. — 1418. — Henri V, roi d'Angleterre, présente Jean Michel à la cure de Montgardon dont l'église est sous le vocable de saint Éloi. (*Carte, rôles norm.* 1. 272.) Entre les Rotours et le presbytère on remarque quelques depressions de terrain et des débris de chaussée bétonnée qui autorisent à penser que la voie romaine de Cosedia passait par là. Le cartulaire de Blanchelande donne, aux années 1551 et 1597, divers abormements qui appuient cette présomption et mentionnent un « grand chemin perray au trans du ménage aux prêtres. »

Montmartin-en-Graigne. — 1343. — Guill. de Thieuville, évêque de Coutances, donne au chapitre de cette cathédrale un trait de dîme à Montmartin-en-Graigne. Il avait acheté ces dîmes de Raoul de Hamars, sieur de Villeodon et de Luce, sa femme. Il joignit à ce don deux maisons qu'il possédait dans cette commune. (*Billy. hist. des évêq. de Cout.*, f° 360.) 1419. — Georgius Fant, habet literas regis de prœsentatione ad ecclesiam Sancti-Martini de Monte-Martini. Reg. de Henri V. (*T. Carte*, 1. 297.) 1420. — Henri V, roi d'Angleterre, présente à l'une des cures de Montmartin-en-Graigne. (*Carte, rôles norm.*, 1. 346.) 1321. — Le même souverain présente à celle de la Haie-du-Puits pour la portion de Montmartin-en-Graigne. (*Lieu cité* f° 359.) 1478. — Richard de Lavalle naquit en cette année là à Montmartin. Il devint abbé d'Ardenne et de la Luzerne. (*Gallia Christ. Ob.* 149.) Son neveu, nommé également Richard de Lavalle, devint aussi titulaire de ces deux bénéfices. Pierre de Lavalle, autre parent, leur succéda et resta abbé d'Ardenne jusqu'en 1515. 1618. — Arrêt du conseil du roi du 31 juillet entre la du-

chesse de Soissons et les habitants de Montmartin-en-Graigne, à l'occasion du marais d'Hiégatte. Dans le préambule de cet arrêt la duchesse se plaint de ce qu'elle n'a pu obtenir justice au parlement de Rouen à cause du grand nombre de parents que les prétendants aux dits marais avaient en cette cour. 1624. — Arrêt du conseil privé du roi du 18 juin, dans lequel les habitants de Montmartin-en-Graignes, pour réclamer leurs droits d'usage aux marais d'Hiégatte et de la Rosée, s'appuient sur les dispositions de l'arrêt du 14 février 1588. 1682. — Il existe aux archives de la Manche le dossier d'un procès qui éclata en cette année entre les habitants de Montmartin et l'évêque de Bayeux, M. de Nemond qui était en même temps baron de Neuilly-l'Évêque. Il s'agissait de faire décider par justice qui des deux parties serait chargée de l'entretien du chemin qui conduisait de Carentan à Bayeux. Les voyageurs étaient forcés alors de prendre un long détour par suite des atterrissements qui s'étaient formés en aval des gués de Ruppaley et qui les avaient rendus impraticables. A la date du procès en question le passage de la Nef-du-Pas était établi depuis plusieurs siècles. Dans l'exposé des faits on parle du péril des Grand et Petit-Vey. On y voit qu'en 1418 la Nef-du-Pas s'appelait Nef-de-St-Lambert. En 1374, le bac du Pas de St-Lambert était loué 18 liv. et en 1600, 80 liv. Les réparations du bateau étaient faites par l'adjudicataire, mais on lui fournissait le bois nécessaire à ces réparations. On voit encore dans ce dossier qu'avant l'existence de la Nef-du-Pas le passage se faisait au village de Tubeuf que les ravages de la mer forcèrent à abandonner. Le chemin par lequel on se rendait alors à ce bac est aujourd'hui couvert d'herbe et abandonné. C'était par cette voie qu'on portait de Carentan à Bayeux la recette du roi et que passaient les coches, carrosses et charriots de guerre. Un grand nombre de salines étaient

établies aux environs de ces passages sur la Vire. 1777. — En cette année le titulaire de la cure de Montmartin était l'abbé Lemonnier, aumônier des gardes du comte d'Artois, auteur de fables et de traductions de Perse et de Térence. Il était né à St-Sauveur-le-Vicomte en 1721, il mourut le 4 avril 1797. Les dîmes de Montmartin rapportaient 14,000 fr. par an au curé. Voici une assignation relative à l'une des branches de ces revenus. 1778. 15 septembre. – Atteste Jacq. Adam, sergent royal au bailliage de Carentan à la requête de M. Guill.-Antoine Le Monnier, prêtre-chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris, et curé de la paroisse de Montmartin, et fermier du dépord (1) de la présente année, y demeurant au château de Briseval, susdite paroisse de Montmartin, lequel a nommé pour procureur en bailliage de Carentan M. J'ai délivré copie d'un bail passé devant les notaires de Paris par Mgr de Talaru de Chalmazel, évesque de Coutances, tant pour lui que faisant fort pour M. l'abbé de Rualem, archidiacre de l'année du depord de ladite paroisse de Montmartin de la présente année commencée le 1er janvier dernier et finie le 31 décembre prochain, par le prix de 4,800 livres au profit et bénéfice du dit sr requerant, suivant les charges et conditions portées en iceluy du 30 décembre dernier, à Jean-Louis Bréard, fermier de la ferme de Tournière, sise au dit Montmartin. Auquel j'ai fait assignation de comparoir au bailliage de Carentan au premier jour d'extra missionnal pour se voir condamner à apporter ou faire estimer les pommes par lui enlevées dessus la dite ferme sans en avoir averti le sr curé ni ses gens vers la semaine dernière. (*Arch. de N.-D.-de-Carentan.*) Le patronage de l'église romane de Mont-

(1) Usage de jouir du revenu de la première année des bénéfices vacants ; il était partagé entre l'évêque et l'archiprêtre de l'archevêché. (*Houard, dict. de la coutume de Norm. au mot Dépord.*)

martin, qui avait deux curés, appartenait au chapitre de Coutances. Les maisons de Montmorency et Goyon de Matignon possédaient les plus importantes terres de cette commune. Parmi les notables on comptait en 1666 François de Montfiquet, sieur de Blagny, qui portait d'argent au léopard passant de sable, et Charles Guéroult, qui avait de gueules à trois lions d'argent. Le siége de la grande baronnie de Gyé était au château de Briseval à Montmartin. 1602. 23 août. — Arrêt du parlement qui maintient Catherine de Parthenay, veuve de René de Rohan en possession de la baronnie de Gyé qu'elle tenait avec ses enfants mineurs à titre de patrimoine de la maison de Rohan à cause de Jeanne, fille du roi de Navarre, vicomtesse de Rohan, leur aïeule paternelle. 1606. — Henri, duc de Rohan, vend à Charles de Gourmont, s[r] des Fontaines, la baronnie de Gyé en Carentan et villages circonvoisins, ensemble les fours à ban, fieffe et haute justice de Gyé en Carentan, marais et communes, ponts d'Ouve, Bosc-d'Aubigny, bois taillis de Lithaire, moulins. An VII. 9 ventôse. — Le passage du Petit-Vey-sur-Auville est affermé pour 2,940 fr. par an. La commune de Montmartin y fait construire pour les voyageurs une maison d'attente dont le devis s'élève à 1,637 livres. An VII. Germinal. — Il y avait encore à cette époque un passage au lieu dit la Nef-du-Pas. Deux bateaux affectés à ce passage étaient amarrés sur la rive droite de la Vire, c'est-à-dire à Neuilly-l'Evêque. Les voyageurs arrivant du côté de Montmartin faisaient signe aux passeurs qui venaient les prendre. Quant au Petit-Vey, deux moyens de passage étaient en usage : à haute mer on le franchissait en bateau et à basse mer à cheval derrière des conducteurs. En 1814, on passait le Petit-Vez sur un pont de bois étroit et fragile. Par arrêt du ministre de la police générale du 22 fructidor an IX, la dame Anne Goyon de Matignon, épouse de Charles-François de

Montmorency fut rayée de la liste des émigrés et par arrêté du 4e jour complémentaire de la même année le préfet de la Manche donna la main levée du sequestre de ses biens situés à Montmartin. (*Archiv. de la Manche.*)

Nay. — La petite commune de Nay est une des plus curieuses du département sous le rapport des sarcophages et du tuf. Cette pierre molle, légère et poreuse, s'y trouve en un lieu où fut jadis une chapelle dédiée à saint Corneil-de-Compiègne. Depuis près d'un siècle, les acquéreurs de cette chapelle ont fouillé son cimetière et les lieux adjacents et en ont tiré un grand nombe de sarcophages de tuf. Ces tombeaux n'avaient point d'inscription et les tablettes convexes étaient cimentées avec une espèce de mastic fort dur. Il y a dans le cimetière de Nay un cercueil posé bizarrement hors de terre et au sujet duquel on raconte une légende à peu près semblable à celle du chanoine de Cambremer. C'est, dit-on, un curé de Nay, qui, après un voyage à Rome au XIIe siècle, n'ayant pas voulu payer les annates, fut excommunié, et comme tel passible du refus de sépulture en terre bénite. Sa famille pour éluder la rigueur de l'arrêt, disposa son tombeau tel qu'il est encore aujourd'hui, c'est-à-dire, entre le ciel et la terre. Une vieille superstition attire encore à ce tombeau tous les fiévreux du pays qui viennent le toucher dans l'espoir d'être guéris. 1524. — Laurent Lemeltier était curé de Nay. (*Arch. de N.-D.-de-Carentan.*) 1696. — Antoine de Saint-Germain, esc., était titulaire de la même cure. (*Arch. de l'église de Gerville.*)

Neufmesnil. — En 1588, Arthur des Moutiers, possédait le fief seigneurial de Neufmesnil. En 1825, le sr Antoine Tardif trouva deux meules romaines dans le pignon de sa maison en relevant un fossé qui en était proche. L'église contient plusieurs inscriptions tumulaires qui proviennent

de l'ancienne abbaye de Blanchelande et qui ont été publiées par M. l'abbé Le Cardonnel, archiviste de l'évêché de Coutances.

Neuville-au-Plain. — En 1207, Philippe-Auguste donna, avec dîmes et patronage, à Robert d'Ablagel, évêque de Bayeux, la chapelle qui sert maintenant d'église à Neuville-au-Plain. Ce prélat céda le tout à son chapitre. (*Livre rouge de Bayeux.*) Jusqu'en 1790 cette paroisse a fait partie du diocèse de Bayeux. La nef paraît être du 14e siècle, la croix du cimetière du 17e. Quant au clocher il date de 1820. 1588. — Antoine de Brix était seigneur de Neuville-au-Plain suivant enquête de Tenneguy Bazire. En 1679, le fief noble de Neuville vint à Charles-Claude Andrey par son mariage avec Marie-Madeleine Fontaine de Cardouville, fille du baron de Cardouville, de Fontenay en Bessin. C'est au manoir de Baudienville, connu aujourd'hui sous le nom de château de Neuville, que naquit Louis-Charles Andrey de Fontenay, inspecteur de l'artillerie et lieutenant général en 1759. Il fut inhumé à Paris dans l'église de Saint-Sulpice le 18 janvier 1774, âgé de 77 ans. En 1825, on a trouvé, entre le pont de Neuville construit en 1776 et Fréville, cent médailles romaines. En relevant un fossé, vers la même époque, dans une pièce nommée le *Catelet*, appartenant à M. Renouf, ancien sous-préfet d'Avranches, son fermier, le nommé Barbe, découvrit un vase plein de médailles semblables aux précédentes. Dans le Grammont, herbage à M. Dursus, on a découvert, près du chemin de la Fière, deux puits et des débris d'habitations. Ce sont les restes, dit-on, d'un village qui fut dépeuplé par la peste en 1348. La ferme Renouf, qui en est voisine, a conservé par suite le nom de ferme du *grand hameau*. Au lieu dit le *Passeux* on découvre une carrière à griphites. Dans le grand herbage nommé le Houguet-d'Alidan on re-

marque encore des débris de retranchements forts anciens. Tout porte à croire qu'à l'époque gallo-romaine deux voies traversaient Neuville, l'une menant d'Alauna à Crociatonum et l'autre du cap de la Hague au grand Vey.

Périers. — L'église de Périers, qui est sous le vocable de saint Pierre, fut donnée par Richard-Cœur-de-Lion à St Taurin, évêque d'Evreux. Son architecture est du 12e siècle. Cette église avait un prieuré qui jouissait de toutes les dîmes et qui était tenu de la dessèrvir. Près du grand autel on remarque un travail qui est du 13e siècle et qui pourrait bien être la conséquence d'une charte de 1289 qui se trouve au cartulaire de Coutances, fº 2. « Frater Eustachius, episcopus Constanciensis, de consensu capituli concedit Ricardo de Peris, archidiacono de Constantis, facultatem emendi annuum redditum ad vabrem XV librarum (environ 800 fr.) turonensium ad quamdam capellarisam faciendam in ecclesia. » A l'extrémité N. de la grande croisée on voit extérieurement la réunion d'une porte romane et d'une fenêtre à lunette qui ont le caractère de l'architecture de 1180. Dans l'une des fenêtres de ce côté on remarque un écusson en champ de gueules portant trois lions et un chevron fleurdelysé attribué dans le pays à une famille de Condran. Le presbytère de cette église, situé dans la rue des Forges, a été acquis de la famille Langevin qui, au commencement du dernier siècle, occupait à Périers une charge de magistrature. 1711. 25 juillet. — A esté faicte la bénédiction de la chapelle St-Jacques érigée proche le bourg de Périers par Jean-Bap. André, curé de Vaudrimesnil, en présence et du consentement de messire Deboudé, curé de la dite paroisse. *(Registre des baptêmes et de la paroisse de Périers délivré par Jean Demont, esc. sieur de Boismont et de Bourlande, cons. du roy, lieutenant gén. du bailliage et siége présidial, maire et juge de police de Costentin à*

Coutances.) Cette chapelle, qui avait été construite dans le lieu où est aujourd'hui le cimetière de Périers, a été démolie à la fin du 18e siècle. 1838. — Des travaux aux routes ont permis de reconnaître le tracé de deux voies romaines qui se croisaient à Périers et qui passaient par le pont Joliment, la lande de Vaudrimesnil, les Cinq-Etrilles, la Huche et la Bouvière où l'on voyait des empierrements romains très authentiques en face de la Huchonnerie. A la date de 1713, on trouve l'acte mortuaire de l'infortuné bailli, qui périt sous la main d'un Costentin de Tourville dans un accès de fureur jalouse. 1713. — Le 18 septembre, à Périers, a esté inhumé par moi, curé de Saint-Sauveur-Landelin et doyen du doyenné de Périers, soussigné, Pierre-Alexandre Hélouin, esc, seigneur et patron de Berneville, conseiller du roy, bailli de longue robe au bailliage de Saint-Sauveur-Landelin, dans le chœur de cette église, en présence de mre Deboudé, curé du dit lieu, et de mre Jacq. Martin, vicaire du dit Périers. (*Registre des baptêmes, etc., de Périers.*) On relève dans le même état civil ce qui suit au sujet de quelques anciens notables du lieu. 1747. 22 juin. — A Périers, naissance de Louis-Charles-Guill. Lescaudey, fils posthume de feu M. Louis Lescaudey, sr de Maison-Neuve, conseiller du roi en ce siége, et de damoiselle Anne-Françoise Lemaistre. Parain mre Louis Lemaistre, procureur du roy au présidial de Coutances; maraine, damoiselle Jeanne Menant, épouse de mre Pierre Le Breton, conseiller du roy à Carentan. 1772, 24 juin. — A Sully, mariage de M. Louis-Charles-Guillaume de Lescaudey, sr de Maneval, conseiller du roy, bailly de longue robe, lieutenant général de Périers, fils mineur de M. Louis Lescaudey, sr de Maison-Neuve, conseiller d'honneur au dit bailliage, et de dame Anne-Françoise Le Maistre, de Coutances, avec damoiselle Marie-Anne-Bénédicte Hue de Sully, fille

mineure de M. Victor-Honoré-Jean-Baptiste Hue, seigneur de Sully, et de dame Jeanne-Catherine-Bénédicte Le Paton de Royville, de Bayeux. En présence de dame Anne-Françoise Le Maistre, mère dudit époux; du seig. et dame de Sully; de Pierre Hue, sieur de la Roque; de Pierre Basnage, écuyer; de dame de Royville-Le-Paton; de mad[lle] de Royville; de Avoye-Bénédicte-Sophie de Sully et d'Armand-Hervé-Victor, chevalier de Sully. De ce mariage sont issus : 1° — 1773. 11 mai. — A Périers, naissance de Casimir-Honoré-Louis Lescaudey, fils de messire Louis-Charles-Guill. de Lescaudey s[r] de Maneval, conseiller du roy, bailli de longue robe, lieutenant-général civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur du bailliage de Saint-Sauveur-Landelin, séant à Périers et Créances, et de dame Marie-Anne-Bénédicte Hue de Sully, son épouse, nommé par messire Victor-Honoré-Jean-Baptiste Hue, seigneur de Sully et autres lieux, et par dame Françoise Le Maistre, veuve de messire Louis de Lescaudey, s[r] de Maison-Neuve, conseiller d'honneur au bailliage de Périers. Ce Casimir-Honoré-Louis Lescaudey, créé chevalier de Maneval en 1810, major au 105[e] régiment de ligne, officier de la Légion d'honneur, fut tué glorieusement à la tête de son régiment en Espagne le 15 octobre 1812. Il avait épousé à Neuf-Brisach une demoiselle de la maison de Wimpffen; 2° — 1776. 17 juillet. — A Périers, naissance de Pierre-Guill.-César de Lescaudey, fils de messire Louis-Charles-Guillaume de Lescaudey, sieur de Maneval, conseiller du roy, bailli de longue robe, lieutenant général civil, criminel et police, commissaire enquêteur, examinateur au bailliage de Saint-Sauveur-Landelin, séant à Périers et Créances, et de dame Marie-Anne-Bénédicte Hue de Sully; Parrain, m[re] Pierre Basnage, écuyer, et marraine, dame Aimée-Anne Bottin de Gourbesville, épouse de M. Le-

clerc, s[r] des Longchamps, de Millières. Pierre-Guill.-César Lescaudey de Maneval contracta le mariage ci-après mentionné : 1804. 7 novembre. — A Périers, mariage de M. Pierre-Guill.-César Lescaudey de Maneval, âgé de 28 ans, fils de feu M. Louis-Charles-Guill. Lescaudey de Maneval, ancien bailli de longue robe près le bailliage de Périers, décédé au dit lieu le 7 brumaire dernier, et de dame Marie-Anne-Benédicte Hue[1] consentante au dit mariage suivant sa déclaration faite à Bayeux le 3 frimaire courant, avec d[lle] Eugénie-Marie-Florence Nigault, âgée de 21 ans, née à Périers, fille de M. Florent Nigault, docteur en médecine et maire de Périers et de dame Marie-Anne-Jeanne-Françoise Mauviot ; en présence de M. Florent Nigault, âgé de 52 ans, père de l'épouse, de M Pierre Nigault de Lécange, âgé de 56 ans, chanoine, oncle de l'épouse du côté paternel, domicilié à Saint-Sauveur-le-Vicomte, et autres. Ce mariage a donné lieu à l'acte ci-après relaté. 1805. 19 septembre. — A Périers, naissance de Léon, fils de M. Pierre-Guillaume-César Lescaudey de Maneville, âgé de 28 ans, vivant de son bien, et de dame Eugénie-Marie-Florence Nigault, âgée de 21 ans. Témoins, M. Florent Nigault de Surouve, âgé de 52 ans, docteur en médecine et maire de Périers, aïeul de l'enfant au maternel, et autres. M. Léon Lescaudey de Maneville a été pendant longtemps maire de Périers et a eu pour successeur M. le m[is] d'Halwin de Piennes, chambellan de l'impératrice. (Décret du 21 février 1866.) Du mariage de M. Léon de Maneville, prénommé, avec mademoiselle Marie-Nathalie Brohon, fille de M. le baron Paul Bernard Brohon, maire de Bréhal, sont nés : 1° mademoiselle Céline-Marie de Maneville, épouse de M. Le Brun de Blon ; 2° M Ferdinand de Maneville, qui a épousé mademoiselle Marie-Françoise-Pauline de

(1) Armes d'azur à la colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier de même.

Cussy; 3º M. Marcel de Maneville, qui a épousé mademoiselle Marie-Françoise-Clara de Mesengé. Armes : *Lescaudey de Maneval* de gueules à l'épée haute en pal d'argent accolée d'une branche de laurier de sinople adextrée et sénestrée d'une grenade d'or, à l'orle d'argent, bordure de gueules au tiers de l'écu. *Brohon* coupé au 1er d'or au chevron alaisé d'azur, au 2e d'azur au pélican d'argent becqué d'or, sa piété d'argent. *Le Brun de Blon* coupé d'or et de gueules au lion de l'un en l'autre. *De Cussy* d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une molette d'éperon du même. *De Mesenge* de gueules à trois merlettes d'or, à la bordure de sable. Périers a vu naître Jacques Le Noël de Groucy, fils de Robert et de Marie Davy, sœur du cardinal du Perron. Jacques Le Noël fut autorisé à ajouter le nom de son oncle au sien. Il dût tout à cet homme célèbre qui lui fit d'abord obtenir l'abbaye de St-Taurin d'Evreux en 1616, puis cumulativement celle de Lyre où il introduisit la réforme des bénédictins de Saint-Maur, comme il l'avait fait à celle de Saint-Taurin. Par le crédit de la reine d'Angleterre Le Noël-Davy devint évêque d'Angoulême, puis d'Evreux et enfin grand aumônier de France. (*Gallia christ*, XIe, *ob.* 1648.)

Prétot. — En 1272, le fief seigneurial de Prétot appartenait à la famille de Sainte-Marie. (*Arch. du château de Coigny.*) En 1398, Guillaume d'Orglandes, seig. de Pretot, fieffa l'éclusage du Moulin Tombe. Il était fils de Henri d'Orglandes qui avait épousé une fille de Michel de Fontaine, seig. de Prétot. Le fief en question était venu dans la maison d'Orglandes par suite de ce mariage. (*Arch. du château de Coigny.* — *Hist. d'Harcourt f°* 1525.) En 1783, le duc de Coigny acheta le château et la baronnie de Prétot de Charles-Adolphe de Romilly de Chesnelaye, brigadier général des armées, fils de Louis de Romilly de Manton, maréchal de camp qui était lui-

même fils de César de Romilly et de Françoise d'Orglandes, fille de Pierre d'Orglandes, baron de Prétot et d'Auvers. (*Arch. de Coigny.*) Le duc de Coigny possédait aussi à Prétot le fief du Castel qui avait appartenu à la famille d'Octeville-la-Venelle. Ce fief et celui de Prétot furent incorporés au duché de Coigny par lettres patentes signées à Versailles en juillet 1784.

Raids. — La commune de Raids, en latin *Rez*, compte 540 habitants. Son église qui est sous le vocable de Saint-Georges faisait partie du doyenné de Périers. Le patronage appartenait à l'abbaye de la Luzerne et le curé était un moine de ce monastère. Proche de l'église de Raids on remarque les traces d'une très ancienne voie qui pourrait être un des restes de la route romaine qui conduisait de Cherbourg à Coutances.

Ravenoville. — En 1164, Richard de Bohon, évêque de Coutances, confirma à l'abbaye de Blanchelande le patronage de l'église de Ravenoville concédé à cette abbaye par les seigneurs de Neubourg, de la Haye d'Orval et de Bohon. (*Billy, hist. eccl. f° 156.*) En 1588, Jacqueline Pitteboust, veuve de François de Grimouville, était dame de Ravenoville. Dès 1543 habitait dans cette commune une famille Scelles qui avait à Ozeville le fief de la Varengère et à Beuzeville-au-Plain celui d'Artilly. On trouve à cette époque à Ravenoville une terre de Ravent qui relevait de la baronnie du Hommet. (*Arch. de la Manche*).

Saint Aubin-du-Perron. — Cette commune a reçu son nom, au commencement du 17e siècle, du cardinal Jaques Davy du Perron qui en était, dit-on, originaire. En 1176, Richard de Bohon, évêque de Coutances, confirma à l'abbaye de Blanchelande le patronage de l'église de Saint-Aubin. (*Billy, hist. des évêq. de Coutances f° 169.*) En 1178, Roger

Lhermite, religieux de Blanchelande, fort vénéré, mourut prieur de Saint-Aubin. (*Arch. de la Manche, Etat de Blanchelande* 1690.) Les chartes des XIII et XIVe siècles mentionnent Saint-Aubin sous le nom de Saint-Aubin-d'Aubigny ou de Saint-Aubin-de-la-Pierre. En 1832, on a trouvé dans le sol de cette commune une médaille gauloise en or qui fut acquise par M. de Bérenger. Jean Davy du Perron, frère du cardinal, mourut à Montauban à la suite de la Cour. Son frère l'avait proposé à Henri IV pour être précepteur du Dauphin, mais Des Yvetaux lui fut préféré. Il était d'un caractère singulier et d'une organisation fort rare. Bautru prétend qu'il était hermaphrodite. Le cardinal en mourant le recommanda à Louis XIII qui, en 1618, le nomma archevêque de Sens. Le père Anselme prétend qu'il était aussi profond en doctrine que son frère. On lui attribue une apologie pour les jésuites au sujet du livre intitulé de Matrimonio du p. Sanchez, imprimé en 1592.

Saint-Christophe-d'Aubigny. — Les archives de la Manche possèdent une charte sans date, mais qui remonte évidemment au temps de Richard-Cœur-de-Lion, dans laquelle figure le nom de cette commune. Le vidimus de cette charte est certifié par Guill. Jouhan, vicomte de St-Sauveur-Landelin en 1394, et porte ceci : Sciant tam prœsentes quam futuri quod ego Willelmus de Aubigny, Comes Sussexie, donationem quam pater meus donavit ecclesiœ S. Salvatoris silicet quadraginta solidos andegavenses in nundinis S.-Christophori juxta Aubigneium concedo et sigilli mei munimine confirmo in perpetuam elemosinam ecclesiœ predictœ ad luminare annuatim reddendum pro salute animœ domini nostri regis Ricardi et predecessorum suorum et successorum et pro salute animœ patris mei et matris meœ et pro salute meâ et uxoris meœ et hœredorum meorum ; his testibus

Willelmo d'Aubigny filio meo, Rogero fratre meo, Johanne de Eon, nepote meo, Roberto de Tregoz, Willelmo de Ponte, Henrico de Sancto Petro, Roberto de Morlei, Rogero Tirel, Ricardo Bavel, Eon de Laune, Capellano. Les mêmes archives possèdent une charte d'un autre d'Aubigny à la date de 1340 et dont le sceau est fuselé. On trouve dans le Monasticum Anglicanum, t. 1, p. 593, à l'article du prieuré de Boxgrave, une charte par laquelle Willelmus Comes de Sussessie confirme les donations de ses ancêtres, seig. d'Aubigny, à l'abbaye de Lessay, dans les paroisses de Saint-Christophe-d'Aubigny et Feugères.

Saint-Côme-du-Mont. — Dans le XIIe, l'abbaye de Montebourg servait, sur la dîme de Morsalines, une pension de 10 sols d'Anjou au prieur de Saint-Côme-du-Mont. (*L. Delisle, des revenus publics en Normandie, p.* 9.) Le 29 août 1250, Odon Rigaud, archevêque de Rouen, visita le prieuré de St-Côme qui dépendait de l'abbaye de Cluny. Richard de l'Angle, qui en était prieur, fut dans la suite nommé évêque d'Avranches. En 1256, l'archevêque de Rouen s'exprime ainsi au sujet du même prieuré : VI. Kal. Junii. — Procurati fuimus apud Karentoniun, ad expensas prioratus sancti Cosme, qui datus est modo cuidam Lumbardo (Les Lombards se livraient alors aux prêts sur gages) summa, VII libre XVIII solidi. 1266. — Ce fut de Saint-Côme en la forteresse du Pont-d'Ouve, où il coucha le 15 septembre de cette année que l'archevêque O. Rigaud écrivit à l'évêque de Coutances pour se plaindre du refus que lui avaient fait certains moines de se soumettre à sa visite. Cette forteresse du Pont-d'Ouve était considérable et soutint des siéges pendant les 14 et 15e siècles. Elle avait encore un gouverneur sous le règne de Henri IV. 1419. — Le roi d'Angleterre rend au prieuré de Saint-Côme-du-Mont tous ses biens temporels. (*Rôles norm.* 1.

314.) 1463. — Richard Auxepaules, chambellan de Charles VII, capitaine du Pont-d'Ouve, était seigneur de Sainte-Marie-du-Mont. (*Montfaoucq.*) En la même année, Nicolas de Mary et Thomas Lenfant figuraient parmi les notables tenant fiefs. 1505.— Louis Herbert était abbé commendataire de ce prieuré en ladite année. (*Toustain, hist. des évêq. de Coutances, f° 512.*) On voit encore aujourd'hui (1866) cette inscription sur le portail de l'église romane de Saint-Côme : *Le prieur doyen de Saint-Côme est patron de ceste église.* 1588. — Les habitants de Saint-Côme et ceux de Pommenauque réclament une enquête sur plusieurs faits compromettant leurs intérêts. En la même année cette commune, suivant la dite enquête, comptait un grand nombre de notables tenant fiefs. Le baron de Rohan possédait la baronnie de Gyé, Pierre de Camprond le fief de Mary, Thomas Clerel ceux de Rampan, Lignolles et Sey. (*Archiv. de la Manche.*) 1666. — La famille Rouxelin possédait les fiefs du Haubourg et de Briant. (*La Ferté.*) En 1686, Hervé d'Anneville acheta de Robert de Gourmont le domaine d'Abeville. L'église de Saint-Côme, qui dépendait du doyenné du Plain, est une des plus jolies du pays ; elle a un double chœur, et au sud un bas-relief représentant une danse macabre. L'abbaye de Cluny en avait le patronage et y entretenait quatre bénédictins et un doyen. Il y avait quatre autres chapelles, celle de Saint-Jean-aux-Rohans, de Saint-Martin, de Saint-Charles et de Saint-François. En visitant cette église on note avec intérêt le portail enrichi de zigzags, les fausses fenêtres demi-circulaires au nord du chœur et l'abside qui est richement éclairée. Les contreforts ont la partie plate et unie de l'architecture de cette date, mais ils ont de plus un cordon cylindrique sur chacun des côtés. Avant 1789 on voyait sur une des vitres de l'église. cette inscription : L'an 1585, le 25 de septembre, cette vitre

a été placée et donnée par Me Robert Osber, prieur doyen et patron de Saint-Côme et Morsalines. Il y avait eu transaction au sujet de la cure de Morsalines ci-dessus mentionnée, entre les abbés de Cluny et ceux de Montebourg. (*Toustain de Billy, hist. des évêq. de Coutances*, *f°* 149). Le manoir de Rampan paraît dater du règne de Henri III. Celui du Haubourg ne remonte qu'à Louis XIII. Cette terre du Haubourg appartenait depuis longtemps aux Rouxelins lorsqu'en 1750 le dernier de ce nom étant mort sans enfants elle passa dans la famille Le Forestier qui en hérita au titre d'une demoiselle d'Argouge qui était sortie d'une Rouxelin. M. Eude de la Motte hérita de la terre de Briant au même droit. A Saint-Côme devait se trouver le *Crociatonum* romain qui fut réduit en cendres par les barbares vers l'an 383 de J.-C. Ce lieu est indiqué par Ptolémée comme *civitas* du peuple gaulois des *Unelli*. Saint-Côme avait alors un port sur l'Ouve au point où nous avons vu un corps de garde et des portes démolies en 1853. Agrippa, suivant Strabon, avait fait partir de Lyon les quatre grandes voies qui rayonnaient vers les points les plus importants de la Gaule. L'une d'elles se dirigeait vers les côtes de la Manche et, suivant la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, cette voie parvenue à Rouen, traversait ensuite Brionne, Lisieux, Arœgenus (Vieux?), Bayeux, Crociatonum (Saint-Côme ?), et Valognes. Saint-Côme avait autrefois un siége de vicomté. Sur une feuille de garde du registre des Plaids de ce tribunal pour l'année 1673 on lit ces vers singuliers :

Quand paix sera à toutes gentz,
Que nulz n'aura faulte d'ergent,
Et ung chascun maistre de sa femme,
Lors bleidz viendront sans qu'on les semme.

Cet usage d'inscrire ses pensées intimes sur les registres officiels de son emploi s'est perpétué dans la suite en Normandie. On voit dans les archives de Rouen que Pierre Corneille tenait le registre de la fabrique de la cathédrale et, quoique marguillier, y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. 1634. 20 mai. — Léonor de Varroc, conseiller du roi, maître des comptes de Normandie, était seigneur de Saint-Côme-du-Mont ; il vend à Jean Daigremont, sieur de Pepinvast et de Coumandel, divers biens situés à Barfleur qu'il tient de sa mère, Guillemette Ravallet de Tourlaville. Cet acte est passé devant Nicolas Poirier, baron d'Amfreville et du Theil, vicomte d'Alençon en Cotentin. (*J'ai ce titre.*)

Sainteny. — 1150. — Il y avait en ce siècle à Sainteny une chapelle dite de Brie dont Gautier de Coutances, évêque de Lincoln, puis archevêque de Rouen, avait été chapelain. (*Billy, hist. eccl. f°* 174.) 1178. — Richard de Bohon, évêque de Coutances, confirme le patronage de l'église de Sainteny au monastère de Saint-Nicolas d'Angers. (*Gallia Christ. XI, coll*, 876.) Le pieux et savant archevêque de Rouen, Eude Rigaud, visita trois fois le prieuré de Sainteny pendant ses tournées pastorales en 1250, 1256 et 1266. 1250. Juin. — Là, dit-il, nous trouvâmes deux moines de Saint-Nicolas d'Angers. Ils n'ont pas de règle écrite ; j'enjoignis au prieur d'en écrire une dans le plus bref délai. Ils ne suivent pas de règle pour le jeûne ; nous leur ordonnâmes de le mieux observer. Ils faisaient usage de viande ; nous leur prescrivîmes de s'en abstenir. Il y avait dans le prieuré un certain Pierre, parent du prieur, qni était scandaleux par une union illicite. Nous ordonnâmes au prieur de le renvoyer au monastère d'Angers et de le remplacer par un autre religieux. 1256. Juin. — Nous fûmes hébergés à Sainteny. Dépense VII livres

IIII sols I denier. 1266. Octobre. — Nous arrivâmes au prieuré de Saint-Pierre de Sainteny et nous le visitâmes avec la grâce de Dieu. Nous trouvâmes là deux moines de Saint-Nicolas-d'Angers. Nous leur prescrivîmes de célébrer la messe plus fréquemment et plus régulièrement et d'observer le jeûne suivant la règle de leur ordre. Parfois ils mangeaient de la viande et nous dirent qu'ils le faisaient consciencieusement attendu que leur abbé n'y avait pas vu d'inconvénient. Ils me dirent qu'ils faisaient l'aumône à tout venant depuis la Quadragésime jusqu'à la fête de Saint-Jean-Baptiste. Ils avaient autant de dettes que de créances. Ils possédaient beaucoup de biens meubles (*estauramenta*), mais ils s'étaient mis dans la gêne par suite de la construction d'une maison de pierre qu'ils faisaient bâtir dans la vieille cour du prieuré. (*Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagenis.* Edit. Th. Bonnin, f°s 90, 251, 557). Les archives de la Manche possèdent un sceau de l'église de Sainteny qui porte cette légende : *Ecclesia S. Petri de Sanctineyo.*) 1421. — Henri V, roi d'Angleterre présente un bénéficiaire à la chapelle de St-Vincent de Blehou à Sainteny. (*Rôles norm.* 1. 347.) Cette chapelle a été par la suite érigée en succursale. En 1588, François de Campron, esc., qui était possesseur du manoir et des seigneuries de Blehou (Blioust) et de Gorges, avait succédé au roi d'Angleterre dans cette présentation (*Arch. de la Manche. Enquête Basire.*) 1507. — Geffroy Herbert, évêque de Coutances s'étant en cette année démis des fonctions de premier président du parlement de Normandie, où il avait amassé des sommes considérables, acheta la seigneurie de Sainteny, la baronnie de Saint-Vast-la-Hougue et un grand nombre d'autres domaines. (*Billy, hist. des évêq. de Coutances, f° 472.*) Le fief seigneurial passa ensuite par mariage dans la famille Carbonnel. 1574. — Dans les guerres de religion du

16e siècle, Sainteny fut plusieurs fois le siége d'une occupation militaire importante. Les parchemins de la collection Danquin, aux archives de la Manche, fournissent à cet égard le document ci-après : Roolle de la montre et reveue faicte au camp et armée du roy estant à Senteny près Carentan conduict par M. de Matignon le 4e jour de juillet 1574 du nombre de 200 hommes de guerre à pied françois, estans soulz la charge du sieur de Bussy d'Amboise, collonnel de quatre enseignes de gens de pied françois, conduictz par le capitaine du Bourject, sieur de Thilly, son lieutenant general, dont 77 presentez par led. lieutenant sa personne comprinse. Et quant aud. sieur de Bussy, son enseigne, ung sergent et six vingtz soldatz, faisans ensemble led. nombre de deux cens. Icelluy sr de Bussy les a menez avec lui par commandement dud. sieur de Matignon pour la conduictte du sieur de Quitry de ce lieu jusques en la ville de Paris. Et pour ceste cause ont este employez aud. present roolle et paiez de leurs solde comme presens, par ordonnance et mandement d'icelluy sieur de Matignon du premier jour dud. présent mois de juillet, par nous de Beauregard, sieur du dict lieu, commissaire, et Laurens Fleureau, controlleur extraordinaire des guerres à ce commis, et depputez pour un mois composé de trente-cinq jours commenceant le cinquiesme jour de juing dernier, et qui finira le dixiesme jour dud. present mois de juillet. Le dict rôolle servant à l'acquict de Me Adrian Petremol, conseiller du roy et trésorier de l'extraordinaire de ses guerres. Les noms et surnoms desquelz 200 hommes de guerre ensuyvent : Le sieur de Bussy, marquis de Reynel ; Charles du Bourject, sieur de Thilly, lieutenant ; le sieur de Banterolles et d'Oraison, enseigne ; le cappitaine Lafons, sergent-major ; Pierre de Bernard, maréchal des logis ; le sergent Rossignol ; le ser-

gent Formanoir ; Loïs de Wozières, fourrier ; deux tabourins ; ung fiffre ; le sieur de Neufville ; le capitaine Paige ; le capitaine de Ligny ; le capitaine de la Bretaiche ; le capitaine Cormiere ; le capitaine Mareul ; le capitaine Messant ; le sieur de Villemenart ; la Roche ; Berlans ; Azy ; La Plante, Vauclerois; Le Pont; Arnault de Loviers; le sieur de Belesbat; Pierre de Nauvesan; Claude Joly ; Claude de Vertpis ; François de la Coulombe; le sieur d'Allegre; Pierre La Roze; La Marche; de Collardin; De Bouy ; La Goutte Bernard ; Anthoine de Chabannes ; Pellaudrie ; Jacques Du Pin ; Chardon ; Pierre Flamant ; Brigueulx ; Guillaume du Peux ; Pierre du Peux ; Bersemecourt ; Choiseau ; Charles de la Perriere ; Du Guay ; Anthoine de Vaulx ; Bizon ; Laclos ; Montpippeau ; André Bonnelat ; Lahaie ; Pierre de la Bastide ; La Bicorne ; François de Jouast ; Plaisance ; Lucas Felines ; Latour ; Cerizay ; Pierre Girard ; Richarville ; Guillaume la Croix ; La Haye de Laugrat ; François Angerard ; Duvolut ; Cosmort ; Pysnay ; Loys de Mareul ; Desfossez ; Pierre Demareul ; Mathurin Goujon ; Martin Huart ; Bussieres ; Heudart ; La Varenne ; Jehan de Laroche Gauldon , La Salle ; Vidore, caporal ; Boilaigne ; Jacques Damboise ; Chapperon ; Pelbuson ; Jenvryan ; Jehan Chaulmont ; Anthoine du Cazat ; Jehan Lucas ; La Ruelle ; Lucas de Noziere ; Richard Dujardin ; Sainct-Gillat ; Esmery Danglades ; Constantin Damboise ; Guillaume Le Jeune ; Jacques de la Croix ; le caporal La Forest ; Jacques Durot ; le caporal Lorain ; Gabriel de Lafosse ; Du Mont ; La Vigne ; François Esmery ; Jehan Souarnet ; Claude Valleton ; Eustache Morgan ; Pierre Savary ; Nicolas Desfossez ; Claude Daigneaux ; Pierre Comptat ; Nicolas de Vernoy ; Alexandre Collot ; Pierre Turgois ; Claude Lespinot ; Bernard Charron ; Nicolas Didelot ; François Petit ; Pierre Le Disme ; Nicollas Dallue ; Lois Le Clerc ; Pierre de la Gerbaudiere ;

Pierre de Sauges ; François Dehoulles ; Guillaume Baril ; Anthoine Delignat ; Jehan Houys ; sergent Lourvilles ; sergent de Sainctemarie ; Loys de Condé ; Luc Saint-Seurin ; Nicolas Loysy ; Jehan de Monthallot ; Jehan Pillart ; Jehan Lefevre ; Claude Regnault ; Le Petit Lafond ; le sergent Dallaigre ; le sergent de Maison-Blanche ; Le Lorain ; Jehan de Cramoiselle ; le sergent Rondeau ; Gervais Bernard ; La Magdaleine ; François Belotiere ; Alexandre Legrand ; Pierre Noël ; Chardon ; Le Prade ; Laforest ; La Beausse ; La Fosse ; Henry Symon ; Luc des Hayes ; Jehan Yvra ; La Nasse ; Pierre Derencourt ; Jehan du Parc ; Jacques de la Crosse ; Tardif ; Aignan Forte-Espaulle ; Pierre Bourguignon ; Jehan de Ligny ; Pierre de Ligny ; Brunet : François Baron ; Robert Braguelonne ; La Verge ; De Beyne ; Jacques de Vantripon ; Le Conte ; La Revollière ; Gilles Lydoyn ; Augustin Bidault ; Nicolas Marescot ; Jehan Cheron ; Nicolas Lahaie ; Dupuis ; Mathurin de la Marche ; La Tarière ; De Lespine ; La Brière ; Esme Thièblemont ; le caporal la Baguette ; Monstereau ; Bourgoyn ; Pyon ; Pierre de la Guerrière ; Limoges ; Chaineau ; le capitaine Augustin ; Ysaac Desprez ; Jehan Bourdillon ; Guillaume Lavigne ; Claude Adam ; François de Villefranche ; Guillaume Chevallier ; Pierre Chaillou. Nous Charles du Bourject, seigneur de Thilly, lieutenant general du régiment du sieur de Bussy Damboise, collonnel de quatre bandes de gens de guerre à pied françois, estant pour le service du roy en son camp et armée conduict par M. de Matignon, presens les s[rs] de Beauregard, commissaire, et Fleureau, contrôleur extraordinaire des guerres, certiffions à noss[rs] les gens des comptes du roy nostre sire à Paris et autres qu'il appartiendra ce qui s'ensuit à savoir : Nous lieutenant susd. avoir présenté en bataille en bon et suffisant estat et équipaige de guerre ausd. commissaire et controlleur led. quatriesme jour dud. pré-

sent mois de juillet le nombre de 77 hommes de guerre du nombre des 200 cy-dessus escriptz, nostre personne comprinse, pour en faire la montre et reveue pour un mois commencé le 5e juing dernier et qui finira le 10e jour dud. présent mois de juillet ; Nous, de Beauregard, commissaire susdit, avoir veu et visité par forme de montre et reveue aud. camp estant à Senteny près Carentan, conduict par le sr de Matignon icellui 4e jour dud. présent mois de juillet led. nombre de 77 hommes de guerre a pied françois faisans des 200 cy-dessus estans soubz la charge et conduitte du sr de Bussy qui nous ont esté presentez par led. Dubourject, lieutenant susd., ausquelz après les avoir trouvez en bon et souffizant estat et équipaige de guerre pour faire service au roy notre dit seigneur par tout ou il lui plaira les employer ; et que diceulx avons prins et receu le serment en tel cas requis et accoustumé ; leur avons en la presence dud. controlleur, comme aussy avons faict aud. sr de Bussy, son enseigne, ung sergent, et six vingtz de ses soldatz quil a menez avec luy par commandement dud. sr de Matignon pour la conduitte du sr de Quitry de ce lieu jusques en la ville de Paris et ce par mandement dicellui sr de Matignon du premier jour dud. mois de juillet, revenans ensemble aud. nombre de deux cens hommes, faict paier, bailler et délivrer comptant et particullierement par M. Adrian Petremol, conseiller dud. sr et trésorier de l'extraordinaire de ses guerres, la somme de 2000 livres tournois, pour leur simple solde, estatz et appointemens d'un an le 5e juing dernier et qui finira le 10e jour dud. présent mois de juillet en suivant, assavoir à iccellui sr de Bussy, capitaine, 106 livres ; aud. sr de Thilly, lieutenant, 56 livres ; au sr d'Oraison, enseigne, 36 livres ; à deux sergens de bande chascun 20 livres ; à ung tabourin et ung fiffre chascun 12 livres ; à deux caporaulx

armez de corceletz chascun 20 livres ; à quatre lanspessades armez de corceletz chascun 16 livres ; à quatre autres armez comme dessus chascun 15 livres ; à quatre autres chascun 13 livres ; à quatre autres armez comme dessus.

picquiers armez de corceletz chascun 9 livres ; à dix autres portans hallebardes chascun 9 livres ; à trente-cinq autres armez de corceletz chascun 8 livres ; à vingt autres armez comme dessus chascun 7 livres; à deux caporaulx harguebouziers morionnez chascun 14 livres ; à vingt-deux harguebouziers morionnez chascun 9 livres ; à vingt-six autres aussy morionnez chascun 8 livres ; à vingt-quatre autres armez comme dessus chascun 7 livres ; et moi Laurens Fleureau, controlleur susd. avoir faict le controlle dicelle, et qu'en ma présence lad. somme de 2000 livres tournois a esté paiée, baillée et délivrée comptant par led. Petremol, tresorier susd., ausd. deux cens hommes de guerre comprins led. s^r de Bussy et ses soldatz passez par ordonnance d'icellui s^r de Matignon comme dict est pour leurs d. simples soldés estatz et appointemens dud. mois commencé et finy ainsy qu'il est dict cy-dessus de laquelle somme se sont tenuz et tiennent pour contens et bien paiez et en ont quitté et quittent Sa Majesté, ledit s^r Petremol, trésorier susd., et tous autres. En tesmoing dequoy nous lieutenant, commissaire et controlleur avons signé le present roolle de noz mains. A Senteny, le 5e jour de juillet 1574, Signé : Du Bourjet-Tilly, de Beauregard et Fleureau. (*Arch. de la Manche, doss. Sainteny.*) Au nombre des prieurs de Sainteny il en est un qui a joué un rôle très bouffon dans les querelles religieuses des 16 et 17e siècles. C'est Brouaut qui, après avoir embrassé la Réforme, a donné lieu au singulier livre du cordelier Feuardent, intitulé : Entremangeries ministrales, c'est-à-dire contradictions, injures, condamnations et exécrations mutuelles des ministres et prédicans de ce

siècle, Responses modestes et cretiennes (*sic*) aux aphorismes et furieuses repliques de F. Brouaut, jadis prieur de Sainteni, à présent médecin, peintre, poëte, philosophe, académique, alchimiste, géographe, organiste, joueur de violon et de flutte, de rebec, de la harpe et autres instruments qu'il sçait bien. *Caen, Tite-Haran*, 1601, pet. in-8, vél. M. Ravend de Saint-Frémont naquit à Sainteny en 1656. Il servit avec distinction dans les longues guerres de Louis XIV et devint lieutenant général des armées du roi en 1702. Il mourut en 1722 et son cœur fut déposé dans l'église de Sainteny où il n'échappa pas au vandalisme de 1793. Ses héritiers ont eu l'heureuse chance de retrouver bien des années après la petite lame de bronze qui constatait ce dépôt dans l'église. Plusieurs membres de la famille Ravend ont exercé la charge de conseiller du roi lieutenant général du bailliage de Carentan, et notamment Guillaume Ravend, sieur de Boisgrimot, qui remplissait cette charge avec beaucoup de distinction en 1702. On remarque à Sainteny, les traces d'une très ancienne voie qui conduisait de Raids au pont de la Madeleine. Ne serait-elle pas un des restes de la route romaine qui conduisait de Crociatonum à Cosedia ? Elle commence près de la maison Le Sage et suit la ligne du Nord. Elle est droite, resserrée et l'herbe l'a envahie. On la suit sans interruption jusqu'au chemin de l'église de Blehou. A ce point elle s'efface dans un champ, mais on la retrouve en droite ligne au delà du chemin de Blehou allant vers la ferme de Letelan et passant derrière celles de Lessay et de Marpalu. Cette voie traverse la route de la Fourchette vers l'église de Méautis et la ferme d'Auverville dont elle effleure la limite à l'ouest. Elle se dirige ensuite vers les Sablons, Donville et Pommenauque pour arriver par le Passeux au pont de la Madeleine sur la route impériale. En étudiant cette vieille voie au sud, on la

trouve, mais moins bien conservée, vers la maison Bordemère-Lesage où elle est très encaissée dans la direction de l'église de Raids. Cette voie n'a plus de nom connu dans le pays, du moins je n'ai pu le découvrir. Un peu plus loin, à la maison Chateaugrue, on trouve un vieux chemin, bourbeux et abandonné, qui porte le nom de rue des Vernelles et qui aborne la grande route de Raids. On retrouve encore entre la ferme de Longueville et l'église de Méautis un chemin très ancien qui allait en ligne directe vers la Guilloterie et le marais des Giés où il se consolidait par une chaussée dont le pavé a été enlevé vers 1828 pour être employé à des travaux communaux. Je consigne ici tous ces détails pour servir d'indications aux savants qui entreprendraient un jour de faire la carte des voies romaines dans le Cotentin. Le cidre est une des principales branches de commerce à Sainteny et ce produit devait y avoir dès le XVII[e] siècle un certain renom, puisque Gabriel Droyn, docteur en médecine, cite ce cru dans son curieux livre intitulé : Le Royal Syrop de Pommes, Antidote des passions mélancoliques, Paris, Moreau, 1615. in-8°. Il existe à Sainteny deux espèces de tuf. L'un, qui est jaune, présente beaucoup de petits fossiles, a servi à la construction d'un grand nombre de maisons à Carentan ; on l'emploie aussi pour les cercueils. L'autre tuf, qui est brun, présente de gros fossiles et sert souvent à la construction des voutes des églises. Au nord de la ferme de Longueville existe une pièce de terre, appartenant à la famille Haize, où se trouve une carrière de tuf coquillier très compacte et excellent pour faire des auges. Cette carrière porte des traces de fouille qui paraissent remonter au moyen-âge.

Saint-Germain-sur-Ay. — En 1168, Richard de la Haie-du-Puits donna à l'abbaye du Mont-Saint-Michel (S. Michaelis in periculo maris) le droit de présentation au béné-

fice de Saint-Germain-sur-Ay et autres revenus qui composaient le fief de Fourqueville. (*Arch. de la Haye-du-Puits, liasse* 37.) En 1225, don est fait de cette terre du Mont-Saint-Michel au prieuré de Saint-Germain-sur-Ay. (*Leroy, m^s sur le Mont-Saint-Michel f° 42.*) En 1280, don au même prieuré des juridiction et coutumes dont jouissaient jusqu'alors les abbés du Mont-Saint-Michel. (*Billy, hist. des évêq. de Coutances, f°* 326.)

Saint-Germain-de-Varreville. — Il résulte de chartes antérieures à la conquête que cette commune était alors divisée en deux paroisses : ecclesias S.-Germani et S.-Martini de Watredivilla. En 1419, Henri V, roi d'Angleterre, présente un prêtre à la cure de Saint-Germain de Varreville. (*Rôles norm. I. f°* 269.) 1500. 8 juin. — Geoffroy Herbert, évêque de Coutances, nomme à la cure de Saint-Germain-de-Varreville Jean Bessin, présenté par l'abbaye de Saint-Wandrille. (*Billy, eccl. p.* 510.) A la fin du XVII siècle M. de Matignon était seigneur de Saint-Germain-de-Varreville. (*Foucault* 175.) En 1835, le sacristain de l'église découvrit sous une voute en pierre un sarcophage contenant un squelette qui avait une petite chaine en bronze passée au cou et croisée sur la poitrine avec un médaillon à l'extrémité. Un s^r Gamet, de Saint-Marcouf, acheta une partie de cette chaine dont les anneaux étaient usés de manière à faire présumer qu'elle avait été portée durant la vie de l'individu inhumé.

Saint-Germain-le-Vicomte. — 1397. — Guillaume de Silly, épouse Jeanne de Saint-Germain, fille du seigneur du lieu et de Jeanne de Chiffrevast. (*Hist. des grands off. de la Couronne f°* 76.) 1419. — Respit d'hommage accordé à Jean de Saint-Germain. (*Vautier, reg. de Henri V, f°* 56.) Les Tilly furent seigneurs de Saint-Germain-le Vicomte à la fin du XIVe siècle et dans le XVe. Les trois premiers membres de cette

famille s'appelaient Jean. Le dernier des trois était capitaine du château de Bayeux et chambellan du roi Charles VI en 1416. Fouques, qui fut seigneur de Saint-Germain après lui, était chambellan du duc d'Orléans en 1443. Il eut pour successeur son fils Ferand de Saint-Germain. Le fils de ce dernier, nommé Michel, eut pour héritier Jean de Saint-Germain en 1500. Son fils Michel lui succéda; il eut pour fils Rolland de Saint-Germain après lui. Ce fief vint dans la famille de Tourville par le mariage du neveu du maréchal de ce nom avec la fille de Robert de Camprond. 1700. — Ce fief était possédé par les Camprond. (*Foucault*, *f°* 175.) Le maréchal de Tourville avait un grand château à Saint-Germain-le-Vicomte. On y voyait, il y a 40 ans, son portrait peint d'après nature. Ce tableau a été acheté par M. Duchevreuil d'Equeurdreville et donné au musée de la ville de Cherbourg. 1833. — En aplanissant un terrain voisin de ce château on y a trouvé des sarcophages en tuf.

Saint-Hilaire-Petitville. — 1168. — Henri II, roi d'Angleterre, donne à l'abbaye de Longues au diocèse de Bayeux la moitié du patronage de l'église de St-Hilaire-Petitville (Parvavilla) et la terre de Popeville à Ste-Marie-du-Mont, qui avait appartenu à Raoul Druel. (*Gallia Christ. XI instrum. Col. 84.*) L'église, placée sous le vocable de saint Hilaire, est d'architecture romane. 1588. — Antoine de la Luzerne et Jacques Davy se partageaient la seigneurie de Saint-Hilaire-Petitville suivant une enquête réclamée par Pierre Auger et les habitants du dit lieu. (*Arch. de la Manche. St-Hilaire f°* 3.) —On remarque à Saint-Hilaire un très ancien chemin ferré qui dans certaines parties présente des excavations considérables. Il longe le cimetière vers la grande route impériale, suit des pièces de terre appartenant à la famille de Bascardon, traverse celles de M. Desjardins, passe contre la ferme

du Mesnil, arrive à la grande route en face de Segueville entre Silans et la Fourchette, va par l'église de Saint-Pellerin, la ferme de Saint-Sauveur (sur Auville) par le hameau de la Chasse-Ferrée d'où il arrive au Vey-Morand, et passe à la chapelle Saint-Roch, sous le bois du Parc par le pont Bénard. Tout ce parcours est semé de tuiles et de débris romains. Dans différentes pièces de terre qui abornent ce chemin on a découvert des médailles ou des objets romains. En 1806, M. de Pontlouis trouva dans son champ nommé le Gault un Neron d'or que j'ai vu dans le cabinet de M. de Gerville à Valognes. M. Dubosc, archiviste de la Manche, a trouvé dans un sarcophage de tuf, sur cette voie, une chaîne en laiton jaune, longue de trois mètres, ayant à son extrémité nne croix circonscrite dans un cercle doré. Cet ornement paraissait remonter au 12e siècle. Ce vieux chemin ferré serait peut-être un reste de la voie romaine qui allait de Crociatonum à Vieux. 1820. — Un nommé Lecesne en creusant un fossé sur la terre de la Juliennière située sur le petit chemin de St-Hilaire au bas pays de Brevands trouva 18 coins en bronze et les vendit 15 fr. à un ferblantier de Carentan. La petite église de Saint-Hilaire appartient à l'architecture romane en plusieurs de ses parties. On y voit des corbeaux sur lesquels on croit démêler encore des sautoirs, des pals, des bandes, des fasces et des chevrons, frustes débris de vieilles armoiries. 1782. 21 août. — M. Avice de Sortoville vend la terre du manoir, à St-Hilaire-Petitville, à M. Dauxais. 1809. — Mort de M. Yon de Dangy, ex-seigneur de St-Hilaire; la famille de St-Quentin en hérite. Une demoiselle Yon de St-Hilaire figura comme témoin dans le fameux procès fait aux sorciers à Carentan à la fin du 17e siècle. Elle signa un certificat (mai 1671) qui attestait au tribunal l'étrange spectacle qu'elle avait vu le soir dans un jardin voisin du manoir de

son père. Ce certificat était muni de son cachet en lozange, couronné de roses et qui portait d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent. (*Arch. du Parlement.* 1674)

Saint-Jores. — En 1134, la seigneurie de Saint-Jores appartenait à Richard de Vernon, fils de Guillaume, mentionné en l'acte de fondation de Blanchelande. En 1260, ce fief appartenait à Emma de Saint-Jores, fille de Guillaume, chevalier. Hébert des Moustiers était titulaire de ce fief en 1277. En 1342, il passa à Jean de Saint-Germain ; en 1382, à Jean, son fils. En 1419, les anglais confisquèrent cette seigneurie. En 1434, on rendait aveu à Guill. Worseley, écuyer anglais. En 1454, elle fut rendue à Ferrand de St-Germain, fils de Jean. En 1463, Jean Ranquier devint seigneur de Saint-Jores au nom de sa femme, fille du précédent. Gillette Rainquier, leur fille, épousa Jean de Saint-Germain, et reporta ce fief dans cette famille en 1489. Il faut que cette dame ait convolé, car on la retrouve en 1518 femme de Jacques de Preully. En 1535, Jean de Saint-Germain était seigneur de Saint-Jores; son frère Louis le devint en 1542. Trois ans après, Robert Guillotte de Franquetot le devint en épousant Marie Dauxais, fille de Jean Dauxais et de Marie de Saint-Germain. Depuis cette époque la seigneurie de Saint-Jores était restée dans la famille de Franquetot jusqu'au mariage de la fille du duc de Coigny avec le comte Sébastiani, maréchal de France. Le grand camp romain du Montcastre, qui est en partie sur Saint-Jores, devait avoir sur le versant est, le plus élevé, un avant poste au lieu appelé aujourd'hui la Garde, et qui se reliait sans doute au petit camp du Castelet, à l'ouest de la voie romaine. Le clos dit de la Porte pourrait marquer la position de l'ancienne porte du camp à l'entrée de l'enceinte du Montcastre. En 1846, un nommé Hamon, journalier à St-

Jores, en faisant des terrassements dans cette pièce de la Porte, trouva une grande quantité de fragments de poteries gallo-romaines. L'ancienne grange à dîmes a dû servir jadis d'atelier à des potiers. Près de l'église on a découvert aussi trois fourneaux qui ont servi, suivant toutes apparences, à l'industrie céramique. Ces fours étaient sur le *chemin Perrey* allant de la butte du Catelet au carrefour de Saint-Jores. Dans des fouilles faites non loin de là, M. Eugène Le Gouix trouva d'autres poteries, que l'attouchement fit tomber en poussière, et des fioles en verre d'origine romaine. Ces découvertes feraient présumer que pendant l'occupation romaine l'industrie céramique aurait été très répandue à Saint-Jores. 1865. — Le 5 novembre on a restauré dans l'église de Saint-Jores un rétable en pierre calcaire dans les bas-reliefs représentant une scène de la passion. Ce monument, dû au ciseau naïf du 15e siècle, avait été oublié longtemps dans un coin de l'église où je le vis et le signalai à l'autorité ecclésiastique en 1861.

Saint-Marcouf. — L'Ystoire de li Normant, livre 1er, fo 22, fait parler ainsi Saint-Marcouf : O empereor pourquoi désires-tu la présence de moe corporal ; crois que je voille laissier lo lieu où je fu amené de li Angèle, où la regule de li moine et la vie je escris, dont la masse de mon cors fu sousterrée ? L'auteur ajoute : en ceste parole se monstre que quant li os daucun saint sont translaté de un lieu en autre toutes voiez lo lieu où a esté premerement pour la char qui est faite e terre, doit estre à l'omme en reverence. 1050. — Guillaume-le Conquérant donna à l'abbaye de Saint-Wandrille plusieurs églises parmi lesquelles figure celle de St-Marcouf : in maris prœripis ecclesias quinque cum decimis videlicet ecclesiam S.-Marculfi ex integro et quidquid ibi tenebat Hugo Passoler S.-Germani et S.-Martini de Wadreville et S.-Hono-

rinœ de Audulfivilla et S.-Mariœ de Poupeville. (*Neustria pia 168*. *Billy, hist. des évêques f° 136.*) Les bénédictins de Cerisy avaient le patronage de Saint-Marcouf après la destruction de l'abbaye de Fontenelle par les normands. (*Billy, hist. des évêq.* 244.) Deux moines de Cerisy résidaient à l'île St-Marcouf (*Lieu cité* 245). Les abbés de Cerisy et eeux de St-Wandrille eurent des contestations au sujet des dîmes de Saint-Marcouf. Guill. de Montfiquet donne le patronage de l'église de St-Marcouf à l'abbaye de Cérisy; Geoffroy, évêque de Coutances signe comme témoin la charte de donation. (*Hist. d'Harcourt, f°* 2292.) On note dans cette charte le passage suivant : et duas naves ad crassum piscem et duas salmas et dexteram alaue de crasso pisce et frustum unum de crasso ejusd. piscis et aliud macro et duas insulas que sunt ibi in mari Willelmo rege et Gaufrido const. epo. concedentibus. 1222. — Guill. des Barres, le jeune, était seig. de St-Marcouf. (*Billy, hist. eccl.* 236.) Il était brave et très vigoureux dans le combat. (*Id., hist. des évêq.* 245.) 1527. — Julien Le Sauvage était seig. de Saint-Marcouf. 1695. — Marie Senot, veuve d'Antoine de la Luzerne, demeurant au château de Fontenay à Saint-Marcouf, donne 150 livres de rente à l'église de Valognes. (*Minutes apostoliques de Me Langlois.*) 1834. — En creusant pour les fondations d'un nouveau presbytère on a trouvé deux sarcophages, l'un en tuf, l'autre en calcaire de Valognes. Dans ce dernier était un anneau de métal qui fut brisé par la pioche. 1840. — Dans une pièce de terre nommée la Jamerie, appartenant à M. de Blangy et située entre Saint-Marcouf et Fontenay, on a trouvé une petite monnaie d'or mérovingienne pesant 18 grains. 1851. — La chapelle des Gougins est érigée en succursale.

Sainte Marie-du-Mont. — 1050. — La chapelle de Poupeville, à Sainte-Marie, est donnée à l'abbaye de Saint-

Wandrille par le duc Guillaume. (*Billy, hist. des évêq.* f° 136.) An XIII. 20 pluviose. — La terre de Poupeville fait partie de la sénatorerie de Caen dont est titulaire M. le comte Rœderer, le locataire est M. de Bascardon, propriétaire avant 1792. 1189. — Richard Cœur-de-Lion confirme à Richard du Hommet, connétable de Normandie, le patronage des chapelles de Poupeville et de Varreville qui lui avait été donné par Henri II. Cette confirmation est datée de Chinon de la première année du règne. Guill. de Sainte-Marie, doyen de Mortain, était témoin dans cet acte. (*Hist. d'Harcourt*, f° 2182.) 1266. — Le cartulaire de Saint-Wandrille (*Bib. impériale ms.* 5425, *p.* III) mentionne l'ecclesia S.-Marie-de-Monte. En 1320. Guill. Auxepaules était abbé de Troarn. (*Gallia Christ.*) 1359. — Les terres de Sainte-Marie-du-Mont, d'Auvers et autres sont données en garde au chevalier Thomas Holland, capitaine du château de Saint-Sauveur, à la charge de payer au roi d'Angleterre 5,000 florins par an. (*Charte du VII février, datée de Westminster, Brequigny n°* 28.) 1421. — Guill. Auxepaules est seig. de Ste-Marie. (*Vautier. Reg. de Henri V.* f° 50.) 1463. On voit figurer parmi les notables messire Richard Auxepaules, Pierre Osber, Richard Fortescu, Colin Beaugendre et Pierre, bâtard de Guill. Auxepaules. 1560. — N. Auxepaules, seig. de Ste-Marie-du-Mont, conduit les protestants de Basse-Normandie à la conjuration d'Amboise. Dans les guerres de religion la famille Auxepaules se montra toujours zélée protestante. C'est sous son toit à Ste-Marie que se retira le cardinal de Châtillon avant de passer en Angleterre. Henri-Robert Auxepaules fut le dernier seigneur de Sainte-Marie-du-Mont de la famille Auxepaules. Il eut trois filles dont l'aînée, Suzanne, épousa en premières noces Jean de Longaunay d'Amigny et en secondes noces Jean-François de la Guiche de Saint-Géran, maréchal de France. La seconde épousa

Bernardin Gigault de Bellefond, et la troisième eut pour mari Jacques du Fay de Maulévrier, bailli et capitaine de Rouen. 1688. — Marie de la Guiche,douairière de Ventadour et de Saint-Geran, patronne de Sainte-Marie-du-Mont, fonda en ladite année l'hôpital de ce lieu. La même y avait créé un collége en 1671. Elle mourut à Ste-Marie en 1701. Les Levis-Ventadour succédèrent, comme on vient de le voir, à la famille Auxepaules dans la seigneurie de Sainte-Marie. Une demoiselle de Levis, qui fut gouvernante des enfants de France, porta cette terre par mariage dans la maison de Rohan. En 1815, la princesse de Condé et le duc de Bourbon s'en mirent en possession au titre de leur mère qui était une Rohan. Le château des Auxepaules à Ste-Marie a disparu en grande partie; on n'en a conservé que quelques dépendances à usage de ferme. M. de Bérenger, de Trély, possédait il y a quelques années un manuscrit intitulé : Journal de Jehan Pellegrin, sieur de Marmion à Ste-Marie-du-Mont, fils de Michel Pellegrin et de Françoise Cadot, ses père et mère, icelui Michel fils de Richard Pellegrin, en son vivant écuyer, maître des monnoies à St-Lo, et de Catherine Duquesne, fille du seig. d'Audouville, le dict papier commencé au moys d'aoust l'an 1524. Ce registre volumineux est très curieux par rapport aux possesseurs des anciens fiefs de la vicomté de Carentan. Sainte-Marie-du-Mont a donné naissance à Le Fèvre de la Maillardière, écuyer, vicomte du lieu avant 1789. Il a publié : 1° un précis du droit des gens. Paris Valade 1775, 1 vol. in-12, dédié et présenté à Louis XVI. 2° Produits et droits des communes. 3° divers pamphlets contre la noblesse. 1789. — Le curé de Sainte-Marie-du-Mont était alors archiprêtre et avait château, baronnie, haute justice et, plus anciennement, deux églises et deux chapelles. 1840. — Pendant la nuit du 24 au 25 janvier la foudre a abattu la coupole du

clocher de Sainte-Marie, œuvre de la Renaissance qui couronnait avec un goût exquis le clocher beaucoup plus ancien. Cette coupole n'a pu être rétablie. On en trouve un dessin très exact dans l'album des Mém. de la Société des Antiquaires de Norm. Caen 1835. Au hameau de la Chaussée il y a une chapelle sous le vocable de saint Antoine. Au hameau Hébert, près de la maison de M. Lescaudey, on a trouvé en 1825 une grande quantité de tuiles gallo-romaines. 1834. — Le nommé Lenourry en démolissant un vieux mur au hameau de Poupeville y trouva 20 pièces d'or de Jean et de Charles V. Dans le même mois en creusant un abreuvoir dans la pièce dite de la Lande, dépendant d'une ferme qui appartient au séminaire de Saint-Sulpice, on trouva une grande quantité de briques romaines. Cette pièce, sur la route de Boutteville à Sainte-Marie-du-Mont, est située sur la querrière Bertrand qui venait de Chef-du-Pont et des forges de Blosville. 1834. — On trouva une médaille de Faustine jeune dans la butte d'Oxfort et d'autres monnaies romaines dans le clos Guerrier et dans les Courtillères. La butte d'Oxfort est située entre une grande auberge qu'on dit très ancienne et le hameau de Cartot. La mer qui, dans les grandes marées, vient battre au pied de cette butte, en a détruit plus de la moitié. Ce qui en reste peut avoir 20 pieds de diamètre et 15 de hauteur. Le tertre dans son état actuel est à pic sans revêtement de gazon, ce qui suppose une argile tenace. On voit qu'elle formait un cône assez régulier, qui pouvait avoir cent pieds de diamètre. Etait-ce un tombeau ou un tertre de vigie ? Un chemin venant du grand Vay et un autre de Poupeville aboutissent au sud de cette butte. Rien n'annonce son ancienneté, aucune tradition ne se rattache à ce tertre.

Saint-Martin-d'Aubigny. — Dans cette commune est né, suivant quelques uns, le cardinal du Perron. Ce qu'il y

a de plus certain c'est que sa famille tirait son origine de St-Aubin de la Pierre ou du Perron. Son père, ministre protestant zélé, était forcé de changer souvent de résidence à cause de la persécution. De cette vie errante il est résulté qu'on a fait naître le futur cardinal à Saint-Lo, à Berne, à Saint-Aubin de la Pierre ou à Saint-Martin-d'Aubigny. Jacques Davy naquit en 1556 et apprit presque seul le latin, le grec, les mathématiques, la philosophie et l'hébreu. Présenté à Henri III comme un prodige il ne tarda pas à se faire catholique et à recevoir la prêtrise. En 1593, étant abbé de Saint-Taurin il fut nommé à l'évêché d'Evreux. En 1600, il eut avec Mornay, l'un des plus habiles docteurs calvinistes, une controverse publique dont la solution resta indécise, mais qui lui valut l'archevêché de Sens et la pourpre romaine. Il mourut en 1618, âgé de 62 ans, après avoir publié des œuvres qui forment trois volumes in-folio. En 1833, je découvris chez un nommé Laude, gendarme retraité à Carentan, le manuscrit des mémoires du cardinal du Perron ; ce registre n'était pas de l'écriture de l'auteur, mais cette écriture était bien du XVIIe siècle. Je signalai ce manuscrit à mon ami M. de Gerville qui l'acheta. La vie du cardinal Davy du Perron a été écrite par l'évêque de Burigny. Il eut un frère et un neveu que les biographes ont souvent confondus avec lui. Jean, ce frère, fut archevêque de Sens après lui et mourut en 1621 ; Jacques, son neveu, fut comme lui abbé de Saint-Taurin d'Evreux, puis évêque d'Angoulême en 1636, d'Evreux en 1646, et mourut en 1649. Ce dernier a fait quelques donations aux églises de Périers et de Saint-Martin-d'Aubigny.

Saint-Martin-de-Varreville. — Le livre des fiefs de Philippe-Auguste mentionne un Guillaume de Evarrevilla qui tient dans cette commune un fief à la charge de fournir un chevalier. Un écuyer nommé Jehan Mainduc y demeurait en

1463. Robert de Gourmont en était seigneur en 1698. La cure de Saint-Martin-de-Varreville avait été donnée à l'abbaye de Saint-Wandrille en 1050 par Guillaume-le-Conquérant. En 1340, Richard Auxepaules en était curé. En 1383, cette cure est divisée en deux paroisses. (*Billy*, *f°* 312.) En 1822, Jean Estienne, du hameau des Maizières, trouva en creusant un fossé cinquante médailles en argent et billon depuis Gordien jusqu'à Probus. La voie romaine de Bayeux devait passer à Saint-Martin-de-Varreville. Sur la ferme de Juganville, située sur St-Martin-de-Varreville, est une pièce en labour de plus d'un hectare qui porte encore le nom de *Cimetière de Huguenots*.

Sainte-Mère-Eglise. — Gattherus de Ste-Mère-Eglise et Thomas de la Fiere tenent (de Lithaire) feodum 1 militis. (*Lib. feod. reg. Philippe-Aug. f°* 6.) Robertus de Sainta-Maria ecclesia tenet feodum 3 milit. tenemento de Totness, in Devonia. (*Lib. nig scaccar p.* 126.) Sainte-Mère-Eglise a vu naître Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, doyen d'Avranches en 1232 et élu évêque en 1236. (*Gallia Christ* XI.) Il fit à Paris la translation du corps de sainte Geneviève d'une châsse dans une autre. (*Lieu cité.*) Thomas Le Roy, de Ste-Mère-Eglise, a été abbé de Blanchelande où il mourut le 10 septembre 1262. Pierre Le Roy, du même lieu, fut son successeur. Guillaume Aubert, aussi du même lieu, succéda à celui-ci et mourut le 20 novembre 1275. (*Gallia Christ XI.*) 1419. — Le roi Henri V, présente à la cure. (*Rôles normands* 1, *p.* 268.) Dans un aveu de la baronnie de Ferrières, située en la vicomté d'Orbec, les fiefs de Sainte-Mère-Église, Saint-Marcouf et Fontenay sont désignés comme dépendances de cette baronnie. La famille de Ferrières avait encore la seigneurie de Sainte-Mère-Eglise en 1479. (*Hist. d'Harcourt*, *f°* 199.) 1418-19. — De prœsentatione ad ecclesiam parochialem Beatœ Mariœ de

Seint-Maireglise. (*T. Cartc.* 1. 268). En 1523, Jean de Pirou, seigneur de Sainte-Mère-Eglise, produisit devant les élus de Valognes une généalogie tendant à établir qu'il était descendu d'Olivier de Pirou, frère de Jean, chatelain de Pirou, qui formait la branche cadette des comtes de Champagne ayant adopté les armes de la terre de Pirou qui étaient de sinople à la bande d'argent accostée de deux cottices de même. 1588. — Arthur Simon ou de Saint-Simon était seigneur de Sainte-Mère-Eglise. (*Enquête de ladite année.*) Il était grand-oncle de Jeanne Le Sauvage, fille de Julien Le Sauvage, seig. de Fontenay-le-Marcouf et de Vauville, qui épousa le 22 novembre 1663 François-César de Costentin de Tourville, colonel des gendarmes de Condé. Elle mourut, veuve, au château de Vauville, près Cherbourg, en septembre 1703. (*Le père Anselme VII.* 633.) 1640. — On sait que Louis XIV envoya en cette année le comte de Coligny en Basse-Normandie pour y calmer les esprits après la révolte des *Pieds-Nus* que le maréchal de Gassion avait réprimée avec trop de rigueur. Le comte se rendit à Coigny chez le président de Franquetot où il établit son quartier général. (*Mémoires du comte Coligny-Saligny, p. 9. Paris, Renouard. MDCCCXLI.*) Il arriva à Sainte-Mère-Eglise un soir d'été, suivi seulement de quelques cavaliers sans armes. Il cachait son nom et sa qualité pour étudier dans le vif les dispositions d'esprit du menu peuple qui donnait souci au roi et à Richelieu. Pour bien saisir le sens du naïf dialogue contemporain qui va suivre il faut se reporter à la physionomie de Ste-Mère-Eglise à cette époque de l'année. Ce soir là le village était très animé et saturé de ce parfum d'herbes et de fleurs qui imprègne l'air pendant la fenaison. M. de Coligny arrêta son cheval devant une grande auberge où pendait pour enseigne un soleil levant terni par la poussière et les années. La porte charre-

tière, ouverte sur la cour, laissait voir un pavé concassé, une galerie de bois vermoulu donnant accès aux chambres hautes et enfin la porte basse et voutée de la cuisine où la maitresse du lieu, dame Morel, les manches retroussées jusqu'aux coudes, levait majestueusement la grande cuiller remplie de pâte, tandis que sa servante, la grosse Jeanne, battait la farine et le lait pour la galette des moissonneurs. Une grande voiture de fourrages stationnait dans la cour sous une lucarne vers laquelle de nombreuses fourches lançaient les bottes de foin ; dans le grenier retentissaient les éclats de rires des jeunes filles tassant le foin et roulant avec les avalanches de fenaison. Le vieil aubergiste, à l'œil fin, aux façons familières, vint tenir l'étrier au comte qui entama ainsi le dialogue : — COLIGNY : Logerons nous bien céans pour ceste nuict ? — MOREL : Ouy da, monsieur, combien estes vo ? — C. Nous sommes six de troupe. — M. Nous avons assez de logis pour trois fois autant ; descendez quand vous plaira. — C. Avez vous bon lict et bon cidre ? — M. Le meilleur du pays, vo en gousterez. — C. Traitez nous bien, car nous sommes las et à demy morts de chaleur et de soif. — M. Jeanne ! tire une chopine por leur donner à taster ; mes hostes que vous semble de ce cidre ? — C. Il est bon ; où est l'hostesse ? — M. Elle viendra incontinent ; faites cependant bonne chère de ce que vous avez là, vous serez mieux traictés une autre fois. Monsieur vous plaict-il me donner congé de boire à vous ? — C. Je vous remercie cent mille fois. — M. Il me semble vous avoir veu, mais il ne me souvient pas bonnement où : il m'est advis que c'est à Caen. — C. Oui certes, je suis de Caen. — M. Il ne vo déplaira pé si je vo demande vote nom ; comment vo appelez-vous ? — C. Je m'appelle Baudreville. — M. De quel lignane estes vous ? — C. De la lignie des escoliers. — M. Vous dites vray, je vo reconoy ; d'où venez vous anié, de

la mer, d'Angleterre ? — C. Non, je viens de Caen ; que dit-on de nouveau à Sainte-Mère-Eglise ? — M. Certes, rien de bon, car ils sont si malins que j'ay poue d'en prêcher. — C. Dieu vous préserve de la guerre civile !... Messieurs, ne vous déplaise, je me trouve un peu las, je vais me reposer.... Ma chambre est preste ? — M. Jeanne ! conduis monsieur en sa chimbre et qu'il n'ait faute de rien. — C. M'amie, mon lict est-il bon ? — J. Ouy da, monsieur, c'est un bon lict de pliume et les linceux sont fort blancs.— C. Tirez mes chausses, car je suis fort mal disposé et je tremble comme la fueille sur l'arbore. Donnez mon couvrechef et me serrez bien la teste ; hola ! vous serrez trop fort ; apportez mon oreiller, tirez les courtines et attachez les d'une espingle ; ou est la chambre basse ? — J. suivez me et je vos monstreray le chemin : montez là tout dret ; si vous ne la veyez vous la sentirez by. — C. M'amie, estaindez la chandelle et approchez vous de moy. — J. Je l'estaindrai quand serai hos de la chimbre ; que vos plait-il ? n'estes vos pas enco by ? — C. Haussez un peu le traversin ; m'amie baisez moy une fois et j'en dormiray mieux. — J. Dormez, dormez, vos n'estes pas resté puisque vos prêchez de baisier ; plustost morir que de baisier un garçon en son lict... ny autre part... Dieu vous doint bonne nuit et repos. — C. Grand mercy la belle fille. (*Devis familiers par L. B. J. B. F. en pleine mer. chez Henri Hareng. s. d. in-12. Oblong.*) 1710. — L'hagiographie de Sainte-Mère-Eglise comporte la mention de Saint-Main qu'on y invoquait à cette époque ainsi que le prouve cet extrait : Le 25 fév. à Carentan un homme inconnu, mort chez Jean Le Boullenger, fermier de la terre de la Billonnerie, revenant du pellerinage de Saint-Main, reclamé en l'église de Sainte-Mèreglise, paroisse du Quotentin, à cause d'une espèce de lèpre dont il était attaqué, a esté inhumé dans le cymetière de l'é-

glise de N.-D.-de-Carentan par Messire David, pbre vicaire, en présence de M[re] Thomas-Michel Justel, pbre consteur en la ditte église, et de Mons Lefrançois, pbre et vicaire dudit lieu et autres. (*Etat civil de Carentan* 1710.) 1725. 23 juillet.— Jacques-Antoine de Saint-Simon-Courtomer était propriétaire des fiefs de Sainte-Mère-Eglise, Chef-du-Pont et Bohon, ainsi qu'il résulte d'un acte de saisie opéré en son nom ledit jour au village du Butel à Sainte-Mère-Eglise. 1741. — Erection de la terre de Sainte-Mère-Eglise en comté en faveur du sieur de Saint-Simon-Courtomer. (*Reg. de la chambre des Comptes de Norm. Reg.* 119, f° 173.) En 1774. Léon-Marguerite Le Clerc de Juigné possédait la seigneurie de Ste-Mère-Eglise. La bibliothèque de la maison du Roure, au hameau de Fauville, possédait, en 1829, un autographe de Florian d'où il résultait que ce poète avait passé quelques jours de l'été de 1782 chez M. Le Sauvage, son ami de régiment. Cette lettre contenait deux strophes destinées à la grille d'un petit parc attenant au manoir du Roure. Ces vers ont le dégagé de l'époque.

Il est dans ce bois propice
Un temple modeste et secret,
Que le parfum du sacrifice
Révèle au pélerin discret.
Là, sous des berceaux de lavande,
Vient chaque jour quelque mortel,
Déposer une obscure offrande
Qui fume et se perd sous l'autel.
Lâ, déroulant avec mystère
Un papier qu'elle ne lit pas,
La vierge chaste et solitaire
Dévoile un moment ses appas !
Elle en sort confuse et légère,

Elle en sort pour y revenir,
Et jamais, princesse ou bergère,
Sans y laisser un souvenir !

En 1834, au lieu dit Capedelaine, on trouva une monnaie d'argent de Trajan-Dece, au revers *Pannonia*. M. Jamet de Saint-Marcou en fit acquisition. 1838. — Dans un puits comblé depuis plusieurs siècles on trouva des vases de fabrique romaine, une tête de taureau en terre cuite et une petite urne d'airain très mince. Ces objets furent acquis par M. Clamorgam, sous-préfet, et par M. Rivière, officier de gendarmerie. 1853. — En faisant des terrassements dans un champ nommé le Hutrel on trouva à peu de profondeur une quantité considérable de monnaies romaines petit bronze à l'effigie de Constantin. Le nommé Le Ménicier, qui avait partagé sa trouvaille avec deux autres journaliers, vendit 1200 de ces médailles à M. de Gerville qui me les montra. La plupart de ces monnaies portaient la devise *Soli invicto comiti.*

Saint-Patrice-de-Claids. — L'histoire de la maison d'Harcourt et le recueil de La Ferté mentionnent plusieurs seigneurs de Saint-Patrice-de-Claids et notamment Jean de Thieuville qui épousa en 1424 Marie de Fresville ; Charles de Thieuville, mari de Catherine de Ravalet et eut d'elle Jacques, marié en 1714 à Françoise de Gourmont, de Carquebut, dont le fils Hervieu, né en 1719, mourut en 1786 à Valognes. Ce dernier avait épousé Marianne Lefevre dont un fils, tué à la chasse par M. de Crenneville, le 25 février 1769, fut le dernier mâle de cette famille de Thieuville. Il laissa deux sœurs, mesdames de Hennot et de Thiboutot.

Saint-Pélerin. — L'église, sous le vocable de Notre-Dame, avait le seigneur du lieu pour patron. Cette commune porte dans les anciens titres le nom de Saint-Pellerin-d'Angoville. La fête de Saint-Gorgon y donne lieu annuellement à

une assemblée. 1244. — Jean de Ostrencicria était en cette année curé de Saint-Pellerin, On a trouvé des tuiles romaines entre Pierrepont et l'église de Saint-Pellerin. On y a même découvert une médaille d'or du haut empire en 1803. La direction de ce chemin serait celle de Crociatonum à Vieux qui devait passer par Saint-Hilaire, la côte de Sillans, l'église de Saint-Pellerin, le chemin ferré et le Vey-Morand, en amont du pont actuel.

Saint-Simphorien. — Le prieuré de Cottebrune qui dépendait de Blanchelande, fut fondé par Richard du Hommet, gendre de Richard de la Haye (*Hist. m^s des seig. de la Haye-du-Puits.*) En 1461 il y avait une foire près de ce prieuré. (*Aveu de l'abbaye de Blanchelande* f° 48.) Une ancienne tradition déclare que le bourg actuel de la Haye-du-Puits était, très anciennement, placé à Saint-Simphorien au hameau de la Valoiserie où l'on trouve beaucoup de briques gallo-romaines. La lande de Saint-Simphorien montre, au lieu dit le Manège, une enceinte circulaire qui est sur le point le plus élevé de cette lande ; cette enceinte se nomme vulgairement la *tente du juge*. L'église contient plusieurs tombeaux de la famille de la Gonnivière: François, décédé le 26 juin 1634; Nicolas, avocat à Torigny, décédé le 26 février 1640, et Guillaume, mort le 24 janvier 1665.

Sainte-Suzanne. — Le rôle des chevaliers du comté de Salop sous Henri II mentionne un Nicolas Mauconvenant, seigneur de Sainte-Suzanne. La chapelle de la commune fut érigée en succursale le 26 novembre 1826. Le château appartient à la famille de Choiseul-Praslin.

Sebeville. — En 1500 la seigneurie de Sebeville était à Richard de Briqueville. Elle resta dans sa famille jusqu'en 1538, époque à laquelle elle passa à Michel Cadot. 1588.—François Cadot de Sebeville est seigneur de Boutteville et d'Ecoquenauville.

La terre de Sebeville fut érigée en marquisat en 1660 en faveur de François Cadot, qui mourut en 1704. Le dernier marquis de Sebeville décéda en 1751 ne laissant que trois filles. Le sieur de Sebeville fut tué en Catalogne en 1643. (*Masseville* VI. 459.) Le baron de Sebeville en 1649 soutint le siége de Valognes depuis le 20 mars jusqu'au 5 avril. (*Mass.* VI. 464.) En 1664 il était à la bataille de Saint-Godard contre les turcs. (*Id.* VI. 475.) En 1667 il fut fait colonel d'un régiment de cavalerie allemande. (*Id.* VI. 476.) En 1688 il est fait maréchal de camp. (*Mass.* VI. 490.) En 1695 le chevalier de Sebeville fut fait capitaine de vaisseau. (*Id.* VI. 502.) Et chef d'escadre en 1702 (p. 508.) En 1677, le marquis de Sebeville était à la bataille de Cassel. (*Masseville.* VI. 482.) En 1680 il fut envoyé près de l'empereur d'Autriche comme ambassadeur et sa terre de Sebeville fut érigée en marquisat. (*Id.* p. 483.) En 1689 il fut fait général des troupes du cardinal de Furstemberg. (*Id.* 492.) En 1690 il se trouvait au combat naval de Beveziers où Tourville battit les flottes combinées d'Angleterre et de Hollande. (*Id.* 493.) En 1707 le comte de Sebeville fut tué au siége de Toulon fait par le prince Eugène. (*Id.* VI. 521.) Le marquis de Sebeville, lieutenant général, obtint en 1720 du régent une pension de 6000 livres. (*Id.* VI. 532.) M. Artus Kadot, comte de Sebeville est autorisé à porter la médaille de Marie-Thérèse qui lui a été donnée par l'empereur d'Autriche. (*Journ. de la Manche du 22 février 1815, n° 328.*) Le château de Sébeville, à usage de ferme aujourd'hui, présente encore, malgré sa décadence, un certain aspect seigneurial. Il a dix-sept fenêtres de façade et une tourelle à toit en poivrière qui sert d'escalier. Cette terre appartient à M. le prince Le Brun.

Tribehou. — 1209. — L'église est donnée par Raoul de Tribehou à l'abbaye de Hambie. (*Billy, hist. ecc. p,* 213.) Cette même année Thomas Bohon, curé est présenté par l'abbé de

Hambic. (*Id. p.* 217.) Les archives de la Manche possèdent une charte originale sans date rendue en ces termes par le baron du Hommet : Ego Will de Humeto, constab. dni regis anglorum, concessi et confirmavi donationem ecclesie S.-Martini-de-Tribohum quam Thomas de Peris et Gema, uxor ejus, ecclie S.-Trinitatis de Lucerna donaverunt, concessi insuper donum qd. Ambrosius, presbiter, fecit idem abbacie de feodo suo ad Tribohou, Videlicet tenementum Guill. Vassalli quod reddebat tria quarteria frumenti et piscariam de *Veteri Roma*, et duas garbas decime totius dominii Will. in insula in Romeia. Testis Lucca, uxore mea ; Ric filio meo ; Will. de Breuille ; Rad-Capellano. 1588. — Charles de Carbonnel, écuyer, possédait des terres à Tribehou. (*Enquête. Arch. de la Manche.*)

Turqueville. — En 1157 Richard de Bohon, évêque de Coutances, donne aux abbés de Montebourg une rente annuelle de 30 sols d'Angers à prendre sur l'autelage de Turqueville. En 1187 Guillaume de Tournebut, autre évêque de Coutances, confirme cette donation. (*Cartulaire de Montebourg, f° 25.*) En 1463 Colin Lecerf et Jehan Simon, écuyers, habitaient Turqueville. En 1588 Renée Jallot, veuve de Jacques Simon, Henry Harchier, Marin Truffaut et les habitants, procèdent à des enquêtes contradictoires. En 1666 on comptait parmi les notables de cette commune les Douessé, les Simon et les Bauquet. (*V. Chamillard, recherches f^os^* 75, 378 *et* 419.)

Varenguebec. — 1272. — L'abbaye de Blanchelande est située sur Varenguebec. La bibliothèque impériale m^ss^ de Boze n° 1027-8 possède un cartulaire de cette abbaye, rédigé en 1272, et un aveu rendu en 1602 par le même monastère. 1294. — Robert d'Harcourt confirme la charte de Richard de Bohon, relative à la fondation de Saint-Michel-du-Bosc. (*Billy, hist. eccl. f°* 325.) 1300. — Billy, en son histoire ma-

nuscrite des évêques, f° 325, mentionne une chapelle du Parc et un moulin féodal qui existaient en ladite année à Varenguebec. En 1425 un répit d'hommage est accordé à Wautier de Hungerfford, seig. du Hommet et de Varenguebec. (*Charte de la collect. Danquin aux arch. de la Manche.*) 1453. — La baronnie de Varenguebec, à laquelle était attaché le titre de connétable héréditaire de Normandie, était en ladite année tombée de 500 livres de revenu à 400 livres. (*Aveu de Guill. de Harcourt* à raison de son comté. *Hist. de Tancarville*, Deville, p. 206 et 207.) 1528. — Claude, duc de Longueville et baron de Varenguebec, grand chambellan de France, reçoit les comptes de la dite terre qui s'étendait alors sur Beuzeville, Cretteville et Prétot. (*Arch. du château de Franquetot* à Coigny, liasse *Longueville). 1588.* — François d'Orléans était baron de Varenguebec. (*Arch. de la Manche*, enquête, f° 1.)

Vesly. — Hugues de Vesly, tenait au temps de la conquête,des fiefs dans le Norfolck et le Yorkshire (*Livre noir de l'échiquier, f*os 287 et 304.) Cette famille de Vesly existe encore puissante en Angleterre. 1256. — La famille de Bricqueville possédait les seigneuries de Vesly et de Laune. Le *Neustria pia*, f° 620, donne cette mention : Ex dono Willelm. de Britevilla dimidium molendinorum de Matum. (Ces moulins étaient dans le marais de Mathon.) 1460. — Le chœur de l'église de Vesly fut bâti par Gull. de Cerisay, grand bailli du Cotentin, qui avait acheté la seigneurie de Vesly. Au haut du portail de cette église, contre le pignon O, se trouve cette inscription : L'an de grâce 1472 ce portal (sic) fut faict et doné par noble home Pierre Le Poupet en son vivat seig. de Benesville. Dieu lui doient paradis. 1488. — Pierre et Thomas Le Poupet ratifient, devant les tabellions de Lessey, la donation faite par Guillaume Le Poupet en 1460 pour fonder une

messe matinale perpétuelle à Vesly. 1491.— Ch isotophe de Cérisay, seig. de Vesly, achète la baronnie de la Haye-du-Puits. 1671. 12 janvier.— Par acte devant Lemonnier, tabellion à Pirou, Jacq. Le Poupet, seig. et patron de Vesly, donne à la chapelle de N.-D.-de-la-Selle dix vergées de terre près de cette chapelle. Il met à ce don la condition que lui et sessuccesseurs nommeraient le chapelain et qu'il dirait à perpétuité une messe haute à toutes les fêtes de la Vierge. Il institue chapelain Charles de Goucy, sous diacre. Il y avait avant 1789 à Vesly une commanderie du Temple dont jouissaient les bénédictins de Lessay et les Hospitaliers. Le revenu qui était de 4000 livres, se trouvait absorbé en grande partie par l'abbé de Lessay; car une somme de 400 livres formait seulement la part du commandeur de Valcanville sur ce bénéfice. (*Cadastre du frère Henry de Rouelle, au prieural du Temple à Paris le* 17 *nov.* 1650.) 1837. — Un s^r^ Lalonde, en hersant un champ près de la ferme dite la cour de Vesly, trouva plusieurs monnaies romaines du bas empire.

Vierville. — Le registre pelu (*Beziers*, f° 60) attribue un revenu de 60 livres à la petite église de Vierville qui était un enclave du diocèse de Bayeux. Aujourd'hui cette commune est réunie à celle d'Angoville-au-Plain. En 1588 Nicolas Bazin était seigneur de Vierville. Suivant toute probabilité la voie romaine allant de Crociatonum au Grand Vey passait par Vierville au lieu dit le pont Pouret. En 1826, en creusant un fossé entre l'église et ce pont, on trouva dans la pièce dite de la Butte, dépendant du château, un tumulus contenant beaucoup d'ossements humains non brûlés. Au N.-O. de ce lieu, dans une pièce nommée *Les Hauts Pas*, on découvrit quelques médailles p. b. de Tétricus et de Victorin. En 1832 on fit dans la pièce de la Butte une nouvelle découverte qui consistait en huit médailles de g. br. qui furent remises à M. Gilles, alors maire de Valognes et régisseur.

Vindefontaine. — 1612. — Sentence du 7 juin du lieutenant général du bailliage du Cotentin pour les eaux et forêts, rendue en l'auditoire de Baupte, qui accorde main levée aux habitants de Vin-de-Fontaine des droits d'usage et de pâture aux herbages, marais et landes de ladite commune. 1744. — Sentence du maître particulier des eaux et forêts du bailliage du Cotentin du 8 juin, de laquelle il résulte que l'usage des marais, landes et communs de Vin de-Fontaine appartient aux habitants de cette commune. J'ai vu dans le cabinet de M. de Gerville une médaille d'or de Diocletien *Jovi conservatori* trouvée en 1810 à Vindefontaine dans le jardin d'un nommé Pigouchet situé au carrefour du chemin vicinal croisé par la route de l'église. Il y a à Vindefontaine une éminence nommée la butte de Colbec, ceinte d'un fossé et munie d'un puits, qui paraît avoir été un retranchement stratégique. Le pouillé de Saint-Sauveur-le-Vicomte (2e *partie f*° 144) mentionne un *cheminum calceatum* qui passait sur Vindefontaine et qui conduisait d'Aleaume à Coutances. Il y a cinquante ans l'industrie céramique avait un grand développement à Vindefontaine. J'y ai vu plusieurs ateliers de vingt personnes, ce qui était un chiffre considérable, eu égard à la population de la commune. Aujourd'hui des défrichements de forêt ont rendu le combustible plus cher et créé plus de cultivateurs. Il en est résulté que la poterie de Vindefontaine, malgré son excellente qualité, a cessé presque généralement d'être fabriquée. La famille Ledanois seule, à ma connaissance, exerce encore cette industrie.

INDEX

des communes de l'Election de Carentan.

CHERBOURG

DANS LES TROIS DERNIERS SIÈCLES,

Par M. l'Abbé A. LE ROY,

Aumônier de la Marine, Membre de la Légion-d'Honneur.

La ville de Cherbourg est d'une assez haute antiquité, et son ancien château, d'origine romaine, remontait peut-être au-delà de Jules César.

Mais l'histoire de l'un et de l'autre, restée obscure pour les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, ne devient importante que depuis Guillaume-le-Conquérant.

Alors, dit un historien du temps, le château était un noble lieu, et l'un des plus forts châteaux du monde.

La place était tellement fortifiée, quand Charles-le-Mauvais la vendit aux anglais, que le fameux Duguesclin l'assiégea vainement pendant 6 mois.

Malheureusement, le feu et les guerres désastreuses du 14e et du 15e siècles ont détruit toutes les archives de la ville et presque toutes celles de l'abbaye de N.-D.-du-Vœu, près Cherbourg, qui auraient été si utiles pour l'histoire de ces temps reculés.

Les plus anciennes archives suivies qui nous restent datent de 1500 ; ce sont les archives de l'église paroissiale de Sainte-Trinité.

Je les ai compulsées avec soin. J'y ai rencontré peu de faits importants, mais beaucoup de détails, propres à mieux faire connaître notre histoire locale et les mœurs de nos ancêtres.

On sait que le château occupait l'espace renfermé aujourd'hui entre le port du commerce et les rues du Port, des Fossés, des Portes et du Bassin.

Outre son puissant donjon et ses casernes, il avait une chapelle, qui a donné son nom à la rue de Notre-Dame, un large puits qu'on peut voir encore près de cette rue, et un cimetière qui s'étendait des rues actuelles de N.-Dame et du Château jusque sur le quai du Port, comme le prouvent les tombes nombreuses que l'on a trouvées sur divers points, et spécialement au mois de janvier 1864, dans la cour de *l'hôtel de l'Amirauté.*

A l'époque où commencent nos archives, la ville, qui avait toujours été séparée du château par des fossés profonds, était elle-même, depuis 200 ans, entourée de bonnes murailles, de fortes tours et de larges fossés, qui la séparaient des faubourgs, et qui venaient se relier aux fortifications du château.

Elle ne comptait que cinq rues proprement dites :

1° La rue de la Trinité, qui était la plus importante, et qui correspondait à notre rue Tour-Carrée, prolongée jusqu'à la Grande-Rue ;

2° La Grande-Rue, qui, jusqu'à la fin du 17e siècle, faisait face au château et n'était bâtie que du côté ouest ;

3° La rue au Fourdrey ;

4° La rue Onfroy, aujourd'hui rue de la Vase ;

5° La rue du Nouet, maintenant rue au Blé.

Une dizaine de ruelles, plus ou moins peuplées, mettaient les rues principales en communication, soit entre elles, soit avec l'église.

On ne voyait pas une seule place dans l'étroite enceinte de cette ville, et, d'après le témoignage du curé de Cherbourg en 1650, le cimetière était le seul lieu public, où la milice bourgeoise eût pu faire l'exercice en temps de guerre.

Les faubourgs se composaient de quelques hameaux, épars dans la grande et la petite vallée, et des trois rues suivantes:

1° La rue des Corderies, qui naissait au 16e siècle sous le nom de rue du Neubourg, et qui, comme la Grande-Rue, ne fut bâtie que d'un côté, jusqu'après la démolition des fortifications ;

2° La petite rue Férey, aujourd'hui nommée impasse Férey;

3° Enfin, la rue du Roule, qui correspondait aux rues actuelles du Faubourg et du Vieux-Pont.

Tel était Cherbourg pendant les quatre siècles où la ville fut entourée de murailles.

Quand le roi, par suite du rapport de Vauban, eut fait démolir en 1689 toutes les fortifications de la place, la ville s'étendit, et une dizaine de rues s'ouvrirent dans le 18e siècle sur les ruines du château et dans les anciens faubourgs.

Le 19e siècle a vu s'accroître de moitié le territoire de la ville, ainsi que le nombre de ses rues.

La population de Cherbourg paraît avoir été de 4 à 5,000 âmes jusqu'au milieu du siècle dernier.

Les registres relatifs à l'état civil étaient alors des registres de catholicité tenus par le curé. Le plus ancien registre de l'état civil remonte à 1549 ; mais il ne concerne que les naissances.

Le premier tableau complet et régulier des baptêmes, mariages et sépultures qui nous soit parvenu date de 1628. Il est dû à Messire Groult, qui en a, de sa propre main, rédigé tous les actes, pendant les 45 ans qu'il a été curé de cette ville.

J'ai dressé pour chaque année la liste des naissances, des mariages et des décès arrivés à Cherbourg depuis près de 300 ans.

En comparant entre eux les trois siècles, j'ai constaté les résultats généraux qui suivent :

1° La moyenne des naissances annuelles était de 155 au 17e siècle,

De 170 dans la 1re moitié du 18e,

Elle est aujourd'hui de 900 environ ;

2° La proportion entre les mariages et les naissances était la même au 17e et au 18e siècles :

Un mariage = six naissances;

Tandis qu'elle se formule ainsi de nos jours :

Un mariage = quatre naissances ;

3° Le chiffre des décès, autrefois inférieur à celui des naissances, lui est supérieur aujourd'hui, grâce à la nombreuse population flottante de la ville.

4° Il faut en partie attribuer à la même cause l'énorme disproportion qui existe entre les diverses époques, relativement aux naissances illégitimes.

La proportion entre ces naissances et les naissances légitimes était autrefois de 1 1/2 sur 100; depuis 70 ans, elle est de 10 pour 0/0.

Les diverses administrations différaient beaucoup de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Le roi était seigneur du château, de la ville et d'une partie des faubourgs ;

L'abbé de Notre-Dame-du-Vœu était seigneur de l'autre partie des faubourgs;

L'évêque diocésain, patron de la ville, nommait à la cure de Sainte-Trinité;

Le roi, patron du château, nommait à la cure de Notre-Dame, dont le bénéfice était à la charge et à la présentation de la maison de Chartres.

Le plus haut personnage du lieu était naturellement le gouverneur, ou commandant au nom du roi. Ces fonctions furent remplies sous Louis XIV et sous Louis XVI par deux hommes célèbres, Matignon et Dumourier.

Le commandant était secondé par le lieutenant du roi.

Le tribunal siégeait à Valognes, sous la présidence du lieutenant général civil et criminel du bailli du Cotentin. Il fut transféré à Cherbourg, en 1590, avec les bureaux des tailles, mais seulement à cause et pour le temps des troubles de la ligue.

Hors ce cas, la justice avait pour chefs à Cherbourg :

1° Un juge royal, du titre de vicomte, délégué du lieutenant général du bailliage, pour les siéges de Cherbourg et de Tollevast ;

2° Un lieutenant vicomtal ;

3° Le procureur du roi de police, qui finit par porter le titre de lieutenant général de police.

La haute justice de l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu était rendue par un avocat investi du titre de bailli, pour la portion de la ville qui relevait du bailliage abbatial.

La marine avait pour représentants :

Le procureur du roi de l'amirauté, le lieutenant de ce procureur, et, dans le 18e siècle, le commissaire de la marine.

Le verdier et son lieutenant avaient la direction des eaux et forêts de la vicomté.

La milice bourgeoise, garde nationale de cette époque, était commandée par 3 capitaines de quartier, sous les ordres d'un colonel de milice, ou plus souvent du major de la place.

J'ai pu dresser, pour les trois derniers siècles, la liste de la plupart des fonctionnaires que je viens de citer et de ceux dont les noms suivent :

Les notaires de Cherbourg, au nombre desquels figurent deux prêtres ; les curés de la ville; les curés du château ; les trésoriers de l'église et les échevins des confréries de Notre-Dame et du Saint-Nom-de-Jésus.

Les archives de l'église ne citent pas, à beaucoup près, les noms de tous les échevins ou administrateurs de la ville dans ces temps, mais l'obitier contient la copie de la plus ancienne organisation municipale qui nous soit connue.

Cet acte, curieux à plus d'un titre, date de 1505.

D'après le conseil du curé, qui était toujours regardé comme le premier bourgeois de la ville, dit M. Groult, lors même qu'il n'avait pas l'honneur d'y être né, vingt-cinq notables du lieu furent élus par l'assemblée générale des bourgeois pour faire une constitution obligatoire pour le présent et pour l'avenir.

Voici le résumé de cet acte constitutif passé devant Pierre Marie et Georges Guiffart, tabellions à Cherbourg :

Sept bourgeois, choisis dans la haute, la moyenne et la petite échelle, auxquels s'adjoindront les deux trésoriers de l'église et l'échevin de N.-Dame, auront pendant trois ans la garde et l'administration de toute la ville ; ils sont chargés, d'accord et d'après leur conscience, 1° de sauvegarder toutes les libertés et franchises de la ville ; 2° d'y faire et maintenir la police en toutes choses ; 3° d'y lever tels impôts qu'ils jugeront utiles ; 4° de choisir, pour recueillir les deniers publics, les personnes qu'ils voudront, et de leur faire rendre leurs comptes, ainsi qu'aux trésoriers de l'église ; 5° Enfin, de nommer leurs successeurs, qui auront aussi pour trois ans les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Ce réglement d'administration générale prouve la grande liberté dont jouissaient nos ancêtres pour gérer leurs affaires municipales.

Il fut en vigueur environ cent ans.

Dans le 17e siècle, les échevins furent réduits à trois, mais ils continuèrent à administrer la ville par périodes de 3 années.

En 1692, un édit royal abolit par toute la France les élections municipales, et mit partout en offices les fonctions de maires-échevins. Alors la charge de maire perpétuel de Cherbourg fut successivement achetée et remplie par deux membres de la famille Le Sauvage. Mais, soit que Cherbourg ait racheté ses libertés municipales, soit que cette ville, la seule peut-être de Normandie qui fût toujours restée calme et fidèle à la religion et au roi, au milieu des troubles de la réforme, de la ligue et de la fronde, ait obtenu des franchises exceptionnelles, il est certain qu'elle a ordinairement joui au 18e siècle du droit de s'administrer elle-même et de changer, comme autrefois, d'échevins à chaque élection triennale.

La communauté des bourgeois s'occupait aussi beaucoup de l'administration temporelle de l'église. L'élection des trésoriers annuels, le choix des sacristains ecclésiastiques et de l'organiste, les concessions des bancs et des tombes, etc., étaient toujours réglés dans l'église, au banc du trésor, par l'assemblée des bourgeois, sous la présidence du curé, du gouverneur et des échevins.

L'église de Sainte-Trinité manque d'ensemble dans son architecture et appartient à plusieurs époques.

Le chœur paraît avoir été construit vers 1400 ; le transept et la tour centrale sont de 1460 ; la nef date de 1500.

L'église fut consacrée le 24 mai 1504 par monseigneur Geoffroy Hébert, évêque de Coutances et 1er président du parlement de Normandie, assisté de son frère et son vicaire général, Louis Hébert, qui fut plus tard évêque d'Avranches.

La tour de l'ouest fut commencée en 1531, 8 mois avant la visite que François 1er vint faire à Cherbourg avec une escorte de 1600 à 1700 chevaux.

Cette tour, de fort beau style, resta inachevée pendant trois siècles ; elle a été démolie et remplacée en 1823 par la tour que nous y voyons.

L'église possédait treize autels, un jubé, un grand nombre de statues et de tableaux, dont plusieurs avaient du mérite.

Les vitraux qui l'ornaient et parmi lesquels on cite l'arbre généalogique de Jessé, le baptême de N.-S. et sa transfiguration sur le Thabor, étaient déjà méconnaissables au 18e siècle.

Les orgues étaient remarquables. Confectionnées à Cherbourg en 1660, par un facteur d'orgues du roi, elles avaient coûté près de 9,000 livres, somme énorme pour cette époque.

La sonnerie se composait au 18e siècle de cinq cloches donnant tous les tons de la quinte. Quand les anglais envahirent Cherbourg en 1758, ils enlevèrent la petite cloche et brisèrent l'une des grandes fenêtres du transept.

Il était autrefois d'usage, à Cherbourg comme ailleurs, d'inhumer autant que possible les fidèles dans l'église. L'é-

glise de Sainte-Trinité servait ainsi de cimetière au moins aux deux tiers de la population. En 1667, il y eut jusqu'à 157 personnes, dont 112 enfants, inhumées sous les bancs, qui étaient alors la propriété des familles,

Le cimetière, qui entourait l'église, servait donc à peine pour le tiers des inhumations, excepté dans les temps de peste et de maladies contagieuses; car alors tous les décédés sans exception étaient inhumés dans le cimetière. Ces maladies pestilentielles se déclaraient fréquemment à Cherbourg. Ainsi, malgré de nombreuses lacunes dans les archives du 16e siècle, j'ai constaté onze apparitions du fléau de 1509 à 1593.

Les inhumations qui se faisaient d'ailleurs avec pompe et piété, furent interdites dans l'église en 1778, par suite d'une déclaration générale du roi.

Depuis cette époque jusqu'en 1832, toutes les inhumations ont eu lieu dans les deux cimetières de Longlet.

Le clergé paroissial se composait du curé, d'un vicaire, et de dix-huit prêtres habitués, choisis par le curé parmi les prêtres originaires de la ville.

Le carême était ordinairement prêché par un père capucin, et il était d'usage que les trois maires-échevins de la ville fissent, le vendredi saint, une quête générale à domicile, pour les frais de la station quadragésimale.

Voici une autre coutume qui subsista jusqu'en 1676. Le jour de Pâques, après la communion générale de la grand'-messe et la distribution du pain bénit aux fidèles, un clerc leur servait un petit verre de vin, en mémoire de certains usages de la primitive église.

Il existait à Cherbourg, surtout au temps de M. Pâté, ce curé de vénérable mémoire, autant d'associations pieuses que d'états principaux.

Ainsi, les boulangers, les bouchers et les marchands de fruits, les drapiers, les merciers et les tailleurs ; les tanneurs, les cordonniers et les selliers, les carreleurs, les menuisiers et les barbiers qu'on appelait aussi chirurgiens, formaient autant de corporations pieuses, dont chacune avait ses réglements, son patron, son autel et son chapelain.

La confrérie de Saint-Clément date de 1746.

L'association des dames de charité avait été instituée par M. Groult, vers 1650.

Plusieurs confréries générales étaient aussi florissantes dans les trois derniers siècles.

De toutes ces confréries, celle de Notre-Dame était la plus ancienne et la plus célèbre.

On sait que le château de Cherbourg, honteusement livré aux anglais par la trahison du gouverneur d'Angenne, était en 1450 la dernière place de France restée sous leur domination. Quand ils y furent assiégés par le connétable de Richemont et par Jean de Bourbon, le vainqueur de Formigny, l'histoire et la tradition nous apprennent que les bourgeois de Cherbourg refusèrent tout concours aux anglais et s'engagèrent par un vœu solennel à ériger un monument en l'honneur de la Ste-Vierge, s'ils étaient délivrés de leur domination.

Après quatre mois de siége la garnison anglaise capitula et le drapeau de la France fut définitivement arboré sur notre vieux donjon, le 12 août 1450.

Fidèles à leur vœu, les habitants de Cherbourg, en construisant la tour du transept, disposèrent la façade de manière à recevoir le monument confié à Jean Auber, orfèvre et machiniste de cette ville. Ce monument, aussi solide qu'ingénieux, connu sous le nom de Paradis ou de Notre-Dame-Montée, fut installé en 1466.

La partie supérieure représentait le Ciel et laissait voir dans l'enfoncement ménagé au-dessus de la voûte du transept les statues des trois personnes divines entourées des chœurs angéliques.

Dès lors, la noble confrérie de la Ste-Vierge fut instituée, et bientôt les associés se trouvèrent au nombre de 1,000 à 1,200.

La garde du monument et l'administration matérielle de la confrérie furent confiées dès l'origine à douze bourgeois choisis parmi les plus notables de la ville. Nul n'était admis à l'honneur de faire partie de ce conseil s'il n'avait déjà exercé des fonctions publiques et s'il ne promettait de remplir toutes les charges imposées aux membres du conseil. L'une de ces charges fut toujours de porter aux inhumations les corps de tous les associés défunts. L'échevin, directeur annuel de la confrérie, était considéré comme l'un des premiers magistrats de la cité.

L'Assomption Notre-Dame était la grande fête de la confrérie. La veille, on dressait au milieu de l'église une estrade à plusieurs étages pour le spectacle religieux du lendemain, qui attirait toujours une foule immense.

Les pièces que l'on y jouait, et dont il ne subsiste malheureusement aucun vestige, étaient composées par des prêtres de la ville et soumises à l'approbation du supérieur ecclésiastique, appelé official du Cotentin. Elles variaient chaque année, quoiqu'elles eussent toujours pour sujet la mort et l'Assomption de la Sainte-Vierge.

Au moment convenable, la statue, déposée dans un tombeau, était, par un mécanisme habile et resté secret, élevée jusqu'au Paradis, en compagnie de petits anges; puis, en entrant dans le ciel, la sainte Vierge était bénie et couronnée par le Père éternel, au milieu de tous les anges du ciel, qui la saluaient et tenaient à la main des cierges allumés.

Ce monument patriotique et religieux fut brisé par le marteau révolutionnaire le 19 janvier 1794, en même temps que les autels, les orgues, les statues et les tableaux, ainsi que les belles sculptures de la danse macabre et de la Passion du Sauveur, qui viennent d'être si bien restaurées.

NOTICE

SUR LES ARMOIRIES DE L'ANCIENNE ABBAYE DE NOTRE-DAME-DU-VŒU DE CHERBOURG,

Par M. Victor LE SENS,

Membre titulaire.

L'abbaye de Cherbourg portait pour armes : mi parti d'azur à une fleur de lis d'or et de gueules à une tour du même et coupé au pont à quatre arches d'or avec la mer de sinople ; la crosse mise en pal derrière l'écu et le tout surmonté de la couronne de baron.

Voici la signification de chacun des emblêmes héraldiques qui composent ce blason :

1° La fleur de lis exprime que l'abbaye était royale, et que le chef du monastère partageait avec le monarque la seigneurie de notre ville.

2° La tour indique que l'abbé de Notre-Dame-du-Vœu exerçait les droits nobiliaires, comme seigneur et patron de Cherbourg et autres lieux, et qu'il avait des droits de juridiction sur toutes les terres qu'il possédait. (1)

3° Le pont fait allusion à l'île du Hommet, où l'abbaye était assise.

---

(1) L'abbé de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg avait droit de séance à l'Echiquier de Normandie. Il était seigneur ou patron des communes de Cherbourg, Barfleur, Bretteville, Brix, Gatteville, Hardinvast, Helleville, Herqueville, Jobourg, La Haye-d'Ectot, Les Pieux, Le Theil, Le Mesnil-au-Val, Nacqueville, Neuville, Octeville, Saint-Paul-des-Sablons, Sainte-Geneviève, Sainte-Trinité-de-Jersey, Sideville, Siouville et Vasteville.

4° La couronne baronniale surmonte ces armoiries, parce que l'abbé du Vœu était baron de Cherbourg, de Sainte-Geneviève et de Neuville près Carentan,

5° Enfin, la crosse est placée en pal derrière l'écu, ce qui prouve que l'abbé jouissait de l'insigne privilège de porter la mitre et la crosse.

Comme les barons de la féodalité, il exerçait le droit de justice sur ses terres, et il avait, à cet effet, sous ses ordres un bailli dont les actes étaient revêtus d'un sceau aux armes de l'abbaye. Ce sceau, qui a été décrit par M. de Pontaumont, paraît remonter au XV[e] siècle. Il porte une fleur de lis, un château fortifié et un pont avec cette légende : S. BAILLIVIE OBLIG ABBIE DE VOT. (1)

Conformément à l'usage général du moyen-âge, les armoiries de l'abbaye étaient peintes sur la porte principale de la salle abbatiale. M. Geufroy aîné, architecte de la ville de Cherbourg, bien connu par son talent, a su donner une heureuse application à l'écusson que je viens de décrire : il l'a fait replacer sur le manteau de la cheminée de l'appartement de l'abbé, actuellement encastré dans le local affecté à la bibliothèque de la ville, et il l'a en outre reproduit sur les piédestaux de deux statues en albâtre qui proviennent également de l'ancien monastère. Ces statues, représentant la Vierge et saint Augustin, ornent aujourd'hui le *Circata* de l'église Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg, récemment construite.

---

(1) *Société de Sphragistique*, tome IV, p. 60, Paris. 1855.

UN MONITOIRE DANS LA HAGUE

En 1729

Par M. JARDIN,

Commissaire de la station navale d'Islande.

Membre de la Légion d'Honneur.

En dépouillant les archives du port de Cherbourg, nous avons rencontré un document curieux, relatif à l'excommunication prononcée par l'église contre un certain nombre d'habitants des communes du littoral de la Hague. Voici à quelle occasion : le dogre à trois mâts, de 90 tonneaux, le *Dauphin*, capitaine Stokvis, ayant 11 hommes d'équipage et armé de 4 canons, avait quitté Amsterdam le 24 mars 1729 pour se rendre à Ste-Croix-de-Ténériffe, chargé pour le compte de Frédérik Berwour de différentes marchandises et principalement de toiles et draps. Ce navire, ayant rencontré dans la Manche de forts vents d'ouest, se trouva affalé sur la côte de la Hague vers 5 heures du soir, le 28 du même mois. La brume l'ayant empêché de gouverner de manière à sortir de cette position dangereuse, il fit côte vers 11 heures du soir à Saint-Germain-des-Vaux, dans une partie du littoral appelée *la Ricalle.*

Battu par la grosse mer *le Dauphin* ne tarda pas à se briser, et beaucoup d'objets provenant de ce navire et de la cargaison vinrent au rivage. Le bruit de ce naufrage se répandit comme un éclair dans toutes les communes du voisinage, même jusqu'à Flamanville, et une foule de personnes de l'un et de l'autre sexe arrivèrent sur le lieu de l'évènement, dans

le but apparent de porter secours aux naufragés, mais en réalité pour tâcher de profiter de cette heureuse aubaine.

Cependant, le lieutenant général civil et criminel en l'Amirauté de France, pour le siége de Cherbourg, le sieur Jacques-Bouillon de Forges, conseiller du roi, avait reçu avis de Jean-Baptiste de Surtainville, écuyer, seigneur gravayer des paroisses d'Omonville, Digulleville et Saint-Germain-des-Vaux, qu'un navire Hollandais avait fait côte et s'était brisé sur les rochers. M. de Forges se transporta sur les lieux et procéda à l'opération du sauvetage, il fit porter dans un magasin ce qui était à sec sur le rivage et distribua à différentes personnes de la commune, sur inventaire, des ballots d'étoffe qui, mouillés par l'eau de mer, n'auraient pas manqué de se détériorer, si on ne les avait fait promptement sécher.

Pendant plusieurs jours on recueillit beaucoup de marchandises, on alla en pêcher sur le lieu même du naufrage, on dépeça le navire et la plus grande partie des débris et de la cargaison furent vendus pour le compte des propriétaires.

Le sieur Pierre Le Liepvre, sieur des Varendes, premier échevin de la ville et négociant, demeurant rue du Fourdrey, agissait dans cette affaire pour le compte des intéressés; chaque sauveteur fut payé à raison de 15 sols par jour; chaque ouvrier ayant lavé à l'eau douce et séché les draps et étoffes reçut son salaire à raison de trois deniers par aune; les fonctionnaires reçurent des vacations proportionnelles à leurs forces et à leur position; le capitaine et les gens de l'équipage reçurent des frais de séjour et de conduite jusqu'à Amsterdam, et à ce sujet le contrôleur fit observer que le capitaine avait reçu 40 sols par jour pendant qu'il estimait que 20 sols étaient plus que suffisants. Alors le lieutenant civil et criminel recevait 12 livres de vacations par jour; le procureur du roi, 8 livres; le greffier, 6 livres; et l'huissier,

3 livres. Toutes ces sommes furent payées sur reçu par le sieur des Varendes.

Mais tout ce que contenait le navire et qui avait été sauvé n'avait pas été déposé dans les magasins, et le sieur de St-Germain de la Foidre, de la paroisse d'Auderville, avait fait connaître à l'autorité que l'on parlait de la soustraction d'objets et marchandises pour une valeur de mille écus. M. de Forges se transporta en conséquence au domicile de M. de la Foidre, accompagné de M. de Haudeville, contrôleur général de la ferme des tabacs, et de M. Chevalier, capitaine général des fermes du roi au département de Cherbourg, et somma M. de la Foidre de lui indiquer les noms des détenteurs de ces objets, ce que ce dernier ne put ou ne voulut faire et dont on dressa procès-verbal, le tout à la requête de Robert Postel, sieur du Tôt, conseiller du roi et son procureur au siége de l'amirauté à Cherbourg.

Ce moyen de découvrir les coupables n'ayant pas réussi, on eut recours à l'église et l'official de Coutances, siégeant à Valognes, informé des faits, ordonna la lecture de l'acte suivant dans les 19 paroisses ci-après :

Querqueville, Nacqueville, Helleville, Omonville-la-Petite, Omonville-la-Rogue, Jobourg, Urville, Greville, Digulleville, Siouville, Vauville, Flamanville, Eculleville, Auderville, St-Germain-des-Vaux et Herqueville.

L'official de Coutances aux curés des paroisses ou aux vicaires qui nous sont soumis, Salut — dans le Seigneur.

Ce texte est en latin, ce qui suit est en français :

« De la part de Robert Postel, sieur du Tôt, conseiller du
» roi et son procureur au siége de l'amirauté de Cherbourg,
» suivant qu'il a été autorisé par sentence rendue audit siége
» le seize d'avril dernier.

» Est rendu plainte à Dieu et à son église contre certains

» malfaicteurs de la paroisse de Digulleville et d'ailleurs,
» lesquels contre le devoir de la religion et au mépris des
» ordonnances de la marine, ayant sur les 9 à 10 heures du
» soir, le 27 du mois de mars dernier, aperçu en mer le
» vaisseau *le Dauphin*, de la ville d'Amsterdam, portant son
» fanal allumé sur son arrière et voyant que la route qu'il
» faisait allait le jeter sur les costes de la Hague, l'ayant tou-
» jours observé à la vue, se seraient acheminés le long des
» dites côtes et étant arrivés sous la paroisse de St-Germain-
» des-Vaux au lieu nommé Bambec, où ils auraient vu briser
» le vaisseau, loin de donner les secours nécessaires à l'é-
» quipage en pareil cas, ne se seraient occupés uniquement
» qu'à piller et voler plusieurs marchandises très-considé-
» rables, provenant dudit vaisseau.

» Contre certains malfaicteurs, les quels sur le bruit qui
» se répandit pendant la nuit dans ladite paroisse de Saint-
» Germain de l'arrivée dudit vaisseau, se seroient transportés
» sur ladite coste, auroient emporté plusieurs marchandises
» avec leurs chevaux et autrement, comme indienne, mous-
» seline, étoffes de soye à fleurs d'or et d'argent, toiles, cou-
» tils, bas de soye, dentelles, tafetas, miroirs, tabatières,
» colliers de perles, couteaux, quincaillerie de toutes espè-
» ces et autres effets et marchandises provenant dudit vais-
» seau, les auraient voiturés chez eux, dans les maisons de
» leurs complices et en d'autres lieux de leur confidence.

» Contre certains malfaicteurs lesquels s'étant emparés de
» six pièces d'indienne de différentes couleurs, voyant que
» l'on faisait rechercher dans ladite paroisse lesdits effets et
» marchandises et que l'on fouillait en plusieurs maisons, se-
» roient allés nuitamment lelong de ladite coste où ils au-
» roient reporté dans une pièce plantée de pommiers, pro-
» che une vieille mazure, lesdits effets volés et les auroient

» cachés dans plusieurs sommes de sable, en attendant
» qu'ils pussent trouver marchand pour les vendre.

» Contre certains malfaicteurs lesquels, pareillement informés desdites recherches, auroient caché dans un puits étant dans une grande cour proche le moulin à vent de la dite paroisse de Saint-Germain, plusieurs effets et marchandises dudit chargement, pour s'en ressaisir après lesdites recherches.

» Contre une certaine personne, laquelle, ayant connoissance de plusieurs particuliers qui avaient volé desdites marchandises en quantité considérable, ayant été requis de nommer les personnes qui en étoient saisies, aurait fait refus de les déclarer, encore qu'il se fût vanté de savoir le lieu où il y en avait pour plus de mille écus.

» Contre lesdits malfaicteurs de l'un et l'autre sexe, lesquels impunément et dans le temps que les sieurs officiers de l'amirauté, étaient le long de la coste, auroient volé et pillé plusieurs marchandises dudit naufrage et s'étant sauvés dans le temps que lesdits sieurs officiers allaient sur eux pour les arrêter, auroient jetté plusieurs pierres sur eux, dont quelques uns furent frapés, afin de se rendre les maîtres du naufrage.

» Contre certains ecclésiastiques, lesquels, oubliant leur caractère par conséquent, l'exemple qu'ils sont tenus de donner au peuple plus expressément que d'autres, se seraient transportés sur le lieu dudit naufrage où meslés et confondus dans une multitude de peuple et dans le temps qu'ils voyaient lesdits sieurs officiers occupés à repousser les pillards, se seroient opiniatrés à rester avec eux, ce qui donna lieu au pillage, plus ouvertement que jamais, et en telle sorte que l'on fut sur le point de leur abandonner ledit naufrage au pillage.

» Contre certaines personnes, lesquelles, ayant enlevé
» plusieurs marchandises dudit vaisseau, étant poursuivies
» par les employés des fermes pour s'en ressaisir, ayant vu
» le mouvement qui se fist pour ce sujet, auroient jetté les
» dites marchandises dans un fossé étant sur la route qui
» conduisoit chez eux où ensuite ils les firent reprendre et
» dont ils auroient fait leur profit.

» Contre certaines personnes, lesquelles, malgré les em-
» ployés à la garde desdits effets étant sur ladite coste au-
» roient volé et pillé quelques morceaux desdits effets et
» marchandises.

» Contre certaines personnes, lesquelles, faisant recher-
» ches desdites marchandises, en ayant arrêté sur quelques
» particuliers, n'en auroient rapporté qu'une part aux sieurs
» officiers de l'amirauté.

» Contre une certaine autre personne, laquelle, étant en-
» trée dans une maison de ladite paroisse de Saint-Germain'
» ayant trouvé un particulier saisy de plusieurs mouchoirs
» d'indienne provenant dudit naufrage, luy auroit dit ; met-
» tez les moy entre les mains et ne craignez pas ; si vous
» étiez arrêté par d'autres cela suffirait pour vous perdre et
» vous ruiner ; à quoy ledit particulier obéit aussitôst, sans
» que ladite personne en ait rien rapporté aux dits sieurs of-
» ficiers de l'amirauté.

» Contre certains autres particuliers, ayant arresté sur une
» personne quelques fromages provenant dudit naufrage,
» les auroient partagés entr'eux et, sur l'inégalité du par-
» tage, auroient eu plusieurs contestations et prest d'en
» venir aux mains.

» Contre un certain malfaicteur équipé dudit vaisseau,
» lequel, ayant enlevé, avant l'arrivée desdits sieurs offi-
» ciers, un ballot de mousseline et de toile de Hollande d'un

» prix considérable, l'auroit porté dans une maison de St-
» Germain-des-Vaux, disant que lesdites marchandises lui
» appartenoient et qu'il n'étoit pas nécessaire d'en parler
» à l'amirauté.

» Contre ledit malfaicteur, lequel, sçachant que le déposi-
» taire dudit ballot en avait donné connoissance aux dits
» sieurs officiers, fist sollicter par persônnes interposées de
» luy en faire main levée avec promesse de donner une des-
» dites pièces de mousselines, et, ayant été pleinement re-
» fusé de ladite main levée, aurait tenu plusieurs mauvais
» discours.

» Contre certains malfaicteurs, lesquels, sans en être re-
» quis, seront allés sur le lieu où fut brisé ledit vaisseau, où,
» avec leur chaloupe, tant de nuit que de jour, auroient
» pillé et enlevé plusieurs marchandises dudit vaisseau sans
» en avoir fait aucune déclaration au greffe de ladite ami-
» rauté, et, lesquels effets et marchandises furent portés en
» la paroisse de Digulleville et ailleurs.

» Contre certaines personnes des villes de Valongnes et de
» Cherbourg, lesquels seroient allés dans ladite paroisse de
» Saint-Germain-des-Vaux et dans d'autres circonvoisines,
» où ils auraient fait recherches desdites marchandises et
» en auraient acheté de plusieurs particuliers.

» Contre certains autres malfaicteurs, lesquels seroient
» allés dans lesdites villes et ailleurs porter desdits effets et
» marchandises, les auraient vendus à plusieurs personnes,
» comme indienne, étoffes de soye à fleurs d'or et d'argent,
» mousselines et autres effets dudit naufrage.

» Contre lesdits malfaicteurs, lesquels auroient esté vus,
» entendus ou rencontrés transportant lesdits effets volés sur
» des chevaux et autrement.

» Contre ceux ou celles qui auroient loué ou presté leurs

» maisons pour cacher et retirer lesdits effets ainsy que
» leurs chevaux pour les voitures.

» Contre ceux ou celles auxquels on aurait offert desdites
» marchandises à vendre, soit par personne interposée ou
» autrement, et ne voudroient le révéler.

» Contre ceux ou celles qui auroient accepté desdites
» marchandises volées en quelque manière que ce puisse
» être et ne voudraient revenir à révélation.

» Contre ceux ou celles qui auraient commis, favorisé ou
» autorisé le vol desdits effets, ou qui seraient complices,
» fauteurs ou adhérans.

» Et généralement contre toutes personnes qui auroient
» connoissance des faits contenus au présent monitoire, soit
» pour avoir été sollicitées d'entrer en société avec ceux qui
» ont commis lesdits vols et pillages, les avoir entendus
» transportant lesdits effets volés, sçavoir le lieu où ils les
» auroient cachés, leur avoir été offert ou en avoir acheté
» d'eux ou de leurs complices, circonstances et dépendan-
» ces, et ne voudroient en venir à révélation, déclarait, ledit
» sieur procureur du roy, qu'il entend poursuivre l'effet du
» présent dans toute la sévérité des censures. »

Fait et dressé par nous, conseiller et procureur du roy de l'amirauté de Cherbourg, soussigné, ce saizième jour d'avril mil sept cent vingt-neuf, signé : du Tôt Postel, avec paraphe.

Suit le monitoire de l'official :

Idcirco vobis mandamus, quatenus moneates, ut moris est in ecclesiis vestris per tres dies dominicos contrimos omnes et singulos malefactores conscios videntes scientes seu quoris modo participes de

En conséquence nous vous ordonnons d'avertir ainsi qu'il est d'usage dans vos églises, que pendant trois dimanches consécutifs, tous et chacun des malfaicteurs, se sentant coupables, ou ayant participé de quelque

prœncinis, ut ad satisfactionem aut revelationem, deveniant; quod sirecusaverint, port trinam monitionem et una generali insuperfacta pro intimatione juris, eos excommunicamus.

Quod si nostram excommunicationis sententiam in se corde et indurate sustinuerint eos per octo dies immédiate sequentes aggravamus quia vero crescente malitia meritò crescere debet et pœna. Si rebelles contumaces et incencussi persisterint eos post octo dies alios immediate sequentes reaggravamus. Vobisque mandamus quatenus eos sic habeatis et pro talibus in ecclesiis vestris servatis solem nitutibus denuncietis demptis ac reservatis. Si qui sint opponentibus aut deponentibus sux-là illorum depositionem duntaxat.

Datum Valoniis, anno Domini mill° sept° vigesimo nono, diè verò nudecenié maji. Signé L.-Fr. de Bernière, avec le sceau de ses armes de mandato, signé Launay, avec paraphe.

façon à ce qui vient d'être dit ci-dessus, fassent restitution ou révélation. S'ils refusent après le troisième avertissement et un avis général fait par ordre de la loi, nous les excommunions.

S'ils résistent, par dureté de cœur à notre sentence d'excommunication nous l'augmentons pendant les huit jours suivant immédiatement, parce que la malice croissant, la peine doit à juste titre augmenter. Si les coupables restent sans avouer leurs fautes et sans se déclarer, nous augmentons encore la peine les huit jours suivants. Nous vous ordonnons en conséquence que vous les regardiez comme tels et que vous dénonciez dans vos églises comme retranchés de leur sein réservés, excepté les jours de fête solennelle, telles personnes qui seulement feraient opposition ou déposition contre leur propre déclaration.

Fait à Valognes, l'an du Seigneur 1729 le 11[e] jour de mai.

L'original de ce monitoire fut déposé au gref de l'amirauté et on en fit pour chacune des paroisse du littoral une copie qui fut remise aux curés avec requisition de le publier au prône de la grand'messe. Plusieurs de ces copies portent les noms de personnes qui se réservèrent à ces monitoires et

firent quelques déclarations, lesquelles n'amenèrent que de faibles résultats; d'autres déclarèrent à leurs curés respectifs qu'elles n'avaient rien à faire connaître, et les curés renvoyèrent les actes de l'official au greffe de l'amirauté, en constatant par leurs signatures qu'ils en avaient donné lecture, pro intimatione juris, et l'avaient fulminé après l'avoir publié pour la quatrième fois.

Cette curieuse affaire montre d'abord quel était à cette époque l'état de pauvreté du pays, puisque non seulement les personnes des classes inférieures mais encore des nobles et des ecclésiastiques se trouvaient accusés de vol et de pillage. Elle fait ensuite voir que l'église n'avait point encore perdu son autorité séculière et que sa puissance était invoquée alors que celle de l'autorité devenait insuffisante.

Nous avons trouvé quelques années plus tard (1733) une preuve à peu près semblable de l'autorité ecclésiastique, à l'occasion d'un assassinat commis, sur la route de Cherbourg à Equeurdreville, dans un lieu appelé Chantereyne, sur la personne de Jacques Gain, de la paroisse de Querqueville.

LES ANGLAIS

A URVILLE-HAGUE.

MORT DE MACCARTY.

(1758)

Par Mr A.-E. LESDOS,

Ancien associé titulaire.

On sait combien l'année 1758 fut calamiteuse pour Cherbourg. Je ne m'arrêterai pas sur des faits, dont nous avons plusieurs relations écrites par des témoins occulaires. Je vais entretenir la société d'un capitaine du régiment irlandais de Clare, M. de Maccarty, seul officier qui fut tué au débarquement des Anglais sur la grève d'Urville, le 7 août 1758.

D'après le jugement de ses contemporains, M. de Maccarty était un des plus beaux et des plus braves officiers du régiment de Clare. Ses qualités morales n'étaient point inférieures à son mérite militaire, de sorte qu'il s'était acquis l'estime et l'affection de son régiment.

J'ai entendu raconter autrefois à mon père, qui était instruit de tout ce qui concernait Urville où il était né, que M. de Maccarty était en tête de sa compagnie dans la mielle d'Urville, au-dessous de l'église, lorsqu'il fut frappé par un boulet qui lui déchira les entrailles. Ses dernières paroles furent dignes d'un homme qui comprend l'honneur et le devoir en quelque pays qu'il soit. Il dit à ceux qui l'entouraient de ne pas s'inquiéter de lui, mais de charger l'ennemi et de venger sa mort.

Voici l'acte de décès de ce brave officier, tel que je l'ai transcrit à la mairie d'Urville.

« Le neuvième jour d'aoust audit an 1758, a été inhumé » dans le cimetière de ce lieu, du côté du couchant, le corps » d'un officier du régiment de Clare, qu'on m'a dit se nommer M. Mc Carty. tué d'un boulet de canon à la descente » des anglais sous cette paroisse, faite le lundi septième du » présent mois et an, après midi, faisant profession de la » foi catholique, présence de messire Lesdos, prêtre, de » messire Le Coquierre, vicaire d'Omonville, et de messire » Moulin, prêtre, soussignés. »

On a écrit que la famille de M. de Maccarty lui avait fait ériger un marbre tumulaire sur le lieu de sa sépulture. Il n'en reste rien présentement. Une pierre de granit, sur laquelle une croix a été gravée et qui sert de seuil à la porte latérale de l'église, au sud, passe pour avoir été la pierre sépulcrale de M. de Maccarty. C'est l'opinion de l'abbé Dacier, qui est curé d'Urville depuis plus de 50 ans. Il existe encore quelques anciens qui se souviennent d'avoir vu le tombeau en question vis-à-vis de la cour de l'ancien presbytère, le long du mur de l'église, au couchant du cimetière.

M. de Maccarty a perdu la vie en défendant le territoire français. Pour perpétuer la mémoire d'une mort aussi honorable, je propose de faire placer, contre la muraille extérieure de l'église d'Urville, une inscription sur marbre noir ainsi conçue :

« Dans ce cimetière, au couchant, repose le corps de M. » de Maccarty, irlandais, capitaine au régiment de Clare, tué » glorieusement à Urville, en s'opposant au débarquement » des Anglais, le 7 août 1758. »

(Lu à la séance du 4 août 1851).

M. Lesdos est mort en juillet 1865 à Bordeaux, où il était aller fixer sa résidence. La société académique a perdu en lui un membre studieux et regreté.

MÉMOIRE

SUR LES VOIES ROMAINES

Par rapport à la position géographique de CORIALLUM *(Cherbourg)*

Par M. TERNISIEN,
Membre titulaire de la Société.

La France est encore sillonnée aujourd'hui par les voies que les Romains avaient établies lors de son occupation. Ces voies ont été beaucoup étudiées ; mais elles ne sont encore qu'imparfaitement connues, et les lacunes qui existent sur ce point sont nombreuses. Afin d'arriver à des recherches fructueuses, il est nécessaire de bien connaître la manière dont ces routes étaient construites.

Tant d'hommes marquants s'en sont occupés, que ce n'est qu'en tremblant que j'ose consigner ici le résultat de mon expérience.

J'ai vu détruire à Bavay (département du Nord), en 1842 et 1843, plus de deux lieues de voies romaines, tant en routes principales, qu'en routes vicinales (*viae vicinales*) et en routes agraires (1). Ces divers chemins étaient construits à peu près

---

(1) Il partait du centre de *Bagacum* (Bavay) sept grandes voies romaines, se dirigeant sur sept points différents de l'empire romain. On a élevé à cet endroit une colonne afin d'en perpétuer le souvenir. Ces sept voies existent encore en partie. Il y avait en outre autour de Bavay beaucoup de chemins vicinaux et agraires. J'ai vu détruire par les cultivateurs du pays une bonne partie de ces chemins, parce qu'ils avaient remarqué que le sol n'y était pas fertile. Lors de leur destruction, on a trouvé sur leurs bords un grand nombre de tombeaux, renfermant beaucoup d'objets gallo-romains. J'y ai vu trouver des œufs de poule parfaitement conservés.

de la même manière ; la seule différence qui m'a paru exister entre eux, c'est que les premiers étaient plus soignés que les derniers. Cela prouve l'importance que les Romains attachaient à leurs moindres chemins. Voici comment ils étaient établis.

Les environs de Bavay étant un pays plat et à sol arable profond, on avait ouvert des tranchées de 75 à 80 centimètres de profondeur et de 3 à 7 mètres de largeur. Sur le fond de ces tranchées, j'ai presque toujours reconnu une couche de cendres mélangée de charbon, afin, je suppose, de consolider le terrain ; sur cette couche, on en avait établi une autre composée de grosses pierres, placées à plat et à froid. Cette couche s'appelait *statumen*. Le second lit, nommé *rudeератio*, était formé de pierres un peu plus petites. La troisième couche, *nucleus*, se composait de petites pierres mélangées avec de l'argile. Le quatrième lit, que j'ai eu rarement l'occasion de voir, était formé de gros sable, *alarea*. Cette quatrième et dernière couche se nommait *summa crusta* ; mais elle était détruite presque partout.

Ces chemins, comme je l'ai dit, étaient enfoncés dans le sol de 75 à 80 centimètres, et lorsque je les ai trouvés entiers, ils s'élevaient au-dessus du sol de 20 à 30 centimètres, ce qui leur donnait une épaisseur totale de 75c à 1m 10.

On n'a pas du suivre partout ce mode de construction ; dans les pays dont le sol arable repose immédiatement sur le rocher, les chemins n'ont pas dû être établis de la même manière ; les voies des environs de Cherbourg doivent être dans ce cas.

Les architectes romains, hommes instruits et pratiques en même temps, ont dû promptement comprendre qu'il était inutile de donner des fondations solides aux chemins construits dans les pays où le sous-sol se compose de roches dures,

parce que ces roches formaient des fondations naturelles ; le *statumen* et le *ruderatio* doivent manquer souvent dans ces pays. Il n'a donc dû exister habituellement dans les voies romaines des environs de Cherbourg, que le *nucleus* et le *summa crusta*, qui formaient la troisième et la quatrième couche.

Les chaussées ou routes de grande communication avaient de 5 à 7 mètres de largeur, les voies vicinales de 3 à 4 mètres, et les voies agraires de 2 à 3 mètres.

D'après ce que je viens de dire, il me paraît fort difficile de reconnaître les voies romaines des environs de Cherbourg, parce que là elles n'ont pas dû être caractérisées comme dans les pays de plaine. Elles n'en méritent pas moins d'être recherchées, car si on parvenait à les bien reconnaître, elles pourraient avoir une grande influence sur la place que l'on devrait donner à l'ancienne *Coriallum*. Cette place a été très controversée, et il y a peu de temps, M. de Rostaing, suivant d'Anville, a prétendu que Cherbourg n'est pas à l'endroit qu'occupait l'ancienne *Coriallum* ; il place cette dernière à St-Martin-Hague.

Toute l'argumentation de M. de Rostaing, pour étayer son opinion, repose sur les distances fixées par la carte de Peutinger. Il prétend que pour retrouver les distances de *Coriallum* à *Condate* (Rennes), en passant par *Cosedia* (Coutances) et *Legedia* (Avranches), on ne peut y parvenir qu'en repoussant *Coriallum* jusqu'à St-Martin, tandis que ceux qui la placent où est situé aujourd'hui Cherbourg, sont forcés de diminuer et par conséquent d'altérer cette distance.

Cet argumentation ne me paraît pas suffisamment solide ; en effet, les distances fixées d'un lieu à un autre par la carte de Peutinger sont-elles bien exactes? Je ne le crois pas. Cette carte a été faite au IV[e] siècle, en 393, époque de barbarie et d'ignorance ; la manière dont elle est établie le prouve suffi-

samment : elle a 21 pieds de long sur 1 de large ; son exécution est tout-à-fait barbare, et aucun lieu n'y occupe sa vraie position géographique. En outre, M. de Rostaing était-il bien certain, en prenant ses mesures, d'avoir suivi exactement la route indiquée sur la carte ? S'il a agi à vol d'oiseau, et que les Romains n'aient pas employé ce moyen, et *vice versâ*, ils ne peuvent encore être d'accord. D'ailleurs Saint-Martin n'offre aucun reste, aucun vestige qui indique qu'une ville ancienne y a existé, tandis qu'à Cherbourg c'est bien différent ; on y a découvert beaucoup de médailles et d'objets gallo-romains. En 1689, lorsqu'on détruisit le *castellum de Carusbur*, on y trouva beaucoup de médailles gauloises en or ; il y en avait aussi de Jules César, de Néron, de Nerva et d'autres empereurs romains. Il y a 9 ans, lorsqu'on établit le chemin de fer, on trouva au Roule, à la porte de Cherbourg, plus de 2,000 monnaies romaines en or, des règnes d'Auguste, de Tibère et autres. Il y a à peu près 15 ans, on mit au jour dans la rue Notre-Dame, en creusant les fondations d'une maison, une douzaine de tombeaux anciens, tombeaux que j'ai étudiés ; ils étaient établis dans le sol avec des pierres et du mortier qui avait le caractère romain, c'est-à-dire que ce dernier se composait de matériaux grossièrement concassés. Ces tombeaux étaient orientés, et l'on trouva dedans des squelettes avec des monnaies du Bas-Empire à l'effigie, je crois, des Constantins. Leur orientation, leur construction, ainsi que les monnaies trouvées, indiquent selon moi, qu'ils étaient chrétiens et qu'ils devaient appartenir à l'époque mérovingienne. Tous ces faits ne prouvent-ils pas assez qu'à l'endroit où se trouve aujourd'hui Cherbourg avait existé précédemment une ville ancienne ? Je crois que l'on peut répondre par l'affirmative. D'ailleurs, en règle générale, les villes gal-

lo-romaines ont été continuées par les habitants qui ont succédé au peuple romain. Il y avait, il me semble, de fortes raisons pour qu'il en fût ainsi; d'abord parce qu'il est raisonnable de croire que les anciens avaient choisi des localités avantageuses pour s'y établir, et que les villes des Gallo-Romains ayant été détruites par suite des guerres civiles, leurs successeurs ont trouvé là des matériaux apportés à pied-d'œuvre pour construire leurs habitations. Il était donc rationnel de profiter de tous ces avantages, et c'est ce qui est arrivé pour beaucoup de nos villes. Pourquoi Cherbourg ferait-il exception?

Quant à la position certaine de *Coriallum*, je crois qu'il est bien difficile de la déterminer, et la discussion sur ce sujet me paraît devoir rester encore longtemps ouverte. Cependant, d'après mes observations et suivant l'opinion de beaucoup d'écrivains, je pense qu'il est raisonnable de croire que Cherbourg s'est élevé sur l'emplacement qu'occupait *Coriallum* dans les temps anciens. Les distances de la carte de Peutinger mises en avant, ont pour moi peu de valeur; car, comme j'ai essayé de le démontrer, elles peuvent être erronées dans beaucoup de cas. Au contraire, le faisceau d'objets gallo-romains trouvés à Cherbourg milite fortement en faveur de mon opinion; et ce qui fait encore pencher la balance pour Cherbourg, c'est que cette ville se trouve placée à l'embouchure d'une petite rivière, au fond d'une baie commode et sûre pour les navigateurs; tandis que Saint-Martin-Hague est situé à l'extrémité de la pointe de la Hague, battue sans cesse par les terribles vents du nord et du nord-est, et entouré de courants violents et très dangereux. Que les Normands, lors de leur arrivée dans les Gaules, aient choisi cet endroit dangereux pour venir s'abattre sur notre pays, cela se conçoit; ils étaient des pillards, et les oiseaux de proie cherchent

toujours les lieux les plus abruptes pour y établir leur demeure. Mais que le peuple romain, qui était fortement organisé sous le rapport du commerce et de la guerre, ait choisi ce lieu pour y fonder une ville, cela ne se conçoit pas.

Malgré les erreurs probables de la carte de Peutinger, il est évident qu'elle peut être d'un grand secours dans la connaissance des voies romaines du Cotentin et du reste de la France. Cette carte établit que deux routes sortaient de *Coriallum*, l'une se dirigeant par *Cosedia* (Coutances) *Legedia* (Avranches) à *Condate* (Rennes) ; l'autre allait de *Coriallum* à *Avaricum* (Bourges), par *Alauna* (Valognes), *Cronciaconnum* (St-Côme-du-Mont), *Augustodurum* (Bayeux), *Araegenus* (Vieux-Calvados), *Nudionnum* (Jublains-Mayenne), *Subdinnum* (le Mans), *Fines* (Waas), *Caesarodunum* (Tours), *Thassiaca* (Thésée), *Gabris* (Gièvre, Loir-et-Cher), et *Avaricum* (Bourges).

Si l'on pouvait retrouver des vestiges de ces routes au sortir de Cherbourg, cela serait concluant pour la position de *Coriallum*. La route qui se dirigeait sur Rennes par Coutances devait suivre le littoral et avoir existé dans les environs de la route actuelle de Cherbourg aux Pieux ; l'autre pourrait avoir suivi, ou à peu près, la route qui conduisait, il y a 70 à 80 ans, de Cherbourg à Bayeux, en passant par le hameau Quévillon, la Glacerie, Valognes, St-Côme-du-Mont, etc.

D'après les recherches que je viens de faire sur la route de *Coriallum* à *Alauna* (Valognes), j'ai constaté que l'on a trouvé, il y a 40 ans, en bâtissant une maison appelée le Rocher, appartenant à M. Canu et située au hameau Quévillon, une assez grande quantité de monnaies romaines en bronze. J'ai encore pu recueillir, des mains de celui qui a trouvé les monnaies, un grand bronze à peu près frustre, mais que j'ai cependant cru reconnaître, d'après la disposition de la barbe

et des cheveux, pour un des Antonnins. Cette maison est située à 200 mètres environ de la vieille route qui conduisait de Cherbourg à Valognes. Un peu plus bas, M. Digard dans sa propriété du Maupas, située également près du chemin dont je viens de parler, a aussi trouvé 60 haches gauloises ou gallo-romaines en bronze. Si j'ajoute à ces découvertes les 2,000 monnaies romaines en or trouvées également près de l'ancien chemin de Cherbourg à Valognes, à sa sortie de Cherbourg, on sera amené à conclure de ces diveress découvertes, en les rapprochant des quantités de monnaies et d'objets gallo-romains trouvés à Cherbourg même, que l'ancienne voie romaine sortait par là de Cherbourg, se dirigeant sur Valognes par les points que j'ai indiqués. Il est vrai qu'on ne trouve aucun reste de la route elle-même ; mais s'il n'y avait pas existé des établissements romains assez considérables, on n'aurait certainement pas trouvé les antiquités que j'ai signalées plus haut.

Je vais maintenant chercher à établir l'existence des chemins qui font l'objet principal de ce mémoire.

Il n'y avait vraisemblablement au moyen-âge, qu'une seule sortie de Cherbourg; le même état de choses devait exister au temps des Romains ; cela me paraît suffisamment attesté par la position de Cherbourg. Cette ville était entourée aux deux-tiers par la mer et les mielles, ces dernières étant des terrains bas et marécageux peu praticables, la seule sortie existait donc par la rue des Portes, la rue du Faubourg, son prolongement, la place du Cauchin et les Ruettes. La route se bifurquait comme elle se bifurque encore aujourd'hui ; une branche prenait à gauche, traversait la rivière Divette sur le pont François 1er ou sur un pont plus ancien ; l'autre branche prenait à droite, contournait la montagne de l'ancien télégraphe, passait sous la Roche-qui-Pend, remontait à l'é-

glise d'Octeville, là traversait la grande route actuelle de Cherbourg à Bricquebec, suivait la grande rue, passait à la Croix-Bonamy, tombait dans l'ancienne route des Pieux appelée le grand chemin ou le vieux chemin, dans lequel à quelques centaines de mètres de la Croix-Bonamy, M. Ragonde a reconnu des traces de voie romaine, et où je les ai reconnues moi-même; elle se dirigeait ensuite vers les Pieux en traversant les communes de Nouainville, Flottemanville, Sideville, Teurthéville, Bénoîtevilie, les Pieux, etc. Il ne paraît pas douteux que ce ne fut là la route de *Coriallum* à *Condate*. Les travaux de M. Ragonde ne laissent aucun doute à cet égard, car il a reconnu dans beaucoup d'endroits de cette route des traces de voies romaines.

Si je reviens maintenant à la route qui passait sur le pont François 1er, je trouve que cette voie traversait la grande route actuelle de Cherbourg à Valognes, contournait la montagne du Roule en passant par le Jardin-d'Amour, la ferme occupée aujourd'hui par M. Mabire, appelée le Haut-Marais; de là elle allait traverser la ferme du Maupas, appartenant à M. de Riencourt, remontait au hameau Quévillon, le traversait, marchait vers la Glacerie, traversait également ce village, et se dirigeait ensuite vers *Alauna*. On trouvera peut-être extraordinaire que les Romains aient fait un aussi long détour, en allant traverser la Divette au pont François 1er; cela s'explique tout naturellement; il n'était pas facile de traverser cette rivière plus près de Cherbourg, car les endroits occupés aujourd'hui par la place Divette et le bassin étaient alors, et il y a peu de temps encore, des marécages infranchissables. Il était donc nécessaire de passer cette rivière au delà de ces marais, à l'endroit où elle se resserrait. Le chemin dont je parle existe encore en partie aujourd'hui, et je crois que c'était par là que passait l'ancienne

route de Cherbourg à Valognes. Il est vrai qu'on ne retrouve pas de traces de voies romaines sur le parcours que je viens d'indiquer ; mais comme cette route a été tracée dans le rocher même, les Romains n'ont dû y établir que le *summa crusta* ou 4me lit, qu'il n'est point possible de reconnaître, parce qu'il a nécessairement disparu, ce lit se composant souvent de gros sable.

Pour moi, comme je l'ai dit, les 2,000 monnaies en or trouvées quelques pas plus loin que le pont François 1er, sur le bord de la route que j'indique ; les monnaies en bronze et les haches gallo-romaines découvertes à un kilomètre plus loin, au hameau Quévillon, en suivant toujours le même chemin, établissent suffisamment son existence dans l'antiquité.

Je ne veux pas terminer ce mémoire, sans dire quelques mots sur l'opinion de M. de Gerville, qui place *Coriallum* dans les Mielles, se basant sur ce que l'on y a découvert les ruines d'une maison romaine ainsi que des monnaies et objets gallo-romains. Tout en ayant un grand respect pour les travaux de ce célèbre archéologue, je ne puis m'empêcher de contester son opinion; elle l'a déjà été par M. Asselin, ancien sous-préfet de Cherbourg, savant aussi distingué qu'habile. En effet : il n'est pas probable que les Romains aient choisi ce lieu, parce que ce sont des terrains bas et marécageux et continuellement exposés aux envahissements de la mer ; la preuve aujourd'hui en est évidente, ils ont été déjà plusieurs fois envahis, tandis qu'il existait à quelques centaines de mètres à l'ouest, un plateau élevé, situé sur le bord d'un pont creusé par la nature, plateau parfaitement à l'abri des envahissements de la mer et de la Divette. C'est l'endroit où existe aujourd'hui Cherbourg; il offrait tous les avantages possibles, et a dû être choisi de préférence aux Mielles, et les substructions de son vieux château, détruit en 1689, établissent

qu'il était d'origine romaine. Quant à la maison que l'on a découverte dans les Mielles, elle ne fait qu'appuyer mon opinion. Dans les temps anciens comme de nos jours, il y avait des maisons aux abords des villes, et les romains avaient l'habitude d'établir leurs tombeaux le long des chemins. Je pourrais invoquer d'autres travaux en faveur de mon opinion. Je crois cependant devoir citer ceux de notre savant collègue M. Le Sens. Cet archéologue a établi d'une manière très claire que *Coriallum* était l'étymologie du mot Cherbourg, et il a prouvé dans une brochure qu'il a publiée que Cherbourg est situé à l'endroit où existait *Coriallum* dans l'antiquité.

En groupant tous les faits dont je viens de parler, il me paraît évident que les deux routes mentionnées par la carte de Peutinger sont retrouvées, et que la place de *Coriallum* était bien où se trouve aujourd'hui Cherbourg.

Il serait cependant à désirer que les archéologues de notre pays étudiassent avec soin les deux voies que je signale dans ce mémoire. Ce serait le moyen d'approfondir la question; pour moi n'étant pas né dans le pays, la tradition me manque, tandis que les archéologues originaires de Cherbourg et des environs pourraient, par leur science et leur tradition, m'aider à débrouiller d'une manière complète les deux voies que j'ai signalées.

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DU

VIEUX CHERBOURG

PAR

M. de PONTAUMONT,

Trésorier-Archiviste de la Société.

LE

CHATEAU DE TOURLAVILLE

EN 1666.

Au fond d'une fertile vallée des environs de Cherbourg, derrière un épais massif de hêtres et de chênes, se cache le manoir de Tourlaville, où il s'est passé d'effrayantes choses, et où, autrefois, le beffroi n'a jamais tinté minuit sans que le cœur du passant ait éprouvé douze battements à cette heure officielle des visions nocturnes. Demi-voilé, paraissant et disparaissant à chaque souffle du vent, ce château semble avoir été bâti par une sombre imagination, qui n'a pas créé les fantômes, mais qui les a perfectionnés ; qui n'a pas pris ses héros dans le monde réel, mais qui les a exhumés de ce monde sans nom, uniquement peuplé d'êtres fictifs.

Pour se livrer en conscience à l'étude du plan de ce sinistre édifice, l'architecte a dû se retirer à l'écart et se faire une vie conforme à sa vocation d'artiste infernal. Rien de terrible, en effet, comme les souterrains de Tourlaville, creusés, vers 1547, par ce sombre génie. Il avait dû consulter les fantômes, causer avec les revenants, appeler les farfadets, conférer avec les lutins et les aspioles. Le XVIe siècle n'est plus, le nôtre a bien changé : on ne croit plus à rien aujourd'hui. La mythologie des ombres a été détrônée, elle est tombée dans le néant. Nous sommes tous des esprits forts, et minuit n'est plus pour nous une heure formidable, mais simplement le milieu de la nuit ; nous souperions avec les spectres de Julien et de Marguerite de Ravalet, si ces infortunés donnaient encore à souper en leur manoir.

Le château de Tourlaville, construit dans le goût de la Renaissance avec tous les caprices élégants de l'architecture de cette date, est assis au fond d'une vallée où l'on aperçoit, par une clairière, Cherbourg sur sa nappe d'azur. Quand la bise d'automne, après l'avoir dépouillé de son frais vêtement, force ce suspect manoir d'étaler au jour les mystères de ses retraites ombreuses, au plaisir de la curiosité satisfaite se mêle un vague sentiment de terreur. Il y a un souffle sinistre dans les grands arbres qui l'entourent, et l'œil, en plongeant librement dans le vide des bosquets défeuillés, retrace à l'esprit les criminels projets que leur ombre a dû couvrir autrefois. Les touristes d'automne qui parcourent les environs si délicieux de Cherbourg n'entrent pas tous dans le manoir de Tourlaville. Après avoir dépassé son pont-levis chargé de lierre, la plupart aiment à détourner leur pensée de la mémoire lugubre des Ravalet et à reporter leurs yeux sur les fertiles campagnes d'alentour. Ils aiment à saluer d'un dernier regard ce rare soleil de la Manche, qui perce de

ses rayons encore chauds les bois dépouillés à demi de leur riche parure ; ils se complaisent à entendre dans le lointain les chants de l'alouette qui s'élance gaiement dans les airs.

Ceux des touristes qui s'enhardissent à pénétrer dans l'enceinte du château, ressentent aussitôt une impression mélancolique. Les grilles gémissent en tournant sur leurs gonds rouillés, et ils croient voir un pli de robe disparaître à travers les arbres, comme si l'âme d'une Ravalet s'enfuyait, surprise par leur approche. Les charmilles, non élaguées, les retiennent au passage par leurs rameaux et semblent les supplier de ne pas aller plus loin. La mousse et l'ortie ont poussé entre les dalles disjointes du kiosque oublié ; les roses, étouffées par les herbes officinales ont des parfums étranges qui donnent le vertige. Dans l'étang, l'eau noire croupit sous les vertes lenticules, et la tête de marbre d'un amour, jadis délicieux, est tronquée et camarde comme le masque de la mort.

Le château conserve encore un cachet de grandeur et d'élégance. La *Tour des Vents*, vaste bâtiment octogone qui le domine, étend ses murs noircis sous les anneaux nombreux de lierres épais. Du côté du préau, on remarque une sculpture fort belle précédée des ruines d'une vieille tour ronde, à meurtrières, souterrain et oubliettes, seuls restes du château de 1547. La façade de l'édifice est des plus élégantes : les croisées, à pilastres corinthiens, ont un entablement complet ; les portes sont d'un ordre ionique, ainsi que les fenêtres de la tourelle de l'est ; les soupiraux des caves sont du goût le plus délicat. La vieille tour ronde dont nous avons parlé ci-dessus a son entrée dans le préau par une porte au rez-de-chaussée. En cas d'assaut de l'ennemi, on avait dirigé sur le seuil de cette porte trois meurtrières : la plus grande correspondait diagonalement au 1er étage de la tour ; les

deux autres font face au détour de l'escalier tournant qui descendait aux oubliettes. Cette tour était en outre défendue par une dizaine de meurtrières. (1)

L'escalier qui conduit aux différents étages de la Tour des Vents, au lieu d'être tournant comme dans la plupart des donjons, se termine et recommence à chaque étage, de sorte que, pour arriver au sommet, il faut passer par toutes les salles intermédiaires. Toutefois, à partir de la porte du rez-de-chaussée, il devient tournant pour descendre plus bas et embrasse la circonférence entière de la tour. Là se trouve une porte qui mène à une salle sombre, enterrée du côté du préau, dégagée de l'autre côté, et communiquant elle-même avec une autre salle plus vaste située sous le château actuel. Celle-ci a une voûte soutenue par une double rangée de pilliers et donne encore issue dans une petite cour entre les murs d'enceinte du château et ceux de la première salle dont j'ai parlé ; la porte est bardée de fer. L'autre partie du château est occupée presque en entier par quatre grandes salles, à vastes cheminées de la Renaissance, à peintures et à devises retraçant de sombres souvenirs à ceux qui connaissent en détail les annales de Tourlaville. Le plafond du boudoir situé dans une tourelle triangulaire et celui du salon de la tour des Vents présentent des toiles mythologiques qui ne manquent pas de grâce. La plus importante des peintures du château et la mieux conservée est celle qui est placée sur la cheminée d'une des grandes salles du premier étage. Elle offre le portrait de Marguerite de Tourlaville, portant, par suite d'un anachronisme dû à Charles de Franquetot, seigneur en 1642, les modes du règne de Louis XIII. Elle est debout dans le préau, environnée d'amours aux yeux bandés,

(1) Le manoir de Tourlaville, par M. le Cte T. du Moncel, Paris, 1850. f° 3.

qu'elle repousse pour sourire à un seul dont les yeux sont sans bandeau. De la bouche de Marguerite part cette légende : *Un me suffit.* Dans les autres pièces du château, on lit encore d'autres inscriptions, dues également à Charles de Franquetot. On y remarque celles qui suivent : *Ce qui me donne la vie me cause la mort. — Sa froideur me glace les veines et son ardeur me brûle le cœur. — Même en fuyant on est pris.* Plus loin on lit ces deux vers :

Plusieurs sont atteints de ce feu,
Mais ne s'en guérit que fort peu.

Et ensuite des allégories avec ces légendes : *Ces deux n'en font qu'un* — et *Ainsi puissai-je mourir !*

Le château de Tourlaville a longtemps appartenu à une famille éteinte aujourd'hui, et dont le nom est marqué dans la tradition locale par une longue suite de crimes. C'est un Ravalet, seigneur de Tourlaville, qui assassine son frère ; c'est un Ravalet qui fait pendre des vassaux au gibet du château, parce que ces malheureux n'ont pas fait moudre leur blé au moulin seigneurial ; c'est un Ravalet sur lequel plana l'affreux soupçon d'avoir enlevé la femme d'un de ses écuyers et de l'avoir, après une orgie de nuit, tuée à coups de boule au milieu d'un jeu de quilles, dans un des fossés du château, où on la trouva au jour sanglante et inanimée. (1) C'est un Ravalet qui, pour se venger d'un sire de Houtteville, dont les ânes étaient venus accidentellement paître dans un de ses prés, brûla deux de ses fermes. C'est un Ravalet cité comme zélé ligueur, qui, pour se débarrasser d'un curé de Tourlaville censurant ses vices, l'assassina de sa propre main au

(1) A. Delalande, hist. des guerres de religion dans la Manche, p. 324. — Pinson de La Martinière, La Connestablie de France, p. 1009. — Asselin, Annuaire de la Manche, 1832, p. 231. — Fleury et Vallée, Cherbourg et ses environs, p. 59. — Couppey, Annuaire de la Manche, 1830, p. 267.



pied de l'autel, le jour de Pâques. Cette longue série de forfaits est terminée par le crime qui conduisit la belle Marguerite de Ravalet et Julien son frère à porter leurs têtes sous la hache du bourreau, en place de Grève à Paris, le 2 décembre 1603 (1). On retrouve quelques années plus tard un arrêt du parlement de Rouen qui condamne à la peine de mort cinq domestiques d'un Ravalet de Tourlaville, pour avoir tué leur maître dans la grande salle du château, au premier étage (2).

A la suite de cet arrêt, le nom de Ravalet disparut à Tourlaville. La famille qui le portait alla se fixer à Bayeux, où le dernier de ses membres s'éteignit en 1783 (3).

Le domaine de Tourlaville et son château passèrent, après le départ des Ravalet, dans la maison de Gyé. Elle le possédait à l'époque où se place le récit qui commence au chapitre suivant.

II.

RENCONTRES ET VISIONS SINISTRES.

Le 24 juin 1666, le château de Tourlaville, décoré de bannières et d'arcs de triomphe, était dans l'allégresse et avait oublié ses dates néfastes en changeant de maître. Ce jour, en effet, on voyait arriver, entre une double haie de vassaux armés de mousquets, son nouveau seigneur, baron de Gyé,

---

(1) Pierre de Lestoile, supplément au registre du journal de Henri IV, Edit. Michaud. p. 360 — Rosset, hist. tragiques de notre temps, p. 112. — Voir la note A.
(2) Voir la note B.
(3) Voir la note C.

Franquetot et autres lieux, qui venait visiter, pour la première fois, son château de Tourlaville, suivi d'une brillante société.

Sous l'arc de triomphe de lierre et de fleurs qui précédait la poterne, défilaient deux carrosses massifs à soupentes dorées et une suite nombreuse de cavaliers. Dans le premier de ces carrosses étaient une demoiselle de la riche maison de Lenoncourt, sa tante, abbesse de Saint-Loup d'Orléans, et le baron de Gyé. Dans le second venaient le comte de Maulévrier, les marquis de Louvois et de Villeroy, gentilshommes de la chambre de Louis XIV, et de Courcelles, directeur de l'arsenal de Paris. Autour de ces voitures s'avançait, richement monté, le chevalier du Boulay, ami de Courcelles et capitaine au régiment d'Orléans.

Il est utile, pour la suite du récit, de donner ici quelques détails sur ces divers personnages.

Robert, baron de Gyé, du caractère le plus chevaleresque, approchait de la quarantaine. Après avoir beaucoup aimé le monde à la cour de Louis XIII, il s'était épris de la vie des champs, et s'était retiré dans son château de Briseval; mais cette vie solitaire commençait à lui peser; il songeait au mariage quelquefois.

La demoiselle qui paraissait être l'objet de toutes ses attentions et de celles de ses amis était Sidonia de Lenoncourt, âgée de 16 ans et issue d'une des plus riches familles de Lorraine. Orpheline de bonne heure, elle avait été élevée dans un monastère d'Orléans, dont sa tante était abbesse. Grande, belle à ravir, millionnaire, elle avait été retirée du couvent par ordre de Louis XIV, qui voulait la marier au comte de Maulévrier, frère du grand Colbert. Mais Sidonia, très gâtée par l'hôtel de Soissons et douée d'un esprit fin et fantasque, s'était fait un plaisir de contrecarrer le projet du

roi, en appelant, comme concurrents de Maulévrier, plusieurs autres compétiteurs, qui étaient devenus promptement ses amants. Les mémoires du siècle ont conservé quelques détails sur l'extérieur de sa personne. Ses yeux, rapportent-ils, étaient d'un bleu-brun charmant et à demi fermés, ce qui leur donnait une expression de grâce indéfinissable ; elle avait la taille svelte et bien prise, les mains admirables. Elle mettait pour condition à son mariage de ne point quitter Paris, de ne jamais aller à la campagne et de faire toujours sa volonté sans contrôle (1).

Bien que cette dernière condition fut peu rassurante pour un mari, Maulévrier n'en avait pas moins continué ses assiduités ; d'autres concurrents n'en étaient pas moins venus se mettre sur les rangs près de lui. Ils étaient au nombre de trois, bien connus par toute la cour de St-Germain. C'étaient le marquis de Louvois, qui devint plus tard un des ministres de Louis XIV, le séduisant marquis de Villeroy et le marquis de Courcelles, qui n'avait pour lui que le mérite d'être neveu du maréchal de Villeroy et cousin du précédent.

A cette brillante pléiade était venu s'adjoindre le baron de Gyé. La figure, les grâces patriciennes et la fortune de Sidonia luico nvenaient. Il avait demandé sa main et n'avait pas été refusé. Il avait su mettre dans ses intérêts l'abbesse Marie de Lenoncourt, tante de la jeune personne ; mais le point le plus difficile n'était pas là. Il ne s'était pas rendu compte de la rude concurrence qu'à son âge il avait à soutenir et des mystifications qu'avec le caractère bizarre de Sidonia il aurait à supporter. Il avait cru avancer ses affaires et réconcilier Sidonia avec la campagne en la priant de venir passer quelque temps au château de Tourlaville, au milieu de fêtes cham-

(1) Mémoires de la marquise de Courcelles. p. 56

pêtres. En loyal gentilhomme, il avait invité en même temps ses rivaux, afin de mettre Sidonia en mesure de fixer enfin son choix. Il s'était donc rendu à St-Germain pour y prendre Mademoiselle de Lenoncourt, sa tante et les personnages que nous avons désignés plus haut. On s'était mis joyeusement en route, et, après un séjour de quelques heures à Carentan, à l'hôtel de Gyé, on s'était dirigé vers Tourlaville.

Dès qu'on eut mis pied à terre, on conduisit les deux dames à leur chambre. On avait disposé le salon bleu pour recevoir Sidonia. Les riches emblêmes du plafond, où les anciens seigneurs de Tourlaville avaient chiffré leurs emblêmes au milieu d'un labyrinthe de filets et de moulures d'or bruni, une rosace dorée, d'où pendait un lustre de vermeil, le sujet mélancolique et doux qui ornait le médaillon de la cheminée, tout était digne d'une beauté aussi romanesque que Sidonia. De chaque côté de la riche alcôve, décorée de panaches blancs et où des rideaux de damas de soie à crépines laissaient arriver un jour mystérieux, étaient placés deux meubles incrustés d'argent. Une mignonne cheminée de marbre bleu turquin, à lambrequins de cuivre ciselé, avec glace de Venise à biseaux, candélabres et pendule de même style, complétait l'ameublement de ce riant séjour.

Le 25 juin 1666. — Midi venait de sonner à l'horloge du château lorsque les convives du baron se réunirent dans la salle à manger. La charmante Sidonia, aux longues sévignés blondes, à la toque cerise balançant une plume blanche, au surtout bouton d'or sur robe de dentelle de Flandre, vint se placer à table à droite du baron. Aux pieds de Sidonia se roula en boule, la tête sur ses pattes comme sur un coussin, et balayant le parquet de ses longues oreilles soyeuses, un charmant petit chien au front bombé et aux taches de feu.

Ce matin, mon cher baron, dit Villeroy, après m'être levé

dès l'aube, après avoir dessiné sur le sable de votre jardin le sombre manoir de Tourlaville, la vallée qui le porte à regret et le parc qui s'incline de honte d'avoir couvert tous les crimes de vos prédécesseurs dans ce château (1), je me suis mis en route seul pour visiter les environs, et je suis arrivé sur une lande immense, où je n'ai pas tardé à m'égarer. Au milieu de mes perplexités, j'ai aperçu un pâtre mélancolique, assis sur un cromeleck, une houlette à la main et gardant un noir troupeau. J'ai galopé vers le pâtre pour savoir si j'étais éloigné du château de Tourlaville. Il m'a répondu que non, et, montant sur le cromeleck, il m'a montré, entre deux chênes inclinés, une des tourelles du château. Je lui ai demandé s'il avait entendu parler des crimes commis au temps des Ravalet. A ce nom le berger s'est arrêté brusquement et a manifesté une vive émotion ; son corps a paru frissonner ; son chien noir a hurlé rauquement. Seigneur, m'a-t-il dit, vous me faites-là une demande terrible et qui rouvre de vieilles blessures ; rétractez-vous votre demande ou persistez-vous? Je persiste, ai-je répondu. Jugez, a-t-il repris, si je les connais ! je suis le petit-fils de cet écuyer dont la femme périt sous les coups des Ravalet. Grand Dieu ! me suis-je écrié, vous le petit-fils de cette infortunée ! Oui, seigneur, lui-même ; mais regardez ce hêtre, — je le regarde. — C'est à l'ombre de cet arbre que mon aïeul se reposa lorsqu'il s'échappa du château de Tourlaville après avoir poignardé l'auteur du crime.

Mon cher Villeroy, dit ensuite le marquis de Louvois, j'ai voulu aussi ce matin visiter les environs de ce redoutable château, et comme vous j'ai rencontré le sinistre berger sur cette lande où les ajoncs s'agitent comme des revenants en

---

(1) Voir la note D.

peine de prières. Où sommes nous ici, berger, me suis-je écrié? A la ferme du sire de Houtteville, m'a-t-il répondu, au domaine détruit par les Ravalet. Mais la forêt qui l'ombrageait, qu'est-elle devenue? Incendiée, m'a-t-il dit, incendiée par les Ravalet. Guidé par le pâtre, je n'ai pas tardé à arriver près des restes de Houtteville. Des ruines sont amoncelées dans un vivier qu'elles ont comblé. La moitié du bâtiment est encore vigoureusement debout; un colombier bien conservé s'élève d'un graud bouquet de chênes, et offre l'image d'un soldat assistant à la dévastation d'un champ de bataille. Le pont-levis est ironiquement levé devant une muraille absente et sur un fossé sans eau comblé d'ajoncs; des bouleaux chétifs ont envahi les salles basses, et semblent s'y promener sur deux rangs comme des nains mystérieux. Un escalier monte vers des appartements qui n'existent plus. Le vent du Roule a ensemencé toutes les ruines et les a couvertes d'une végétation capricieuse.

J'ai été plus matinal que MM. de Villeroy et de Louvois, dit à son tour le marquis de Courcelles; aussi ai-je fait une rencontre bien autrement extraordinaire. Je couchais dans le boudoir brun; le sommeil fuyant mes paupières, je me suis levé après minuit, ai pris mon épée sous mon bras et me suis dirigé vers le souterrain dont vous m'avez parlé hier. Là, j'ai vu le spectacle le plus étrange. Au milieu d'un paysage riant, une châtelaine était assise entre deux adolescents qu'elle nommait Julien et Marguerite, et qui jouaient en une prairie émaillée de mille couleurs. Ils avaient dans leur corbeille les fleurs de la terre et les papillons du ciel. Les marguerites et les boutons d'or scintillaient sous leurs pas, dans une herbe verte et touffue; les chardonnerets voltigeaient à la portée de leurs mains. Tout-à-coup est survenu un violent orage qui les a forcés à la retraite. Aux lueurs

sulfureuses des éclairs qui blanchissaient la poterne, ils ont pris leur course vers un sentier menant aux oubliettes du château. La nuit a déployé toutes ses hallucinations ; les prunelles du hibou ont brillé à travers les branches sèches des arbres morts ; la lune a répandu une lumière terne sur un long souterrain en ruines, aux parois duquel étaient suspendus des squelettes de petits enfants. J'ai vu alors une vieille à mine ignoble tenant entre ses bras décharnés le corps inerte d'une belle jeune fille évanouie et poursuivant avec ce fardeau un adolescent qui, la figure bouleversée, les cheveux dressés d'horreur, fuyait avec rapidité. Des têtes de spectres s'avançaient curieusement par les interstices des ruines du souterrain et paraissaient jouir de cet affreux spectacle.

Bon Dieu ! s'écria Sidonia, quel conte faites-vous là, monsieur de Courcelles, et comment de pareilles horreurs ont-elles pu venir en rêve à un gentilhomme ! Ce n'est point un rêve, adorable Sidonia, j'ai vu dans ce château maudit, tout ce que je viens de raconter. C'est fort discutable, dit le baron de Gyé, en se penchant à l'oreille de l'abbesse, qui, prenant une prise de tabac d'Espagne dans sa boîte d'or, lui répondit : Laissons tout cela, baron, et faisons ici comme pour la bonne chère et la politique : ne pénétrons pas trop les secrets des cuisines et ceux des cabinets. C'est évident, ajouta étourdiment Courcelles, madame aime mieux qu'il y ait un plat de plus au château, et que le vin y soit bon.

On en était là lorsqu'on entendit des psit! psit! dont nous parlerons au chapitre suivant.

III

FÊTE DE NUIT.

La nuit commençait à étendre ses voiles sur le château de Tourlaville quand un cortége de musiciens, conduits par le baron de Gyé, se présenta à la porte de la chambre de Sidonia afin de la mener à un bal préparé pour elle dans le parc. Ce cortége se composait de vingt-quatre rebecs et hautbois qui faisaient retentir de leurs accords les voûtes du château, et marchaient précédés par deux négrillons, vêtus de satin rouge, et portant les bannières de la maison de Lenoncourt.

Sidonia eut achevé sa toilette à neuf heures; elle parut près de sa tante, dans une litière ornée de fleurs. La noblesse du pays, invitée à cette fête, avait pris place sur une magnifique estrade disposée sur le bord de l'étang, illuminé par un nombre incalculable de torches. Le ciel n'avait pas un nuage, on n'entendait pas un soufle dans le grand bois; le coup d'œil était enchanteur. Cette salle de bal avait pour dôme un ciel resplendissant d'étoiles, et pour miroir une nappe d'eau embrasée de feux et réfléchissant les silhouettes bleuâtres des hêtres gracieusement arrondis en forme de parasols. L'étang était couvert d'élégantes nacelles remplies de faunes qui poursuivaient d'autres nacelles où des dryades fuyaient en dansant.

Sidonia avait une robe d'or chargée de pierreries, une coiffure d'émeraudes, des bagues à tous les doigts et un collier de diamants si miraculeux au dire d'un témoin oculaire « qu'homme vivant ne le pouvait nombrer ni priser. » Son pied mignon chaussait sans peine de petites mules brodées de perles qui lui avaient été données par Anne d'Autriche à l'occasion du mariage espéré avec le frère de Colbert.

Elle parut si belle en arrivant dans le bal, conduite par le

seigneur de Tourlaville, que tous les gentilshommes restèrent dans l'étonnement et l'admiration.

Le ballet commença et fut charmant. Lorsque les violons enlevèrent par leurs élans ces danseurs et que Sidonia eut déployé une grâce qui n'appartenait qu'à elle, la verte feuillée résonna au loin d'applaudissements. Les dames elles-mêmes, restées muettes jusqu'alors devant cette merveilleuse beauté, entourèrent l'abbesse d'Orléans pour la féciliter sur son incomparable nièce.

Après que Sidonia eut touché légèrement à une collation de fruits d'Italie, servie pour elle au pied d'une statue de l'Amour en marbre blanc, elle prit gracieusement le bras du seigneur de Tourlaville afin de se promener au frais sur une des terrasses du château. A cette marque publique de faveur, Louvois eut la tête inquiète et hébétée; Maulévrier sentit, au milieu d'un menuet, ses jambes molles et ses bras lourds; Courcelles se raffermit le cœur dans une large coupe de vin de San-Lucar, et, suivi du chevalier du Boulay, se glissa dans une charmille pour observer nos amants.

Ah! monsieur de Gyé, dit Sidonia en tournant vers le baron des yeux languissants, que votre fête improvisée est aimable et combien je vous en sais gré! Vous avez dansé à ravir tout à l'heure, mademoiselle, répondit-il. Vous trouvez, reprit négligemment Sidonia; quoi qu'il en soit, continua-t-elle ironiquement, ce compliment me flatte beaucoup, car n'êtes-vous pas aussi vous-même un danseur parfait.

Courcelles et du Boulay sourirent dans leur cachette de feuilles.

Je vous amène ici, dit Sidonia, parce que là bas dans le bal toute parole est écoutée. J'ai une explication franche à vous faire; je sais par ma tante les sentiments que vous manifestez pour moi et je ne veux pas vous laisser plus long-

temps dans les espérances que ces sentiments comportent. Monsieur de Gyé, vous êtes un homme comme je les aime, et je ne veux point prolonger vos peines à mon sujet. Je serai vraie avec vous. Je vous supplie donc de ne plus m'aimer et de m'oublier tout-à-fait.

Gyé tourna vers Sidonia un regard passionné et lui dit : Vous, mademoiselle de Lenoncourt, vous me priez, vous qui m'êtes si supérieure par vos charmes, votre esprit et votre âge. Ainsi voilà qui est convenu, vous me pardonnerez, ajouta-t-elle, mon étourderie, et quand vous aurez renoncé à moi par nécessité d'abord, puis pour vous rendre à ma prière, alors vous remplacerez cet amour par une sincère amitié que vous viendrez me présenter et qui sera cordialement accueillie. Non, mademoiselle, ce que vous m'offrez là est impossible, et je n'accepte point une telle proposition. Comment, dit Sidonia, vous repoussez mon amitié? Non ! non ! pas d'amitié, mademoiselle, j'aime mieux mourir d'amour que de vivre d'amitié. Vous m'aimez donc bien? demanda-t-elle. Oh ! au point d'en mourir, soit que vous me chassiez, soit que vous m'écoutiez encore, répondit le baron. Puis, au bout d'un court silence et après avoir parcouru des yeux les profondeurs du feuillage : Alors c'est un mal sans espoir, dit-elle d'un air charmant, un mal qu'il faut traiter par les adoucissants. Ça, donnez-moi votre main...

Dans ce moment Sidonia poussa un grand cri, dont nous connaîtrons le motif au chapitre suivant.

IV

LA MULE D'ANNE D'AUTRICHE.

Au moment où le baron de Gyé, tombé aux genoux de Sidonia, portait ses lèvres sur sa belle main, celle-ci fit un pas en arrière et sentit échapper une de ses mules. Elle

poussa aussitôt un cri perçant, car cette mule était fort précieuse, provenant, ainsi que nous l'avons dit, d'un don fait à Sidonia par la reine-mère.

Courcelles et du Boulay furent les premiers à accourir; Louvois et Maulévrier ne tardèrent pas à arriver, suivis d'un grand nombre de gentilshommes. On reconnut le motif de l'alarme. La mule de la reine avait disparu à travers une lézarde qui existait au pavé de la terrasse du vieux manoir, et l'embarras était de l'aller reprendre où elle était tombée. Cette lézarde communiquait à des souterrains où, de mémoire d'homme, l'on ne pénétrait plus, et nul ne se sentait le courage d'entreprendre une descente aussi périlleuse. Le baron de Gyé reconnut sur-le-champ qu'à lui seul appartenait de tenter les dangers de cette recherche. Faisant apporter cent brasses de cordes, il se tourna vers Courcelles et du Boulay pour les inviter à passer ces cordes sous ses bras à l'effet d'opérer sa descente; mais Courcelles et du Boulay avaient subitement disparu. Louvois et Villeroy les remplacèrent et nouèrent fortement la corde autour du corps de l'intrépide baron, qui se dirigea aussitôt, au milieu de la consternation générale, vers une tourelle dont la porte basse était défendue par des buissons hérissés comme des chevaux de frise. Il se fraya un passage à travers ces épines, en y laissant en ôtage des lambeaux de ses vêtements, et arriva au bord d'un soupirail, dans lequel il descendit en donnant l'ordre de filer la corde jusqu'au bout.

Sidonia pleurait d'attendrissement.

Pendant ce temps, le baron s'enfonçait résolument dans l'abîme, où l'illumination lointaine du bal, pénétrant par les lézardes des murs, donnait à tout des reliefs effrayants. Les hautes herbes qui tapissaient les parois de la tour recevaient une clarté livide, plus lugubre que la nuit du tombeau. Le

baron descendait toujours, et la corde qui le soutenait était à peu près à sa fin lorsqu'il sentit sous ses pieds un cimetière hérissé de squelettes ensevelis sous un voile de plantes étranges. Le baron de Gyé s'arrêta sur ce terrain suspect, où une multitude de reptiles s'agitaient dans une nuit profonde. Il alongea courageusement la main sur ce terrain immonde pour y rechercher la mule de Sidonia qui devait y être tombée. Il en était là quand il entendit sonner deux coups d'horloge. Voilà qui est bien singulier, dit-il, ce n'est point un rêve, j'ai compté les coups et la vibration roule encore dans la tour. Il y a donc un beffroi dans ces oubliettes? Ces paroles furent brusquement interrompues par des sons mélodieux qui semblaient monter du pied de la tour. C'est sans doute la harpe de Marguerite de Ravalet, dit en lui-même le baron qui s'avança du côté d'où venaient les sons. Les accords cessèrent aussitôt, et une ombre blanche se glissa dans les hautes herbes de la tour. Cette disparition fut le signal des épouvantables scènes qui commencèrent. La tour trembla sur ses vieux fondements avec un bruit si formidable qu'on eut dit qu'elle était habitée par tous les hôtes de l'enfer. Des cris étranges qui n'appartenaient pas à des poitrines d'hommes, se mêlaient à des sifflements brisés, et le baron entendait des mots isolés, des phrases sans suite, des paroles lamentables, prononcées dans une langue sans nom, puis de longs éclats de rire qui allaient s'éteindre dans un concert général de sanglots et de râles affreux, comme si tous les gibets de Normandie eussent fonctionné sur cent misérables voués au bourreau. Tout cela était accompagné de plaintes du vent, de bruissements de feuilles, de ferraillements de fossoyeurs, de glas de cloches fêlées, de frôlements de suaires, de cliquetis de glaives, de souffles de fantômes, de toutes les désolantes harmonies qui s'élèvent des lieux funèbres où l'âme pleure, où la vie se fait mort.

Tout à coup ces bruits étranges cessèrent ; l'aube parut et un long rayon d'or, pénétrant dans le souterrain, montra, à peu de distance, aux yeux éblouis du baron, la mule de Sidonia, à laquelle était attaché un parchemin. Il prit cette pièce, qu'il lut en s'approchant d'une lézarde du mur de la tour. Jugez de sa surprise lorsqu'il vit qu'elle était le procès-verbal des scènes de la nuit et qu'elle portait les signatures suivantes en caractères sulfureux : — Marguerite de Valois, ombre vaine. — Jean de Ravalet, sieur de Tourlaville, goule. — Maistre Jean de Ravalet, sieur du Rozel et abbé de Hambye, revenant. — Ravalet, sieur de Sideville, farfadet. — Marguerite, aspiole. — Julien, fantôme errant. = Le valet du bourreau, jeune spectre. — Chœur des greffiers du Châtelet de Paris, vieux spectres.

Le baron de Gyé, heureux d'avoir retrouvé la mule précieuse agitait en tous sens la corde qui avait assuré sa descente dans ce lieu, et donnait ainsi à ses gens le signal pour le retirer du gouffre. On comprit ce signal et bientôt les poulies, criant sur leurs rouets, eurent rendu le brave baron à ses nombreux amis. Mais quelle ne fut pas sa surprise quand il apprit, de l'abbesse, de Maulévrier, de Louvois et de Villeroy, que Sidonia, ayant définitivement fait choix de Courcelles pour mari, venait de partir avec lui pour St-Germain !

On sait comment ce mariage tourna et que Sidonia de Lénoncourt mourut pauvre et délaissée en 1685, à l'âge de 35 ans.

Le château de Tourlaville appartient aujourd'hui à la famille de Tocqueville qui l'habite pendant l'été.

NOTES.

NOTE A. — Le père de Marguerite et de Julien de Ravalet se nommait Jean et leur mère Magdelaine de La Vigne. Cette dernière avait une sœur qui devint abbesse du couvent de Valognes et qui est mentionnée dans l'acte ci-après : « Charlotte de La Vigne, abbesse du couvent de Valognes, » acheta, le 16 août 1654, de Jean Le Verrier, sr de la Va- » lette, un tenement de terre à Alleaume, moyennant 22,355 » liv. » (*Registre des Tab. de Valognes, f° 292*) Elle était petite nièce de Robert Soisson, auteur du singulier livre intitulé : *Alfabet nouveau de la vrée ortographe, dédié au Roy Henry IVe*, par R. Soisson, equier du Vile de Valonnes en Normandie. *Paris, Jacq. Planchon*, 1609. Cette abbesse avait une nièce, Anne de la Vigne, qui brilla dans la poésie. Le recueil de Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris (T. 9, f° 1045), contient une pièce de vers qui lui fut adressée par Descartes et qui commence par ces mots : Merveille de nos jours, belle et sage héroïne, etc.

NOTE. B. — Les crimes étaient si communs dans cette famille de Ravalet qu'on trouve, dans une autre commune des environs de Cherbourg, des traditions qui en mentionnent de nouveaux. Il existe à Saint-Christohe du Focq, à 13 kilomètres de Cherbourg, un gracieux petit château qui appartient aujourd'hui à M. de Gouberville-Virandeville. Avec son escalier extérieur, ses soupiraux fouillés, sa tourelle à toît de poivrière suspendue à l'angle du couchant, sa tour octogone, ses escaliers à vrille de pierre, ses tympans de porte, sa grande salle et son petit boudoir à mignonne cheminée, à hautes et fines colonnettes de calcaire, éclairé par deux fenêtres àmailles de plomb, ouvrant sur un verger ombreux et mélancolique, on reconnaît de suite une copie réduite du

château de Tourlaville. Ce gentil manoir fut en effet bâti par une Ravalet.

En 1544, Philippe Le Fillastre s'étant fait anoblir acheta la seigneurie de St-Christophe. Guillaume, son petit-fils, épousa en 1611 Madelaine Dursus, qui mourut en 1626, laissant un fils nommé Philippe. Guillaume Le Fillastre, son père, se remaria l'année suivante et eut le malheur d'épouser Gabrielle de Ravalet, nièce du seig. de Tourlaville. (*Chamillard, recherches, f° 473*). Cette union fut malheureuse et Guillaume Le Fillastre mourut subitement en 1645 au moment où il venait de terminer la construction de son château. Il ne laissait pour héritier que son fils Philippe, issu de son premier mariage. Celui-ci pour éviter les mauvais traitements et les embûches de sa belle-mère, servait depuis deux ans dans les gendarmes écossais de la garde du roi. Revenant en congé après la bataille de Lens où il avait été blessé, le jeune homme prenait le chemin de son domaine de St-Christophe, lorsque Gabrielle de Ravalet résolut de se débarrasser de cet héritier incommode par un des crimes familiers dans sa maison. A cet effet elle fit creuser une fosse dans son jardin et chauffer le four domestique pour y faire jeter le jeune Philippe à son arrivée au château. Mais la Providence veillait sur cette tête innocente. Un vieux domestique courut au devant de son jeune maître et le prévint de tout. Des archers de la maréchaussée vinrent pour arrêter la veuve Le Fillastre qui, pour échapper à la main de la justice, se précipita par la fenêtre de sa chambre et se tua. Un abbé du Vœu et plusieurs notables de St-Christophe, parmi lesquels figurent les Robinot d'Ennemont et les Prévery, ne permirent pas qu'on inhumât le cadavre de Gabrielle de Ravalet dans le cimetière ; il fut placé dans un cercueil de pierre et enfoui dans un angle obscur du jardin du presbytère. Cette inhumation eut lieu

sous l'abbé Giles Lecanu, desservant de St-Christophe en 1649. (*Billy, hist. eccl. f° 670.*) Vers 1830, en reconstruisant le presbytère, on trouva, sous une petite voûte de maçonnerie, le cercueil en question. Le 29 septembre 1864, M. de Gouberville voulut bien me montrer en détail le petit château qui fut le théâtre de ce drame lugubre, et M. Panier, curé de St-Christophe, m'indiqua dans son jardin l'emplacement où fut découvert le cercueil de Gabrielle de Ravalet.

NOTE C. — Le dernier membre de la famille de Ravalet-Tourlaville mourut en 1733 dans sa terre de la Ferté, près Bayeux. Dans sa vieillesse il avait épousé la fille, fort jeune, d'un mégissier du lieu qui lui avait apporté du bien. Mgr de Luynes, évêque de Bayeux, lui reprocha un jour cette mésalliance. Ma foi, monseigneur, répondit Ravalet, la vilaine était jolie.

NOTE D. — Voici la liste des anciens possesseurs du château de Tourlaville qui sont parvenus à ma connaissance.

1° 1404, Jehan Le Moigne, escuyer (*Bibliothèque impériale. Cabinet des titres, 1re série des originaux, au mot moine. Quittance avec sceau portant chevron cantonné de trois étoiles*). — 2° Guill. Dufou. — 3° 1495, Robert d'Anneville. — 4° Jean Giron. — 5° 1518, Jehan Geroesme, napolitain. — 6° 1536, Jean Vipart. — 7° 1555, Jacques Ravalet. — 8° 1600, Jean de Ravalet, marié à Magdelaine de la Vigne. — 9° 1641, Jean de Ravalet, marié à Scolastique de Marguerie. — 10° 1654, Charles de Franquetot. — 11° 1666, Robert de Franquetot. — 12° 1713, Hervé de Crosville. — 13° 1721, Jean-Baptiste de Crosville. — 14° 1749, Hervé Fouquet. — 15° 1789. Clerel de Tocqueville, dont l'un des fils possède aujourd'hui le château légendaire de Tourlaville qu'il vient de faire restaurer dans le goût de la Renaissance.

BANC DE DUMOURIEZ

A L'ÉGLISE DE SAINTE-TRINITÉ

1778.

Les archives de notre société possèdent un mémoire dont l'objet est mesquin, mais qui a l'avantage de permettre d'étudier dans le vif le caractère d'un homme dont l'Europe connaît le nom. Nous avons nommé le général Dumouriez, qui fut directeur de notre société académique (1) et notre concitoyen pendant près de 12 ans.

Ce mémoire fut adressé par M. Dumouriez au procureur général du parlement de Normandie, et renvoyé par ce magistrat aux marguilliers de Sainte-Trinité de Cherbourg pour se justifier de griefs à eux imputés au sujet d'un banc de leur église.

Avant de transcrire ici cette pièce inédite qui date d'octobre 1778, il est bon de faire remarquer qu'à cette époque Dumouriez avait 39 ans ; qu'il était colonel, chevalier de St-Louis, et qu'il arrivait à Cherbourg en qualité de commandant de la ville et de la presqu'île du Cotentin. On sait qu'il était né à Cambray le 27 janvier 1739, de F.-G. Dumouriez, commissaire des guerres. Dans le principe le nom patronymique de sa famille était *Duperrier* ; celui de *Dumouriez* avait été adopté pendant le XVI[e] siècle, par suite du mariage d'un de ces ancêtres. Son père avait voulu, à la suite de bonnes études chez les jésuites du collége Louis-le-Grand, lui faire suivre la carrière administrative de la guerre, mais le jeune Dumouriez, d'un caractère ardent et inquiet, s'y était refusé et avait obtenu un brevet de cornette de cavalerie.

---

(1) Le 1[er] septembre 1780.

Dans les paragraphes qui vont suivre, ceux qui sont en italiques appartiennent à M. Dumouriez; ceux en caractères ordinaires donnent les réponses de la fabrique de Sainte-Trinité.

Le commandant de Cherbourg a demandé le banc dont s'est emparé la fabrique.

Ce banc a été cédé à la fabrique le 26 avril 1776 par la confrérie de la sainte Vierge à qui il appartenait depuis son institution en 1466. Elle a des preuves de la possession dans les autres siècles comme dans celui-ci. Ces preuves ont passé sous les yeux de M. de Miromesnil, premier président du parlement de Normandie, lorsqu'il pacifia, par sa décision du 21 juin 1765, le procès qui subsistait entre les confrères et les marguilliers de l'église de Cherbourg, laquelle pacification a été agréée par une délibération générale de tous les habitants, assemblés au banc de l'œuvre le 27 octobre de la même année, et par une autre délibération de tout le corps de ville faite en leur hôtel le 28 novembre 1766.

Parce qu'il est de notoriété générale qu'il a toujours été celui des commandants.

Les anciens titres de l'église, les monuments, la structure même du banc, les coffres et armoires renfermés dans le siége et le dossier, ses inscriptions, tout se réunit pour annoncer que ce banc a toujours été celui de la confrérie de la Vierge, et rien n'apprend qu'il ait été celui du commandant. La confrérie a, dans ses archives, les comptes de ses receveurs depuis trois siècles, où sont consignées les preuves de la possession et de l'entretien de ce banc. Mais, pour ne laisser rien à désirer sur cet objet, on dira à M. Dumouriez que le compte de 1715 s'exprime ainsi : « Payé à Baubet et Deslongchamps (menuisiers) pour une barre où est écrit : « Réédifié par les confrères Notre-Dame. » Celui de 1725 porte :

« Pour avoir fait raccommoder le banc du côté de Saint-Jacques, payé au menuisier et au serrurier, etc., suivant leurs quittances des 12 et 15 février 1725. » Peut-on contredire ces titres, puisque le banc en question tient à l'autel Saint-Jacques? Les confrères ont donc été les maîtres de le céder à la fabrique.

Parce qu'il est le plus honorablement placé.

S'il est le plus honorablement placé, il n'en convient que mieux à la fabrique, qui, sans contredit, doit avoir la place la plus honorable de l'église. C'est l'usage observé dans tout le royaume.

Parce que ce n'est que depuis deux ans que la fabrique l'a usurpé.

La délibération du 26 avril 1776 est en règle; il n'y a donc point d'usurpation.

Parce qu'il restait vacant.

Après la mort de M. de Francy, commissaire aux classes, à qui on avait permis de s'y placer pendant les contestations au sujet de la confrérie de la Vierge, on avait fait fermer ce banc à la clé et personne ne s'y plaçait. Cela a duré très peu de temps.

Alors même le major de la place fit les plus vives représentations aux marguilliers, qui n'y firent aucune attention.

Jamais le major de la place n'a paru à une seule des délibérations de la fabrique, et jamais il n'a fait de représentations ni au corps des marguilliers, ni à aucun d'eux en particulier. Ceux qui étaient en excercice en l'année 1776 et ceux qui ce sont trouvés à la dernière délibération convoquée pour faire réponse à ce mémoire assurent qu'il ne leur en a jamais parlé.

Le curé n'y donna pas non plus son consentement.

Ce fut M. le curé lui-même qui présida à la délibération du

26 avril 1776, et il atteste qu'elle passa de l'avis uniforme des délibérants.

Ayant dit lui-même au commandant que, depuis 20 ans qu'il est curé, il avait toujours vu le banc appartenir au commandant.

Il n'y que 14 ans que M. Le Therouilly est curé à Cherbourg, et depuis 14 ans il n'a résidé aucun commandant en cette ville. Il est vrai qu'ayant été quelques années auparavant vicaire, il a vu M. de Copley placé dans le banc en question, sans savoir comment et à quel titre il l'occupait. Il n'en a pas dit davantage à M. Dumouriez.

La famille de Matignon, qui avait le gouvernement de Cherbourg, occupait ce banc dont la fabrique s'est emparée, qui a toujours été nommé le banc des dames, parce que les dames de cette famille s'y plaçaient.

La maison de Matignon a toujours résidé à Thorigny. Elle n'a jamais eu de banc dans l'église de la Sainte-Trinité de Cherbourg. Ces dames ne se plaçaient pas dans le banc en question, puisqu'elles n'ont jamais eu de demeure fixe en cette ville, où elles n'ont paru que dans des circonstances momentanées. Lors du mariage de Henri de Matignon, gouverneur, avec la fille du baron de la Luthumière, commandant en 1648 et avant 1689, date de la démolition du château, il y avait une église dans cette forteresse, en laquelle étaient les bancs des gouverneurs et commandants. On y baptisait leurs enfants et ils y avaient leur sépulture.

La famille de Fontenay, qui avait la lieutenance de roi héréditaire, possédait un grand banc situé dans la chapelle Saint-Michel, qu'elle garda ; mais, lorsque la famille de Matignon cessa de résider à Cherbourg, celle de Fontenay continua la possession du banc du gouverneur, dans lequel les dames de Fontenay allaient se placer pour entendre la prédication, et tout le temps que la

famille de Fontenay a exercé la lieutenance de roi, personne ne s'est avisé de disputer le banc du gouverneur et de s'en emparer.

Le banc dans lequel la famille de Fontenay venait quelquefois à la messe dans l'église de la Très-Sainte-Trinité, était un banc de particulier, et non de lieutenant de roi. Les dames de Fontenay venaient alors, au moment de la prédication, prendre place dans le banc de la confrérie, comme a fait Mme Dumouriez, et alors, comme à présent, on recevait ces dames avec honnêteté et politesse. Les places où les confrères avaient coutume de les faire placer étaient appelées pour cet effet les *places des dames*, mais ce banc n'en appartenait pas moins à la confrérie de la sainte Vierge, comme il a été justifié à M. de Miromesnil, en conséquence de quoi il a porté sa décision du 21 juin 1765. Les confrères de Jésus ont un banc appelé le *banc des capitaines*, où se sont quelquefois placés les capitaines de la milice bourgeoise. A-t-on jamais vu ces derniers vouloir en disputer la propriété?

Les marguilliers font exprès une confusion du banc du gouverneur et de celui du lieutenant de roi, dont la possession existait ensemble et séparément.

On ne fait aucune confusion, puisqu'on nie formellement que le gouverneur, le lieutenant de roi et le major de place aient de banc dans l'église, attachés à leurs places, et on abandonne toutes preuves à ce contraires.

Le marquis du Térail n'étant point marié, a occupé, comme de raison, la première place dans le chœur ; mais le banc du gouverneur est resté intact et personne n'a pensé à l'usurper.

Il n'est dû au commandant qu'une place personnelle dans le chœur. On ne connaît aucuns arrêts ni réglements qui lui en attribuent d'autre. La résidence de M. du Térail à Cherbourg n'a point empêché les confrères de la Vierge de se placer dans le banc en question, comme dans un banc qui leur appartenait.

Lorsque le baron de Copley a été nommé commandant à Cherbourg pendant la dernière guerre, comme il était marié, il a exigé son banc dans l'église, et il a pris celui qui avait toujours appartenu aux gouverneurs. Il en a joui pendant sept à huit ans qu'il a commandé à Cherbourg.

M. de Copley vint à Cherbourg dans le temps que quelques uns des confrères de la Vierge avaient suspendu leurs fonctions par les suites d'un procès qui a duré douze ans, et comme les bancs de cette confrérie étaient inoccupés, on lui indiqua un de ces bancs pour y placer sa famille.

Quant à l'occupation qui a été faite de ce banc depuis le départ du baron de Copley par M. de Francy, commissaire de la marine, c'est une tolérance qui était fondée sur le droit même du banc, parce qu'au défaut d'un commandant, le major de place ayant son banc particulier, le commissaire de la marine était l'homme du roi le plus considérable. Il ne lui fut donné qu'à condition qu'il le rendrait s'il venait un commandant.

La tolérance qu'a eue la fabrique pour M. de Francy, commissaire aux classes, après le départ de M. de Copley, pendant que le procès de la confrérie subsistait encore, ne donnait aucun droit à ce commissaire à qui, par aucuns réglements, il n'est dû de banc par rigueur de droit. Ses prédécesseurs n'en ont jamais possédé à Cherbourg. On n'a jamais vu non plus que les commissaires aux classes soient les représentants d'un commandant pour les fonctions. M. Le Sauvage, qui était major de place au temps du baron de Copley, se plaçait dans le chœur et n'avait point de banc particulier.

Quant au droit que les marguilliers prétendent leur avoir été cédé par les confrères de la Vierge, c'est un abus. Cette confrérie occupe le banc qui est auprès de la chaire, en face du banc

du gouverneur ; elle n'a jamais pu avoir deux bancs, quand même elle aurait été assez nombreuse pour les occuper.

La confrérie a été, dès son origine, assez nombreuse pour occuper ces deux bancs qui sont en face l'un de l'autre, et qui s'étendaient même autrefois jusque vis-à-vis les autels de la sainte Vierge et de saint Jean, comme on le peut voir encore par la suite de la menuiserie de ces deux bancs. Ainsi les confrères occupaient alors toute la partie de l'église qui est en face du chœur, comme si le tout n'eût fait qu'un seul banc partagé par la grande allée. On l'établirait si la chose n'était pas étrangère à la contestation présente.

D'ailleurs, elle n'est composée que des mêmes marguilliers, qui prétendent ainsi occuper une double place sous deux dénominations : cela est d'autant plus vrai, qu'il est mis dans les statuts qu'on ne recevra dans cette confrérie personne qui n'ait été marguillier.

Les marguilliers et les confrères de la sainte Vierge ne sont pas la même chose, puisqu'aucun des marguilliers actuels et en charge ne sont de cette confrérie. Les statuts n'exigent point non plus que tous les confrères aient été marguilliers, puisqu'il y en a qui ne le sont pas. Les statuts ont été produits dans le procès dont M. de Miromesnil a été médiateur. Il est vrai que dans une délibération, postérieure à la décision de M. le premier président, il a été arrêté qu'on ne recevrait pour confrères que des gens en place, comme échevins, marguilliers, etc., pour répondre aux lettres-patentes du mois de mai 1718, où il est question de cette confrérie.

En outre, chacun des marguilliers ou des confrères a, dans l'église, son banc particulier ; ainsi il se trouve qu'ils ont chacun trois places à occuper.

La plupart des confrères ont leurs bancs de famille ; les

marguilliers ont aussi leurs bancs comme d'autres bourgeois. Dans quelle église du royaume la chose est-elle autrement? S'il ne faut qu'une place dans l'église à chaque individu, M. le commandant doit se contenter de la stalle qu'il a dans le chœur, et madame son épouse, de la place qu'elle est venue occuper dans le banc de l'œuvre ; car, on ne craint point de le répéter, aucun réglement n'a ordonné que l'épouse d'un commandant ait un banc personnel.

Tout est contradiction dans cette délibération. Si on avait résolu de mettre une chapelle à la place de l'ancien banc de l'œuvre, il ne fallait donc pas y construire de banc pour le commandant de la place et le commissaire de la marine. On n'avait donc pas dessein d'y faire une chapelle ; car il était indécent de placer les gens du roi à une extrémite de l'église pour les déplacer ensuite.

Le banc d'un commandant situé dans une chapelle en face de la chaire ne serait point placé indécemment ni à l'extrémité de l'église. La construction de la chapelle, pareille à celle du Saint-Sacrement, serait exécutée sans la refonte générale des cloches qui a épuisé les fonds de la fabrique depuis quatre ans ; mais elle ne perd point de vue cet objet d'agrandissement, nécessaire pour une ville peuplée qui n'a qu'une seule église.

Tandis que les marguilliers et les confrères jouissent seuls des places honorables et fixes.

On voit, dans toutes les églises du royaume, les bancs de l'œuvre et ceux des confréries occuper les places les plus honorables ; mais ceux de l'église de Cherbourg ne sont ni attenants au chœur, ni précisément en face de la chaire, au lieu que la chapelle projetée serait tout-à-fait vis-à-vis la chaire.

Le commandant actuel étant seul en arrivant à Cherbourg, s'est placé dans le chœur ; mais lorsque son épouse est arrivée, il

a demandé aux marguilliers un banc convenable. Il est vrai que la commandante a été menée à un banc situé près une des portes de l'église ; mais les propriétaires de ce banc sont venus se placer à côté d'elle.

Mme Dumouriez est allée se placer dans un banc où était anciennement celui de la fabrique, en face de la chaire, dans l'aile droite de l'église. Elle y a été conduite par M. Dumouriez, par le marguillier en charge, et par M. le lieutenant-général de l'amirauté. Il est vrai que ceux à qui on avait permis d'occuper ce banc pendant l'absence du commandant y étaient encore au moment où elle est arrivée ; mais la fabrique se charge de les empêcher de s'y mettre par la suite.

Le commandant a représenté aux marguilliers que ce banc ne lui convenait pas, et qu'il n'était pas celui de ces prédécesseurs.

Soit.

Alors les marguilliers lui ont assigné, le dimanche suivant, le banc de la chapelle Saint-Michel, en l'assurant que c'était le banc annexé à sa place, qui aurait été usurpé par la famille Bourdon, après l'extinction de la famille de Fontenay.

Le marguillier, en exercice, qui fut chez M. Dumouriez, déclare que ce n'est point lui qui indiqua le banc de la chapelle Saint-Michel. M. Dumouriez, trouvant au banc des confrères un des échevins de cette ville, le pria, avant l'arrivée de madame son épouse (le premier dimanche que ce commandant habitait Cherbourg), de lui montrer le banc qu'on lui destinait. Il le conduisit à l'emplacement de l'ancien banc du trésor, où était celui qui lui était destiné, et sur la représentation faite à l'instant par M. Dumouriez, que le major de place l'avait assuré qu'il y avait un banc où se mettaient les dames de Fontenay, cet échevin conduisit M. le commandant dans la chapelle de Saint-Michel, où il fit voir l'ancien

banc de la famille de la Prunerie-Beaudrap, qui résidait à Cherbourg en 1658 et années précédentes. Ce banc, situé à côté de l'autel du chœur, est le plus grand de l'église. C'était là où les dames du château se plaçaient avec la dame de la Prunerie, quand elles venaient à l'église de Cherbourg. Elles allaient entendre la prédication dans le banc de la confrérie de la Vierge, situé près l'autel Saint-Jacques, et on l'appelait le *banc des dames* à cause qu'elles s'y plaçaient à côté des confrères. Elles retournaient après le sermon dans le banc de Saint-Michel. Cet échevin tient ce fait par tradition de ses parents qui ont connu, dans le siècle dernier, la maison de Fontenay et lui ont vu occuper ces bancs; et ses parents ne lui ont appris que ce que tous les anciens savent encore aujourd'hui à ce sujet. La réponse du marguillier en charge se trouve dans la signification de l'exploit donné aux sieurs Bourdon, le 23 juillet, et la famille de Bourdon, qui a occupé ce banc depuis longtemps, ne peut l'avoir usurpé après l'extinction de la famille de Fontenay, puisque le dernier commandant du nom n'est mort qu'en 1763, et à quitté la résidence de Cherbourg en 1689, lorsque le château a été démoli.

Ils l'en ont mis eux-mêmes en possession, et ont ôté eux-mêmes le banc à la famille Bourdon.

Le marguiller n'a point mis M. Dumouriez en possession de ce banc; mais, sur les observations que l'un et l'autre firent au sieur Bourdon, celui-ci voulut bien reprendre la portion de son banc qu'on pouvait enlever, qui fut portée chez lui, et laisser la place libre à M. Dumouriez, qui accepta qu'on lui en arrangeât un autre, ce qui fut exécuté.

Qu'elle tenait par une rente.

La rente de 30 livres que doit à l'église de Cherbourg la famille Bourdon, n'a rien de commun avec ce banc, C'est

une fondation faite, en 1658, par la dame de la Prunerie-Beaudrap. Ses descendants n'ont pu céder légalement un banc au sieur Bourdon, puisque la cour a jugé maintes fois que les bancs ne sont point héréditaires, et n'entrent point dans le commerce. C'est donc en faveur de la famille Beaudrap que l'objet de la fondation a eu lieu, tant qu'elle a résidé à Cherbourg; mais quoi qu'ils aient chargé le sieur Bourdon de payer 30 livres de rente à l'église pour l'obit de leur aïeule, il n'y a rien dans le titre primordial en faveur des Bourdon, mais seulement des sieurs de la Prunerie.

Cette famille a donné une assignation aux marguilliers; alors ils ont eu la mauvaise foi de répondre dans leur contre-assignation que c'était par l'ordre du commandant qu'ils déplaçaient cette famille, comme ils ont encore la mauvaise foi de faire passer ce déplacement et ce changement de banc comme une disposition arbitraire du commandant et de son épouse.

Les expressions ci-dessus portent trop le caractère de la passion où elles ont pris source, pour qu'il soit besoin de faire observer aux puissances qu'elles ne sauraient convenir à un corps de citoyens honnêtes, qui ont mérité la confiance de la communauté. C'est pourquoi, sans s'attacher à les combattre, on va de suite traiter du fait. Toute la difficulté qu'il y a vis-à-vis des sieurs Bourdon consistait en ce que dans la concession qu'on voulait leur faire d'un banc en échange de celui qu'ils cédaient à M. Dumouriez, on y avait employé, comme dans toutes les concessions, ces mots: *sans aucune garantie*. Les marguilliers, obligés par état de conserver les biens de l'église, ne doivent point soutenir de procès aux dépens de la fabrique relativement à leurs concessions de bancs. Le changement du banc en question ne se faisait point par l'ordre exprès du marguillier, ni de la fabrique, mais bien de la réquisition verbale de M. Dumouriez envers le marguillier en exercice.

La famille de Bourdon est venue porter ses plaintes au commandant qui, se voyant trompé et compromis par le marguillier, lui a conseillé de soutenir son droit.

Le marguillier en charge fait observer qu'il a si peu trompé et compromis M. Dumouriez, que les sieurs Bourdon sont encore prêts à lui céder le banc de Saint-Michel qu'il leur a remis depuis quelque temps, en leur donnant le nouveau banc, ou celui que la fabrique avait destiné pour le commandant.

Il a ordonné de faire une assemblée et délibération définitive, sur une réquisition par écrit qu'il leur a fait passer.

M. Dumourriez a requis par écrit qu'on lui donnât le banc en question ; mais il ne doit pas ignorer qu'un commandant de place n'a rien à ordonner en fait de délibérations de la fabrique.

Le commandant n'a point demandé un banc plus commode ; il a demandé expressément le banc du commandant dans sa réquisition.

Soit.

Il s'en faut bien que la communauté soit entièrement de l'avis des marguilliers. Elle n'a pas été consultée. On peut le voir par le nombre des signatures.

Il n'y a point eu une seule délibération de la fabrique où l'on ait omis de convoquer tous ceux qui ont droit de s'y trouver aux termes du réglement de la cour. Il est vrai qu'aux délibérations qui ont eu pour objet le banc réclamé par M. Dumouriez, plusieurs des anciens marguilliers n'y ont point assisté, quoique convoqués par billets. Il est vraisemblable que leurs affaires ou des considérations particulières que l'on ignore les en ont empêchés. Ils sont d'autant plus éloignés de méconnaître que le banc en question soit celui de la confrérie et non celui du commandant, qu'ils ont tous

délibéré et signé la délibération du 26 avril 1776 qui le constate expressément. Au surplus, les marguilliers n'ignorent pas ce qui leur est prescrit par le réglement du parlement pour le nombre des délibérants, et on n'en fait pas une seule à Cherbourg où il ne se trouve le nombre de marguilliers au désir du réglement. Celles concernant le banc demandé par M. Dumouriez sont revêtues de toutes les formalités. Donc la communauté approuve les opérations des marguilliers nommés pour soutenir ses droits (1)

Le curé qui préside toujours aux délibérations et qui avait été invité à la dernière par billet, a fait des représentations aux marguilliers tant sur la construction du banc de l'œuvre et du nouveau banc, que sur le droit du commandant, qu'il reconnaissait, ainsi que tous les notables et les anciens de la ville ; mais, voyant qu'il ne pouvait vaincre ni leur esprit séditieux, ni la malhonnéteté de leur procédé, il a refusé de se trouver à la dernière assemblée, et de signer cette délibération.

M. le curé ne se trouva pas à la délibération du 10 août dernier, parce que son ministère l'appelait ailleurs, et que, dans les délibérations où il est question de concessions de bancs, il n'a point coutume de s'y trouver. Il ne fit donc aucunes représentations ; il ne reconnut donc point le droit du commandant. Il le déclare expressément dans ce mémoire. Il est étonné que son nom soit employé ici et qu'on lui fasse tenir des discours indécents contre des marguilliers, dans les assemblées desquels il n'a jamais reconnu que de l'honnêteté, des procédés pacifiques et une bonne harmonie qui n'a été troublée par aucunes des délibérations qui se sont tenues à la fabrique depuis 14 ans qu'il est curé.

Il est douloureux à des hommes délicats d'avoir à récla-

(1) M. de Hautmesnil-Viel, président.

mer contre des erreurs qui ne devraient point être celles d'un homme en place, dont toutes les démarches devraient être marquées au coin de l'équité, de la prudence et de la dignité (2).

La fin de la délibération des marguilliers renferme une menace indécente de leur part. Il semble, d'après eux, que le commandant veuille prendre par violence le banc des particuliers.

On ne fait point de menaces à M. Dumouriez en le mettant à choix de plusieurs bancs qu'on lui a indiqués. On ne refuse pas même de lui en donner un autre, s'il s'en présente dont la fabrique puisse disposer ; mais ce sera toujours sans *garantie*, conditions qu'on emploie dans les concessions faites ou laissées faire par la fabrique. Il n'y a donc rien de particulier ni de menaçant dans cette délibération ; au contraire, on y montre en tout une envie de plaire à M. Dumouriez, et c'est avec ce sentiment qu'on lui a offert divers bancs.

Et ils le condamnent à se placer danc un banc neuf qu'ils viennent de faire construire exprès derrière celui de la confrérie,

(2) Comme preuve de la violence du caractère de M. Dumouriez, on raconte à Cherbourg l'anecdote suivante. Dans les premières années de son séjour en notre ville, ce commandant avait à son service un domestique nommé Lapierre, qui était un fort brave homme et d'une force herculéenne. Un jour, qu'à la suite d'une querelle, le maître d'hôtel et un aide de cuisine, tous deux au service de M. Dumouriez, se battaient dans l'office. Lapierre s'empressa de les partager et de les maintenir d'une main vigoureuse. M. Dumouriez rentrait en ce moment chez lui. Entendant le bruit de la lutte, il entra dans l'office, et sans s'informer du rôle des acteurs, il marcha directement sur son laquais et le souffletta violemment. Celui-ci, lâchant les deux rivaux, allait peut-être se porter à des voies de fait contre son patron, lorsque le maître d'hôtel, revenu de sa colère, arrêta le bras formidable de Lapierre. Pendant ce temps, M Dumouriez, ivre de fureur, montrait sa croix de Saint-Louis à Lapierre, lui déclarant qu'il allait le faire pendre. Le lendemain Lapierre entrait au service de M. de Caux, d'où il ne sortit qu'à la mort de ce directeur, pour entrer, comme garçon de recette, chez M. Collart, alors payeur de la guerre et plus tard maire de Cherbourg.



lequel n'est ni honorable ni commode, qui le confond avec le peuple, et ne lui donne que la cinquième place dans l'église.

Le banc est après celui de la confrérie, et non derrière, puisque celui des confrères est adossé à un des piliers de l'église. Rien de plus commode que ce banc neuf, ayant deux entrées et étant plus près de la chaire que celui de la confrérie. Ces deux bancs sont installés de manière que le commandant peut voir dans le chœur, parce que le siége des confrères est de côté comme celui des marguilliers. Ce banc est des plus honnêtes de l'église, et bien plus à portée de la prédication que le banc de la chapelle Saint-Michel, au sentiment même des sieurs Bourdon, qui l'accepteraient volontiers en échange. Aucun réglement n'a, jusqu'à présent, attribué à la famille du commandant un banc qui n'ait rien de commun avec ceux des autres particuliers, dès que le commandant a sa place personnelle dans le chœur.

Il y a un moyen très-simple de terminer cette contestation, qui n'est fondée que sur l'usurpation faite il y a deux ans par les marguilliers.

Le mot d'usurpation est refuté ci-dessus.

C'est de placer la table de l'œuvre sur le banc des confrères de la Vierge, qui est en face du banc contesté, de la même grandeur, de la même forme et placé au centre de l'église, et de donner aux confrères de la Vierge le nouveau banc qu'ont fait construire les marguilliers, qui se trouve être la continuation du banc actuel des confrères de la Vierge.

Il est ridicule de proposer de donner à une confrérie composée de 12 personnes, un banc de 4 places, un banc de particulier et de conserver les armoires dont elle a besoin pour ses ornements dans le banc du commandant et dans celui de la fabrique. S'il en était ainsi, la croix, les chandeliers, qui sont placés dans toutes les confréries devant elles,

se trouveraient vis-à-vis du commandant, et la table ferait partie de son banc, lequel figurerait avec le banc des marguillers qui a une semblable décoration. Qu'on nous cite une seule église du royaume où il y ait un semblable bouleversement.

Par ce moyen, les marguilliers et les confrères de la Vierge, qui ne font qu'un corps, seront ensemble, quoique dans des bancs séparés.

Les marguilliers et les confrères sont quelque chose de si différent, que parmi ces derniers on compte des princes, des archevêques, des commandants et d'autres personnes de la première distinction, comme on l'a justifié à M. de Miromesnil par les extraits des anciens registres de la confrérie de Cherbourg, collationnés par les notaires, au lieu que parmi les marguilliers, il n'y a jamais eu que des notables bourgeois, des maires-échevins, et des magistrats du lieu. Comment d'ailleurs peut-on confondre deux corps dont les soins diffèrent dans toutes les parties?

L'usurpation cessera sans faire de nouveaux dérangements, et le commandant restera dans la possession de son banc et de la place la plus honorable qui lui est dûe, et qu'on lui conteste avec autant de malhonnêteté que d'injustice.

Les termes employés ci-dessus, et quelques autres parsemés dans le cours du présent mémoire, ne devraient sûrement point être sortis de la plume de M. Dumouriez. Il a trop d'honnêteté et de justice pour les avoir dictés. Il faut que quelqu'autre que lui les ait suggérés au rédacteur. Le moyen donc d'arranger tout, est de donner à M. Dumouriez ou le choix du banc projeté par la délibération du 10 août dernier, ou plutôt celui proposé par la lettre de M. le procureur-général du parlement de Normandie du 17 du même mois.

Je dois à l'obligeance de M. Renard, mon collègue à la société des antiquaires de Normandie, ces quatre lettres que Dumouriez écrivit au sujet de l'affaire en question.

Cherbourg, le 16 décembre 1778.

Monsieur, différentes affaires m'ont empêché de répondre avant hier à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ce n'est point moi qui ait porté l'affaire du banc à M. le procureur général, ce sont les marguilliers qui ont adressé leurs mémoires à Monsieur le garde-des-sceaux, qui a tout renvoyé à ce magistrat, je n'ai fait que répondre. Comme j'ai plus d'une affaire, et que celle-ci n'est pas la plus importante, je vous prie d'attendre quelques jours, pour recevoir toutes les pièces qui vous mettront dans le cas d'arbitrer. Vous jugerez le procédé et le procès. Je vous assure d'avance que tout est mensonge dans les assertions des marguilliers et je le prouverai. La confrérie de la Vierge n'est point une confrérie de charité, mais une simple association de dévotion. Le prétendu banc du duc de Chartres est le cinquième banc à gauche dans l'églse, par conséquent réellement le dixième, derrière un pilier : tout le reste est de même, attendez et vous jugerez. Je vous remercie de vos bontés pour nos pauvres acadiens, que je rends heureux en les leur annonçant. J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DUMOURIEZ.

Cherbourg, le 21 décembre 1778.

Monsieur, j'ay voulu pouvoir vous envoyer le résultat de l'opinion des gens de loy du pays, pour vous mettre dans le cas de voir dans son vrai jour la discussion que je désire sincèrement voir terminée. Il est de fait que je n'ay point provoqué cette discussion. A mon arrivée, j'ai demandé un banc pour ma femme. En supposant même qu'aucune ordonnance ne

dise formellement qu'on doive un banc honorable au commandant d'une place, parce qu'il a la place honorable dans le chœur, il n'y a point de ville du royaume où l'on ait refusé un banc à sa famille. Quoique les honneurs du commandant soyent personnels, cependant, comme un commandant est souvent un homme marié, à ce titre, il doit être regardé comme le premier citoyen de la ville où il commande, et on ne doit pas plus refuser la première place dans l'église ou dans les assemblées publiques à sa femme, qu'on ne la refuserait à la femme d'un seigneur de paroisse, puisque le commandant représente la personne du seigneur du lieu. Il résulterait de ce refus que la femme du commandant ne pouvant pas être dans le chœur, serait placée dans l'église après toutes les bourgeoises qui ont des bancs, ce qui serait abusif et ne se voit nulle part. Cependant si, à ce titre seul, étranger dans Cherbourg, y trouvant tous les bancs de l'église occupés par des propriétaires légitimes, j'exigerais que les marguilliers en dépossédassent quelqu'un pour me placer avec ma famille, alors peut-être d'après le défaut d'explication de l'ordonnance, pourrais-je souffrir une discussion et y succomber. Mais ce n'est pas icy le cas. Je ne suis point étranger à Cherbourg, puisque je succède à des commandants qui ont tous possédé successivement le banc que je réclame. Ce n'est que depuis deux ans, pendant la vacance du commandement que les marguilliers ont déplacé le banc de l'œuvre du lieu qu'il occupait, pour le mettre dans la place du commandant, malgré les représentations du major de la place. Je n'aurais pas tant insisté sur la réintégration de mon banc, si les marguilliers n'avaient pas cherché à m'induire en erreur, en me plaçant dans le banc d'un particulier, qui le possédait juridiquement par un acte et par 30 liv. de rente; en répondant ensuite à ce particulier qui les

avait assignés, que c'était moi qui, de mon authorité, avais voulu prendre ce banc Quand j'ai vu que les marguilliers, à la mauvaise foi d'une usurpation, joignaient celle de rejeter sur moy un mauvais procès qu'ils se faisaient par une seconde usurpation, j'ay abandonné le banc dont ils voulaient sous mon nom, déposséder le propriétaire légitime et j'ay redemandé le banc de mes prédécesseurs: alors les marguilliers m'ont adressé sur papier timbré une délibération remplie de faussetés et de menaces indécentes. Ils ont adressé cette déclaration à M. le garde des sceaux. Occupé pendant l'été, ce n'est qu'au bout de deux mois que j'ai envoyé une réponse à colonnes à cette délibération. L'affaire a été renvoyée à Monsieur le procureur général du parlement de Rouen: ainsi je n'ay ni provoqué ni arrangé la marche de cette discution: Je n'ay fait que suivre ce qui était arrangé par mes parties. C'est dans ces circonstances que vous avez eu l'honnêteté de m'offrir votre médiation. J'aurais désiré pouvoir l'accepter, mais c'était impossible, puisque dans ce temps même j'attendais une décision de M. le procureur général. L'affaire vous étant renvoyée par le ministre, je ne doute pas qu'on ne vous ait fait en même temps le renvoi de toutes les pièces pour et contre. On a communiqué toutes mes lettres aux marguilliers, on ne m'a communiqué aucunes des pièces qu'ils ont envoyées: ainsi dans cette affaire, je combats comme Ajax, contre des ennemis que je ne peux pas appercevoir. Mais néantmoins je m'en tiens à l'oppinion des juges et des gens sages du pays. La pièce cy-jointe est de M. Hautmaraix procureur du roy du bailliage; vous devez avoir entre les mains une lettre de M. de Garantot, lieutenant général de police, ancien marguillier lui-même, qui a désapprouvé l'usurpation faite par les marguilliers ses confrères. Vous devez avoir mes let-

tres à M. de Belbeuf des 17, 24 et 26 octobre, 15 et 25 décembre, le certificat du major de la place, celuy de Madame de Noirville et de M. Hervieu, anciens habitants, et enfin une lettre de M. le garde des sceaux, du 7 décembre ; si vous n'avez pas ces pièces je vous les enverray, étant toutes nécessaires. Quelques soyent les pièces des marguilliers, auxquelles je n'ay pas pu répondre, puisque je n'en ai pas eu communication, (ce qui m'a paru fort irrégulier), j'espère que mes lettres et le mémoire cy-joint mettront l'affaire dans tout son jour. Je ne doute pas que ces pièces des marguilliers ne soyent pleines de faussetés : j'en juge par celles qu'ils vous ont avancées et dont vous m'avez fait part. Ils vous ont assuré que, *d'accord avec les principaux habitants de Cherbourg, ils se sont déterminés à m'assigner un banc qu'ils m'ont désigné.* Je vous proteste que, sur vingt marguilliers, huit seulement ont signé la delibération, et assisté à l'assemblée ; que ces huit signatures se réduisent à cinq, parce que trois sont un père, un fils, et un gendre ; qu'aucun des principaux habitants de Cherbourg ne s'est trouvé à la délibération ; qu'au contraire ils blâment leur conduite. Ils vous ont assuré que *le banc qu'ils m'ont assigné est le premier banc de l'église ; qu'il est spacieux et commode, et qu'il pourrait être offert au duc de Chartres*, etc. Ce mensonge est encore plus hardy que le premier : ce banc est derrière celui de la confrairie et le cinquième à gauche dans l'église, et par conséquent le dixième : voilà la place d'honneur que huit marguilliers de Cherbourg, des plus minces bourgeois, prétentent qu'ils assigneraient à Monseigneur le duc de Chartres. Au reste ceci est visible : un banc ne peut pas se cacher. Ils vous ont assuré *que le banc que je revendique appartient de temps immémorial à la confrairie de la Charité.* Il n'y a point à Cherbourg de confrairie de Charité. Ils ont dit, dans leur

délibération, qu'il appartenait à la confrairie de la Vierge. Ils ont produit effectivement, à ce que me mande M. de Belbeuf, un registre de 1466; mais ce registre ne désigne pas le banc contesté : j'opose à leur possession immémoriale, la possession mémoriale, mais ancienne, mais constante, mais successive, mais disputée, mais revendiquée, mais réintégrée de ce banc, par tous les commandants mes prédécesseurs. Le dernier était le baron de Copley. Comme il y avait eu une vacance entre luy et son prédécesseur, comme il y en a entre luy et moy, on luy a contesté ce banc. Il a argué de l'ancienne possession ; il a gagné son procès. Il y a eu délibération, décision. Tout cela doit avoir été couché dans les registres ; faites-vous les représenter. Vous verrez si pour lors la confrairie de la Vierge a mis en avant sa possession immémoriale ; il est évident au moins que la possession des gouverneurs et commandants l'a emporté ; car le baron de Copley n'a pas eu d'autres titres pour revendiquer ce banc. Il l'a possédé ; j'ay un titre de plus que luy; c'est un dégré de possession de plus et de possession reprise sur contestation. Mais alors, dira-t-on, ces marguilliers n'avaient pas placé la table de l'œuvre dans ce banc. Mais une usurpation n'est pas un droit. De quel droit les marguilliers ont-ils changé le banc de l'œuvre de son ancienne place, bien plus immémoriale que la prétendue possession de la confrairie, non pas de Charité, mais de la Vierge? Cette usurpation s'est faite sur le commandement parce qu'il n'y avait pas de commandant; elle s'est faite malgré les représentations du major de la place, contre l'avis de plusieurs des membres de la fabrique, sans assemblée générale des notables, contre l'esprit de l'ordonnance servant de réglement de conduite aux fabriques et qui défend de pareilles mutations. Encore une petite question : s'il y avait eu sur le moment où on

délibérait sur cette usurpation un commandant en possession du banc, l'aurait-on dépossédé pour y placer les marguilliers? Certainement non. En ce cas, la vacance du commandant n'a pas donné droit aux marguilliers d'usurper le banc des commandants : la preuve en est qu'après pareille vacance, le baron de Copley a été réintégré dans son ancienne possession. Voilà le véritable état de la question. Je vous demande mille pardons, Monsieur, sur l'ennuy que vous causera tout ce détail, dans une affaire qui ne serait qu'une bagatelle, effectivement, si je n'étais pas lésé, et si on ne considérait pas l'influence qu'elle peut avoir, étant agitée entre le commandant et un corps aussi subalterne que celuy de 7 ou 8 marguilliers turbulents, qui abusent de leurs places pour chicaner et tiranniser même les anciens bourgeois et propriétaires des autres bancs. Dernièrement encore, il vient de se passer une scène indécente à l'occasion d'un banc que l'on dispute à M. Ourry, ancien directeur de la Glacerie, entre M. d'Orange, premier juge du bailliage et le sieur Dulongpré, un des marguilliers ; j'ay été obligé d'interposer mon authorité pour empêcher que le marguillier n'eût les oreilles coupées par le juge qu'il avait insulté grièvement. J'aurais pu lui dire comme dans les Menechmes:

« *Que ferez-vous, Monsieur, du nez d'un marguillier ?* »

Je vous déclare encore que les 8 marguilliers qui vous parlent au nom de la communauté entière n'ont consulté personne, sont des brouillons ; que les autres marguilliers n'ont point voulu accéder à leurs démarches, et qu'ainsi que la noblesse, les juges et les honnêtes gens, ils gémissent sur toutes ces sottises. Il vous est fort aisé de vérifier tous ces faits, ainsi que tout ce qui est contenu dans ma lettre et dans les précédentes. Après cette vérification, vous serez à portée de mettre dans votre arbitrage tous les tempéra-

ments que votre équité, votre prudence et votre honnêteté vous suggéreront, et je serai enchanté que cet arbitrage me vienne de quelqu'un que j'aime et respecte autant que vous. J'ai l'honneur d'être, avec un attachement aussi respectueux que sincère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, DUMOURIEZ

Cherbourg, le 27 février 1779.

Monsieur, j'ay eu l'honneur de vous écrire fort au long, le 21 décembre, sur mon affaire avec les marguilliers de la paroisse de Cherbourg, pour le banc que je réclame ; j'ai cherché à prouver que ma demande n'était pas une innovation, ni même une prétention fondée sur ma place, mais uniquement la réclamation d'une ancienne possession, qu'on a usurpée pendant un intérim. J'ay joint à ma lettre un mémoire fait par un juge du lieu, qui a discuté cette affaire de sens froid et dans la forme légale. Après vous avoir présenté mes droits pour repousser et éclairer toutes les fausses assertions des marguilliers, j'ay remis la décision de toute cette affaire à votre arbitrage, ma confiance égalant mon respect pour toutes les vertus que je vous connais. Voicy le temps des prédications, celuy de Pâques approche, et je désirerais pour ma femme que cette affaire fut bientôt terminée. Vous m'avez fait l'honneur de me proposer l'usage du même banc conjointement et en communauté avec les marguilliers : cet arrangement ne remédiera pas à l'usurpation ; mais si vous le jugez à propos, je feray un sacrifice pour avoir la paix et terminer cette querelle. C'est à vous, et pour vous prouver mon attachement, que je fais hommage de cette condescendance. Mais je vous prie de faire accepter aux marguilliers le seul moyen qui puisse rendre praticable ce partage du banc. C'est d'en séparer un espace de trois places ou de la moitié, par une boiserie qui empêche que le peuple ou les

marguilliers eux-mêmes ne se placent pêle-mêle, avec nous, dans la portion annexée au commandant. Pour peu que cette dépense donne de l'humeur aux marguilliers, et puisse empêcher l'effet de votre médiation, je me chargeray de la faire faire de ma bourse, ainsi que la clef de mon banc. Je n'ay pas besoin de vous prier que cette portion de banc soit celle qui se trouve le plus près du chœur. J'ay l'honneur d'être, avec un attachement aussi respectueux que sincère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, DUMOURIEZ.

Cherbourg, le 20 mars 1779.

Monsieur, vous êtes l'ange pacificateur. En vertu de votre conciliation, les marguilliers se sont assemblés hier. La discorde, qui dans ce moment était occupée dans le parlement de nos voisins, avait fait place à l'esprit de paix. D'une voix unanime et avec beaucoup d'honnêteté, on est convenu de reculer le banc de l'œuvre et de mettre en avant celui du duc de Chartres; ce qui me restitue dans la vraie place qu'ont occupée mes prédécesseurs, sans faire aucun dérangement. On m'a envoyé deux députés pour me demander mon avis; j'ay consenti, j'ay approuvé et j'ay fait à ces Messieurs les compliments sincères que réellement ils méritent par la sagesse et l'honnêteté de leur procédé et par leur condescendance à votre médiation et aux désirs de Mes Seigneurs le garde des sceaux et prince de Montbarrey. C'est à vous que je dois ce succès. J'ajoute cette obligation à toutes celles que je vous ai déjà. Dans toute occasion vous me faites ajouter la reconnaissance à l'attachement respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, DUMOURIEZ.

NOTES.

On connaît l'opinion singulière que Dumouriez professait au sujet des dîners en ville. Un jour, M. Deshayes, commissaire général de la marine à Cherbourg, venant le prendre pour aller dîner chez M. de Milran, chef des manutentions de la guerre, entendit cette réflexion : « Allons, partons ; les » fous donnent des dîners et les sages les mangent ; soyons » toujours sages. »

—

Dumouriez, en bonnet rouge, a présidé les Jacobins. *(Méjan, Interrogatoire du général en chef* Custines. *Juillet—août 1793.* Causes célèbres, *tome 6. p. 383.)*

—

Le 4 avril 1793, Dumouriez, escorté de quelques amis, parcourait à cheval les campements de son armée. Il avait traité avec l'ennemi, fait arrêter les représentans du peuple ; il se disposait à marcher sur Paris pour dissoudre la Convention. Que mettrait-il à la place ? Peut-être la royauté avec le duc d'Orléans dont les deux fils faisaient partie de son état-major. Mais pour marcher sur Paris, il fallait que l'armée se prononçat. Entre leur général et le devoir, les soldats étaient appelés à choisir. Dumouriez, inquiet, allait les interroger. Tout à coup, près de l'Escaut, dans un champ labouré, au bord du chemin, il aperçoit le bataillon des volontaires de l'Yonne ! Il s'avance et veut le haranguer. Mais le commandant, un gros jeune homme avec des lunettes, crie : — Feu ! Les soldats déchargent leurs fusils, et Dumouriez s'enfuit au galop. Le gros jeune homme était Davoust, gentilhomme de naissance qui fut plus tard le maréchal prince d'Eckmuhl.

—

Dumouriez, mort à Turville-Park, près de Londres, le 14 mars 1823, avait eu soin de stipuler, par une déclaration

laissée entre les mains du recteur d'Henley, que la France aurait le droit de réclamer ses restes pour leur rendre les derniers honneurs. A la fin de sa vie, le général, exilé volontaire, recevait du duc d'Orléans des envois de brochures politiques et des consultations de médecins : mais le roi des Français et la France ont oublié de réclamer ses restes. *(Mis de Blosseville, Lettres inédites de Dumouriez, écrites du château de Caen.)*

LE THÉATRE DU BECQUET.

EN 1786.

I

Dans une belle après-midi du printemps de 1786, MM. Dumouriez et Deshayes, amis inséparables, quittaient Cherbourg pour se rendre au Becquet, résidence du chevalier de la Pelouze, major commandant le bataillon des soldats travailleurs employés en ce lieu à l'extraction des menues pierres destinées à la Digue (1) Nos deux cavaliers perdirent bientôt de vue les pans abruptes et briquetés de la montagne du Roule et entendirent une note argentine d'abord indistincte et vague, puis cuivrée et éclatante : c'était la cloche du Becquet.

Lorsque nos voyageurs, arrivés près de la caserne, cherchèrent quelques laquais pour prendre leurs chevaux, un état de choses inaccoutumé les frappa. La loge du concierge militaire était déserte, et cependant des bruits joyeux, s'échappant du jardin et du pavillon du commandant, attestaient une nombreuse société.

(1) Voir la note A.

II

Bientôt paraissent au jardin des princesses de théâtre, et Mme de la Pelouze, qui traînait la soie de ses jupes de marquise sur le velours des gazons. On se répandit dans les bosquets où l'on se promena longtemps, bien que les allées fussent encore humides de la pluie de la veille. On riait quand les charmilles, agitées par la brise, faisaient pleuvoir sur les dames les goutelettes retenues sur les feuilles. Mme de La Pelouze poussait alors de petits rires, et, pour échapper à ces ondées inattendues, avait des mouvements d'une grâce charmante. Les hêtres des bosquets couvraient le sol de leurs chatons, sur lesquels venaient butiner des couples pétulants de pinsons, jetant au vent leurs fanfares retentissantes. L'air était pénétrant et tout chargé des arômes de la mer et des bruyères de Tourlaville.

Soyez les bienvenus, messieurs, dit Mme de la Pelouze à MM. Dumouriez et Deshayes, et préparez vos moyens comiques ; on ne parle plus que théâtre au Becquet. Du matin au soir on apprend des rôles dans le jardin et au bord de la mer ; on dessine des costumes, on fait des répétitions. Mon laquais est devenu un avertisseur, les soldats des machinistes, mes femmes de chambre des habilleuses. Il n'y a que leurs vrais rôles que mes domestiques ne jouent plus. Les grandes fêtes qui se préparent à Cherbourg excusent toutes ces folies-là.

Il est bon de faire ici un peu connaissance avec Mme de la Pelouze, et de savoir ce que ses amis pensaient d'elle en 1786. Son jeu théâtral était plein de délicatesse et de retenue; chez elle l'esprit se mêlait à la grâce, et dans tout ce qu'elle disait on sentait la vive et littéraire intelligence du texte.

Que reste-t-il aujourd'hui de cette femme d'élite? à peine une ombre sous le masque souriant de la comédie et les grâces premières de la jeunesse.

Mme de la Pelouze, qui était issue d'une très-riche maison du Havre, n'avait rien négligé pour donner à sa résidence au Becquet du confortable et toutes les distractions possibles dans ce désert. Le premier soin de son mari avait été d'y créer un théâtre et d'y former, pour les représentations ordinaires du jeudi, des acteurs pris dans ses sous-officiers les plus intelligents et dans le personnel de sa maison. Ce n'avait pas été sans peine qu'il était arrivé à composer ce quatuor indispensable dans toute action dramatique : la dame, le cavalier, le vieillard et le bouffon. La dame, chanoinesse d'antichambre, portait avec assez d'aplomb le feutre de plumes et aussi peu de jupes que possible, ce qui serait un grand mérite à notre époque de crinolines. Le cavalier était un sergent du régiment de Champagne, excellent gentilhomme, de manières exquises, plein d'esprit et de talent comique, quoique incapable de traduire un vers de Plaute ou de Térence. Le vieillard était le maître d'hôtel, qui posait avec une gravité non moins risible que le brio du bouffon, qui n'était autre que le sommeiller du logis, jeune garçon à l'accent normand le plus prononcé. La diction de ces artistes recommandables n'était pas vraiment trop mauvaise, et elle était comme relevée encore par quelques cuirs heureusement ménagés çà et là dans le dialogue.

Quant aux grands jours, aux représentations extraordinaires, le personnel domestique ne figurait pas sur le théâtre. Une troupe d'honneur, formée de l'élite de la société de Cherbourg et des environs, y tenait le sceptre de Thalie ou y formait un public indulgent et grâcieux. C'étaient mesdames de Berruyer, de Bretteville, mesdemoiselles de Mor-

temart, de Percy, de Bernaville, du Hommet, d'Eculleville; le marquis de Boisgelin, gendre du duc d'Harcourt, messieurs de Chaumontel, de Gacé, Dumouriez, Jubé, Deshayes, de Garantot, de la Bretonnière, de Chavagnac, Rouhière de Fontenelle, de Luzy, d'Obenheim, de Carbonnier, et beaucoup d'autres dont le nom a disparu avec le souvenir (1).

Charmante de la Pelouze, ne vous reveillez pas aujourd'hui. Votre théâtre a disparu, et vos meubles gracieux ont été dispersés au loin. Et vous, soupers galants, vous n'êtes pas même à l'état de souvenir au Becquet de nos jours!

III

Mademoiselle d'Ecculleville. — Comment! on va nous donner une pièce de M. de Cubières, une pièce étrangère à notre répertoire habituel! Je réclame, et je fais remarquer que M. l'abbé de Percy est l'auteur privilégié de notre théâtre.

Madame de Bretteville.—On tient ici à nous donner l'*Homme d'Etat imaginaire*, pièce qui doit être jouée au prochain voyage du roi à Cherbourg.

M. de Saint-Hilaire. — Je ne pourrai jamais me fourrer dans le trou du souffleur; il est ridiculement petit.

Madame de la Pelouze. — Bah! en y mettant un peu de bonne volonté... M. Deshayes, venez donc appuyer un peu sur les épaules de M. de Saint-Hilaire.

M. Deshayes (appuyant un doigt sur l'épaule du jeune homme): Le voilà bien, maintenant.

M. Rouhière de Fontenelle. — Bien, n'est pas le mot; son habit est déchiré; une basque est restée, dit-il, accrochée à un clou souterrain de la niche du souffleur.

(1) Voir la note B.

Le marquis de Boisgelin. — Mais cette représentation traîne depuis un laps de temps qui défie l'arithmétique.... Il fredonne :

Mon amie
Je m'ennuie ;
Loin de vous
Rien n'est doux.

Mademoiselle d'Eculleville. — Souffleur, soufflez donc. Ah! le malheureux se dirige vers le pays des songes....

IV

On jouait ce jour-là au Becquet une comédie du chevalier de Cubières, écuyer de la comtesse d'Artois ; elle était intitulée : *Georges, ou l'Homme d'Etat imaginaire.* C'était une satire contre le Tiers-Etat, qui commençait à se remuer dans les affaires publiques. Un charron se croit appelé à devenir un homme d'Etat, et perd tout son temps à la politique. Pour le guérir de cette manie, les échevins de sa ville natale imaginent de lui annoncer qu'il vient d'être nommé gouverneur de Carpentras. On s'adresse bientôt à lui pour toutes les fonctions de cette place à laquelle il n'entend rien, et à la fin il est trop heureux d'y renoncer, à l'exemple de Sancho à Barataria.

M. Jubé de la Pérelle, qui jouait le rôle de maître Georges, parle ainsi à sa femme :

Il est temps de t'instruire, et non de t'amuser.
Ecoute : Tu connais à peine le langage
Des dames du grand monde, et dans le charronage
On ne s'exprime pas aussi bien qu'à la cour;
Ces dame à des riens donnent un joli tour;
Leur jargon embellit les plus petites choses,

Et couvre chaque objet de la couleur des roses.
Cet art ingénieux n'est pas connu de toi :
Il faut donc parler peu : c'est une dure loi,
Surtout pour une femme à parler disposée,
Et ton sexe la trouve à suivre mal aisée.
Le silence pourtant met les sots en crédit,
Et les fait quelquefois passer pour gens d'esprit :
Imite leur prudence.

Mademoiselle de Percy, qui jouait un rôle de marquise imbue des vieux principes, reprenait ainsi l'éloge de l'ancienne France, où l'on ne cherchait que la gloire des armes et les plaisirs de la société :

Les dames couronnaient, au milieu de nos fêtes,
Les vainqueurs de Lawfeld et ceux de Fontenoy ;
Sur le vaisseau public, les passagers tranquilles,
Coulaient leurs jours gaiement dans un heureux repos,
Et sans se tourmenter de soucis inutiles,
Sans interroger l'air, et les vents, et les flots,
Sans vouloir diriger la flotte,
Ils laissaient la manœuvre aux mains des matelots,
Et le gouvernail au pilote.

Le chevalier de la Pelouze : Mesdames, pour clore cette représentation, M. Dumouriez, directeur de la Société académique de Cherbourg, veut bien nous lire une pièce de vers d'un de ses amis, M. Carnot, capitaine du génie à Dijon, jeune poète fort en vogue en ce moment.

M. Dumouriez lisant :

Tant que la nature instruira
Philomèle à chanter sa peine,
Petits oiseaux, l'on vous verra
Deux à deux voler dans la plaine ;
Tant que le papillon vivra,

Tant qu'il sera des tourterelles,
Le papillon voltigera,
Les colombes seront fidèles.

Tant qu'au printemps l'on trouvera
Sur les buissons roses nouvelles,
Leur destin le plus doux sera
De mourir sur le sein des belles.
Tant qu'Atropos épargnera
De mes ans la course rapide,
Ma mémoire conservera
Le nom chéri d'Adélaïde.

Il y avait dans cette bleuette un ressouvenir d'idylle antique et de bergers de Théocrite. Qui songeait alors au membre du Directoire et au défenseur d'Anvers en 1814 ?

Au foyer du théâtre était un petite boutique décorée de l'écusson commercial de la ville de Cherbourg, (1) où des objets se vendaient au profit de quelques pauvres familles de Gonneville dont un incendie avait détruit les chaumières. M. de Boisgelin s'avançant au milieu des acheteurs empressés, s'adressa à la vicomtesse de Bretteville qui tenait la boutique en ce moment, et lui demanda ce qu'il pourrait bien acheter. Vous pouvez choisir, dit-elle. Eh bien ! je vous demande un baiser, que coûte-il ? Dix pistoles. L'affaire fut conclue, le baiser donné, et le marquis déposa 100 livres au profit des incendiés.

(1) Voir la note C.

NOTES.

NOTE A. — La caserne du Becquet, construite en 1784 par les entrepreneurs Le Tellier et Pimbert, coûta 150,000 fr. Elle servait au logement de 600 soldats employés à l'extraction des pierres destinées à la Digue. Aujourd'hui le corps de logis principal et son aile ouest sont dans un grand délabrement. Les boiseries des fenêtres n'existent plus et les planchers sont tellement vermoulus, que ce n'est pas sans précaution qu'il faut parcourir certaines chambrées et les greniers. Les murs, bien qu'en mortier d'argile et présentant quelques lézardes sont encore solides. L'aile vers l'est, qui servait de logement aux officiers, est beaucoup mieux conservée. On y remarque une vaste chambre dont les murs offrent encore des fresques de fleurs dans le goût de Boucher. Tous ces logements sont occupés par le matériel d'un entrepreneur de la marine qui exploite une carrière dans le voisinage. L'ancienne cantine qui forme pavillon séparé à l'est, est habité par un gardien de la marine. Dans la cour, baignée par une fontaine en ce moment débordée, se trouve l'ancien pavillon de police, qui est engagé d'une part dans les déblais des carrières abandonnées, et de l'autre dans la cour inondée de la caserne. (Rapport du 7 mai 1859.)

NOTE B. — Dans une lettre d'octobre 1809, écrite au général Dumouriez par un ancien commissaire de la marine à Cherbourg, alors prisonnier en Angleterre, on trouve quelques renseignements intimes sur ces personnages. Voici ces renseignements.

« L'abbaye de Cherbourg, qui était un séjour délicieux de notre temps, n'existe plus. On en a fait un hôpital, ce qui a entraîné la destruction du quartier des Dames, du beau salon octogone où trônait la duchesse, de l'église et de ses petits réduits dont la belle Mme de la Pelouze et autres faisaient le

charme. Son mari a émigré et sa charmante femme est allée habiter dans sa famille au Havre. M. de Berruyer est rentré d'émigration très décrépi, et il n'a reparu qu'un moment à Gonneville, où il a trouvé son château dévasté et ses terres passées aux mains de spéculateurs qui ont abattu tous les bois pour payer le sol. Quel crève-cœur pour cet homme excellent qui n'avait émigré que par suite des obsessions de sa femme qui est morte à Bayeux ainsi que ses deux fils. Mlle Sophie s'est mariée à un vieux général de l'armée d'Italie pendant la Révolution. Son oncle le chevalier est aussi rentré de l'émigration, toujours léger comme vous l'avez connu. Ils sont tous retirés à Bayeux, qui est le pays de Mme de Berruyer. La divine vicomtesse de Bretteville, célèbre par ses charmes et le duel de son mari avec le jeune marquis de Boisgelin, est, comme vous le savez sans doute, remariée à un poète fort aimable, M. Lezai-Marnesia, préfet du Bas-Rhin... Son premier mari, qui avait émigré à Jersey, est venu se faire prendre à Chef-du-Pont, chez son ami, M. d'Houesville, d'où il a été conduit à Coutances pour être fusillé. Ses créanciers ont vendu les terres de Bretteville; le château seul, avec le jardin et le petit parc d'entrée, sont restés au jeune Armand, fils de la vicomtesse, qui a perdu un précieux appui dans les personnes de son grand-père et de son grand-oncle, MM. de Bretteville, morts très vieux, il y a quelques années. Mlle de Mortemart et Mme de Boisgelin se sont retirées avec le duc et la duchesse à Champ-de-Bataille, où ils ont passé, avec très peu de sécurité, le temps de la Révolution. Mesdemoiselles de Percy, vos aimables voisines d'autrefois, (1) n'ont pas quitté Cherbourg. M. et Mme de Bernaville sont venus habiter avec elles la rue des Bastions. L'abbé de Percy, qui avait émigré en Angleterre, où il était

(1) M. Dumouriez demeurait rue des Bastions.

parvenu très ingénieusement à se faire pensionner comme parent par lord Percy, est aujourd'hui chapelain de l'Impératrice-Mère. Mme Dubommet et sa fille qui était devenue une beauté accomplie, ont, un beau matin, quitté ces demoiselles de Percy pour aller se faire sœurs de la charité à Coutances. Leur jolie terre de Tonneville a été vendue et les bois abattus. La charmante demoiselle d'Eculleville n'existe plus. Elle avait épousé l'aîné des fils des Fontenelles Postel qui, d'une santé fragile, ne tarda pas à être sur les dents, puis enterré. Cette jolie veuve se retira chez un parent bien éloigné, je crois, M. de Saffray, à Caen, où les bals, qu'elle aimait avec une ardeur extraordinaire, l'ont conduite au tombeau après trois ans de veuvage. Sa sœur n'ayant pu s'arranger avec sa mère, Mme ve d'Eculleville, remariée avec l'ingénieur Cahouet, s'est retirée chez ses vieilles tantes. Le chevalier Feuardent d'Eculleville, leur frère, n'est pas rentré d'émigration. L'ex-lieutenant de vaisseau d'Eculleville a épousé, vers 1792, une créole qui lui a donné une certaine fortune, qu'il n'a pas tardé à dissiper, ainsi que sa part dans la vente de la terre d'Eculleville à la Hague. Ne cadrant pas non-plus avec sa belle-mère, il a quitté Cherbourg pour se retirer à Meaux, où sa femme a des parents. Le jeune Cahouet, fils de sa belle-mère, est aujourd'hui aux armées comme ingénieur, et on le dit officier très distingué. M. de Chaumontel, qui, pendant la Révolution, s'est caché à Poissy, travesti en marchand de bœufs, est mort à Paris tout récemment. L'aimable chevalier de Gacé est mort à Saint-Domingue, où sa femme avait du bien. Sa jolie maison de la rue des Corderies à Cherbourg a été vendue à plusieurs individus qui, pour la diviser, l'ont rendue méconnaissable. Jubé, employé du contrôle de la marine, après avoir été inspecteur des côtes jusqu'en 1794, fut incarcéré et remis en libéré

avant le 9 thermidor. Sur ma caution, on lui permit alors de se rendre à Paris, où il se fit nommer commandant en second de la garde du Directoire. A la suite du 18 brumaire, il fut nommé tribun, puis préfet de la Doire. Son frère, qui était dans le régiment de la Reine en 1788, et presque toujours, je ne sais pourquoi, à l'île Pelée, est aujourd'hui colonel de gendarmerie à Florence. Il s'était marié à Cherbourg à une jeune fille fort jolie de la rue des Fossés. Leur sœur, Mme Gautier, veuve d'un professeur du Jardin des Plantes de Paris, s'est enfin remariée et a épousé M. de Lacépède, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. Bourgais de Saint-Hilaire, autre commis de marine, fort appuyé en 1785 par le ministre de Saint-Germain, son parent, après avoir été licencié en 1790 a mené une vie assez errante, je crois, pendant la révolution. Il vint me voir à Anvers, il y a quelques années, à son retour de la campagne d'Hanovre, où il remplissait un petit emploi dans les charrois de l'armée. M. Deshayes qui fut commissaire-général de la marine à Cherbourg de votre temps, est maintenant retiré à Paris où il m'a plusieurs fois parlé de vous. Il est resté fidèle à votre ancienne amitié, aux souvenirs de vos communes expériences de physique, et de vos soirées littéraires et théâtrales au Becquet et à l'abbaye du Vœu. M. Demons de Garantot, subdélégué à Cherbourg, a complètement quitté cette ville depuis la peur qu'il eut, dans la nuit du 20 juillet 1789, pendant laquelle, nous autres jeunes gens à cette époque, nous protégeâmes sa fuite pour le soustraire à la corde. Son hôtel de la rue Tour-Carrée, vis-à-vis la ruelle du Nord, a servi de maison d'arrêt aux suspects du temps de Bouret, puis de logement à M. Collart, payeur de la marine. M. de Garantot, toujours vieux garçon, a quitté Paris il y a quelques années et s'est retiré à Valognes, où il vit dans un isolement com-

plet, n'ayant pas remis le pied à Cherbourg depuis 89. M. de Chavagnac, qui s'était marié en 1788 à Cherbourg, s'est retiré à Paris pendant la Révolution, et y a vécu obscurément d'un petit emploi qui l'a sauvé. Mon ami Rouhière de Fontenelle a quitté Cherbourg pour aller remplir les fonctions de chef de division au ministère de l'administration de la guerre, d'où il est passé commissaire-ordonnateur à l'armée du Rhin. Il s'est retiré du service pour se vouer à l'éducation de son fils, seule consolation qui lui reste. Sa femme, après leur divorce, s'est remariée avec Guéret. M. Deluzy a quitté Cherbourg vers 1797 pour aller occuper le poste de colonel à Bruxelles. Appelé à faire partie de la malheureuse expédition de Saint-Domingue, il en est revenu avec une santé déplorable. Il est maintenant directeur à Mayence, où il a épousé une jeune personne dont il avait fait la connaissance à Bruxelles et qu'il avait retrouvée à Saint-Domingue. M. d'Obenheim, qui fit tous les travaux du fort de Querqueville, s'est retiré du service depuis sa malheureuse présidence de la section de Paris dans l'affaire de prairial. Cet excellent officier vit dans un état médiocre, après un mariage aussi médiocre. Votre ami M. de Carbonnier, qui était lieutenant-colonel au régiment de la Reine, est rentré d'émigration à la fin de 1800., au moment où je quittais Cherbourg pour aller à Anvers. Il vint chercher sa jeune femme Mlle Parmentier, qu'il trouva un peu formée aux bonnes manières par suite de son séjour dans la maison d'arrêt de Valognes, avec quelques dames de condition détenues avec elle comme suspectes. Vous avez su l'état mental du vicomte de Tavannes, son colonel. Quant aux autres officiers du régiment de la Reine, un grand nombre a péri dans l'affaire de Quiberon. J'ai retrouvé à La Haye M. Dancel du Hout, qui y était marié et qui m'invita à passer la soirée chez lui avec

quelques autres officiers du régiment de Neustrie; mais une mission pressée que j'avais pour Helvoet-Sluys, avec le ministre de la marine du royaume de Hollande M. Vanderheym, m'empêcha d'accepter. L .C.

» Bishopswaltham, 15 octobre 1809. »

NOTE C. — Avant 1789, les avis étaient partagés sur l'origine de l'écusson de Cherbourg. Les uns lui attribuaient une source exclusivement religieuse; les autres, purement commerciale.

Suivant la doctrine d'un auteur, les trois besans de cet écusson auraient été à la fois un symbole de la Ste-Trinité et un témoignage de la présence des bourgeois de Cherbourg aux Croisades. Les trois étoiles auraient été des ornements de la Vierge, appelée, dans les offices de l'église, l'*Etoile de la mer*. La fasce d'argent aurait désigné la ceinture virginale de Marie. (1)

Suivant d'autres auteurs, l'écusson de Cherbourg aurait une origine manifestement commerciale. Les besans sont le signe de la richesse et du commerce, et de leur temps on plaçait cette monnaie dans les armoiries des financiers qui réclamaient l'anoblissement. Les étoiles sont les attributs de la navigation primitive, de la paix favorable au commerce, et de la prudence qui l'affermit. La fasce d'argent et les étoiles ne peuvent être un emblême de la Vierge Marie, puisque

(1) La Chesnaie des Bois, *Dictionnaire héraldique. Paris, 1757*. En parlant de ce dictionnaire, Quérard dit, dans sa *France littéraire*, T. 1, p. 110 : « Ouvrage peu estimé, mais dont les exemplaires sont rares, parce que la plus grande partie a été détruite pendant la Révolution. Lachesnaie-des-Bois publia en outre les ouvrages dont les titres suivent : *De l'Astrologue dans le puits*. — *Dictionnaire des vins et liqueurs*. — *Dictionnaire domestique portatif*. — *Le parfait cocher*. Cet auteur, à publications si diverses, était intendant du duc de Nevers à Paris.

l'Armorial de France contient un grand nombre d'écussons de familles protestantes qui ont, depuis la Réforme, adopté la fasce d'argent et les étoiles en recevant la noblesse. Toutes les communes de France et d'Angleterre ont marché aux Croisades et n'ont pas pris pour cela le besant qui est étranger à ces guerres. (1)

L'ABBAYE DU VŒU
EN 1787.

Je montrais les quatre lettres qui vont suivre à un de mes amis d'enfance, littérateur distingué qui s'intéresse à l'histoire de Cherbourg, berceau de la famille de sa mère. Je lui demandais si ces modestes fragments méritaient de voir le jour. Ce papier et ce pli sont beaucoup, me dit-il en riant. Ce papier du XVIII[e] siècle, si peu satiné, et ce pli qui sent l'écolier, ont leur date certaine; le cachet rompu qui pend à cette déchirure vaut mieux qu'un certificat d'authenticité. Ces fautes d'orthographe paraissent, dans ces jolies phrases, comme une petite grimace dans un charmant visage. Ces lettres représentent des personnages qui ont vécu, des amis, des correspondants familiers d'un autre âge. Elles sont pour nous un lien entre le présent et le passé, entre la société d'aujourd'hui et celle d'autrefois. Elles prouvent que tout ne disparaît pas, que le monde se survit à l'état d'ombre et de souvenir. Je les publierais donc sans difficulté.

(1) La Colombière, *De la science héroïque* Paris, 1644, in-f°. — Palliot, *La vraie science des armoiries*, Paris, 1660. in-f°. — Segoing, *Le Trésor héraldique*, Paris, 1657. — D'Hozier, *Armorial gén de France*, Paris, 1736, in-f°. — Chérin, *Abrégé chronologique d'Edits*, Paris, 1788. Ce dernier héraldiste prit les armes à la Révolution, devint général de brigade, et mourut des suites de ses blessures à l'armée du Danube, sous Masséna, dont il était le chef d'état-major.

« Septembre.

» Adieu ! ce mot est triste, il exprime la séparation et tout ici la retrace. Mme la D., dans la jouissance du déplacement, monte, descend, s'entoure de cartons de voyage, fait mettre les chevaux à la voiture, puis les fait dételer. Je comprime mes larmes.... Excepté vous, qui pourrait les comprendre? On rencontre pendant des années entières les mêmes personnes sans les regretter, et parfois quelques moments d'intimité développent des rapports de sentiments qui attachent pour la vie. Non, je ne vous crois pas capable de me faire de la peine volontairement, mais vous vous imaginez que je pourrais dire une chose incontinent et la retracter le lendemain. Ma résolution vous paraît bizarre; elle ne changera cependant pas. Il est si cruel d'aimer ceux qu'on ne peut voir toujours. Je le sens avec effroi... Enfin la vie ne se compose que de sacrifices, et le bonheur est bien illusoire. Il faut donc briser son cœur pour ne pas croire à celui qui naît de l'affection ? »

« Vendredi soir.

» M. C. vient tard de Cherbourg aujourd'hui, me disait hier la petite Huet, qui m'avait suivie au jardin. Et moi je pensais tristement que bientôt C. ne viendrait plus... Combien je regrette de vous avoir affligé par l'expression d'une sensibilité qui doit vous paraître ridicule. Sans doute il vous était permis de croire que le jeu qui nous réunissait ces jours derniers deviendrait pour moi une distraction après votre départ. Je n'eus jamais besoin de distractions. Je connais le chagrin; j'ignore encore l'ennui qui naît de la solitude. Je puis varier mes occupations et rendre courtes les heures d'une longue journée. Je me trouve de temps en temps en rapport avec des personnes qui viennent ici passagèrement ; je fais pour elles de mon mieux ; mais je leur avoue franchement, dès la première rencontre, que je les

prie de disposer de moi au besoin, à la condition de m'excuser pour tout ce qui est devoir régulier de société en dehors de mes occupations obligées. Cest ainsi que je suis parvenue à m'isoler au milieu de la foule Vous ne pensez sans doute pas ce que fût le désœuvrement qui me fit accepter votre intimité. Pour la première fois, depuis que j'habite la Basse-Normandie, j'avais le désir de parcourir la vallée de Martinvast; aussi vous priai-je de m'y conduire. Jamais, avant de vous connaître, je n'eus l'envie de changer la direction de mes promenades. Les frais sentiers du voisinage, la maison de Mme de C., tel était mon itinéraire habituel. Ainsi donc, il est bien convenu que vous ne chercherez plus à changer une résolution invariable. Si des circonstances indépendantes de ma volonté ne nous rendent pas étrangers l'un à l'autre, je me ferai toujours un plaisir de jouer avec vous quand nous serons seuls, ou qu'il y aurait possibilité de le faire sans affectation... A ce soir, à demain peut-être.... Pardonnez-moi de vous avoir fait de la peine, je me le reproche ; car le bonheur de ceux que j'aime peut seul assurer le mien. Je vous écris dans l'observatoire; mes regards se fixent de temps en temps sur la mer qui est en ce moment resplendissante des feux du couchant, et je me dis que dans une maisonnette bâtie sur ces grèves sauvages, on trouverait peut-être plus de bonheur que dans les palais des puissants du siècle. Quel beau temps ! Quelle délicieuse saison ! Il y a dans l'air je ne sais quoi de doux et de pénétrant. En opposition avec la majorité, j'aime moins le printemps que la pâle automne. L'automne est un je le sais, mais la pâleur d'un homme intéresse peu. »

« Jeudi

« J'aime à penser que ce haha qui nous réunit si souvent peut encore nous servir de lien alors que les circonstances

nous séparent. Etre ensemble et s'écrire, voilà les jouissances intimes de l'amitié : Heureux qui les comprend! car pour lui les peines de la vie s'adoucissent bientôt. Mon oncle, exile de France, retrouva en Espagne ce que tous les biens de la fortune ne peuvent donner : des amis constants. Pendant les longues soirées, on se rassemblait autour d'une table ronde, on travaillait, on causait, on lisait, puis s'isolant, sans changer de place, on s'écrivait des billets, et l'on trouvait un charme inexprimable à se correspondre ainsi sans se quitter. Aujourd'hui peut-être ne nous verrons-nous pas. Je sens avec regret tout l'empire d'une habitude si doucement contractée. D'avance, je dois penser à votre départ et reprendre avec résignation la vie qui m'est dévolue par la nécessité. J'aurai pour unique distraction mes fleurs et quelques lectures intéressantes. Jamais je n'envierai ce que l'on nomme plaisirs du monde ; les cœurs froids peuvent seuls y prendre l'ombre pour la réalité. La société de notre voisinage m'inspire de l'éloignement. A vingt ans, je vivrai donc seule et heureuse d'un souvenir de votre affection. J'espère que malgré notre séparation, nous resterons voisins ; nos pensées se rejoindront par lettres, et notre confiance mutuelle deviendra un besoin. Vous me parlerez de vos plaisirs, et je serai heureuse de votre bonheur ; et si quelques-uns de ces ennuis inséparables de l'existence arrivent, ils s'affaibliront en les partageant. »

« Octobre.

« Voulez-vous conserver cette bourse dont l'odeur vous plaît? Je ne la porterai plus et j'aimerai la savoir près de vous. Elle me fut donnée par une dame assez indifférente ; vous pouvez donc la regarder sans arrière-pensée, car nul souvenir ne s'y rattache. Elle réunit la fleur qui porte mon nom, le lilas et la pensée qui dit « tendre amitié » puis le

revers présente une guirlande de ces jolis *forgen me not* dont nos voisins les Anglais composent tant de devises. Il est bien convenu que vous ne me refuserez jamais qu'en présence de témoins. « Combien j'ai souffert cette nuit, vous ne pouvez le comprendre; les yeux que vous aimez, dites-vous, l'attestent cruellement. L'amitié telle que je la comprends ressemble un peu, il est vrai, au sentiment que l'on doit craindre. Vous pourriez croire qu'une affection semblable n'existe que dans mon imagination; mais, vous le savez, j'ai le droit de la décrire. Se voir chaque jour et ne jamais se quitter sans regret; sentir de même; vivre d'une double vie; trouver sa récompense dans la pression d'une main amie; jouir d'un regard chéri et de l'échange de cette muette tendresse que l'on comprend sans pouvoir l'exprimer. L'amitié ainsi entendue vaut mieux que l'amour. Je vous ai demandé de ne rien changer entre nous tant que vous serez ici. Je suis bien faible encore, car j'éprouvai hier un choc violent. Mon cœur restera le même; ne l'accusez pas: vous seul serez son guide. Je ne vous présenterai plus ma main; si vous m'offrez la vôtre, j'y déposerai la mienne en toute confiance; si vous vous approchez de moi, je ne m'éloignerai pas; j'aurais honte de craindre l'ami que mon cœur a choisi. Si vous m'écrivez, je vous répondrai avec le plus vif empressement. Je ferai tout enfin pour vous prouver que votre bonheur m'est cher. Si vous le faites consister dans l'éloignement, je vous plaindrai et je garderai le silence. Adieu. Voulez-vous passer à deux heures, rue de Harcourt, (1) ou sur la route, (2) dans la partie où les ouvriers

---

(1) Voir la note A.

(2) Voir la note B.

ne soient point ? Si vous êtes empêché, je retrouverai là la petite Huet, et je reviendrai le plus promptement possible à l'observatoire. Dans le cas où le dîner se prolongerait plus que de coutume, restez paisiblement à table jusqu'à la fin. Je redouterais fort que Mme la D. vint à se douter que vous vous dérangeriez pour moi. A tantôt donc, peut-être.... »

Je conservais ces quatre lettres parmi de vieux papiers recueillis à Cherbourg, lorsque le hasard fit passer sous mes yeux un ancien registre de la marine qui m'éclaira sur leur texte. J'acquis une sorte de certitude qu'elles avaient été écrites par une femme qui habitait l'abbaye de Cherbourg, puisque je retrouvais sur le registre la mention de l'observatoire, celle de la jeune Huet, et autres menus détails de la localité, cités dans ces lettres. J'ignore complètement le nom de l'auteur de ces épitres sentimentales, mais je suis porté à soupçonner, d'après quelques passages, qu'elles peuvent être attribuées à une demoiselle de compagnie des maisons de Beuvron ou de Mortemart. Voici, au surplus, l'extrait de ce vieux registre qui m'a guidé dans mes présomptions à l'égard des lettres.

Par suite des demandes faites par Mme la duchesse d'Harcourt, les 15 juillet, 6 et 19 août 1786, on a fait à l'abbaye les réparations ci-après : on a construit un mur autour des deux jardins neufs qui donnent sur la prairie, en laissant la haie entière. On a placé dans le mur du jardin, près de la porte d'entrée, une porte, et on a arrangé un logement pour le jardinier dans le pavillon près de cette porte. On a fait deux fossés entre les près de l'hôpital et ceux de l'abbaye, de manière à laisser entre eux une terrasse de huit pieds de largeur en couronne, bordée d'un côté par la haie actuelle, et de l'autre par une nouvelle plantation. On a terminé le haha ; on y a mis des artichauds en fer, et on a

élevé des pillastres pour empêcher le public d'y passer. On a ouvert une porte cochère près du haha pour sortir les foins. On a transformé une chapelle de l'église en laiterie. On a fait une petite porte grillée à la porte de la cour d'honneur, près du salon. On a arrangé en observatoire le dessus de la petite tour qui faisait jadis la cage de l'escalier des orgues, et on y a pratiqué une issue par l'escalier des femmes. On a pratiqué un passage couvert sous l'escalier de Madame la duchesse et dans la cour du cloître, afin d'aller à couvert de l'église dans la salle du dais. On a posé un garde-main à l'escalier qui descend de l'appartement de Mme la duchesse à l'église. On a pratiqué dans l'antichambre de Mlle de Mortemart une grande armoire. On a réparé les couvertures du clocher et de l'église. On a fait deux contrevents aux croisées du cabinet de M. Masson, ainsi qu'aux croisées du concierge qui donnent sur la cour du cloître. On a réparé la porte qui donne sur l'antichambre de la salle à manger que le roi avait habitée. On a fait une armoire à plusieurs ventaux, pour le linge, dans la petite chambre de Mlle Huet, à côté de la porte. On a fait une autre armoire dans la cuisine de M. Huet, concierge. On a fait un buffet sous la croisée de la chambre de Mme Richard. Approuvé: Signé, le duc de Harcourt.

(Registres des ordres, brevets, décisions, procès-verbaux, commissions. etc. ouvert à Cherbourg le 1er février 1785, par M. Deshayes, commissaire général, ordonnateur de la marine).

NOTES.

NOTE A.— Aujourd'hui la rue de l'Union. Il est regrettable qu'on n'ait pas restitué à cette rue son ancien nom qui rappelait les services rendus à la ville par la maison d'Harcourt.

NOTE B. — Il s'agit sans doute ici de la route de l'Abbaye qui fut faite sur l'ordre de M. Brou, intendant de la généralité de Caen. L'adjudication avait été passée en la dite ville le 6 août 1784, et adjugée à M. Jean Boulabert au prix de 59,700 livres *(Registre des ordres, etc., f° 126)*. sur cette somme, la caisse des travaux de la marine. à Cherbourg, remboursa 40,000 livres à celle des ponts-et-chaussées *(Lettre de M. le duc d'Harcourt à M. Deshayes, datée de Paris, du 16 avril 1785)*. Il résulte d'une requête présentée le 20 septembre 1788 à M. le duc de Beuvron par M. Vastel, docteur-ès-lois, avocat au parlement de Normandie, que cette route n'a été entièrement terminée qu'en ladite année. Cette requête établit que M. Vastel avait cédé à l'Etat une partie de la pièce de terre, dite la Ceinture, pour former la route en question *(Registre cité, f° 138)*. On trouve au même registre, f° 69, sous la date du 29 juillet 1786, la mention suivante : « M. Deshayes fera payer des fonds des travaux à M. Levacher, curé de Cherbourg, la somme de 230 livres, pour indemnité de la perte qu'il fait cette année du droit de verdage et de celui de dîme sur les prairies et terres de labour qui ont été enclavées dans la dite route et le chantier de Chantereyne.

LE GÉNÉRAL JUBÉ

A CHERBOURG.

Le 1er mai 1786 arrivait à Cherbourg un jeune homme d'une belle taille, d'un maintien distingué, s'exprimant avec facilité et élégance. Sa famille, qui avait de grandes alliances (1), l'avait recommandé aux autorités du port de Cherbourg où il venait occuper un emploi dans le contrôle de la marine. Gradué en droit, on l'avait affecté de préférence à ce service qui avait à cette époque des affaires contentieuses pour les expropriations nécessaires à la création du grand port militaire projeté.

Auguste Jubé de la Perelle, né à Ver-le-Petit (Seine-et-Oise) le 11 mai 1765, avait reçu une éducation très soignée et son heureuse nature avait fait le reste. Les premières années de son séjour à Cherbourg se passèrent dans les élégants plaisirs de la société la plus distinguée. Quelques pièces de vers qu'il composa à cette époque pour les dames de cette société (2), attestent son goût pour la poésie. Il conserva, dans les circonstances les plus agitées de sa carrière, ce goût des lettres qui est une douce diversion dans les luttes de la vie.

Les événements de 1789 éveillèrent en lui les aptitudes de publiciste et Cherbourg lui dut ses premières brochures politiques toutes animées d'un esprit constitutionnel et pacifique.

Nous avons réuni ici par ordre de date ses divers travaux

---

(1) Voir note A.

(2) Souvenir de l'abbaye de Cherbourg au temps du duc d'Harcourt. (*Cherbourg, Mouchel, 1856. p. 2*).

politiques dans notre ville et les actes que possèdent nos archives locales à son sujet.

1790. — Lors de la formation de la garde nationale à Cherbourg, le c. Auguste Jubé est choisi pour rédiger l'adresse de cette garde à l'Assemblée nationale. 1791. Avril. — Il prononce dans l'église de Ste-Trinité l'éloge funèbre de Mirabeau qui fut imprimé chez Clamorgam, format in-4°. En la même année, M. Jubé fit paraître la brochure intitulée : *Les amis de la Constitution*, réunis à Cherbourg et à Valognes, à leurs frères les habitants de la campagne. Cherbourg, chez Clamorgam. 1792. — Devenu adjudant de légion du district de Cherbourg, il exerçait en même temps son emploi de commis du contrôle de la marine. 1792. 6 mai. — Il commença sa publication intitulée : *Aux habitants du district de Cherbourg*, 1er *entretien patriotique*. (Cette brochure avait pour but d'empêcher de brûler les châteaux.) 1792. Sept. — Le citoyen Auguste Jubé fut nommé premier *Député suppléant* de la Manche à la Convention nationale. 1792. 4 octobre. — Le citoyen Jubé, commis de la marine, prête serment. *(Registre du corps municipal de Cherbourg.)* 1792. 17 nov. — Le cit. Jubé dépose un assignat de 100 livres au nom du cit. Porphyre Jacquemont, électeur du district de Martin. (*Lieu cité*). 1792. 21 nov. — Le citoyen Jubé est élu secrétaire de l'Assemblée électorale appelée à élire les juges des tribunaux de district ; l'ex-abbé Desquesnes préside l'élection. (*Lettre du cit. Jubé au juge supp. Le Fourdrey.*) Le fragment suivant de la correspondance administrative prouve que, malgré des travaux si divers, il ne négligeait pas son service de la marine : 1792. 28 nov. — « Le citoyen Jubé, commis du contrôle de la marine et gradué en droit, a été obligé de » s'absenter plusieurs fois comme défenseur officieux de la » marine au tribunal de Coutances, au sujet du pro-

» cès entre la Marine et le citoyen Drouet, fournisseur; puis » au tribunal du district de Carentan dans l'affaire du citoyen » Lebrun, ex-hermite de la montagne du Roule. Signé : » EUSTACHE. » 1792. 15 décembre. — Le corps municipal, sur la proposition du cit. Jubé, adjudant de Légion de la garde nationale, décide que cette garde fera simultanément le service de garde et de patrouille, et qu'on ne pourra plus commander le même jour plusieurs citoyens de la même maison. (*Registre du corps municipal*.) 1793. Janvier. — Il est nommé inspecteur des côtes de la Manche. 1793. 12 janvier. — Le citoyen Rainville, commis du contrôle, étant passé officier de cavalerie et aide-de-camp du général Dumouriez, et le citoyen Jubé, commis du même contrôle, étant souvent en route comme Inspecteur des côtes, le travail de ce service nécessite la nomination du citoyen Charles-Antoine Gibert, en remplacement du cit. Rainville.. Signé : Eustache. 1793, Avril. — Voici une adresse rédigée par le citoyen Auguste Jubé pour féliciter la Convention d'avoir lancé un décret contre Marat, quoique les juges l'eussent déclaré absous :

1793. 28 avril. — Les citoyens du port de Cherbourg, à la Convention nationale.

Le despotisme, trop longtemps, a pesé sur la France; mais les Français, enfin, ont secoué le joug du despotisme. Aujourd'hui, l'anarchie, de ses mains sanglantes, voudrait nous forger de nouveaux fers...... Ces fers, Législateurs, nous les romperons ! Oui, nous en jurons par la sainte Liberté, ils seront brisés les poignards que le crime aiguise, et le trône des anarchistes (car ils en élèvent un) croûlera comme celui des rois. Que la Loi règne, il en est temps ; qu'elle règne seule ! Que les factieux frémissent, mais qu'ils cèdent à la Souveraineté-Nationale, qui seule doit faire l'objet de vos travaux, de vos veilles et de vos délibérations. Ne

pensez pas, Législateurs, que ce soit un entousiasme momentané ; c'est notre amour constant pour la Patrie qui dicte ici l'expression libre des plus chers de nos vœux. Le langage de notre ville a toujours été le même. Ne croyez pas non plus que les événements puissent rien changer à nos principes. Législateurs, c'est le jour où nous apprenons le triomphe de MARAT, que nous vous félicitons du décret lancé contre lui. C'est à leur énergie, c'est à leur union, c'est à leur amour pour les Loix, à leur haine contre tous les genres de despotisme, qu'on doit reconnaître les vrais Républicains. MARAT est absous par un tribunal.... Eh bien ! nous respectons jusqu'à l'image de la Loi ; que les anarchistes jugent, d'après ce dévouëment, si c'est pour des querelles de partis et d'individus, ou pour la cause sacrée de l'indépendance des peuples, que les Français sont disposés à verser leur sang, à sacrifier leur existence.....! Nous l'avons juré, le règne de la Liberté s'établira ! Peut être les monstres qui veulent dévorer la Patrie déchireront-ils encore quelque temps son sein ; mais on peut à des Français arracher la vie, et jamais le courage. On vous menace, Législateurs ; continuez à braver le trépas, et méritez l'immortalité. Voit-on jamais que les mugissements d'une mer irritée empêchent jamais l'intrépide marin de lancer ses vaisseaux et d'affronter les tempêtes ? Législateurs ! de l'union, de la sagesse, de l'ensemble, et nous ne tarderons pas à arriver au port. A Cherbourg, le 28 avril 1793, l'an 2 de la République Française. Auguste Jubé, C^{re} R^{r}. Suivent les signatures (*Archives de la ville de Cherbourg*, C. 1. R. 1^{r}, 27, 28)

1793. 30 avril. — Le comité de surveillance de Cherbourg signale au directeur des postes, au nombre des suspects, le citoyen Jubé dont il fallait retenir la correspondance (*Lettre dudit jour*, signée Giguet et Martin.) 1793. 24 août. — Un

certificat de civisme est accordé sur sa demande au cit. Jubé, inspecteur des côtes, suspendu de ses fonctions. (*Reg. du corps municipal*). 1793. 13 sep. — Le cit. Jubé, colonel inspecteur des côtes, suspendu de ses fonctions, sera requis de partir sous 24 heures pour aller résider dans une municipalité à son choix, mais éloignée de 20 lieues des frontières de la République (*Registre du corps municipal de Cherbourg*).

La manifestation rédigée contre Marat, le 28 avril, son buste renversé imprudemment par M. Jubé, dans une réunion politique à Cherbourg, lui attirèrent de la part du représentant Le Carpentier l'arrêté suivant: 1793. 3 octobre.— Commission nationale du département de la Manche, nº 110. Nous, représentants du Peuple, délégués par la Convention nationale dans le département de la Manche, considérant que l'universalité des fonctionnaires ou agents qui servent la République et qui sont salariés par elle doivent former une chaîne non interrompue d'hommes sûrs et entièrement dévoués au maintien des principes de la Liberté et de l'Egalité; considérant en outre qu'il est temps que la République n'accorde plus ses bienfaits qu'à des patriotes défenseurs énergiques de ses intérêts et zélés conservateurs de l'unité et de l'indivisibilité qui composent son essence et garantissent son salut; après avoir entendu les envoyés des assemblées primaires et autres citoyens du patriotisme et des lumières desquels nous sommes environnés; avons, en vertu des pouvoirs à nous donnés, et notamment aux termes des art. 6 et 7 du décret du 16 août dernier, arrêté que le citoyen Jubé, commis de l'administration de la marine à Cherbourg et inspecteur des côtes, reconnu pour avoir donné des preuves fréquentes d'incivisme et pour avoir dernièrement publié des écrits liberticides pendant la lutte du fédéralisme contre la République, est provisoirement sus-

pendu de ses fonctions et sera remplacé comme commis de l'administration de la marine par le citoyen Joachim Hervieu, et quant à son remplacement comme inspecteur des côtes il y sera incessamment pourvu par un autre arrêté dont copie, ainsi que du présent, sera envoyée sans délai au ministre de la marine. Cherbourg, ce 3 octobre 1793 d'an 2e de la République. Signé : Garnier (de Saintes) et Lecarpentier. Il est bon de dire ici que Lecarpentier était devenu ennemi de M. Jubé depuis la concurrence qu'il lui avait faite à Coutances aux élections pour la Convention. M. Jubé, nommé premier député suppléant dans cette élection, avait réuni un grand nombre de voix pour la nomination de représentant de la Manche qui était échue enfin à Lecarpentier après balotage 1793. 31 octobre. — A Valognes, le représentant Lecarpentier ordonnait à la force armée et à tous les corps administratifs de faire arrêter le citoyen Jubé, qui, après avoir été suspendu de ses fonctious d'inspecteur des côtes pour cause d'incivisme et de fédéralisme, et avoir été mis provisoirement sous la surveillance de la mairie de Cherbourg, s'est évadé de cette ville. (*Registre du corps municipal.*)

En même temps un ordre d'incarcération fut lancé contre MM. Gayant et Ferregeau, honorables et habiles ingénieurs des ponts-et-chaussées à Cherbourg. Ainsi que M. Jubé, ils crurent prudent de se soustraire par la fuite aux effets de cet arrêté dont les conséquences étaient incalculables dans ces temps désastreux. Arrêtés à Carentan, MM. Jubé et Ferregeau furent amenés à la prison de Cherbourg. Quant à M. Gayant, il resta caché et sut se soustraire à toutes les recherches en attendant le moment favorable pour reprendre son service à Cherbourg.

1793.2 novembre.— Vu son état de maladie, le citoyen Jubé fut transféré de la maison d'arrêt à l'hôpital de la ville et gardé par une sentinelle à ses frais. (*Reg. du corps municipal*). 1794. Janvier. — L'élargissement du cit. Jubé en état d'arrestation est refusé (Lieu cité). 1794. 21 avril. — Demande du conseil général de la commune de Cherbourg, de la société populaire et du comité de surveillance, adressée au Représentant du peuple, pour l'élargissement du citoyen Jubé. (Lieu cité). Pendant sa captivité, M. Jubé composa une brochure imprimée chez Clamorgam, à Cherbourg, et portant pour titre : *Lettre à mon ami* (1) *livrée à l'impression avec l'agrément de l'auteur.*

Enfin, le représentant Bouret, en mission à Cherbourg, rendit la liberté à MM. Jubé et Ferregeau (2). Puis le 24 septembre 1794, d'autres délégués de la Convention, Lindet et Oudot, les réintégrèrent dans leurs fonctions respectives. Voici l'arrêté relatif au citoyen Jubé. Les représentans du Peuple près l'armée des côtes de Cherbourg, ayant pris connaissance de la conduite qu'a tenue le citoyen Aug. Jubé, ci-devant *chef de Légion* du district de Cherbourg, et depuis *inspecteur des côtes* de la Manche, ayant examiné tous les mémoires qui leur ont été remis, ont reconnu que le citoyen Jubé n'a dû qu'à ses connaissances et à ses talens la place de commis de l'administration civile de la marine, à Cherbourg, et les témoignages de considération qu'il a reçus du citoyen Monge, ministre de la marine; qu'il a dû à son activité, à son intelligence et à sa capacité les suffrages qui l'ont porté à la place de chef de Légion du district de Cherbourg; qu'il a rempli avec zèle et avec succès les devoirs de son

(1) Le cit. L. C., sous-contrôleur de la marine, à Cherbourg.
(2) Voir la note B.

état ; qu'il s'est concilié l'attachement de tous ses concitoyens par son empressement à accueillir toutes les réclamations des infortunés, par les ressources que l'on a constamment trouvées dans son activité et dans ses lumières ; qu'il a servi la Révolution avec avantage ; qu'il a manifesté et soutenu, *dès les premières années*, les principes de la Liberté qui n'ont été généralement reconnus que dans les dernières années ; qu'il a été constamment attaché à la Société populaire dont il a obtenu de nombreux témoignages d'intérêt et de satisfaction ; qu'il a toujours su éclairer ses concitoyens et s'en faire aimer ;

Que lorsqu'il a été nommé *inspecteur des côtes maritimes du département de la Manche*, d'après les suffrages du général Labourdonnais, d'après l'approbation des représentants du Peuple, il est entré dans l'exercice de ses fonctions *par ordre du Conseil exécutif*, auquel il doit sa nomination ; que dans cette nouvelle carrière, il a déployé toute son activité et ses ressources ; qu'il a employé toutes ses connaissances au service de la République ;

Que lorsque les administrateurs du département du Calvados tentèrent par leurs orateurs, par leurs émissaires, par leurs intelligences, par leurs menaces, par les démonstrations d'hostilités, d'entraîner le département de la Manche dans leur rébellion, il sortit des Sociétés populaires, et surtout de celle de Cherbourg, des adresses qui annonçaient l'incertitude et l'indécision des citoyens sur l'opinion qu'ils devaient se former de la situation de la Convention nationale ; qu'ils disaient alors : « de quelque côté que soient les traîtres, frappez-les », que néanmoins dans l'égarement e dans l'incertitude de l'opinion, le département de la Manche comprimé par des administrateurs révoltés qui l'envi-

ronnaient et le pressaient de tous côtés, ayant des corps nombreux formés ou prèts à former, résista à l'impression des rebelles, désapprouva la guerre civile, et que tous les corps armés donnèrent un grand exemple de fermeté et de prudence ;

Que le citoyen JUBÉ n'a pris aucune part aux mouvements contre-révolutionnaires du département de la ci-devant Normandie ; que sa conduite dans les temps les plus orageux, a toujours paru franche et pure ; qu'on ne peut lui reprocher aucune démarche suspecte ; que, lorsque le bruit de sa suspension s'est répandu, on a remarqué dans les adresses et mémoires le vif intérêt qu'il avait inspiré et l'attachement que l'on conservait pour lui ;

Que ses connaissances, ses services sont utiles ; qu'il ne s'élève aucun soupçon contre lui ; que l'intérêt de la Patrie l'appelle à servir la République dans le poste qui lui avait été confié ;

En conséquence, et vu la nécessité de faire achever, sans délai, le travail commencé par les citoyens JUBÉ et GILLET, sur la situation des côtes, et les moyens de défense employés ou qu'on doit employer ;

Arrêtent que le citoyen Jubé, inspecteur des côtes de la Manche, n'a pas discontinué de mériter la confiance publique ; qu'il se rendra incessamment à son poste, et reprendra l'exercice de ses fonctions (1).

1795. — La société de Cherbourg, pour se distraire de ses maux, se réunissait de nouveau et jouait de petites comédies de société, dans lesquelles Madame Rue, femme du contrô-

(1) Les archives de la Manche à St-Lô possèdent plusieurs registres fort curieux de la correspondance du cit. Jubé, comme inspecteur des côtes de la Manche.

leur de la marine, mère de la célèbre miniaturiste Madame de Mirbel,et plusieurs autres figuraient agréablement (1).

1796. Septembre. — M. Jubé quitta Cherbourg pour aller à Paris prendre le commandement en second de la Garde du Directoire; mais peu de temps après le général Kreig, commandant en chef cette garde, ayant reçu une autre destination, M. Jubé commanda réellement en chef jusqu'au 18 brumaire. 1799. 31 décembre. — Nommé tribun, il fit partie du tribunat jusqu'à la fin de 1807. Dans cette période il prit part aux affaires suivantes: An VIII.13 ventôse. — Rapporteur du projet de loi pour mettre à la disposition du gouvernement les hommes de la conscription de l'an VIII. *(Séance dudit jour)*. — An X. 1er frimaire. — Rapporteur d'une pétition sur des réclamations présentées par des citoyens de l'arrondissement de Saint-Lô contre la formation des listes communales et départementales. (*Séance dudit jour*). 1800. 2 décembre. — Discours sur le projet de loi relative aux archives nationales. (*Séance dudit jour*). 1800. 25 décembre. — Discours au sujet de l'attentat de la machine infernale. (*Séance dudit jour*). 1801. 2 mars. — Discours sur le projet de loi des listes d'éligibilité. (*Séance dudit jour*). 1803. 1er mai. — Rapporteur d'une loi relative à la concession d'un droit de péage pour l'amélioration de la navigation du Tarn. (*Séance dudit jour*). 1804. 24 mars. — Discours sur le projet de loi relative à la conscription de l'an XIII (*Séance dudit jour*) 1804. 14 juin. Nommé commandant de la Légion-d'honneur. Electeur du département de Seine-et Oise (2). 1805. 4 sept. — Discours au sujet de la communication faite de la déclaration de la guerre (*Séance dudit jour*) 1805. — En collabo-

(1) Voir note C.

(2) Etat de la Légion-d'Honneur. 1813. Tome 1, p. 70.

ration avec le général Servan, il compose une introduction à l'Histoire des guerres des Gaulois et des Français en Italie. Le premier volume est de M. Jubé. 1807. 22 août. — Discours au sujet de l'ouverture de la session du corps législatif faite par l'Empereur. (*Séance dudit jour*). 1807. — Dans la séance du 15 septembre, le tribun Jubé se rendit au corps législatif comme rapporteur du tribunal sur les titres 11-14 du livre 2 du code de commerce. On trouve dans son rapport cette remarquable image : « En applaudissant à toute » cette belle loi, nous formons le vœu que l'administration » publique en fortifie la marche par les autres dispositions » qui dépendent de son ressort ; que surtout les infortunés » jetés par la tempête sur les côtes de ce vaste Empire trou» vent, et pour eux et pour les débris de leur fortune, la » protection puissante de S. M. I., et que le plus grand des » noms deviennent à jamais la sauvegarde du malheur ! » (*Maugeret, Législation commerciale de l'Empire Français*. Paris, 1808, T. 3, p. 52.) Ces importants travaux n'empêchaient pas M. Jubé d'entretenir, dans une piquante originalité, sa correspondance avec ses vieilles amitiés. Le fragment de lettre ci-après en donne l'idée dans une certaine mesure :

1806. — Paris 24 nov H.P.N. (Honneur pour Napoléon)? Auguste Jubé, tribun et l'un des commandants de la légion-d'Honneur, à M. L.C., commissaire principal de la marine à Flessingue (Bouches-de-l'Escaut)........ Après t'avoir prêché, mon bien bon ami, sur ton cabinet, je ne changerai point de langage sur ta galerie. Quoique je ne sache de quelle expression me servir pour te remercier de ton envoi, ta générosité me confond autant que ma profonde ignorance. Je montre avec orgueil les Van Dernère, les Van deer Pool, les Devris, les Ostade, et je les soutiens originaux avec une impudence digne des plus célèbres brocanteurs. Je romps

des lances pour Skelins et Campidolio, et il n'y a pas un de ces maîtres, morts ou vivants, qui, à mon zèle pour sa gloire, ne me juge digne de posséder ses chefs-d'œuvre. Ainsi grâce à toi, mon bon ami, me voici devenu amateur, et je ne rencontre plus un tableau, à présent, qu'aussitôt je n'en lave quelque coin avec mon pouce et ma salive, que je ne le tourne et le retourne pour saisir le jour et fuir les reflets; et si c'est le soir, que je n'éteigne toutes les bougies, hors celle que je place sur le tableau, et que je couvre du large cul du chandelier. Tu vois que je suis digne. Signé: Aug. JUBÉ.

Nommé préfet du département de la Doire à Yvrée en mai 1808, il passa à la préfecture du Gers en 1812. Remplacé en 1813 dans cette préfecture, pour avoir adressé au ministre de l'Intérieur un mémoire contre le système des réquisitions en nature qui exaspérait les populations du Midi, et les disposa peu après à accueillir les Anglais. 1814. 26 mars. — Notice sur Berg-op-Zoom. (*Moniteur dudit jour*). 1814. Avril. — Nommé inspecteur général des haras. 1814.31 décembre. — Créé maréchal des camps et armées du roi par Louis XVIII. (*Alm. royal, p.* 436) 1815. Nommé historiographe au dépôt du ministère de la Guerre, il y composa son *Temple de la Gloire* ou *Fastes militaires de la France*, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, dont le premier volume in-f° parut en 1819. Il se délassait de ces travaux historiques par la culture d'une littérature légère (1).

Cet homme distingué à tant de titres est mort à Dourdan (Seine-et-Oise) le 24 juillet 1824, âgé de 59 ans. Il est représenté dignement aujourd'hui par son fils M. le baron Camille Jubé de la Perelle, secrétaire général des chemins de fer Romains.

(1) Voir note D.

NOTES.

NOTE A. — M. Jubé était par sa mère, Mademoiselle de la Perelle, allié aux familles de Villars et Gigault de Bellefonds, ainsi que ses armes le rappellent. Son grand père M. Eurry de la Perelle est mort doyen des chevaliers de St Louis après une carrière militaire très distinguée. Il commandait à Louisbourg en Amérique lorsque cette place fut assiégée par les Anglais, et il ne capitula que sur un monceau de ruines. On remarquait dans le salon de son petit-fils, à Yvrée, une douzaine de tasses de porcelaine de Chine qui s'étaient trouvées logées dans une encoignure de salle à manger, seul pan de mur qui restât debout dans la maison de M. de la Perelle après la capitulation de Louisbourg. Les patentes ci-après reproduisent par brizures les alliances de M. Jubé. On y retrouve en effet l'écusson d'azur au chevron d'or et aux trois lozanges d'argent des Gigault de Bellefonds; celui des Eurry de la Perelle qui était de gueules à trois fasces d'argent accompagnées en chef d'un lion léopardé, et en pointe d'une étoile; puis enfin celui des Jubé qui était un badelaire d'azur.

NAPOLÉON, etc. A tous présents et à venir, salut : Par l'article treize du premier statut du premier mars 1808, Nous nous sommes réservé la faculté d'accorder les titres que Nous jugerions convenables à ceux de Nos sujets qui se seront distingués par des services rendus à l'Etat et à Nous. La connaissance que Nous avons du zèle et de la fidélité que Notre cher et amé le sieur Jubé a manifestés pour Notre service, Nous a déterminé à faire usage en sa faveur de cette disposition. Dans cette vue, Nous avons par Notre décret du 15 août 1809, nommé Notre cher et amé le sieur Jubé, baron de Notre Empire. En conséquence et en vertu de ce décret, ledit sieur Jubé s'étant retiré par devant Notre cou-

sin, le Prince, archi-chancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir de Notre grâce les lettres patentes qui lui sont nécessaires pour jouir de son titre, Nous avons par ces présentes, signées de notre main, conféré et conférons à notre cher et amé le sieur Auguste Jubé, préfet du département de la Doire, l'un des commandants de la légion-d'honneur, né à Ver-le-Petit, département de Seine-et-Oise, le 12 mai 1765, le titre de baron de notre Empire, sous la dénomination de baron de la Perelle, transmissible à sa descendance directe, légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle par ordre de primogéniture, après qu'il se sera conformé aux dispositions contenues en l'article 6 de notre 1er statut du premier mars 1808. Permettons au dit sieur Jubé de se dire et qualifier baron de Notre Empire dans tous actes et contrats tant en jugement que dehors, voulons qu'il soit reconnu partout en ladite qualité, qu'il jouisse des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le serment prescrit en l'art. 37 de notre second statut, devant celui ou ceux par nous delégués à cet effet, qu'il puisse porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles sont figurées aux présentes : Écartelé au premier et quatrième d'argent, au badelaire d'azur monté d'or, au deuxième d'azur à trois burelles d'argent, surmonté d'un lion léopardé du même, au troisième d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois losanges d'or : franc quartier des barons préfets, brochant au neuvième de l'écu ; pour livrées : bleu, jaune, blanc. Chargeons notre cousin le prince archi-chancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat, et de les faire transcrire sur ses registres ; car tel est Notre bon plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Notre cousin le prince, archi-chancelier de l'Empire, y a fait apposer notre grand sceau, en présence du conseil du sceau des titres.

Donné en notre palais de Compiègne, le quatorzième jour du mois d'avril de l'an de grâce 1810, NAPOLÉON.

Scellé le 21 avril 1810. Le prince archi-chancelier de l'empire, CAMBACÉRÈS.

NOTE B. — MM. Jubé et Ferregeau durent alors se rendre tous deux à la Société populaire. On les y accueillit fort bien : Le représentant du peuple était présent. M. Jubé voulut remercier l'assemblée de l'intérêt qu'on lui avait témoigné ; mais, malgré sa grande facilité d'élocution, il était si ému, qu'il ne put prononcer que quelques mots. Il n'en fut pas de même de M. Ferregeau. Il parla froidement et se noya dans un déluge de phrases dont personne ne lui sut gré, dit un témoin oculaire. Cet habile ingénieur est auteur de la porte monumentale en granit de l'hopital de la marine à Cherbourg. Cette porte, faite en 1792 pour l'abbaye du Vœu transformée en hôpital, a été transportée avec soin en 1865 au grand hôpital de la Marine en construction et destiné à remplacer celui de 1792 devenu insuffisant. Quant à M. Gayant, après avoir fait divers travaux importants à Cherbourg, il reçut la mission de construire le canal de Saint-Quentin au sujet duquel le journal *La Patrie* (octobre 1858) a donné une lettre que nous aimons à reproduire ici.

Paris, 21 octobre 1858.

Monsieur le rédacteur, *La Patrie*, du 14 de ce mois, contient, sous le titre de *Fantaisies scientifiques*, un article sur le canal de St Quentin. Je me serais abstenu de relever les inexactitudes qu'il renferme, si l'on n'y attaquait, sans le nommer il est vrai, la mémoire de mon père, qui a dirigé les travaux de ce canal. On annonce que le canal de St Quentin, visité par l'empereur en 1810, aurait été livré à la navigation en 1805 et que des prisonniers espagnols, envoyés en 1802 pour travailler au canal, avaient péri au nombre de 20,000,

par suite d'accidents ou de maladies. L'auteur de l'article ajoute que les souterrains sont déserts et tombent en ruine, et il pense que ce grand travail est devenu une œuvre insignifiante et timide en face des tunnels des chemins de fer. Enfin il croit pouvoir dire que l'Empereur témoigna son mécontentement à un ingénieur corse, de la manière dont les travaux avaient été dirigés. Ce n'est pas en 1805 que le canal de Saint-Quentin a été livré à la navigation, mais bien en 1810, après le voyage qu'y fit l'Empereur avec l'Impératrice Marie-Louise. En 1802, il n'y avait pas en France, comme l'annonce l'auteur de l'article, de prisonniers espagnols. Tout le monde sait que c'est bien après cette époque que la guerre a éclaté avec l'Espagne. Le nombre des ouvriers qui ont péri aux travaux du canal de Saint Quentin a été insignifiant, et on ne peut comprendre où l'on a pu puiser le renseignement d'après lequel on porte ce nombre à 20,000. Les souterrains, loin de tomber en ruine, sont parfaitement entretenus, et le canal, qu'on représente comme désert, est au contraire de tous ceux qui existent en France, celui où la navigation est la plus active. Il sert surtout à l'approvisionnement de Paris en combustibles et les chargements des bateaux s'élèvent, chaque année, à plus d'un million de tonnes, malgré la concurrence du chemin de fer du Nord. Quant aux difficultés qu'a présentées le percement des souterrains, elles ont été considérables et résultaient surtout de la présence des nappes d'eau souterraines que l'on a rencontrées bien avant le niveau auquel on devait descendre : ces difficultés n'ont pas leurs analogues dans les tunnels des chemins de fer, et, sans diminuer le mérite de ces derniers ouvrages, je rappellerai que le grand souterrain du canal de Saint-Quentin, qui a près de 6 kilomètres, dépasse de beaucoup en longueur les tunnels les plus étendues exécutés sur les

chemins de fer ; enfin, je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas un ingénieur qui, loin de regarder, avec l'auteur de l'article, ce grand travail comme une œuvre insignifiante et timide, ne le considère, au contraire, comme un des plus beaux ouvrages exécutés dans ces derniers temps. A l'égard du mécontentement qui aurait été manifesté par l'Empereur, dans un entretien avec un ingénieur corse, je ferai remarquer qu'il n'y a jamais eu d'ingénieur corse employé au canal de Saint-Quentin. L'Empereur, dans ce voyage, au lieu d'exprimer un blâme, comme on le dit, a témoigné de vive voix toute sa satisfaction à M. Gayant, directeur des travaux, et la lui a manifestée en lui accordant à la fois une pension de 6,000 fr. et la croix d'officier de la Légion d'Honneur, distinction alors fort rare dans les fonctions civiles. Du reste, les faits qui se rattachent au voyage de l'Empereur en 1810 appartiennent à l'histoire, et je pourrais renvoyer au *Moniteur* de l'époque, mais je me bornerai à citer l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* par M. Thiers, volume 12 page 130. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer ma réclamation dans l'un des plus prochains numéros de votre estimable journal. Agréez. etc., GAYANT, Inspecteur général, vice-président du Conseil des ponts-et-chaussées.

NOTE C. — M. Gayant joignait à ses autres talents celui de fort bien jouer la comédie ; c'était un excellent père noble. Je l'ai vu en scène plusieurs fois sur un très petit théâtre de société qu'on avait élevé vers 1795 dans le salon d'une maison de la rue des Bastions, occupée autrefois par le général Dumouriez. Les meilleurs acteurs étaient avec M. Gayant, M. Jars, officier du génie, qui a été député sous le gouvernement de Juillet, et la belle Alexandrine Bleschamp, devenue depuis Madame Jouberthon et enfin princesse Lucien Bonaparte. Cette belle personne composait pendant son séjour à

Cherbourg un poème en dix chants intitulé : *Batilde, reine des Francs.* Il fut imprimé chez Rapet, à Paris. La famille Bleschamp demeurait à Cherbourg dans l'hôtel Decaux, sur le quai Napoléon. *(Versailles, 28 janvier 1857. A. L. I.)*

NOTE D. — *Romance.*

N'ayez pas peur....
On veut seulement vous le dire ;
Votre regard plein de langueur,
Vos traits et votre doux sourire
Captivent le plus tendre cœur ;
Mais on se borne à vous dire :
N'ayez pas peur.
N'ayez pas peur....
On veut seulement vous le dire ;
Vous plaire serait le bonheur,
Le seul bien auquel on aspire ;
Mais fidèle aux lois de l'honneur,
Quand on ne veut que vous le dire,
N'ayez pas peur.
N'ayez pas peur....
On veut seulement vous le dire ;
Ne montrez pas trop de rigueur,
Et n'augmentez point le martyre
D'un amant rempli de candeur,
Qui borne son audace à dire :
N'ayez pas peur....

Baron de Jubé.

(Voir chansonniers des grâces. 1816, p. 31, et 1819, p. 233).

AURIGNY

(1513)

Lettre à M. de Pontaumont, archiviste-trésorier de la Société académique de Cherbourg.

Mon cher ami, Je prends la liberté de vous adresser la copie d'un document que vous trouverez peut-être à propos de communiquer à nos confrères de la Société académique. Il m'a semblé fournir des renseignements curieux sur les rapports des habitants d'Aurigny avec de la Basse-Normandie à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. C'est un sauf-conduit de l'amiral de France, Louis Malet, seigneur de Graville, en date du 20 avril 1513. Nous étions alors en guerre avec les Anglais; mais, conformément à d'anciens usages, les habitants d'Aurigny, quoique sujets de la couronne d'Angleterre, tenaient à n'être pas traités en ennemis par les soldats et les marins français. Ils chargèrent donc leur curé, Guillaume Fabien, qui était normand d'origine, de défendre leurs intérêts auprès de Louis Malet. La faveur qu'ils demandaient leur avait déjà été accordée dans une guerre précédente par l'amiral Louis de Bourbon. Louis Malet accueillit cette requête avec bienveillance. Il autorisa Guillaume Fabien à venir en Normandie toutes les fois qu'il en aurait besoin, soit pour voir ses parents, soit ponr régler ses affaires. Tous les habitants d'Aurigny pouvaient également passer en France pour apporter leurs marchandises et faire leurs approvisionnements ; mais en débarquant ils devaient se présenter aux officiers de l'amirauté, et se faire désigner un hôte chargé de les accompagner ou, à vrai dire, de les surveiller pendant leur séjour sur la terre normande. Ils n'avaient droit d'ache-

ter que les denrées nécessaires à la consommation de l'île, et il leur était sévèrement interdit de remporter sur leurs navires aucunes munitions de guerre, de prendre des lettres adressées à des Anglais, et de faciliter le passage à des gens qui n'avaient point la permission de s'embarquer. Ce sauf-conduit, valable pour les huit derniers mois de l'année 1513, n'était apparemment pas délivré sans finance : c'est ce qu'indiquent assez clairement les mots *apatir et composer*, qui reviennent deux fois dans la lettre de l'amiral. Le texte que je soumets à votre appréciation nous est parvenu sous la forme d'une copie certifiée le 15 mai 1513 par les tabellions de Saint-Germain-des-Vaux. Au dos du parchemin, une main contemporaine a tracé ces mots : *Vidimus du sauf condnyt baillé par mons. l'admyral aux Ysleman*. Cette copie, que je suppose avoir fait partie des archives de la baronnie de Briquebec, s'est trouvée dans les collections du collége héraldique qui viennent d'être vendues à Paris. Elle figure en ces termes, au nº 1000 du second catalogue (1) « Vidimus des lettres de Louis Mallet, seigneur de Graville, etc., conseiller et chambellan du roi, amiral de France, à propos de certaines plaintes articulées par le curé de l'église Notre-Dame de l'Isle d'Annery et les habitants de ladite paroisse. (15 mai 1513.) » Cette pièce a été acquise pour la Bibliothèque impériale le 7 juillet 1866.

Veuillez agréer, mon cher ami, la nouvelle expression de mes sentiments les plus affectueux.

Léopold Delisle, *Membre de l'Institut.*

Paris, 13 juillet 1866.

---

(1) *Vente aux enchères publiques des chartes, documents historiques, titres nobiliaires, etc. composant les archives du collége héraldique et historique de France Deuxième partie : Normandie.* Paris, Léon Techener, 1866. In-octavo de 215 pages.

Loys, seigneur de Graville, Milly en Gastinois, le Boys Mallesherbes, conseiller et chambellan du roy nostre sire et admiral de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Receue avons l'umble suplicacion de vénérable personne Guillaume Fabien, prestre, natif du paÿs et duché de Normandie, curé de l'église parroissial assise en Nostre Dame de l'isle d'Aunery, pour lui et les habitans de la dicte ysle, contenant que, au temps passé ainsi, que guerres et divisions se mouvoient entre le roy nostre souverain seigneur et ses anciens anemys les Engloys, les dits habitans estoient tenus et maintenus en bonne paix, transquilité et union de la part du roy nostre dit seigneur et ses subgectz durant les dictes guerres, par ce qu'ilz avoent acoustumé de toute ancienneté d'eulx apastir et composer à noz prédécesseurs les admiraulx de France, et mesmes en semblable cas le firent à feu notre prédécesseur admiral de Bourbon, que Dieu absoule, réquérans, attendu que la guerre est de présent ouverte entre le roy nostre dit seigneur et ses dits anciens ennemys les Engloys, que les voulsissons recepvoir aux dits apastiz et composition, et leur donner bonne et loyalle sauve garde et saucondult pour eulx relever des pertes et dommages qu'ilz pourroent souffrir et qu'ilz ont ja soufferles au moien de la dicte guerre, au grant detryment et spoliation des biens de la dicte ysle d'Aunery, pourquoy nous, ce considéré, voullans entretenir les bonnes et anciennes coustumes de nos prédécesseurs admiraulx de France, et subvenir aux oppressés de tout nostre povoir, avons donné et ottroyé et par ces présentes, donnons et octroyons bonne et loyalle sauvegarde, sauconduit et seureté au dit Fabien, prestre, curé de la dicte ysle d'Aunery, et à tous les manans et habitans d'icelle, pour tous les subgectz du roy nostre dit seigneur et de nous, jusques au premier jour de

janvier prochain venant, affin que iceluy curé puisse aller et venir au dit païx de Normandie, tant à ses terres que avec ses parens pour ses affaires, et mesmes que iceulx habitans puissent venir en ce dit païx de Normandie aporter leurs marchandises et quérir leur nécessaires, en eulx adrechans, en quelque lieu qu'ilz arriveront au dit païx de Normandie, à nos officiers yllec estans, pour par eulx leur bailler hostes et personnes qui lez conduisent, tant à faire la vente des marchandises qu'ilz apporteront que à acheter leurs dicts nécessaires, pourveu qu'ilz ne prennent ne achaittent vitailles en plus avant que besoing leur sera pour leur dicte ysle, et mesmes qu'ilz n'en porteront hors le dict païx de Normandie aucune artillerie, pouldres, municions de guerre, ne choze qui puisse tourner à préjudice au roy nostre dit seigneur ne à la choze publique, et parillement qu'ilz ne feront, durant les dictes alléez et venues, choze préjudiciable au roy nostre dict seigneur, et ne porteront nouvelles, lettres ne gens non ayans bon congié devers les dicts ennemys, sur painne de confiscacion de corps et de biens et d'amfraindre la dicte sauvegarde et sauconduit. Si donnons en mandement à tous cappitainnes de navyres, gens de guerre, maistres et contremaistres et aultres frequentens la mer, justiciers, officiers et subgectz du roy nostre dit seigneur, pryons et requérons tous aultres ses amys confédérés et alliés que de noz presens sauvegarde sauconduit et octroy, ilz seuffrent et lessent jouyr et user plainement et paisiblement les habitans de la dicte ysle, sans aucunement y contrevenir ne aller au contraire en aucune manière, ad ce que iceulx habitans ne soient pillez, spoliez, déprédez ne autrement intéressez. Et pour ce que de ces présentes les dicts habitans pourroent avoir à faire en plusieurs et dyvers lieulx, nous voullons et entendons que au vidimus d'icelles,

fait devant juge ou tabellions, soubz scel royal et autentique, foy soit adjousté comme à ces dictes presentes, ausquellez, en tesmoing de ce, nous avons fait metre et apposer les sceaulx de nostre admyraulté, le XXe jour d'avril, l'an mil cinq cens et traize aprez Pasques.

Par le commandement de mon seigneur.

NAUFRAGE

SUR

LE ROCHER St-MARTIN

LETTRE

du Général DUMOURIEZ,

Ancien Directeur de la Société.

Messieurs, le naufrage d'un vaisseau parlementaire anglais sur le rocher St-Martin, arrivé le 21 mars 1782, a donné occasion à tous les habitants de Cherbourg, qui se sont trouvés à portée, de témoigner leur humanité et leur sensibilité en faveur de cinq malheureux anglais prêts à périr (1). La fureur extraordinaire de la tempête, la pluie, la neige, le froid, le vent, la hauteur et la force des vagues n'ont pas empêché plus de 100 personnes de se mettre dans l'eau jusqu'à la ceinture, pour former une chaîne qui pût arriver jusqu'aux intrépides habitants qui se sont jetés à la nage pour parvenir au corps du bâtiment et au radeau qu'avaient formé les malheureux naufragés. M. le duc d'Harcourt dont la sensibilité et la générosité soutiennent et encouragent toutes les vertus dans les villes de son gouvernement, a joint une gratification particulière de 500 fr. aux marques de la bienfaisance du roy, qu'il a sollicitée en faveur de ceux qui se sont particulièrement distingués par le péril plus considérable qu'ils ont bravé pour sauver les anglais. Les pensions et gratifications ont été proportionnées au degré plus ou moins

(1) La France était alors en guerre avec l'Angleterre. (*Note de l'éditeur*)

grand de danger et d'utilité d'après un procès-verbal dressé par M. Deshayes, commissaire des classes, qui a apporté le plus grand zèle et la plus scrupuleuse attention dans la vérification d'un fait aussi honorable à cette ville. Mgr le marquis de Castries, ministre de la marine, s'est empressé de mettre ce procès-verbal sous les yeux de notre bon roy, et c'est à la justice éclairée de ce ministre que l'on doit les récompenses honorables dont voici le détail : Le sieur Bon-Jean-François GALLIEN, voilier, a eu 200 fr. de pension, 300 fr. de gratification du roy, et 50 fr. du gouverneur de la province. Le sieur Jean-Charles GASCOING DE SERVIGNY, officier de navire, fils d'un père dont la mémoire vivra longtemps dans cette ville, a eu 100 fr. de pension, 200 fr. de gratification du roy, et 50 fr. du gouverneur de la province. Les sieurs Bon-Pierre BONISSENT, charpentier, François LEFÈVRE, matelot, Pierre LEGAGNEUR, pilote lamaneur du port, Bon-Joseph ALIX, matelot (ce dernier âgé seulement de 17 ans), ont eu chacun 200 fr. de gratification du roy, et 50 fr. du gouverneur de la province. Le sieur LE BLANC, garde-magasin d'artillerie de cette ville, quoique n'ayant pas été nommé dans le procès-verbal envoyé à la cour, ayant prouvé par une seconde vérification faite depuis, qu'il a excité le premier les marins à porter secours aux malheureux anglais ; qu'il était à la tête de la chaîne ; que c'est à son exemple, à son exhortation et à ses travaux qu'on doit en partie cette belle action, a reçu une gratification de 200 fr. du gouverneur de la province. Les sieurs François LEFÈVRE, bourgeois, et Thomas DUFRESNE, guide-pavillon du Roule, qui se sont mis à la nage et ont couru les plus grands dangers, ont demandé à n'être pas compris dans la gratification, pour ne point diminuer la portion de leurs concitoyens moins aisés. Le sieur LE BLANC, capitaine de port, Jacques Louis MAUGER, capitaine de long-

cours, Louis POSTEL, maître de quai, Charles DROUET, Charles MOULIN, Louis LEFÈVRE, pilote lamaneur du port, ainsi que beaucoup d'autres y ont signalé leur zèle, leur courage et leur humanité. Ce qui doit encore plus flatter tous ceux de vos concitoyens qui ont eu part à cet acte d'humanité, c'est la sensation qu'il a faite à la cour et l'approbation de notre auguste monarque. Voici les propres expressions de Monseigneur le duc d'Harcourt, dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser le 3 avril: « J'ai reçu, Monsieur, la lettre du 27 mars, par laquelle vous m'informez du courage avec lequel les nommés GALLIEN, SERVIGNY, ALIX, etc, ont affronté les plus grands dangers pour sauver l'équipage d'un parlementaire anglais, et de l'ardeur avec laquelle les habitants de Cherbourg les ont aidés et ont porté secours à ces malheureux naufragés. J'en ai rendu compte au ministre, qui m'a chargé de vous mander que le roy en est très satisfait, et que, quoique persuadé que ces sentiments d'humanité existent dans tous les cœurs de ses sujets et nômmément des habitants de Cherbourg, il est très content de la preuve particulière qu'ils en ont donnée dans cette occasion » Je vous prie, Messieurs, de consigner dans vos archives cette action honorable aux habitants de Cherbourg, pour que dans tous les temps elle puisse servir d'exemple et d'encouragement. Ce fait mémorable et les récompenses qui l'ont suivi prouveront que l'humanité et le courage sont les vertus distinctives de cette ville, comme la sensibilité et la bienfaisance sont la base du gouvernement de Louis XVI et de ses administrateurs. J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère attachement, Messieurs, Votre très-humble et très-obéissant serviteur, DUMOURIEZ, colonel de dragons, commandant pour le roy. (Lettre aux officiers municipaux de Cherbourg, en date du 2 juillet 1782. *Arch. de la ville*).

LA GLACERIE DE TOURLAVILLE

PAR

M. de BARMON,

Capitaine de Frégate, Officier de la Légion d'Honneur.
Membre correspondant de la Société.

La commune de Tourlaville possédait autrefois une manufacture de glaces des plus importantes. Voici ce que disait Piganiol de la Force à son sujet en 1765 : « A l'entrée de la » grande rue de Reuilly (à Paris) est la manufacture où l'on » polit les glaces dont la fonte se fait à Tourlaville près Cher- » bourg et à Saint Gobin. » *(Descrip. de Paris, T. 5, p. 104)*.

Des lettres-patentes du mois d'octobre 1665 (1), signées Louis et contresignées Colbert, avaient autorisé l'établissement d'une manufacture de glaces rue de Reuilly à Paris, et permis en même temps, aux fondateurs de cette industrie, de créer d'autres établissements de ce genre aux lieux qui leur conviendraient dans le royaume. Bientôt la manufacture de glaces de Paris ne put plus suffire aux commandes, et l'on dut songer à profiter de la latitude donnée par les lettres-patentes précitées. Il fallait, pour cette succursale, une localité où la main-d'œuvre et les matériaux fussent à bas prix et qui eût, par la mer ou par une rivière, communication directe avec Paris. Tourlaville était dans ces conditions. La manufacture de glaces fut donc établie au bord de la petite rivière de Trottebecq, dans la vallée aujourd'hui dite de la Glacerie, située sur la lisière de la fôrêt de Brix, et qui présentait tous

---

(1). Ces lettres-patentes ont été publiées par le *Phare de la Manche*, du 16 avril 1848. — A Cochin, *La Manufacture des glaces de Saint-Gobain*. p. 169, Paris, Douniol, 1865.

les avantages que l'on recherchait par rapport à l'eau, au sable et au combustible. La fabrication ne tarda pas à prendre un grand développement, ainsi que nous le prouvent de nouvelles lettres-patentes de décembre 1670, qui déclarent « que les bois et autres choses propres pour la dite manu-» facture se sont trouvés à propos en cet endroit, que les » ouvrages s'y font en grand nombre et à beaucoup moins » de frais, et si beaux qu'ils approchent de leur plus grande » perfection. » Mais, sous prétexte que les entrepreneurs s'étaient emparés sans autorisation d'environ 12 arpents de terre dans la forêt de Brix, on leur fit subir, dans la localité, des embarras de toute espèce. Pour faire cesser ces vexations, ils furent contraints de demander à Louis-le-Grand de nouvelles lettres de concession, qui furent expédiées en ces termes :

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Nous aurions par nos lettres du mois d'octobre 1665 et pour les considérations y contenues, permis aux entrepreneurs de la manufacture des glaces d'en faire l'établissement aux faubourgs de notre bonne ville de Paris et aux lieux plus commodes de notre royaume, ce qui aurait été exécuté avec beaucoup de succès dans le faubourg Saint-Antoine de la dite ville; mais le travail de la dite manufacture ne pouvant suffisamment fournir les ouvrages nécessaires pour l'approvisionnement de nos sujets, les dits entrepreneurs auraient été obligés, suivant la faculté qui leur a été accordée par lesdites lettres, d'en établir une autre dans un lieu sis près des villes de Cherbourg et Valognes, Basse-Normandie, dans la forêt de Brix, auquel lieu les commodités de bois et autres choses propres pour ladite manufacture se sont trouvées si à propos, que les ouvrages s'y font en grand nombre, a beaucoup moins de

frais, et si beaux qu'ils approchent de leur plus grande perfection. Mais quoique lesdits entrepreneurs et les ouvriers qu'ils emploient travaillent par nos ordres et soient protégés de notre autorité, néanmoins, sous prétexte que, pour la construction de leurs halles, fourneaux et autres bâtiments nécessaires à leur travail, ils ont pris 10 à 12 arpents de terre vaines et vagues,de bois à brûlerdépendants de la forêt de Brix, quelques gens mal intentionnés pour leur travail les troublent dans leur jouissance faute de rapporter nos lettres de concession, ce qui oblige lesdits entrepreneurs, pour faire cesser tous ces troubles, de se retirer par devers nous pour obtenir la concession dudit établissement. A ces causes, désirant traîter favorablement lesdits exposants et leur donner sujet de continuer leur application et leurs soins pour la plus grande perfection de ladite manufacture, et de l'avis de notre amé et féal conseiller ordinaire en nos conseils, le sieur Colbert, surintendant et ordonnateur général de nos bâtiments,arts et manufactures de France, nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, confirmé par ces présentes et confirmons l'établissement de ladite manufacture de glaces dans ladite forêt de Brix, près Cherbourg. A cet effet, avons donné et concédé auxdits entrepreneurs, leurs successeurs ayant cause, a perpétuité, la quantité de 12 arpents de terre en bois à l'endroit où les fourneaux, halles, magasins, moulins et autres logements nécessaires pour ladte manufacture ont été commencés, suivant l'arpentage qui en sera fait par le grand maître des eaux et forêts du département de Normandie ou,en son absence,par les officiers de la maîtrise des eaux et forêts, sans que pour raison de ladite concession ils soient tenus de nous payer autre chose que la somme de *douze livres* par forme de redevance annuelle au receveur de nos domaines de Valognes, et en

conséquence avons fait expresse défense à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de troubler lesdits exposants dans ladite manufacture, ni d'y construire de fourneaux ou contrefaire lesdits ouvrages, et en cas de contravention sera permis auxdits exposants de démolir lesdits fourneaux en vertu des présentes. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant nos cours et parlement, chambre de nos comptes à Rouen, et aux officiers de la table de marbre, que ces présentes ils aient à faire lire, publier, enregistrer, et le contenu en icelles garder, observer et exécuter selon leur forme et teneur : car tel est notre plaisir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. — Donné à Paris au mois de décembre de l'an de grâce 1670 et de notre règne le 28ᵉ. *Signé* Louis, et sur le répli: par le Roi, *signé* Colbert. » Visa pour servir à la fabrique des glaces de Normandie.

Ces patentes furent enregistrées au parlement de Rouen le 16 décembre 1674, sur le vu de la sentence, procès-verbal et avis du maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Valognes des 27 et 29 juillet, 3 et 4 août 1671.

Indépendamment des 12 arpents concédés par Louis XIV, les entrepreneurs de la manufacture achetèrent, de divers, 23 arpents au prix de 10 livres l'un (1781); 30 vergées de bois pour 150 livres de rente (1790); 211 vergées au prix de 600 livres également de rente (1791); un de ces contrats donnait un droit d'usage à la Fontaine-d'Or.

La manufacture resta en pleine activité jusqu'en 1792. Elle suspendit en partie ses travaux jusqu'en 1801, où, pendant la courte paix d'Amiens, on tenta d'y fabriquer des verres à vitre. On cessa complètement d'y faire des glaces le 11 juin 1806, et l'on reprit les verres à vitre, bouteilles et autres

menues fabrications, jusqu'en 1824, époque à laquelle les travaux furent supprimés et les ouvriers verriers dirigés sur Saint-Gobin. Les bâtiments et terrains de la Glacerie furent vendus par les entrepreneurs en 1834.

RAPPORT

SUR Mlle

ROSALIE MARION

PAR

M. SAINTE BEUVE,

Sénateur, Membre de l'Académie Française.
Associé correspondant.

Cette année, l'Académie Française n'a pas d'action d'éclat à célébrer et à couronner; elle a mieux, si j'ose dire : elle a des existences, des vies tout entières dévouées au bien à récompenser et à raconter devant vous. Je le ferai dans les termes les plus simples, en me raprochant le plus possible de mes dossiers, de mes sources. Loin de moi les phrases pompeuses, lors même que j'en saurais faire ! En pareil cas, ce sont les témoins les plus immédiats qui parlent le mieux: ils disent comme ils ont vu et comme ils sentent.

La première récompense, le premier prix, sur quatre-vingt-neuf concurrents, est décerné à Mlle Rosalie Marion, institutrice communale à Beaumont-Hague, département de la Manche. Cette respectable personne, née en 1791, est par conséquent âgée aujourd'hui de soixante-quatorze ans. Ses premières années nous échappent. Enfant du pays et d'une commune peu éloignée, elle avait vingt-cinq ans lorsqu'elle arriva à Beaumont, en qualité d'institutrice, dans les premiers jours de janvier 1816, et depuis ce temps, c'est dire depuis tout à l'heure un demi-siècle, elle a été pour cette commune à la fois la maîtresse d'école, la garde-malade, la sœur de charité, cumulant et trouvant moyen de remplir tant de fonctions sans les confondre. Comme institutrice, elle ne s'est pas ralentie un seul jour durant ce long espace

de temps. Ses heures de classe sont pour elles sacrées: ce sont les seules qu'elle n'ait jamais cru pouvoir sacrifier au soin des infirmes et au service des malades. Demandez lui le sacrifice de ses repas, de ses jours de congé, de ses nuits, elle les accorde, elle les prodigue avec joie; mais ses heures de classe, elle n'y touche jamais. C'est au point qu'après huit ou dix nuits, et quelquefois plus, passées au chevet des malades, elle a toujours trouvé assez de force et d'énergie pour ne pas prendre ne fût-ce qu'un quart-d'heure de repos sur le temps dû à l'école. La classe, c'est pour elle la tâche stricte, le devoir rigoureux. Sa charité pourtant s'y sentait à l'étroit, et dès les premiers temps de son installation dans la commune, elle s'annonça pour ce qu'elle devait être toute sa vie; elle devint la sœur de charité ordinaire, une infirmière de bonne volonté, au service de tous. On s'y est vite accoutumé autour d'elle, et dès que dans une famille pauvre il éclate une affliction soudaine, dès qu'une maladie se déclare, le premier mot est: « Vite, allez chercher la *maîtresse.* » Avec elle arrivent la consolation et le secours. Ici le Mémoire très bien fait que j'ai sous les yeux et qui émane évidemment d'une plume distinguée autant que d'une belle âme, a cru devoir entrer dans des détails précis, circonstanciés, sur les rebuts et les dégoûts inhérens à la pratique de la charité: je me garderai de le suivre. Nous sommes pour cela trop délicats. Oh! la charité, c'est un beau mot à prononcer, une belle chose à célébrer un jour de fête en Académie; mais les conditions habituelles, journalières, la réalité et le matériel, si j'ose dire, de la charité, y pense-t-on bien? Ces misères amoncelées et croupissantes, ces horreurs, ces laideurs, ces six étages à monter dans les villes, ces pailles infectes et ces fumiers à remuer dans les campagnes... Qu'il suffise de dire que la *maîtresse* (comme on l'ap-

pelle à Beaumont) excerce la charité dans tout ce qu'elle a de pénible, de repoussant, d'odieux pour les sens, de contagieux et de dangereux pour la santé: elle panse, elle lave les plaies, elle ensevelit ceux dont on s'éloignait par effroi. Plus d'une fois elle a porté la peine de son zèle et de ses pieux excès. Après s'être dévouée à soigner des familles entières dans une épidémie de fièvre typhoïde qui sévit dans la contrée en 1839, elle tomba malade elle-même et faillit succomber. D'autres fois, après avoir surmonté toutes ses nausées auprès de certains malades, après avoir fait l'impossible en constance, en patience, en refoulement de toutes les délicatesses, la nature à la fin se révolte et se revanche; il y a un lendemain ; et le devoir accompli, le malade soigné, le mort enseveli, la courageuse infirmière est demeurée des huit jours entiers le cœur soulevé, rassasié sans pouvoir prendre presque aucune nourriture. Elle a eu le contre-coup de son devouement. Et elle n'a pas le devouement seul : elle a l'esprit d'ordre et d'administration, comme il en faut dans tout ce qui dure. Elle s'aperçut de bonne heure que de toutes les privations que la maladie révèle dans ces existences pauvres, la plus fréquente de toutes, c'est le défaut de linge, si nécessaire pourtant en pareil cas. Avec le conseil de M. le docteur Le Taillis et moyennant la contribution bienfaisante de feu M. et Mme du Mesnildot, propriétaires du château de Beaumont, elle a depuis des années établi une lingerie, — la lingerie des pauvres, — qu'elle sait entretenir à peu de frais. Pendant la guerre de Crimée, grâce au zèle et à l'industrie de l'humble maîtresse, la commune de Beaumont, qui est peut-être la plus pauvre du canton, fournit plus de linge qu'on n'en recueillit dans aucune autre. Je finirai par un trait d'elle qui nous ramène à l'institutrice. En 1841, l'instituteur de la commune étant frappé d'une fièvre typhoïde qui menaçait de se prolon-

ger longtemps, la maîtresse, non contente de lui donner ses soins, demanda et obtint l'autorisation de le remplacer auprès des petits garçons, afin qu'il ne perdit point sa place. Pendant trois mois donc, elle fit successivement l'école aux petits garçons et aux petites filles : aux premiers, de sept heures à dix heures du matin, et de une heure à quatre du soir; aux petites filles, de dix heures du matin à midi, et de quatre à sept heures du soir. Ainsi, pendant trois mois, elle fit onze heures de classe par jour. Les chiffres en disent assez.

L'Académie, édifiée par tous ces renseignements éloquents dans leur précision et dont je n'ai fait que donner une idée, décerne à Mlle Rosalie Marion le premier prix Montyon.

(Extrait d'un rapport à l'Académie Française, Moniteur officiel de l'Empire, 1865).

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

des

VILLE ET CHATEAU DE CHERBOURG

RECUEILLIS ET ANNOTÉS

Par M. de PONTAUMONT

Trésorier-Archiviste de la Société.

Fragmenta colligite, ne percant.

Sommaire. — Droits de gravage des abbés du Vœu en 1375. — Gouvernement du château de Cherbourg pendant l'occupation anglaise. — Fonctionnaires de nomination anglaise. — Barons des cinq ports. — Saufs conduits pour Cherbourg. — Concessions faites par le roi d'Angleterre. — Dispositions concernant quatre communes rurales. — Lettres de Henri VI qui nomment J. Herpelay et Robert Courmerc, gouverneurs de Cherbourg. Opposition faite à ces lettres. — Revue de la garnison anglaise en 1435. — Journal de la petite guerre exécutée à Cherbourg en 1756, par le comte de Raymond et le prince de Robeque.

1375. 28 nov. — A tous ceux que ces lettres verront ou orront, Thomas Maupetit, vicomte et receveur de Valognes, salut, savoir faisons que : L'an de grâce 1375, le vingt-huitième jour du mois de novembre, par devant nous se représenta frère Thomas Louvel, bailly de l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu, jouxte Cherbourg, et procureur des religieux hommes et honnêtes l'abbé et couvent de ladite abbaye, qui nous montra et présenta les lettres de mon maître Raoul Droits de gravage des abbés du Vœu.



de Cranes, Bailly de Cotentin pour le roi de Navarre, notre seigneur, contenantes et faisantes mention de la délivrance d'une pipe de vin à cause de varech venue et arrivée en gravage desdits religieux à Tour-la-ville, entre l'eau de Dyvette et le pont-aux-charrettes, auxquelles lettres ces présentes sont annexées, et nous requit que pour et au nom desdits religieux nous lui voulussions faire délivrance et restitution de ladite pipe de vin, selon la teneur desdites lettres, et nous, oui ladite requête, et icelles lettres vues, lues et diligemment entendues, lui rendîmes délivrance et restituâmes ladite pièce de vin par manière de varech, et lui en bailliames saisine et possession présentement pour les causes contenues ez dites lettres et en obéissant en la teneur d'icelles, et le certifions à tous à qui il peut et doit appartenir. Donné en témoin de ce, sous le grand Seel aux causes de ladite vicomté, en l'an et jour dessus dit. Collation faite, Signé R. Cauvin, paraphé. *(Obligations de la vicomté de Valognes)*. Les abbés du Vœu possédaient ce droit de gravage par suite de l'aumône qui leur en avait été faite par Yon Dubuisson, seigneur de Sénoville et par sa femme, l'an 1308, le jeudi devant la St-Michel, en mont de Gargan.

Gouvernement du château pendant l'occupation anglaise.

1378-79. — De constituendo Johannem de Harleston, chivaler, custodem castri et villæ de Cherbourg. Teste rege apud Westminster 25 Februarii, reg. Richard II *(Th. Carte, catalogue des rolles gascons, normands et français conservés dans les archives de la tour de Londres. T. II, f° 128)* (1) 1378-79. — De assignando Johannem del Hay, Ricardum Stury et Adam de

---

(1) Thomas Carte, historien anglais, né en 1686, mort en 1754, fut très attaché au parti des Stuarts, prit part à la rébellion de 1715 et fut obligé de se réfugier en France. Il plaça en tête de ses Rolles une préface que le gouvernement français fit supprimer et que M. de Bougainville remplaça.

Hertington, ad capiendum monstrum hominum ad arma et sagittariorum Johannis de Harleston capitanei villæ de Cherbourg. Teste ut supra 29 martii (Reg. Richard II) (*Ibid.* II, f° 128). 1378-79. — De mille hominibus ad arma et sagittariis liberandis regi Navarræ, et de castro et villa de Cherbourg liberandis regi Angliœ. Datum apud Westminster. 1 Augusti. Reg. Richard II. (*Ibid:* II, f_o 127)

1381-82— Rogerus Laurence, armiger, qui in comitiva Willelmi de Wyndesor, militis, capitanei castri et villæ de Cherbourg moratur, habet literas de protectione (*Ibid.*). 1384-85. — De assignando Johannem Preterwel et Radulfum Grantham, ad supervidendum statum villæ et castri de Cherbourg. Teste ut suprà. 6 oct. reg. Richard II (*T. Carte*, II. 147). 1384-85. — De constituendo Thomam Holland, comitem Kantiæ, fratrem regis, capitaneum castri et villæ de Cherbourg. Teste ut supra. 20 nov. Richard II (*Ibid.* II, 147). 1385-86. — De navibus et marinariis arestandis pro passagio Willelmi Lescrop (1) custodis castri de Cherbourg, ac soldariorum suorum. Teste rege apud Westminster, 3 februarii. Reg. Ricardus II (*Ibid* II. 151). 1385-86 — De constituendo Willelmum Lescrop custodem castri et villæ de Cherbourg. Teste rege apud Wesminster 10 februarii (*Ibid.*, II. 150, Reg. Ricardus II) 1385-86. — De castro et villa de Cherbourg liberandis Willelmo Lescrop, militi. Teste ut supra, 12 martii (*Ibid*. II. 150. Reg. Richard II). 1386-87 — De navibus arestandis pro passagio Willelmi Lescrop, capitanei villæ et castri de Cherbourg. Teste rege apud Westminster, 24 novembris. Reg. Ricardus II. (T. Carte II. 154) 1387-88. — De navibus arestandis pro passagio Willelmi Lescrop,

---

(1) Richard Lescrop, son frère, était chancelier d'Angleterre (*V. Carte II, 139*)

capitanei villæ et castri de Cherbourg. Teste rege apud Westminster, 18 novembris. Reg. Ricardus II (*Ibid.* II. 156). 1389-90. — De custodia castri et villæ de Cherbourg, commissa Johanni domino de Bello-Monte. Teste rege apud Westminster. 1 decembris. Reg. Ricardi II (*Ibid.* II, 161). 1390-91. — De testamento nuper regis de Navarre examinando, quia restitutio castri et villæ de Cherbourg exigitur. Teste rege apud Westminster, 10 januarii. Reg. Richard II. (*Ibid.* II. 163). 1390-91. — Johannes Barbour, qui in comitiva Willelmi Lescrop, militis, custodis castri et villœ de Cherbourg moratur habet et literas de protectione. Teste rege apud Westminster. 29 junii. Reg. Ricardi II (*Ibid.* II. 162). 1391-92. — De custodia castri et villæ de Cherbourg commissa Johanni Golasse. Teste rege apud Westminster. 18 decembris. Reg. Ricardii II. (T. Carte II. 164). 1392-93. — De marinariis et navibus capiendis pro passagio hominum ad arma et sagittariorum pro defensione villæ de Cherbourg. Teste rege (Ricardus II) apud Notyngham, 24 junii (*Ibid.* II. 166). 1393-94. — De restituendo castrum et villam de Cherbourg infrà tres septimanas datum prœsentium immediate sequentes Karolo de Beaumont alferen, Martino de la Karre, marescallo Navarræ, ac Petro de Garro, militibus, procuratoribus regis Navarræ. Teste rege apud Westminster, 24 octobris. Reg. Ricardii II (*Ibid.* II, f° 168). 1393-94. — De assignando Robertum Whiteney, militem, ac Johannem Melton, ad recipiendum castrum et villam de Cherbourg, extrà manus Johannis Golafre, militis, custodis eorumdem, et ad deliberandum eadem procuratoribus regis Navarræ. Teste ut supra. 27 octobris. Reg. Ricardii II (*Ibid.* II. 168). 1418-19. — De formis concordiarum super redditione castrorum et villarum de Cherburgh. Reg. Henrici V. membrana 8. sans date (*Ibid.* T. 1. 292). 1419-20. — De permittendo vina

pro vitellatione castri et villæ de Cherburgh absque custuma ad opus regis capienda, et ad castrum prædictum ducenda. (*T. Carte* 1. 325). 1419-20 — De bladis providendis pro stuffura garnesia de Cherburgh (*Ibid.* 1. 339) 1420-21. — De assignando Simonem Flete ad omnimoda victualia pro vitellatione castrorum de Cherburgh, etc. providenda (*Ibid.* 1. 355). 1422-23 — Johannes Comeland de Nova Sarum, qui in comitiva Walteri Hungerford, capitanei castri de Cherbourg moratur, habet literas de protectione. Teste rege apud Westminster. 17 februarii. Reg. Henrici VI. (*Ibid.* II. 153). 1438-39. — De loco de Cherbourg per regem acceptato pro et super communicatione tractatus pacis inter ipsum et adversarium Franciæ. Datum apud manerium de Fulban, 8 martii. Reg. Henrici VI (*Ibid.* II. 294).

Fonctionnaires de nomination anglaise.

1384-85. — De officio constabularii villæ de Cherbourg in Normannia, concesso Johanni de Pritewel, armigero. Teste rege apud Westminster. 6 sep. Reg. Richard II (*T. Carte* II, f° 147). 1419-20 — L'office de vicomte de Cherbourgh est donné à Guillielm Girot (*Ibid.* 1. 323) Règne de Henri V.

Barons des cinq ports.

1316-17. — De perdonando hominibus de Jernemuth (Yarmouth au pays de Suffolk en Angleterre) sectam pacis pro combustione navium baronum *quinque portuum* suprà mare. Teste rege apud Clipston. 28 februarii. Reg. Edwardi II. (*T. Carte* 1. 50) 1325-26. — Pro Roberto de Kendale constabulario castri de Dover et custo de *quinque portuum*, et aliis custodibus portium maris ac terræ maritimæ ad arrestandum omnes personas suspectas. Teste rege apud Mersfeld. 30 sep. Reg. Edwardi II. (*Ibid.* 1. 69). 1381-82. — De pace infra libertatem *quinque portuum* conservenda et rebellibus arestandis. Teste apud Westminster. 21 novembris. Reg. Ricardi II. (*Ibid.* II. 139). 1410-11. — De ordinando constabularium

castri de Dover, et custodem quinque portuum conservatores, ut suprà. Data apud Westminster, 26 junii. Reg. Henrici IV. (*Ibid.* II. 203).

Saufs-conduits pour Cherbourg.

1374. — De conductu pro rege Navarræ et Karolo filio suo, ad castrum de Cherbourg in Normannia veniendis. Teste ut suprà. 8 junii. Teste rege apud Westminster (*Carte*, T. II. 112. Edouard III). 1376. — De conductu pro rege Navarræ usque villam de Cherbourg veniendo. Teste rege apud Westminster, 17 junii. (*Ibid.* II. 117. Reg. Edwardi III). 1377 — De salvo conducta pro rege Navarræ usque Cherbourg in Normannia veniendo. Teste rege apud Westminster. 12 martii. (*Ibid.* II, 119. Reg. Edwardi III). 1389-90. — De conductu pro l'évêque de Bayeux, *Waleran comte de Saint-Pol*, Raoul, sire de Ranneval et autres in partibus de Picardie veniendis super facto pacis. Data apud Westminster, 20 martii. Reg. Ricardi II (*Ibid.* II. 162). 1389-90. — De conductu pro sorore regis Matilda *comitissa de sancto Paolo* et de Lineye, infra regnum Angliæ venienda. Teste rege apud Westminster, 3 junii. Reg. Richard II (*Ibid.* II. 162). 1391. 92. — De conductu pro *Walerano, comite de sancto Paulo*, in regnum Angliæ veniendo. Teste rege apud Westminster. Reg. Ricardii II. (*Ibid. II.* 164). 1392-93. — De conductu pro Karolo Beaumont chivaler de Navarre, cum quingentis hominibus de guerra pro mare usque villam de Cherbourg transeundo. Teste rege apud Westminster, 22 martii. Reg. Ricardii II. (*T. Carte II.* 167). 1392-93. — De conductu pro ambassiatoribus Franciæ videlicet, l'évêque de Bayeux, *Waleran, comte de Ligny et de Saint-Pol*, Raoul, sire de Rayneval, Guilem, vicomte de Melun, Maistre Jehan Cassard, chancelier de Bourgoigne et autres, in partibus Picardiæ veniendis super facto tractatus. Teste rege apud Notyngham, 24 junii. Reg. Ricardi II (*Ibid. II.* 166). 1418-19. De salvo conductu pro Andrea Loysell, 6e année du règ. de Henri V. (*Ibid.* 1. 269).

1360. — De salva gardia pro abbate de voto juxta Cæsarisburgum in normania. Data ut suprà (T. *Carte*. T. II, f° 77). Reg. Edouard III). 1419-20. — De confirmatione de bosco quod dicitur le Fay de Oteville, concesso canonicensis de Esquedreville. Règne de Henri V. (*Ibid*. Rôles norm. 1. 319.). 1418-19. — Soumission est faite par Guillaume de Querqueville au roi d'Angleterre pour conserver ses terres. (*Ibid* 1, f° 291) Règne de Henri V. 1418-19. — Même soumission faite par Guillaume Carbonnel. (*Ibid*. 1, 291). 1419-20. De domo infra villam de Cherburgh, concessa Johani Litelton. (*Ibid*. 1, 335). 1420-21. — De domo cum gardino in villa de Cherburgh, concessa Thomæ Hywey. (*Ibid*. 1. 347). Reg. Henrici V.

Concessions faites par le roi d'Angleterre.

1200-01. — Concordia facta inter Lohoud de Flamaneville tenentem, et Radulfum de Montibus clamentem, de medietate molendini de Canteraiene apud Flamaneville. 2e année du règ. du roi Jean. (T. Carte, Rotulus cartarum et chirographorum normanniæ. T. 1. 242). 1356. — De confirmatione (pro magistro Petro Pigathe veniendo in Angliam ad regem super diversis causis de Normannia) de villa et parochia de Tourteleville. Data apud Westminster 6. Augusti. 30e année du règne de Edouard III. (*Ibid*. 2, 61). 1418-19. — De præsentatione ad ecclesiam Beatæ Mariæ de Theville en Saire. 6e année du règne de Henri V. (*Ibid*. 1, 268). 1418-19. — De temporalibus restitutis religiosis viris domûs sancti Johannis de Jerusalem ultra mare de Valquamville. 6e année du règne de Henri V. (*Ibid*. 1. 271).

Dispositions concernant quatre communes rurales.

Il résulte du document, que nous donnons textuellement ci-après, que Gaultier de Hungerford avait été nommé gouverneur des ville et château de Cherbourg, pour une durée de trois années; que, ce temps étant écoulé, le roi, avec l'avis de son oncle le duc de Bedford, avait nommé à ce poste

Gouvernement du château en 1432.

Jehan Herpelay et Robert Courmerc ; que les nouveaux titulaires, accompagnés du lieutenant général du bailli du Cotentin, des vicomte, procureur et substitut de la vicomté de Valognes, se rendent à Cherbourg pour prendre possession dudit gouvernement. Arrivés là, ils trouvent porte close, mais, la sommation étant faite, Guillaume Wolston, lieutenant de Hungerford, sort du château et se présente accompagné de plusieurs hommes d'armes ; le lieutenant général du bailli lui signifie les lettres du roi, et lui enjoint de remettre les ville et château de Cherbourg aux sus-dits Herpelay et Courmerc. Wolston répond qu'il n'en fera rien ; que son maître, le seigneur de Hungerford, est présentement en Angleterre ; qu'il est disposé à lui envoyer les lettres du roi et à faire ensuite ce qui lui sera prescrit ; il ajoute que, dans tous les cas, il ne fera aucune remise avant d'être pour lui et ses gens « plainement satisfaiz et contentez de leurs gages. » Devant cette déclaration, les nouveaux gouverneurs se retirent pour présenter requête au roi. Celui-ci, dans la suite des lettres en question, déclare que « ces choses sont bien » estranges et de très maulvais exemple et de grant rébel- » lion à lencontre de nous et de notre dit oncle, en grant » esclande, lésion et vitupere de nous et de nostre seigneu- » rie et dignes de grant pugnicion. » A cet effet, Henri VI ordonne de saisir tous les biens meubles et immeubles appartenant au seigneur de Hungerford, à son lieutenant Wolston, et à « tous les souldoiers estant avec lui es dictes ville et » chastel de Cesarbourg. »

Là s'arrêtent les détails sur cette affaire, qui atteste un grand relachement dans la discipline. Cette insubordination du seigneur de Hungerford provenait peut-être du mauvais usage où étaient les rois anglo-normand de vendre à prix d'argent le gouvernement des châteaux royaux. On trouve des

exemples de cette vénalité dès le règne de Richard Cœur-de-Lion.

Voici au surplus le texte de ces lettres en faveur de Herpeley et de Courmerc :

Guieffray Deshaies, lieutenant commis de noble homme monsieur Jehan Demontgommery, chevalier bailli de Caux, au viconté de Caudebec ou à son lieutenant,salut.Nous avons receu les lettres patentes du roy nostre sire desquelles la teneur en suit : Henry par la grace de Dieu, roy de France et d'Engleterre, au bailli de Caux ou à son lieutenant, salut. Comme à la feste saint michiel derrainement passée trois ans, nostre tres chier et tres amé oncle le gouvernant et regent nostre royaume de France, duc de Bedford eust endenté pour et en nom de nous avec nostre amé et feal conseiller Gaultier, seigneur de Hungerford, chevalier et lui baillié la garde, charge et gouvernement des ville et chastel de Cesarbourg pour lesd. trois ans pour iceux garder bien et loialement ledit temps durant par lui ou ses commis pour qui il vouldroit respondre. Parmy ce que par icelles endentures le dit seigneur de Hungerford avoit promis et estoit tenu lesd. trois ans passés et acomplis rendre, bailler et délivrer lesd. ville et chastel à nous et à nostre dit oncle ou au commandement de nous ou dicelui nostre oncle sans contradition ou reffus quelconques. Apres lesquelz trois ans qni furent finis et expirés à lad. saint michiel derrainement passée pour aucunes causes raisonnables et pour le petit gouvernement de Robert Hungerford,chevalier, fils dud. seigneur de Hungerford, lors commis à la garde desd. ville et chastel de par icelui seigneur de Hungerford son père, si comme avoit esté raporté par les gens des trois estas de nostre duchié de Normandie derrainement estans par devers nostre dit oncle à Mante, eussons par l'advis et déliberation de nostre dit oncle, des gens de nostre conseil

et à la requeste desd. gens desd. trois estas dud. pais de Normandie, mis lad. cappitainerie de nouvel en nostre main et commis et ordonnés nos amés et féaulx Jehan Herpelay et Robert Courmerc, chevaliers, à la garde, charge et gouvernement dicelle ville et chastel de Cesarbourg, en deschargant ledit seigneur de Hungerford d'icelle garde. Et soit ainsi que combien que pour la descharge dud. seigneur de Hungerford nous eussons baillié lettres de décharges bonnes et suffisant scellée tant de nostre scel comme du scel de nostre dit oncle et en baillié la charge ausd. Herpelay et Courmerc et ordonné led. Herpelay a en prendre possession. Lequel Herpelay apres la recepcion de nosd. lettres de descharge se transporta present et appelés avec lui le lieutenant general du bailli de Coustantin, les viconte nos advocat, procureur et son substitut en la viconté de Valongnes, jusques devant lesd. ville et chastel qui sont situés et assises en lad. viconté. Et apres ce quilz furent aprouchiés de la barrière dicelle place qui estoit adonc close et que a icelle ilz ourent attendu lespace d'un quart deure ou environ Guillaume Wolston, escuier lieutenant dudit seigneur de Hungerford, acompagnié de plusieurs souldoiers estans avec lui en lad. place, yssi hors dicelle place auquel Wolston icelui Herpelay fist faire sommacion par led. lieutenant general dud. bailli de Coustantin de oir la lecture de nosd. lettres de descharge, ensemble de celles de nostre dit oncle, lequel et sesd. compaignons les oyrent, disans que le contenu en icelles ilz avoient bien entendu, requerans led. Herpelay et nos autres officiers dessusdis aud. Wolston lenterrinement desd. lettres et louverture et entrée desd. ville et chastel de Cesarbourg comme tenu y estoit led. seigneur de Hungerford son maistre par sesd. endenteures. Ce nonobstant, apres la lecture desd. lettres ainsi faicte aud. Wolston, icelui Wolston res-

pondi que le contenu esd. lettres de descharge il avoit bien entendu comme dit est et que se len lui voulloit bailler icelles lettres il les envoirroit par devers led. seigneur de Hungerford son maistre en Englcterre, le plus tost quil pourroit pour en avoir responce, disant que lesd. ville et chastel il garderoit bien loialement sans en faire aucune rendue ou delivrance a quelque personne que ce soit fors à son dit maistre et par son commandement et non dautre et que ainsi lui avoit fait promettre et jurer sur le corps nostre seigneur Jhucrist led. seigneur de Hungerford son maistre. Apres laquelle responce ainsi faicte par le dit Wolston ja soit ce que pour lenterrinement et execucion desd. lettres, eust par led. lieutenant dud. bailli de Coustantin par ladvis et conseil desdits viconte advocat, procureur et substitut esté fait commandement de par nous au dit Wolston quil rendist et delivrast lesdictes ville et chastel de Cesarbourg aud. Herpelay selon le contenu de nosd. lettres sur la paine et péril au cas appartenant, en lui offrant bailler les dictes lettres de décharge icellui Wolston fut de se faire reffus en prenant et recevant par devers lui lesd. lettres de décharge disant ceulz de sad. compaignie,souldoyers de lad. place,que posé ores que lesd. capitaine et lieutenant de Cesarbourg fussent dacord de bailler et rendre lesd. ville et chastel à quelque autre personne, si ny obeiroient ilz point, ne donneroient aucun consentement jusques à ce quilz fussent plainement satisfaiz et contentez de leurs gaiges et ainsi sen departirent lesd. Herpelay et autres nos officiers dessusdis sans riens faire comme ces choses nous sont suffisamment apparues par la certifficacion desd. lieutenant, viconte et autres nos officiers estant lors presents lesquelles choses sont bien estranges et de tres mauvais exemple et de grant rebellion et desobeissance à lencontre de nous et de nostre

dit oncle en grant esclande, lésion et vitupere de nous et de nostre seigneurie et dignes de grant pugnicion. Et pour ce nous qui ne voullons telles choses tolérer ne souffrir demourer impugnies par ladvis et deliberacion dicellui nostre oncle et de nostre grant conseil, vous mandons, commandons et tres expressement enjoingnons sur la foi et loyaulté que nous devez que incontiment ces lettres veues, toutes les terres, seigneuries, pocessions et heritages du dit seigneur de Hungerford quelque part quilz soient situés et assis es mettes de vostre bailliage vous prenez, saisissez et metés realment et de fait en nostre main, pour par icelle estre gouvernés ainsi que verrés estre à faire et que en vouldrez respondre envers nous. Et semblablement tous les héritages, terre, revenus et aultres biens tant meubles comme immeubles dud. Guillaume Wolston et de tous les souldoiers estans avec lui es dictes ville et chastel de Cesarbourg, quelque part que iceulx heritages et biens seront et pourront estre trouvez, prenés et metez en icelle nostre main sans en faire aucune delivrance jusques à ce que par nous en soit autrement ordonné et que de nous ou de nostre dit oncle aiez sur ce autre mandement, en commettant au gouvernement de toutes icelles terres et seigneuries nouveaulz offices les quieulz en seront tenus respondre et rendre compte en temps et en lieu et là où il appartiendra. Donné à Paris, le 28e jour de janvier lan de grace 1432 et le onzième de nostre regne. Ainsi signé par le roy à la relacion de monseigneur le gouvernant et regent le royaume de France duc de Bedford Brouuyng. Sy vous mandons que lesd. lettres cy dessus transcriptes vous acomplissiez deuement et diligeaument de point en point jouxte leur forme et teneur sans aucun deffaut. Donné à Caudebec, le 26e jour de février lan 1432. Col-

lacion faicte. Desquetot. (1)

Les renseignements qui suivent résultent d'un rôle de revue de la garnison anglaise du château de Cherbourg, dressé sous le règne de Henri VI d'Angleterre. On sait que pendant la minorité de ce roi, le duc de Bedfort avait en main les affaires de France, et le duc de Glocester celles d'Angleterre. A cette époque notre roi Charles VII défendit mollement et malheureusement la couronne de France, se fit battre à Crevant, à Verneuil et sur d'autres points. En 1429 parut la pucelle d'Orléans qui releva providentiellement son courage et la dignité de nos armes ; mais tombée au pouvoir des Anglais cette héroïne fut brûlée vive à Rouen, le 4 juin 1431. En la même année, le duc de Bedfort fit venir en France Henri VI, alors âgé de dix ans et le fit couronner roi de France, à Notre-Dame de Paris, le 27 décembre. A partir de ce jour, le doigt de Dieu abaissa la fortune des Anglais en France. Après la paix d'Arras, Charles VII se réconcilia avec le duc de Bourgogne, et obtint de lui un appui qui le fit rentrer à Paris en 1432. Le duc de Bedfort mourut dans ces entrefaites et légua au duc d'Yorc les affaires de France, qui ne tardèrent pas à passer en désordre, au duc de Sommerset. Ce dernier laissa reprendre une grande partie de la France ; la Normandie nommément fut reconquise en 1450, c'est-à-dire quinze ans après la date du rôle qui suit. Revue de la garnison anglais du château en 1435.

« Cy enssuit la descleracion des nomps et surnomps des
» gens darmes et de trait de la guernison des chastel et ville
» de Chierebourg, lesquelz se sont aujourduy 20e jour de
» fevrier 1435, monstrés suffisamment habilliés, par devant
» nous Symon Davy, lieutenant general de Guillaume Osber,

(1) Je dois à l'obligeance de M. Dubosc, archiviste de la Manche, communication de cette pièce, qui existe aux archives départementales à St-Lo.



» vicomte de Valoingnes et Robin Legars substitu du pro-
» cureur du roy nostre sire à ce commis par monsieur le
» tresorier et general gouverneur des finances dicelui sire
» en Normendie, selon qu'il peult aparoir par la commis-
» sion sur ce faicte donnée en dabte le 28ᵉ jour de janvier
» derain passé, present et appellé avecques nous Michiel de
» Graffard, contreroleur de la dicte place et presentes mons-
» tres faictes pour cest present quart dan. »

« Premièrement Jehan Burgh, Jehan Watre, Richard Bay-
» ton et Thomas Boterel, *4 lances à cheval.* Thomas More,
» Thomas Besuard, Jehan Seigneur, lesney, Gaultis Cristen,
» Jehan Saint-Cler, Guillaume Boutillier, Thomas Doduy,
» Estienne Vel, Thomas Ouarde, Thomas Chesney, Jehan
» Jourdain, Guillaume Eveline, Gaultier Belli, Guillaume
» Scievacre, Robert Bretot, Jehan Guybon, Henri Guybesson,
» Jehan Nicolle, Richard Rotheland, Michiel Graffart, contre-
» roleur, *20 lances à pié. Archiers,* Jehan Mareschal, Jehan
» Philippe, Rogier Ambrelay, Guillaume Doysnel, *normant,*
» Philippe Marche, Thomas Livacre, Jehan Bryt, Guillaume
» Chopemen, Jehan Tougoult, Jehan Pouvoir, Richart Deles-
» pine, Thomas Notingam, Roullant Guerrart, Jehan Engrin,
» Estienne Masse, Jehan Donton, Guillaume Aizac, Jehan
» Bierton, Jehan Boys, Quatre Bordrys, Jehan Lemiere, Jehan
» Herc, Michiel Legros, *normant, articlier,* Robert Coq, Jehan
» Mordon, Guillaume Couillet, *gascoing,* Guillaume Ameline,
» Pierres Chierelay, Guillaume Heudine, Davy Carpentier,
» Jehan Templier, Jehan Barat, Thomas Coq, Emont Starde-
» fort, Thomas Nourriche, Robert Bouvier, Thomas Perlle,
» Henri Armeurier, *almant,* Guillaume Achenel, Jehan Rypes,
» Jehan Picolle, Hennes Duchemen, *almant,* Henri Crompette,
» Richart Coton, Raf Vivier, Wuillem Cherifve, Estienne
» Pomtierre, *normant,* Watre of Chambre, Thomas Bron,

» Jehan Craffort, Guillaume Oscable, *normant*, Jehan Bac-
» quar, *normant*, Guillaume Rye, *almant*, Jehan Boutiller,
» Guillaume Rymor, Jehan Fauconnier, le jeune, Nicolas
» Oebe, Guillaume Lestoc, Robert Bougon, Thomas Scoque-
» lay, Nicolas Tourp, Jehan Milleton, Jehan Chopere, Jehan
» Quart, Guillaume Neuxvier, Jehan Page, Guillaume Coq,
» Thomas Houytemen, Huc Sequener, *somme 69 archiers.*
» *Alemant* Gilles Landry, *gascoing* Jehan Argentin, archiers
» du contreroleur. *Somme 71 archiers.* » « Davy. Legars »
(*Arch. de la Manche.*)

Les lances à cheval et celles à pied semblent portées par des Anglais; sur les 71 archers, 60 paraissent être anglais, 5 sont normands, 4 allemands et 2 gascons. Il est regrettable que le rôle ci-dessus ne fasse pas connaître la solde payée à cette garnison par le roi d'Angleterre.

Journal de la petite guerre du comte de Raymond en 1756.

Le 13 juillet 1756, M. le comte de Raymont et M. Gôlard, commissaire aux classes, ont donné ordre au sieur Jouachim Clement de faire équiper onze navires; — Savoir: *La Jeune Françoise*; *Le Jupiter*; *Le Grand David*; *La Marie-Madeleinne*; *La Margueritte*; *Le Jacque-Mars*; *La Jeune-Margueritte*; *Le Prophète-Hélie*; *La Sainte-Catherinne*; *L'Espérance*, et *Le Saint-Jacque*. Le 20 dudit mois, lesdits navires ont été prêts à embarquer les troupes, après avoir fait dresser des échafauds dans la calle avec des planches pour y recevoir les dittes troupes, et des escaliers à l'ouvert de leurs écoutilles pour descendre dans l'entrepont et la calle, et après y avoir fait mettre l'eau nécessaire pour deux jours. (1)

Le 21, les troupes se sont embarquées à trois heures du matin, savoir : Le régiment de Piémont sur six navires commandés par le sieur André de La Mer; La *Margueritte*, commandante avec pavillon carré à son grand mât, avec six compa-

(1) Nous avons cru devoir reproduire ici sans changements ce document très incorrect, mais qui a le mérite d'une naïve sincérité.



gnies et les drapeaux ; la *Jeune Françoise*, une compagnie et un piquet ; le *Jupiter*, trois campagnies ; le *Grand David*, trois compagnies ; la *Marie-Madeleinne*, trois compagnies, et le *Jacque-Mars*, deux compagnies.

Du dit jour 21 *juillet.* — Le régiment de Limozin s'est embarqué dans cinq navires commandés par le sieur Jouachim Clément, et dont le *Saint-Jacque* étoit le commandant avec pavillon bleu et blanc à son grand mât. Sur le navire la *Margueritte*, il y avait six compagnies avec les drapeaux; sur le *Prophète-Hélie*, trois compagnies; sur l'*Espérance*, trois compagnies, sur la *Sainte-Catherinne*, trois compagnies. A quatre heures, les deux flottes ce sont divisées à la sortie du port, se sont rangées en bataille, se sont rejointes en ligne et se sont battues pendant une heure. Les deux flottes ont reviré de bord en se fusillant continuellement et en courant au sud-ouest avec bon ordre pendant une heure. Elles ont encore reviré de bord et ont couru au N.-E. une lieue, en se battant toujours à la mousqueterie. Les deux flottes ont reviré de bord tenant la route du sud. Le commandant la *Margueritte* s'est trouvé abordé par la *Jeune-Margueritte*, navire de la flotte du *Saint-Jacque*, par je ne sçais quelle raison. Je pense que ces deux navires n'ayant point fait faire silence dans le tems de la manœuvre, les marins se sont trompés en faisant leur manœuvre. Le commandant la *Margueritte* a eu son mât de beaupré cassé, ce qui la obligé de faire route à l'entrée du port. La division s'est remise après cet accident. Les navires ont commencé à courir les uns sur les autres en se battant, de sorte que les troupes ont manqué de munitions ; cela a fait que tous les navires se sont mouillés à l'entrée du port sur les 9 heures. Monsieur le prince de Robecq, qui étoit embarqué sur le commandant la *Margueritte* voyant qu'il étoit hors d'état de combattre a fait passer toute sa

troupe sur tous les navires de la flotte. Il s'est embarqué sur le navire le *Saint-Jacque*, puis la flotte a levé les ancres et a louvoyé sur la rade A la deuxième bordée, le mât de hune du commandant du *Saint-Jacque* a cassé par quelque inconvénient, ce qui fait qu'il s'est mouillé à l'entrée du port sur les dix heures et demie. Toute la flotte a fait la même chose. Ces inconvénients ont empêché de faire la descente au Gallet. Sur les onze heures, on a commencé à débarquer les troupes dans le port avec les chaloupes, attendu qu'il n'y avoit point assez d'eau pour y entrer les navires, et à deux heures après midi, tout a été débarqué.

Du 23 juillet dudit an 1756. — Les troupes se sont embarquées à cinq heures, et dans une demi-heure le tout a été à bord. A la sortie du port les deux flottes se sont séparées. Le commandant pavillon blanc faisait sa route à l'ouest, et le commandant pavillon bleu et blanc à l'est. Après une certaine distance, les dites flottes se sont rejointes et se sont mises en ligne de combat. Le commandant pavillon bleu et blanc a fait crier cinq fois *Vive le Roy !* Et en même tems il a fait sa décharge d'artillerie et mousqueterie, à quoi le pavillon blanc a répondu. On s'est battu en cette sorte pendant une heure, de navire à navire, c'est-à dire l'une des flottes à la gauche et l'autre à la droite à portée de pistolet. Sur les neuf heures on a découvert un navire au large qui par sa manœuvre a fait penser que c'était un navire ennemi, ce qui fait que la flotte ne s'est point mise en ligne. Cependant on s'est battu en faisant faire l'exercice aux soldats comme si l'on avait été attaqué par plusieurs navires ennemis, et le combat a duré de cette sorte pendant une heure et demie en courant des bordées de bord et d'autre le long de la terre. A onze heures, le commandant du pavillon blanc a mouillé avec sa flotte, et le commandant pavillon bleu et blanc a

aussi mouillé. On a fait les signaux de part et d'autre pour envoyer les troupes à terre avec les chaloupes, de sorte qu'à midi elles ont été toutes débarquées.

Du 24 *du dit mois de juillet.* — Les troupes se sont embarquées à cinq heures et demie du matin, et à six heures tous les navires ont été sortis de dedans le port. Les deux flottes se sont mises en ordre de bataille, courant à l'ouest. On a reviré de bord aussitost courant à l'est, et on s'est rangé en bataille. Les deux commandants se sont battus avec canon et mousqueterie l'espace d'une heure, et les autres navires, de navire à navire. On a reviré de bord courant à l'ouest, et on a recommencé la bataille. Quelques navires des deux flottes n'ont pas observé l'ordre, ce qui a un peu dérangé le combat. Cependant on s'est toujours escarmouché en ligne divisée. On a reviré de bord courant à l'ouest. On s'est battu une demi-heure et on a reviré de bord courant à l'est. Le commandant pavillon blanc au grand mât pour enseigne du régiment de Piedmont a été abordé par la *Jeune Françoise*, navire de sa flotte, par quelque mal entendu, de sorte que le commandant a eu son petit fougue cassé et la *Jeune Françoise* son beaupré endommagé. On a reviré de bord en courant au nord-est pendant une heure ; puis on s'est dirigé vers le sud jusqu'à terre. Tous les navires sont arrivés le long de la côte faisant vent arrière et les deux commandants se sont mouillés sous le fort du Gallet puis ont fait les signaux de mouillage et de débarquement. A une heure les troupes ont accosté sous ledit fort à la réserve de trois navires qui ont débarqué à l'entrée du port. Les deux commandants craignant que les vents du large, qui auroient fait grossir la mer à l'entrée du port et auroient fait courir quelque risque aux chaloupes chargées des troupes, ont fait débarquer au Gallet.

Du 26 *juillet*. — Les navires étoient prêts à sortir, et les troupes sur le port pour y embarquer, mais les calmes ont fait que les navires n'ont pu sortir.

Du 27 *juillet*. — Les vents s'étant mis de la partie du nord avec un mauvais tems, les deux flottes n'ont pu mettre en mer.

Du 28 *juillet*. — Les troupes se sont embarquées à huit heures du matin, savoir le régiment de Limozin sur l'escadre pavillon bleu et blanc, et le régiment de Piedmont sur l'escadre pavillon blanc. A la sortie du port les deux escadres se sont séparées, l'escadre bleue et blanche faisant l'E. S. E. et l'escadre pavillon blanc le O. N. O. Sur les neuf heures les deux escadres se sont rejointes en ligne de bataille faisant N. O., les vents au S. O., se sont battus à l'artillerie et mousqueterie une heure. Les deux escadres ont reviré de bord courant au S. E., se sont battus en ligne environ une heure. Elles ont reviré de bord et ont couru dans la baye sainte Anne et ont mouillé les ancres à midi et demi. Les deux commandants ont fait les signaux de débarquement des troupes, et elles ont été débarquées dans la baye sainte Anne, à deux heures après-midi.

Du 29 *juillet*. — Les troupes se sont embarquées en ce port à huit heures et demie du matin dans les navires ordinaires, et à neuf heures ils ont tous été sortis du port. Ils ont tenu la route du O. N. E. environ une heure, avec le vent de S. O. et une apparence de mauvais tems, ce qui a fait que les deux flottes ont tourné de bord et ont rentré dans ce port à onze heures du matin pour débarquer toutes les troupes.

Du 30 *juillet*. Les troupes se sont embarquées sur les navires ordinaires, à neuf heures du matin et ont été sortis à dix heures de ce port, en tenant la route du N. O. une heure. Les deux flottes ont reviré de bord et se sont mises en ligne.

Elles se sont battues deux heures environ en tournant de côté et d'autre. A une heure après-midi les deux commandants ont mouillé sur la petite baie de Chantereinne, et ont fait les signaux aux autres navires pour y mouiller, ce qui a été fait à la réserve de trois petits qui ont fait route dans ce port, je ne sçais pour quelle raison. Ensuite les deux commandants ont fait les signaux pour envoyer les troupes à terre dans les chaloupes, en recommandant aux patrons de mettre ces chaloupes à terre de façon que la troupe descende l'eau à my-jambe. Toutes ces troupes ont été débarquées à trois heures après-midi.

Du 31 dudit mois de juillet. — Les navires se sont préparés à sortir de ce port avec les troupes. Sur les onze heures du matin, il s'est levé un orage avec un gros vent d'O., de telle sorte que les troupes n'ont pu embarquer. Lesd. vents ont continué jusqu'au 3 août, et le 4 du dit mois, ils ont passé au N. O. ce qui a fait grossir tellement la mer à lentrée de ce port, qu'il n'a pas été possible de sortir. Le dit jour nous avons, sur les six heures du soir, eu connoissance d'une frégate angloise qui paroissait faire sa croisée devant le port.

Du 4 août. — Les vents ont régné de la partie du S. O., avec gros temps, ce qui a fait que les navires n'ont point sorti, parce que les marées se sont trouvées fermées. Le dit jour, sur les neuf heures du matin, nous avons eu connoissance de la frégate angloise qui a resté quelque temps à travers à une lieue de terre, et a fait sa route de O. N. O., c'est-à-dire en rangeant la terre hors portée des forts.

Du 5 août. — Les vents ont régné de la partie du S. O. avec quelque pluie. Sur les sept heures du matin nous avons vu la frégate angloise à l'ouvert de ce port, hors portée des forts. Elle y a resté quelque temps, ce qui fait que les navi-

res n'ont point sorti, attendu que ladite frégate leur auroit donné chasse, ce qui les auroit fait échouer à la côte et auroit fait de grandes avaries aux navires en danger d'être pris. En conséquence, les ordres ont été données pour les faire entrer à la marée tous dans le bassin pour y faire l'exercice.

Du 10 *août* 1756. — Les bâtiments le *Grand-David*, le *Jupiter* et le *Jacque-Mars*, ont obtenu leur congé pour faire leur commerce. En conséquence on a fait relever les plattes formes et échafauts qui avoient servi aux troupes et dont les débris ont été mis sur le quai et consignés à une sentinelle pour en éviter la perte.

Du 13 *août* 1756. — Les huit navires se sont rangés en ligne dans le bassin, quatre à la droite et quatre à la gauche, à une certaine distance les uns des autres et tenus par des amarres de façon qu'au premier signal les navires puissent s'aborder. Sur les trois heures les troupes se sont embarquées de dessus le quai de navire en navire. Après l'embarquement fait en six minutes on s'est battu à la mousquetterie pendant un quart d'heure et par un signal tous les navires se sont abordés et les troupes ont sauté à l'abordage les uns dans les autres. Dans six minutes une des escadres a été obligée de se rendre et ensuite les deux flottes se sont retirées à leur première place. Aussitôt on a débarqué les troupes dans les chaloupes et on a été au Cauchin avec deux chaloupes armées en corvette pour conduire la flotte des chaloupes à leur débarquement qui a eu lieu à cinq heures après midi.

Du 14 *août* 1756. — Les troupes se sont embarquées sur les deux heures et demie après midi dans les navires ordi-

naires ; savoir une troupe de dragons sur le navire le *Solide* et cette même troupe a été à l'instant réembarquée sur cinq chaloupes qui les ont mis à terre dans l'anse du Cauchin. Après cela les dittes chaloupes se sont rangées contre bord des navires et aussitôt tout le corps de la troupe s'est embarqué sur les deux flottes qui se sont mises en ligne de combat par le signal d'un coup de canon. On s'est battu dans cet ordre à la mousqueterie pendant un quart-d'heure et par un autre signal d'un coup de canon les deux flottes se sont abordées et ont sauté à l'abordage pendant dix minutes, après quoi les deux flottes se sont remises en leur première ligne. Par le signal d'un coup de canon les troupes se sont embarquées dans les chaloupes et par un autre signal de deux coups de canon coup sur coup, les chaloupes se sont mises en marche et ont dirigé leur route sur deux lignes, savoir : une corvette armée de deux pierriers à la tête de la ligne droite, et une autre corvette de deux pierriers à la tête de la ligne gauche. Elles ont dirigé leur route dans cet ordre vers le *Platin* ou terrasse du Cauchin où les deux corvettes se sont tenues à une certaine distance de terre faisant signe aux chaloupes d'opérer leur débarquement. Cela a été fait étant soutenu par le feu des deux corvettes et ces bâtiments n'ont débarqué leurs troupes qu'après tous les dits débarquements faits.

Du 27 août 1756. — Sur les trois heures après midi, les troupes se sont embarquées sur les navires ordinaires rangés en deux lignes. Il y avoit un piquet de dragons qu'on a embarqué dans quatre chaloupes à 3 heures un quart et qu'on a débarqué à l'anse du Cauchin. Cela fait les deux escadres ont donné les signaux de combat. On s'est battu à la mousqueterie et les deux flottes se sont abordées, et les troupes

ont sauté à l'abordage de navire en navire. Par un signal ces navires se sont remis à leur place. Les chaloupes rangées sur deux lignes, dont chaque ligne avoit à la tête une corvette armée de deux pierriers, ont dirigé leur marche vers le Cauchin. Les deux corvettes se sont tenues à une certaine distance du Cauchin et au premier coup de pierrier touttes les autres chaloupes ont débarqué leurs troupes qui ont été soutenues par le feu des deux corvettes et tout le débarquement a été fait à quatre heures et demie après midi.

Du 8 septembre 1756. — Les régiments de Piémont et de Limousin commandés par M. le prince de Robecque se sont embarqués sur divers navires dans ce port, et de là dans des chaloupes et un grand bateau plat. Le dit embarquement fait, il s'est formé deux lignes, savoir, une corvette de deux canons à la tête de la ligne gauche avec le régiment Limousin, et une autre corvette semblable à la tête de la ligne droite avec le régiment de Piémont et le grand bateau plat au milieu des deux lignes. M. le prince de Robecque était dans un canot qui voltigeoit tout au tour des deux flottes pour y donner ses ordres.

Ces flottes ont dirigé leur route vers le Cauchin, et on est arrivé à une certaine distance de terre ; les deux corvettes ont tiré leur artillerie pour favoriser la descente et à l'instant toutes les chaloupes et le bateau plat ont abordé à terre et ont débarqué leur monde qui a fait reculer les troupes qui étoient postées là pour empescher le débarquement. Comme les troupes débarquées n'ont pû forcer celles qui gardoient les dits postes, les troupes débarquées ont été obligées de se retirer et de se rembarquer ce qui a été fait dans cinq minn-

tes. Elles ont été débarquées ensuite à un endroit appellé l'*Ermitage* dont elles ont pris possession. (*Journal de l'équipement des navires destinés pour l'exercice maritime des troupes du roy campées proche Cherbourg et commandées par M. le comte de Raymond.* Archives de la Société Impériale Académique de Cherbourg, registre de 1755-1787.)

On sait à quelle défection aboutirent, malgré la valeur reconnue des troupes, ces exercices mis à néant, en 1758, par l'incapacité ou la faiblesse sénile du général en chef comte de Raymond.

RAPPORT

SUR

UNE ÉPIDÉMIE DE GRIPPE

Dans l'Arrondissement de Cherbourg en 1864 (1)

Par M. LOYSEL,

Docteur en médecine, chirurgien-adjoint de l'Hospice Napoléon III, membre de la Société Académique

---

A la fin de 1863 et au commencement de 1864, particulièrement dans les cinq premiers mois de cette dernière année, j'eus occasion d'observer dans la commune de Cherbourg, un grand nombre de personnes affectées de maladies des voies respiratoires. Parmi ces personnes, les unes avaient une toux et une expectoration peu fatiguantes, sans aucun signe de prostration; les autres, en plus grand nombre, avaient au contraire, une toux

---

(1) Ce mémoire, couronné par l'Académie impériale de Médecine de Paris, a donné lieu à la mention suivante dans le rapport adressé par ladite académie à S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics : « Un autre document, sous le titre de » *Rapport sur une épidémie de grippe dans l'arrondissement de* » *Cherbourg* a excité à un haut degré l'intérêt de la commission. » Œuvre de pathologiste et de clinicien, son auteur, le docteur Loy- » sel, y donne une monographie sommaire de la grippe, écrite avec » beaucoup de clarté et d'un très bon style. Il en étudie les causes, » en décrit les symptômes, la marche, la durée, les complications, et » y ajoute des observations particulières en assez grand nombre... » Par son intéressant travail, M. Loysel s'est acquis des droits à la » bienveillance du ministre. » (*Page 28 du rapport lu à l'Académie impériale de médecine, qui en a adopté les conclusions dans sa séance du 9 décembre 1865.* Voir aussi tome 27, des *Mémoires de l'Académie impériale de médecine) (Note de l'Éditeur.*)

opiniâtre, tantôt sèche, tantôt spumeuse, et, dans tous les cas, accompagnée d'un grand abattement et d'un malaise général. A ces derniers symptômes, je ne pouvais méconnaître la maladie spéciale qu'on désigne sous le nom de grippe, et je m'attachai, en présence d'un nombre assez notable de bronchites simples, à distinguer les caractères qui séparent ces deux affections, de manière à faire cesser la confusion qui règne dans la science à leur égard. Tel a été l'objet de ce rapport. Pour me guider dans ce travail, j'avais alors sous les yeux, non des ouvrages auxquels je n'ai rien emprunté, mais des faits observés sur nature. Ce sont particulièrement ceux qui se sont présentés à mon observation depuis le mois de décembre 1863, jusqu'au mois de mai 1864.

Nous supprimons dans ce rapport les observations et le traitement pour nous renfermer dans l'espace qui nous est accordé avec tant de bienveillance dans ce volume des Mémoires de la Société Académique de Cherbourg.

Apparition. — A la fin de l'année 1863 une épidémie de grippe a paru dans l'arrondissement de Cherbourg. Son apparition a pu être constatée dans les premiers jours de décembre, mais, pendant ce mois, elle n'a atteint qu'un petit nombre d'individus. En janvier, février et mars 1864, elle a pris une plus grande extension et s'est peu à peu généralisée. Au mois d'avril est arrivée la période de déclin ; à cette époque, les cas de grippe sont devenus graduellement de plus en plus rares, pour disparaître dans le courant du mois de juin.

Nous nous souvenons qu'en 1860, nous avons fait mention dans un rapport sur la dyssenterie, d'une épidémie de grippe qui s'est développée à la même époque que celle dont il s'agit. Cette épidémie a offert, avec celle que nous allons décrire, un autre point de ressemblance, c'est que non-

seulement elle a paru et disparu aux mêmes époques, mais encore elle a coïncidé avec des cas assez nombreux de rougeole et de scarlatine.

Causes. — Il serait assez difficile de préciser la cause qui a présidé au développement de ces épidémies. Toute théorie à ce sujet nous paraîtrait hasardée. Signalons seulement les conditions les plus saillantes au milieu desquelles elles ont pris naissance.

Dans tous les cas où nous avons vu paraître des épidémies de grippe, leur apparition a été précédée d'un abaissement de la température. Toutefois un froid excessif n'est point de rigueur et une température fraîche et humide, oscillant entre deux et huit degrés centigrades, se prête tout aussi bien à leur évolution qu'un froid d'un ou plusieurs degrés au-dessous de zéro.

Des pluies fréquentes et plus ou moins copieuses ont constamment précédé ou accompagné ces épidémies. Les vents d'ouest et de sud-ouest, vents habituellement froids et humides, sont ceux qui nous ont paru coïncider le plus souvent avec leur apparition et leur développement.

En dehors des conditions météorologiques et atmosphériques au milieu desquelles ces épidémies ont pris naissance, il en est d'autres, qui, impropres par elles-mêmes à produire une affection spéciale, peuvent néanmoins y concourir indirectement; tels sont les effets d'une alimentation peu réparatrice, soit qu'elle dépende de la mauvaise qualité des vivres ou de leur incompatibilité avec les organes digestifs, telles sont encore les influences exercées sur l'organisme par des maladies antérieures, par l'âge et surtout par un état habituel de débilité ; tels sont enfin les excès de tout genre et particulièrement ceux qui consistent dans l'abus journalier des liquides alcooliques.

La contagion si souvent reconnue comme mode de propagation des maladies épidémiques, ne nous a paru, pour la grippe, bien évidente dans aucun cas. En sévissant sur plusieurs membres d'une même famille habitant en commun, n'est-il pas assez rationnel, sans faire intervenir la contagion, de penser que le principe épidémique quel qu'il soit n'a aucun motif en attaquant les uns pour respecter les autres? D'ailleurs, ici, les influences hygiéniques et la consanguinité doivent naturellement tendre à produire des résultats identiques. Dans d'antres conditions, et alors que la grippe se montrait dans un milieu jusqu'alors indemne et chez des individus étrangers les uns aux autres, nous n'avons point été assez heureux pour suivre sa filiation de façon à pouvoir relier d'une manière non équivoque son point de départ à celui d'arrivée.

Symptômes. — Si l'on refléchit aux troubles fonctionnels de la grippe, et que, sans prévention, on cherche à isoler, au milieu de la perturbation générale, les lésions qui se rattachent à chaque appareil, on est frappé de ce fait : c'est que sur un fond de maladie toujours le même viennent se greffer d'autres troubles organiques, variables par leur nombre, leur siége et leur intensité. De là, une division bien naturelle des symptômes de la grippe en symptômes généraux et en symptômes locaux.

1° **Symptômes généraux.** — Au nombre des symptômes généraux de la grippe, se place en première ligne le frisson. Sous le rapport de sa durée et de sa violence, il est ordinairement en proportion du degré d'intensité de la maladie; bénigne, il peut faire défaut ou se réduire à une simple impression de froid; grave, il devient plus accentué et peut se montrer à plusieurs reprises pendant plusieurs heures et même plusieurs jours. Quelquefois la chaleur

alterne avec le frisson ; d'autrefois, et ce cas nous a paru le plus commun, il semble avoir besoin d'épuiser son action avant que le retour à la chaleur s'opère définitivement.

Que le frisson ait ou n'ait point eu lieu, un affaisement général s'empare du malade, il devient parresseux, indolent et répugne à toute espèce d'exercice. Une sensation de fatigue, de brisement se montre dans les articulations et particulièrement dans celles qui, par leur situation, sont assujéties à un grand déploiement de force ou de résistance, telles sont celles des bras, des jambes et de la région lombaire. Cette sensation de lassitude ne disparaît point pour revenir, elle est permanente et ne se dissipe qu'en suivant les phases décroissantes de l'affection à laquelle elle est liée. Chez quelques malades, des douleurs vagues et susceptibles vers le soir d'un accroissement momentané se font sentir à peu près partout, et si faibles qu'elles soient, elles offrent avec celles du rhumatisme ce trait de ressemblance qu'elles s'accroissent sensiblement par le mouvement et la locomotion.

Au repos et en l'absence de toute affection des bronches,la respiration est peu ou point accélérée et descend quelquefois même au-dessous de son chiffre normal. A la suite d'un exercice un peu prolongé, elle devient fréquente, inégale et perd de son ampleur habituelle. L'haleine est toujours fraîche, sauf les cas assez fréquents d'une complication inflammatoire. Les parois thoraciques conservent leur sonorité naturelle. Par l'auscultation, on constate que le bruit respiratoire est plus faible et que l'expansion pulmonaire est plus limitée.

Du côté de la circulation, on ne constate non plus, à défaut de bronchite ou si elle est peu développée, aucune accélération. Quelquefois même, le malade étant au repos,

le pouls descend au-dessous de son chiffre normal en même temps qu'il devient mou, faible et facile à déprimer. Après un exercice prolongé, il devient fréquent sans pour cela cesser d'être petit et peu résistant. Chez les femmes nerveuses, des battements, des palpitations de cœur se font souvent sentir et déterminent tantôt un sentiment d'inquiétude, de malaise et d'angoisse, tantôt une sensation de chaleur incommode particulièrement vers la face et les extrémités.

Si la chaleur à la peau est quelquefois inégalement répartie et paraît vive en certains points, elle est, dans la majorité des cas, sensiblement affaiblie. Instinctivement les malades en ont conscience ; ils évitent de sortir, ne s'éloignent du feu qu'à regret, et, si leurs occupations les appellent audehors, on les voit s'entourer de toutes les précautions nécessaires pour se garantir du froid. Au simple aspect, les téguments semblent avoir perdu de leur vitalité, comme si la circulation s'y montrait moins active, ils sont pâles, décolorés ou d'une teinte plombée. Ce changement de coloration est surtout sensible à la face ; les paupières, les lèvres sont entourées d'un cercle bleuâtre ou violacé, on dirait que le sang n'y arrive qu'à dose insuffisante et en partie dépourvu de ses propriétés vivifiantes.

La transpiration cutanée est, dans les premiers jours de la maladie, nulle ou peu sensible. Plus tard, et assez souvent à la période de déclin, on la voit apparaître et devenir quelquefois, à cette époque, assez abondante pour incommoder les malades. Quelle soit abondante ou ne consiste, ce qui est le plus commun, que dans un peu de moiteur, habituellement les téguments conservent en partie leur fraîcheur et ne communiquent point, par le toucher, une chaleur pareille à celle qu'on rencontre dans les maladies inflammatoires.

Les voies digestives sont rarement à l'abri de toute atteinte; la bouche est amère ou pâteuse, la langue se couvre d'un enduit blanchâtre ou grisâtre et les aliments paraissent insipides ou flattent peu le goût. A un degré plus élevé de la maladie, les fonctions de l'estomac s'accomplissent difficilement; après le repas, une sensation de pesanteur, de gonflement se fait sentir vers la région épigastrique. Quoique la digestion soit souvent pénible, les vomissements, ceux qui ont lieu par sympathie et non d'une manière mécanique, sont assez rares, et d'ordinaire quand ils se produisent, c'est le matin à jeun dans les mouvements auxquels se livrent les malades pour quitter le lit et se vêtir, ou bien après l'ingestion de boissons toniques ou d'une alimentation trop substantielle prise en vue de se reconforter. De même que l'estomac, l'intestin cesse de fonctionner avec la même énergie, il ne réagit plus sur les matières solides et se laisse distendre par les gaz, d'où une constipation parfois opiniâtre et la sensation incommode d'un gonflement vers l'abdomen.

Les urines assez abondantes au début et surtout à la fin de la maladie diminuent de quantité aux périodes intermédiaires. Leur coloration est d'un jaune trouble ou transparent ordinairement peu foncé et le dépôt, s'il s'en forme un, est coloré de la même manière. En général, leur couleur est d'un jaune d'autant plus foncé, leur sédiment plus accusé et leur transparence moins grande qu'elles sont elles-mêmes moins abondantes. Soumises à l'action de la chaleur et traitées par l'acide nitrique, elles révèlent quelquefois la présence de l'albumine. L'albuminurie se rencontre rarement chez les adultes, plus souvent chez les enfants, et plutôt, chez ces derniers, quand les urines sont transparentes et d'une teinte citrine que dans le cas où elles sont troubles ou sédimenteuses. Dans quelques expériences pratiquées, en vue

de savoir si les urines ne devenaient point alcalines, elles ont accusé la réaction acide qui leur est naturelle.

Dans la grippe, le système nerveux est un de ceux qui nous a toujours paru le plus profondément affecté. Les organes des sens sont les premiers à se ressentir de l'irritation générale; des bruits légers, inaperçus dans l'état de santé, retentissent à l'oreille et l'impressionnent désagréablement, ou bien des sons étranges, bourdonnements, sifflements, se font entendre par intervalles. Les yeux sont impressionnés par une lumière trop vive et la supportent difficilement. Des étourdissements, des vertiges se montrent soit au repos, soit pendant la marche et bien plus souvent dans ce dernier cas. La peau reçoit vivement les impressions des agents extérieurs ; un air frais occasionne le frisson ou, au moins, une sensation de froid pénible. Au lit, les malades se couvrent outre mesure et relèvent leurs couvertures jusqu'au niveau des narines, de façon à ne recevoir du dehors que tout juste la quantité d'air indispensable à la respiration.

L'insomnie et l'exaltation des organes des sens dénotent suffisamment que les centres nerveux sont irrités; mais, là seulement, ne se borne pas l'irritation, elle se propage au loin et affecte tout le système nerveux ; aussi rencontre-t-on, en temps de grippe, un nombre de névralgies de beaucoup supérieur à celui qu'une longue période, exempte de cette épidémie, pourrait en fournir. En général, dans cette affection, les nerfs périphériques sont d'autant plus disposés à partager la souffrance des centres nerveux qu'ils en sont plus rapprochés ; ainsi, les pesanteurs de tête, les céphalalgies, les névralgies du front, des tempes, de la face et du cou sont-elles plus communes que celles du tronc; de même, pour ces dernières, celles de la poitrine, telles que les pleurodynies, se montrent-elles plus souvent que celles de

l'abdomen; enfin, celles qui siégent aux membres ne sont point rares et, plusieurs fois, dans la variété de leurs formes, elles nous ont rappelé cette maladie désignée sous le nom d'acrodynie qui règnait épidémiquement à Paris en 1829.

Le système nerveux de la vie nutritive n'est pas moins sensiblement affecté que celui de la vie de relation, et les névroses ne sont guère moins communes que les névralgies. Les femmes et les enfants y sont plus exposés que les hommes; chez les premières, l'hystérie sous ses formes les plus variées, chez les seconds, l'éclampsie, deviennent pendant les épidémies de grippe extrêmement fréquentes. De tous les viscères, l'estomac est, après le poumon, celui où les troubles du système nerveux ganglionnaire retentissent de préférence, ainsi rien de plus commun que l'anorexie, la dyspepsie, les vomissements spasmodiques, les gastralgies, les flatuosités, etc.

Après l'estomac, le cœur est l'organe le plus fréquemment affecté. Les palpitations simples ou accompagnées d'un sentiment de faiblesse, de défaillance et d'une disposition à la syncope ne sont point rares. Les autres viscères, sans y être aussi exposés, n'en sont pas exempts et, un certain nombre de fois, nous avons rencontré des douleurs intestinales, utérines ou autres assez vives et assez persistantes pour simuler, dans les régions où elles siégeaient, l'existence d'une lésion organique.

L'intelligence n'éprouve jamais aucune altération, une fois seulement nous avons vu une femme nerveuse affectée d'une sorte de lypémanie dont la durée fut de six semaines. Mais, si l'intelligence reste intacte, presque toujours le moral est sensiblement affecté. Dans la plupart des maladies, chaque individu se rend un compte assez exact de son état surtout lorsqu'il n'offre rien de sérieux; dans la grippe, affection

bénigne dans la majorité des cas, on voit des sujets, parfois vigoureux et à peine effleurés par l'épidémie, se croire sous le coup d'une maladie mortelle. L'état du moral n'est presque jamais dans cette affection, en rapport de proportion avec celui de la maladie.

En réagissant sur l'appareil musculaire, le système nerveux y provoque des accidents qui portent tantôt sur la contractilité, tantôt sur la sensibilité et le plus souvent sur l'une et l'autre de ces facultés en même temps. Ainsi des douleurs sourdes ou lancinantes, des contractions spasmodiques, plus rarement des crampes se développent dans les muscles, soit au repos, soit après un exercice pénible ou longtemps soutenu. La contractilité est mise en jeu d'une manière bien évidente dans les muscles de la face, les traits sont raccourcis, mieux accusés et, de là, résulte un changement d'expression dans la physionomie qui, chez l'adulte, prend un cachet de vieillesse anticipée.

Dans d'autres muscles, la sensibilité est exaltée, tels sont les sacro-lombaires qui, par l'exercice, deviennent le siége de douleurs pareilles à celles que ressent un individu fatigué. D'autres fois des élancements se font sentir sur le trajet de certains muscles, tels que les pectoraux, et, quand ils siégent à gauche, souvent ils sont le tourment des malades qui se croient alors atteints d'une affection organique du cœur. Enfin, des douleurs, pleurétiques pour la forme, paraissant moins résider dans les muscles que dans les tissus tendineux et aponévrotiques, se montrent au point d'insertion des muscles thoraciques et entravent les mouvements de la respiration.

Après avoir étudié les symptômes généraux de la grippe, si l'on fixe son attention sur les troubles relatifs à chaque

appareil, on remarque que le système nerveux est celui qui est le plus vivement et le plus profondément affecté. Sa part ici nous paraît si large qu'en le supposant seul intéressé, il serait encore facile de se rendre compte, par sa réaction sur les autres appareils, des lésions fonctionnelles qu'on y observe. Et, en effet, est-il rien de plus commun dans les affections du système nerveux, de voir les fonctions du cœur, du poumon, des bronches, etc., etc., ralenties, accélérée, perverties, et, en un mot, associées à un cortège de symptômes identiques à ceux que nous venons d'énumérer. Par contre, la perturbation d'un autre système, tel, par exemple, que celui de la respiration, ne donnerait point une explication rationnelle des symptômes observés dans les autres organes. Ainsi, une affection du poumon et des bronches serait insuffisante pour rendre compte des désordres qui apparaissent vers les systèmes nerveux, musculaire et digestif. A la vérité le principe miasmiatique de la grippe pourrait se combiner avec les éléments du sang, et par cet intermédiaire, circuler avec eux dans tous les organes. Cette hypothèse nous paraît vraisemblable, nous voulons donc dire qu'une fois le système vasculaire envahi les effets de ce principe, au lieu de se manifester sur place, retentissent ailleurs. N'est-ce pas là, du reste, ce qu'on observe dans beaucoup d'autres maladies, dans la fièvre intermittente, par exemple, où le miasme, après avoir saturé le sang, réagit particulièrement sur le système nerveux.

Tant que la grippe reste circonscrite à la surface de quelques appareils et que, par impuissance dans sa force d'évolution, elle ne peut s'étendre jusqu'aux voies aériennes, elle ne se présente qu'à l'état d'ébauche et avec des caractères en partie effacés. Sous cette simple forme, quoiqu'elle soit fréquente, plus fréquente peut-être que sous toute autre,

néanmoins, comme les malades ne se plaignent pas, ou fort peu, comme ils n'invoquent que rarement les secours de la médecine et que, le plus souvent, ils ne sont point assez souffrants pour interrompre leurs travaux, il en résulte, qu'en l'absence de tout symptôme vers les voies respiratoires, la grippe passe aisément inaperçue. Mais, quand les conduits aériens sont eux-mêmes affectés, rien de plus simple, d'après la pente actuelle de nos idées, de rendre les lésions de l'appareil respiratoire responsable de tous les accidents qu'on observe. Puisqu'il y a là une cause matérielle, n'est-il pas rationnel de penser que, là aussi, gît la source du mal ? Telle n'est point cependant notre opinion et, témoin d'un grand nombre de cas où les symptômes généraux de la grippe précédaient le catarrhe, ou bien naissaient et disparaissaient sans lui, nous considérons celui-ci, non comme la cause de la grippe, mais bien comme une de ses nombreuses manifestations, et, en général, comme un signe attestant un degré plus élevé dans la hiérarchie de cette affection.

2° **Symptômes locaux.**— Cette partie du système nerveux qui préside aux sécrétions des membranes muqueuses, éprouve, sous l'influence de causes générales, jusqu'ici inconnues, une modification qui rompt l'équilibre entre les vaisseaux dits exhalants et absorbants. Alors, on voit, en ces moments de perturbation ordinairement transitoires, tantôt les voies respiratoires, tantôt les voies intestinales devenir le siége d'une sécrétion exagérée. Dans le premier cas, cet excès de sécrétion a reçu le nom de grippe, dans le second, celui de choléra. Nous n'avons à nous occuper ici que de la première de ces affections.

Les exhalations muqueuses qui se développent aux périodes épidémiques ne sont point ordinairement limitées comme celles qui naissent de causes accidentelles. Ètendues et puis-

santes comme le principe qui les fait mouvoir, elles sont susceptibles d'envahir successivement, ou à la fois, un appareil d'organes tout entier. Ainsi, pour la grippe, depuis les fosses nasales jusqu'aux dernières ramifications des bronches qui forment la trame pulmonaire, toute cette vaste muqueuse peut être affectée et devenir le siége d'une sécrétion surabondante.

Pour plus de clarté dans la description des symptômes de la grippe, nous les diviserons, d'après leur siége, en ceux : 1° des fosses nasales; 2° des bronches ; 3° du poumon. Pour nous conformer au langage usuel qui, du reste, n'a rien d'incorrect, nous emploierons les expressions équivalentes de catarrhe nasal, bronchique et pulmonaire auxquelles nous ajouterons le qualificatif d'épidémique. Et toutes les fois qu'il sera question de bronchite, nous voudrons, selon l'usage, caractériser l'inflammation des bronches, affection complètement étrangère et de nature opposée à celle de la grippe, quoique souvent ces deux maladies se précèdent, se suivent ou marchent concurremment.

Symptômes de la grippe vers les fosses nasales. — Les symptômes caractéristiques de la grippe, vers les fosses nasales, débutent quelquefois d'une manière soudaine, d'autres fois ils sont précédés de douleurs névralgiques siégeant aux front ou aux tempes. Les deux côtés sont habituellement affectés en même temps et, s'il n'y en a qu'un, le droit l'est plus souvent que la gauche.

Ce catarrhe est caractérisé par un flux séreux abondant, s'écoulant incessamment par les narines. De fréquents éternuements ont lieu, ils se calment par le repos et la chaleur et reparaissent par le mouvement et l'impression d'un air frais. L'obstruction des fosses nasales, par les liquides sé-

crétés, rend la respiration moins libre. Vers le troisième jour habituellement la sérosité diminue, bientôt après elle s'épaissit et acquiert une consistance albumineuse. Du quatrième au cinquième jour, elle disparaît sans avoir acquis ni une consistance, ni une coloration bien prononcées. Les efforts auxquels se livrent les malades, particulièrement en éternuant, occasionnent parfois des épistaxis qui, en général, sont peu abondantes.

En examinant les narines et l'arrière bouche, on ne remarque du côté de la membrane muqueuse, ni de boursouflement, ni de coloration sensibles. Aux narines seulement, du troisième au quatrième jour, l'acreté des fluides ou l'action de se moucher y développent un peu de rougeur ou de légères excoriations.

Un état de phlogose aiguë ou subaiguë peut s'allier au catarrhe épidémiqne des fosses nasales et en modifier la nature. Mais,quelle que soit la violence de l'inflammation,elle n'efface jamais les caractères de la grippe au point que, sous cette forme, elle puisse être entièrement méconnue. Lorsque ces deux maladies se rencontrent en même temps, rhinite d'une part, catarrhe épidémique de l'autre, il en résulte une combinaison mixte qui n'est ni l'une ni l'autre de ces deux affections et qui s'en rapproche néanmoins. Alors, voici ce qu'on observe : la muqueuse nasale est colorée, mais au lieu d'être d'un rouge vif, elle offre une teinte vineuse ou d'un rouge sombre. Les mucosités jaunâtres ou verdâtres, sécrétées à la période de déclin, ne présentent point la consistance qu'elles ont habituellement et sont immiscées à une plus ou moins grande quantité de sérosité. Si une épistaxis se déclare, le sang est moins rutilant, plus foncé en couleur que dans la simple phlogose. Le visage est moins pâle que dans la grippe simqle, les téguments du nez et ceux qui l'environnent sont

plus boursoufflés, les yeux plus larmoyants. Une sensation de chaleur et de tension se fait sentir vers le front et les sinus maxillaires. L'obstruction des fosses nasales par un mucus assez épais rend la respiration plus pénible. Enfin, la durée de la maladie est accrue, et, au lieu de se terminer brusquement comme le catarrhe de la grippe, elle parcourt, quoique plus rapidement, les phases graduellement décroissantes d'une affection inflammatoire.

Symptômes de la grippe vers les bronches. — C'est une loi pathologique: les membranes qui se ressemblent sont exposées sous l'impression de causes générales, qu'elles viennent du dehors ou naissent au sein de l'organisme, à des affections identiques. Aussi, voyons-nous dans certaines maladies, telle que la diphthérie, par exemple, dont le siége de prédilection est l'arrière bouche, les fausses membranes, s'étendre d'un côté, aux fosses nasales, et de l'autre, au larynx, aux bronches et à leurs nombreuses ramifications; de même, dans la grippe, voit-on tout l'arbre respiratoire subir, en partie ou en totalité, les influences exercées par la constitution régnante. Et de même que la diphthérie peut acquérir, d'après le siége qu'elle occupe un plus ou moins haut degré de gravité, de même aussi la grippe est-elle plus ou moins grave, selon son siége, son étendue et l'importance des organes envahis.

Dans le catarrhe épidémique des fosses nasales, le frisson fait souvent défaut ou est si léger qu'il passe inaperçu; dans celui des bronches, il est en général assez accentué pour frapper l'attention des malades. Bientôt après se déclare une toux sèche, opiniâtre et fatiguante. Dans les cas où l'affection est assez intense, une sensation de déchirement se fait sentir vers le larynx, la trachée-artère ou la partie supérieure du sternum. Cette toux reparaît plus violente à certaines heures

de la journée, le plus souvent c'est le matin et le soir qu'elle atteint son plus haut degré d'intensité. La durée de chaque accès ou quinte de toux est infiniment variable. Chez les uns, elle ne dure que quelques secondes, chez les autres dix minutes, un quart d'heure et même plus. Nous l'avons vue plusieurs fois persister des heures entières, et, dans ces cas, les malades se plaignaient d'éprouver un chatouillement vers le larynx ou une espèce de titillation qu'ils comparaient à celle d'un corps étranger introduit dans les voies aériennes. Certaines positions et particulièrement la position horizontale ramènent les quintes de toux et contraignent les malades, pour les faire cesser, à reprendre la station verticale. Pendant les accès le visage se congestionne, les yeux deviennent larmoyants et quelquefois le sang s'échappe par les narines; chez les enfants, chez les personnes faibles, les aliments, sont souvent chassés mécaniquement de l'estomac. Au bout de quelques jours, le diaphragme, les muscles pectoraux, sans cesse sollicités dans leurs contractions, finissent par se fatiguer; alors des douleurs plus ou moins vives se font sentir à la base de la poitrine ou aux insertions des muscles thoraciques. Chez les vieillards, chez les enfants et chez les femmes en état de gestation, les sphincters se relâchent, et les urines ainsi que les matières contenues dans le gros intestin s'échappent involontairement.

Au début de la maladie, la toux est sèche, avons-nous dit, et, dans quelques cas, elle reste telle jusqu'à la fin. Cette sécheresse de la toux dépend sans doute de ce que le mucus bronchique, souvent en quantité minime, est très-ténu et que, sous cette forme, il résiste énergiquement aux efforts d'expulsion, ou bien de ce qu'étant expulsé il tombe et se perd dans le pharynx. A une période plus avancée, une expectoration séreuse se produit habituellement. La sérosité

expectorée est légèrement spumeuse et, plus tard, elle acquiert de la consistance et devient visqueuse et filante. Au déclin de la maladie, la sécrétion bronchique s'épaissit encore ; elle se présente alors sous l'aspect d'une matière vitrée, transparente et parfois d'une espèce de gelée d'une teinte laiteuse. Telles sont les matières de l'expectoration dans la grippe exempte de complication. Mais, si cette affection a duré quelque temps, si elle a été accompagnée de violents efforts de toux et de quintes répétées, les muqueuses laryngées, trachéales et bronchiques, très-irascibles de leur nature, finissent par s'enflammer mécaniquement et, peu de temps après,des crachats épais,jaunes ou jaunes-verdâtres révèlent l'existence d'une bronchite. Il est inutile d'ajouter que si la grippe se déclare chez un individu affecté d'une bronchite chronique,quelle que légère qu'elle soit,l'expectoration dès le début se présentera avec les caractères que nous venons d'indiquer. L'intervention d'une complication inflammatoire est fréquente chez ceux qui négligent de se traiter et c'est à sa fréquence qu'on doit attribuer la confusion qui existe aujourd'hui entre deux maladies de nature diamétralement opposée, la grippe et la bronchite.

Les efforts auxquels se livrent les malades pendant l'expectoration ne sont point en rapport avec la faible quantité de mucus excrété. Ainsi, souvent l'excrétion de quelques gouttes d'un liquide spumeux provoquera des quintes de toux excessivement longues, pénibles et fatiguantes. Ordinairement, la quantité de sérosité expectorée ne dépasse guère, en 24 heures, plus de trois ou quatre cuillerées à bouche, beaucoup plus rarement nous l'avons vue s'élever à un ou plusieurs verres.

Tant que la maladie reste limitée aux grosses bronches, la respiration n'est point accélérée, souvent même elle s'opère

avec plus de lenteur; quelquefois elle est inégale et fréquemment entrecoupée de baillements. En général, on peut dire que, dans cette affection, les fonctions qui dépendent de la vie nutritive ne reçoivent aucun mouvement d'impulsion et s'accomplissent même avec moins d'activité qu'à l'état normal, ainsi, la respiration est plus faible, le pouls plus petit, la digestion plus lente et l'absorption moins active.

Mais, si, au lieu d'être circonscrite aux grosses bronches, la maladie s'étend jusqu'à leurs subdivisions, les mouvements respiratoires deviennent alors plus accélérés. Cette accélération n'est point, comme dans les maladies inflammatoires, la bronchite, par exemple, le résultat d'un mouvement fébrile plus ou moins violent, car les pulsations artérielles ne sont point plus fortes, la peau n'est pas plus chaude, ni le visage plus coloré, elle dépend tout simplement d'un obstacle mécanique, pour ainsi dire, au passage de l'air, obstacle comparable à celui qui résulterait d'un liquide injecté artificiellement dans les voies aériennes.

Les signes sthétoscopiques ne nous permettent pas d'établir de différence notable entre le catarrhe épidémique des bronches et la bronchite. Dans ces deux maladies, on rencontre depuis le ronchus ou le ronflement grave et sonore jusqu'aux râles sibilants, muqueux et sous-cripitants, dans l'une comme dans l'autre, toutes les régions du thorax sont susceptibles de faire entendre les mêmes bruits. Quoique l'auscultation ne soit pas, à l'égard de ces deux affections, un puissant moyen de diagnostic, néanmoins elle permet d'établir encore entre elles, quelques différences. Dans la bronchite, l'expectoration étant, à une certaine période du moins, assez facile à cause de la densité des crachats, le murmure respiratoire, s'entend à-peu-près également dans toute l'étendue de la poitrine; dans la grippe, souvent l'expansion pulmonaire est faible ou

cesse de se faire entendre dans une partie ou la totalité d'un poumon et plus spécialement du poumon droit. Cette obscurité du bruit respiratoire et son absence dépendent évidemment de l'engorgement des bronches et de l'insuffisance de la colonne d'air expiré à la projection d'un liquide qui, par sa forme, se prête peu à l'expulsion. Si le côté droit est plus souvent engorgé que le côté gauche, cette obstruction tient sans doute à ce que les bronches de ce côté représentent un surface plus étendue, à ce que, pour ce motif, la sécrétion bronchique y est plus abondante et aussi, probablement, à la préférence que les malades accordent au décubitus de ce côté.

Le catarrhe épidémique des bronches peut être compliqué d'un grand nombre de maladies, telles que l'hémoptysie, la pleurodynie,, la pleurésie, la pneumonie, la phtysie, etc. Il n'est point dans notre intention de traiter de ces diverses complications; la seule qui, à cause de sa fréquence, va nous préoccuper ici, c'est la phleguasie de la membrane muqueuse des bronches.

Dans les grandes épidémies de diphthérie dont nous avons été témoin, toutes les maladies inflammatoires de l'arrière bouche s'effaçaient devant l'affection régnante et, lorsque nous jugions utile de recourir à la cautérisation, il nous est arrivé quelquefois, dans les mouvements désordonnés des malades, de toucher des parties encore saines de la muqueuse ; quelques heures après, nous constations le développement de fausses membranes sur ces parties involontairement touchées et que la maladie avait respectées. En 1849, avant l'apparition du choléra, nous traitions beaucoup d'entérites simples ou thyphiques ; au moment de son invasion, toutes ces maladies semblèrent s'évanouir et se confondre avec l'épidémie régnante. Aux époques où la grippe apparaît, les

mêmes phénomènes se reproduisent, le point irrité devient pour elle un centre d'attraction morbide, ainsi la bronchite ne disparaît pas, mais elle se modifie et l'épidémie lui imprime ses propres caractères et, selon que ceux-ci dominent, marchent parallèlement avec elle ou lui sont inférieurs en force, la physionomie de la maladie prend des formes différentes. Nous allons indiquer les principaux changements que l'existence simultanée d'une bronchite et de la grippe apporte dans l'expression habituelle de cette dernière affection.

Dans la grippe compliquée de bronchite, le pouls devient plus fréquent et en même temps plus développé; ces deux caractères du pouls sont d'autant mieux accusés que la bronchite est plus aiguë, qu'elle envahit une plus grande surface et pénètre plus profondément dans les voies aériennes. Les tégnments se colorent et le visage n'offre plus cette teinte plombée, bleuâtre ou violacée qu'on rencontre dans la grippe simple. La chaleur à la peau est en partie entretenue par l'activité plus grande de la circulation; les malades, pendant le jour, se montrent moins impressionnables à l'action du froid et souvent, pendant la nuit, transpirent abondamment. Les douleurs, en générai, quel que soit leur siége montrent plus de fixité et, plus l'inflammation est prononcée, plus elles s'éloignent de cette instabilité et de cette périodicité qu'on observe en l'absence de tout état inflammatoire. Les efforts de toux quoiqu'aussi fréquents, sont à la dernière période infiniment moins prolongés. A la même époque, les matières expectorées sont jaunes ou jaunes-verdâtres et mêlées à une certaine quantité de sérosité. Enfin, ajoutons que les symptômes généraux de la grippe et de la bronchite diffèrent essentiellement les uns des autres et que de leur fusion on est naturellement conduit à admettre que ces deux maladies se combinent et marchent conjointement.

Si la bronchite en provoquant un changement d'état dans les voies aériennes peut devenir la cause déterminante de la grippe, celle-ci, en se prolongeant, est susceptible à son tour, par les violentes secousses de toux auxquelles elle donne lieu et peut-être aussi par la nature des liquides sécrétés, de développer une bronchite. Il est à remarquer qu'une maladie qui se prolonge est généralement une maladie qui tend à se compliquer. Pour s'en convaincre dans l'espèce, il suffit d'explorer ce qui se passe vers l'arrière bouche : au début d'une grippe exempte de complication, le palais ainsi que son voile et ses piliers, la luette, les amydales et le pharynx ne présentent rien d'anormal. Du huitième au douzième jour, on voit assez souvent, quand les efforts de toux sont répétés, toutes ces parties de l'arrière-bouche rougir peu à peu et finir par s'enflammer d'une manière chroniqne ou sub-aiguë. La coloration qu'elles présentent alors n'est point semblable à celle des inflammations franches, elle est d'un rouge sombre analogue à celle des affections morbilleuses, et, si ce qui n'est pas rare, les amygdales s'enflamment et suppurent, cette teinte rouge sombre n'en devient que plus frappante.

Exempte de complication, la grippe ne se prête point à prendre la forme chronique. Lorsqu'elle est simple, sa durée moyenne, dans les cas où on est ordinairement consulté, est de qninze jours environ. Si elle paraît persister quelquefois pendant des mois entiers, c'est qu'insensiblement elle s'est compliquée d'une bronchite qui, sans transition bien sensible, s'est substituée à elle et semble la prolonger au-delà du terme qui lui appartient en réalité.

Son pronostic serait généralement favorable si elle était simple et ne provoquait de fâcheuses complications, mais la bronchite, la phtysie, la pleurésie, la pneumonie et le ca-

tarrhe pulmonaire peuvent se développer sous son influence et ce sont ces affections, dont l'une conduit souvent à l'autre, qui en font toute la gravité.

Symptômes de la grippe vers le poumon. — Nous venons de voir que le catarrhe épidémique des bronches consiste localement dans un flux séreux ou séro-albumineux de la muqueuse bronchique. La grippe pulmonaire, identique par sa nature à la précédente, n'en diffère que par son siége à l'extrémité des dernières ramifications des bronches dites vésicules de Reissessen. Et de même qu'un état phlegmasique vient assez souvent s'adjoindre au flux séreux des bronches et tend par sa présence à masquer l'affection primitive, en lui imprimant une marche et des caractères qui lui sont étrangers, de même aussi les flux séreux du poumon peuvent s'allier aux affections inflammatoires et notamment à la bronchite et à la pneumonie.

Le catarrhe pulmonaire est ordinairement précédé de frissons ou d'une sensation de froid tantôt générale, tantôt circonscrite au dos ou à la partie antérieure de la poitrine. Ces frissons se dissipent, sans être suivis de chaleur, pour reparaître ensuite pendant une ou plusieurs heures et quelquefois pendant un ou plusieurs jours.

Après le frisson, l'oppression est un des premiers symptômes qui frappent les malades. Elle se montre chez eux le jour, après quelques mouvements ou un exercice prolongé et, le soir, en se mettant au lit. A mesure que la maladie fait des progrès, l'oppression augmente et se transforme en une véritable dyspnée qui rend tout mouvement fatiguant et pénible. A une période plus avancée encore, la suffocation devient imminente et est accompagnée de tous les symptômes de l'asphyxie ; angoisse, anxiété, palpitations de cœur, vertiges, cyanose, etc.

L'oppression ne suit point dans le cours de la maladie une marche graduellement ascendante. Quelquefois légère au début, elle reste telle pendant plusieurs jours et même pendant une ou plusieurs semaines, puis tout-à-coup, sans cause apparente, elle s'élève à un haut degré d'exaspération. Enfin plus rarement, la dyspnée éclate subitement, sans aucun signe précurseur et menace les malades d'une suffocation prochaine. Dans ces cas, heureusement exceptionnels, le catarrhe pulmonaire se comporte, par son instantanéité, comme si il n'était autre chose qu'une apoplexie séreuse du poumon.

La toux apparaît habituellement en même temps que la respiration devient sensiblement accélérée. Légère au début, plus tard elle acquiert un degré d'intensité assez prononcé. Ordinairement elle revient sous forme de quintes dont la durée varie de quelques secondes à plusieurs heures. En général, si les quintes sont très-courtes, elles sont plus répétées et si elles sont très longues, beaucoup plus éloignées. Le retour des quintes est excessivement variable, elles reparaissent toutes les dix minutes, toutes les heures, à deux heures d'intervalle, quelquefois plus et quelquefois moins. Elles sont généralement plus fréquentes la nuit que le jour ; comme pour la dyspnée, il est à remarquer que la position horizontale en favorise le retour. En moyenne, chez les adultes, les quintes de toux, pendant la nuit, se renouvellent de huit à douze fois et leur durée, à chacune, est d'environ quinze à vingt minutes. Chez les enfants, elles sont ordinairement très courtes et souvent répétées. Enfin, chez les vieillards, elles sont assez prolongées et la plupart du temps accompagnées d'un sentiment d'angoisse.

Les matières de l'expectoration font quelquefois défaut ou n'apparaissent qu'au déclin de la maladie. L'absence de

matières expectorées n'atteste point leur défaut de sécrétion, ainsi qu'on peut s'en convaincre à l'aide des signes sthétoscopiques; il peut se faire alors qu'elles soient en partie résorbées sur place, ou bien, qu'expulsées des voies aériennes, elles suivent le chemin de l'œsophage. Lorsqu'elles sont abondantes, elles se présentent sous la forme d'un liquide ténu, incolore et transparent. Plus tard, ce liquide s'épaissit et prend une consistance albumineuse. Au moment où il sort de la poitrine, il est souvent spumeux et laisse bientôt après s'échapper une grande partie des bulles d'air qu'il renferme. Lorsque les efforts de toux ont été violents, on voit assez souvent les matières expectorées mêlées à des stries sanguinolentes ou presque entièrement formées de sang pur. Si, au début de la maladie, les bronches sont déjà enflammées ou que cette inflammation se développe dans le cours de l'affection, des mucosités jaunes ou d'un jaune verdâtre se font remarquer dans les matières de l'expectoration et s'y montrent plutôt associées ou juxtaposées que combinées avec elles.

La quantité de matières expectorées en 24 heures, lorsque la maladie est simple et parvenue à sa période d'état, est, en moyenne, chez les adultes bien portants de deux à cinq cuillerées à bouche par jour. Elle est nulle chez les enfants. Chez les vieillards et les adultes qui toussent habituellement, elle peut s'élever à un ou plusieurs verres pour le même temps et se trouve presque toujours associée à des mucosités bronchiques plus ou moins consistantes.

A l'aide de l'auscultation, il est facile de reconnaître le siége de la maladie et d'établir une distinction entre elle et le catarrhe épidémique des bronches. L'oreille appliquée contre la poitrine, perçoit un râle crépitant sec ou humide. Ce râle se fait entendre quelquefois d'un seul côté, mais le plus

communément des deux côtés à la fois. Qu'il se montre à droite ou à gauche ou des deux côtés en même temps, il est habituellement plus rare, plus disséminé dans les lobes supérieurs du poumon, et, mieux fourni, plus abondant, dans ses lobes inférieurs. Il se distingue de celui de la pneumonie au premier degré par son étendue sur de grandes surfaces, sa présence le plus souvent simultanée des deux côtés à la fois et sa propension pour les parties les plus déclives du poumon. Il ne diffère de celui de l'œdéme pulmonaire que par sa marche, sa durée et les conditions dans lesquelles il se produit. Lorsque l'affection est rapide dans sa marche et que les dernières ramifications bronchiques se trouvent brusquement engorgées de sérosité, le râle crépitant cesse de se faire entendre; la poitrine se soulève alors, comme dans le vide, sans produire aucun son, si ce n'est celui des râles ronflants ou muqueux à grosses bulles qui se font entendre au loin dans la trachée artère et les bronches d'un gros calibre. Si, au contraire, la maladie persiste pendant plusieurs semaines, les vésicules pulmonaires s'engorgent de plus en plus, et on entend quelquefois à la base de la poitrine une espèce de souffle qui, sans être aussi accentué que le souffle bronchique, s'en rapproche néanmoins. On ne rencontre point non plus de bronchophonie proprement dite, mais parfois une résonnance de la voix qui la rappelle involontairement.

Lorsque le râle crépitant est circonscrit seulement à la base de la poitrine, le murmure vésiculaire, au lieu de se faire entendre avec plus de force au sommet, s'y montre au contraire affaibli ou s'il conserve sa force normale, il est âpre et rude à l'oreille. A mesure que le bruit de l'expansion vésiculaire s'affaiblit, le second temps de la respiration semble empiéter sur le premier et le bruit de l'expiration devient aussi fort et aussi prolongé que celui de l'inspiration.

Au début de la maladie le pouls est peu accéléré ; à une période plus avancée, il augmente de fréquence et devient faible, mou et facilement dépressible. Chez les femmes nerveuses, on observe quelquefois des battements de cœur ou des intermittences dans ses battements. A mesure que la maladie fait des progrès, le pouls devient de plus en plus petit et de plus en plus fréquent,sans toutefois que les pulsations cardiaques perdent de leur force dans la même proportion que les pulsations artérielles. La circulation dans les vaisseaux capillaires devient moins active, les téguments se décolorent, la chaleur se retire des extrémités et peu à peu le froid gagne toutes les parties du corps. Quelquefois, une infiltration œdèmateuse s'empare des pieds et des mains et ne s'élève guère au-delà sans avoir sérieusement compromis l'existence des malades.

Les sécritions en général sont sensiblement diminuées. La transpiration, à moins d'une phlogose concomittante, est d'abord supprimée et ne reparaît que tardivement. Les urines aussi diminuent de quantité. Leur coloration varie selon qu'on les observe au début ou au déclin de la maladie ; au début, elles sont troubles, d'une teinte jaunâtre et laissent souvent en dépôt au fond du vase un sédiment de même couleur qui, au plus léger mouvement, se confond avec elles et les rend plus troubles encore ; au déclin, elles sont plus abondantes, d'une teinte citrine, transparentes et rarement sédimenteuses.

Quoique, dans le catarrhe pulmonaire, le système nerveux soit profondément affecté, néanmoins l'intelligence se conserve toujours intacte ; plusieurs fois nous avons vu des enfants, des adultes sur le point d'expirer, se souvenir exactement du danger auquel ils avaient échappé.

Le pronostic de cette espèce de catarrhe est favorable

lorsqu'il se développe chez des individus robustes et sans aucune fâcheuse prédisposition. Il est grave, lorsqu'il affecte des enfants faibles ou des vieillards atteints d'asthme, de catarrhe chronique ou d'une affection organique du cœur avec laquelle ils auraient pu vivre encore plusieurs années.

Sa durée habituelle, lorsqu'il est simple, est de trois semaines en moyenne. Il peut, s'il est négligé, se prolonger bien au-delà ; dans ce cas, il se complique d'une autre maladie et n'a plus de durée fixe.

Sa marche est ascendante jusqu'au dixième jour, stationnaire du dixième au quinzième, époque à laquelle arrive la période de déclin. Cependant, il ne suit pas toujours une marche aussi régulière ; quelquefois, sans que rien ne l'annonce, il prend brusquement la forme d'une apoplexie séreuse du poumon et menace immédiatement les malades d'une prompte asphyxie; d'autres fois il a une marche rémittente et n'arrive à sa période d'état qu'au bout de trois ou quatre semaines. Passé ce terme, il se complique d'une autre affection et continue néanmoins d'exercer, par sa présence, une grande influence sur les complications qu'il a fait naître.

De même que le catarrhe des bronches se complique souvent de bronchite, celui du poumon peut également se compliquer de pneumonie et lui communiquer en partie la forme qui lui est propre. Cette complication se reconnaît aux caractères suivants : la première période, celle d'engoûment que revèle la fièvre, le point de côté, les crachats sanglants, la coloration des urines, est nulle ou très-brève, la deuxième, au contraire, celle d'hépatisation est très longue. Le souffle bronchique et la bronchophonie se font d'abord entendre dans une partie très-circonscrite du poumon et, à mesure que de nouveaux lobules sont envahis, ces bruits

anormaux sont perçus sur une plus grande étendue. Les crachats au début sont sanglants, mais peu intimement combinés avec le sang; ils sont aussi moins visqueux, moins consistants, moins filants et adhèrent moins aux vases où ils sont reçus. L'expectoration fait souvent défaut au début ou est peu abondante; quand elle a lieu, elle est toujours fatiguante et pénible. Au moment de l'invasion, le pouls est à peine accéléré, de 82 à 86 par minute, et est plûtôt faible et mou que fort et résistant. Le sang extrait de la veine contient, après sa coagulation, une grande quantité de sérum, celui du caillot est mou, diffluent, se réduit facilement en bouillie et, par la pression, se fond en partie dans le sérum. La couenne qui le recouvre est molle, transparente, infiltrée de sérosité et se déchire facilement. La durée de cette affection quand elle doit être mortelle est variable, elle est de six à treize jours, ce dernier terme est le plus ordinaire et, lors même qu'il n'est pas aussi prolongé, il dépasse souvent d'un ou plusieurs jours celui de la pneumonie franchement inflammatoire. Lorsque la maladie se termine par la guérison, le râle crépitant de retour se fait habituellement entendre longtemps, quelquefois huit jours, quinze jours, trois semaines après que tout symptôme de phlogose a disparu.

La pneumonie provoquée par la grippe, lorsqu'il y a absence d'expectoration et qu'elle siége, ce qui n'est pas rare, au centre du poumon, peut être aisément, au début, confondue avec le catarrhe pulmonaire. Sa marche est moins régulière que celle de la pneumonie franche. Lorsqu'elle est bénigne, elle peut paraître et disparaître comme une érysipèle qui se déplace. Lorsqu'elle est grave, les symptômes généraux, sauf la prostration, inspirent souvent au début une trompeuse sécurité. Ils prennent du cinquième au sixième jour, au moment où l'on compte sur une amélioration pro-

chaine, une importance qui révèle tout le danger de cette affection.

Le catarrhe pulmonaire est aussi souvent compliqué de pleurésie que de pneumonie, mais les membranes séreuses ont moins de tendance à s'enflammer, dans cette maladie, que les muqueuses. Aussi ces espèces de pleurésies restent ordinairement circonscrites dans d'étroites limites.

Les pleurodynies, dans cette affection, sont également assez communes. Elles peuvent dépendre d'une irritation purement nerveuse, mais, dans d'autres cas, nous inclinons à croire qu'elles résultent d'une pleurésie locale qui, par son exiguité, échappe à nos moyens d'investigation.

Enfin le catarrhe épidémique du poumon est souvent compliqué de celui des bronches, de bronchite, d'emphysème, de tubercules pulmonaires et autres maladies de l'appareil respiratoire.

DE L'ÉGLISE

NOTRE-DAME-DU-VŒU

DE CHERBOURG

Par M. l'Abbé BESNARD,

Chanoine honoraire de Coutances, Curé de N.-D.-du-Vœu, membre titulaire de la Société académique.

Suite de l'article publié dans les Mémoires de la Société en 1861, page 315

(Lu à la séance du 4 Janvier 1867.)

Après l'achèvement des travaux du transept et du chœur, le conseil de fabrique se réunit pour aviser à l'érection d'un clocher ou d'un dôme sur les 4 piliers de ce transept ; mais à cause de leur trop grand écartement et d'après l'avis des hommes de l'art, la prudence leur fit un devoir d'abandonner la première idée d'un clocher et le dôme fut adopté Seul, M. Ludé, maire de la ville, n'accepta point cette décision; il voulait, quelque part, un clocher avant tout. Sur sa proposition au lieu d'un clocher, le conseil municipal en vota deux, à une simple majorité. La fabrique se décida, devant un vote qui avait bien sa valeur, surtout à côté de l'église Sainte-Trinité, dont les besoins urgents réclamaient à si bon droit une partie des fonds qui devaient être consentis pour les deux églises. Notre-Dame-du-Vœu n'avait point à se plaindre ; une fois assurée de cent cinquante mille francs qu'on lui avait alloués, elle pouvait immédiatement poser la base de ses clochers. Malheureusement on perdit une année par un délai regrettable qui pouvait lui-même faire tout ajourner si les difficultés

survenues ne se fussent heureusement aplanies par un second vote du conseil municipal aussi avantageux que le premier. Néanmoins, d'après les devis approximatifs, cent cinquante mille francs paraissaient insuffisants pour mener les travaux à bonne fin. Il fallut que, par un effort suprême, la fabrique y ajouta dix mille francs pour sa part, en tout cent soixante mille jugés nécessaires pour un achèvement complet. Ce fut à ce prix qu'un entrepreneur bien connu sur les chantiers du port, M. Courtignon, se fit adjudicataire des travaux qui devaient commencer le 2 juillet 1862. Ce jour même, la paroisse de N.-D.-du-Vœu, fidèle aux traditions antiques, se rendait au tombeau du Bienheureux Thomas Elie, dans un grand pèlerinage qu'elle avait inauguré le 11 juin de l'année précédente, et qu'elle se promettait bien de recommencer annuellement aux mêmes époques. Pour en consacrer le souvenir, elle voulut placer dans le pourtour du chœur (côté de l'Evangile) une riche verrière représentant Saint Louis devant le Bienheureux Thomas. A leur retour, les nombreux pélerins (400 au moins) trouvèrent sous le marteau des ouvriers le portail de leur église déjà découronné ainsi que les tourelles qui le protégeaient de chaque côté. En quelques semaines tout fut rasé jusqu'aux fondations qui, contre toute prévision, devaient n'atteindre le rocher qu'à une profondeur de 7 mètres. Le nouveau travail présenta un moment de sérieuses difficultés à cause des éboulements successifs qui auraient pu compromettre la sûreté de l'un des bas côtés de l'église et jusqu'au presbytère lui-même. Mais l'intelligence de l'entrepreneur et l'activité de ses ouvriers surmontèrent ces difficultés. Malgré leur pompe d'épuisement fonctionnant de jour comme de nuit, ils se virent encore obligés, par une pluie battante, de travailler une partie du dimanche qui précéda l'Assomption de 1862. Ce ne fut donc qu'à force de travail et de

précautions que les fondations, solidement établies, purent arriver à fleur de terre vers le 17 novembre, jour où le nouvel évêque de Coutances, Mgr Bravard, vint pour la première fois visiter l'église de N.-D.-du-Vœu. Reçue avec tout le cérémonial en usage, Sa Grandeur, vivement émue, s'avança jusqu'à l'entrée du chœur où M. le curé La complimenta.

Mgr répondit avec bienveillance et dit ensuite la messe, puis il revint processionnellement bénir la pose de la première pierre des clochers, en présence des autorités et d'une foule immense. Il faisait un froid glacial. On signa le procès-verbal de la cérémonie ainsi conçu :

« Dans la XIe année du règne de l'Empereur Napoléon III, » le 17 novembre 1862, la première pierre du portail de » l'église de N.-D.-du-Vœu de Cherbourg a été posée et » bénite par Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avran- » ches, étant : Ministre de l'instruction publique et des cultes, » M. Roulland, sénateur, grand officier de la Légion d'hon- » neur ; préfet de la Manche, M. Pron, Auguste, commandeur » de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, et des ordres » de Charles III d'Espagne et de St-Grégoire-le-Grand, officier » de l'instruction publique et de l'ordre de Léopold de Bel- » gique ; maire de la ville de Cherbourg, M. Ludé, Joseph- » Etienne, officier de la Légion d'honneur, membre du con- » seil général de la Manche. MM. Hélain, Eugène ; Chevrel, » Charles, adjoints ; président du conseil de fabrique, M. de » Pontaumont, Emile, chevalier de la Légion d'honneur ; » curé de la paroisse, M. Besnard, Célestin ; architecte, M. » Geuffroy, François-Dominique ; entrepreneur, M. Courti- » gnon, Alexandre-Guillaume. Sous cette pierre, qui forme le » côté nord de la porte centrale, sont déposées dans une » boîte en plomb : 1° une série de pièces de monnaies à » l'effigie de l'Empereur régnant ; 2° une série de médailles

» des faits mémorables du règne de Napoléon III ; 3e la boîte » qui avait été scellée sous le premier portail lors de la » fondation de cette église, le 26 mai 1850. Le présent a été « signé double par le maire de Cherbourg et ses adjoints, » l'évêque de Coutances et d'Avranches, signé : Ludé, E. Hé- » lain, Ch. Chevrel ; le curé de la paroisse : C. Besnard ; le » président du conseil de fabrique : E. de Pontaumont ; l'en- » trepreneur : A. Courtignon ; l'architecte : Geuffroy aîné ; » les conseillers municipaux : Victor Hainneville, Hervieu, » Canoville, L. Dumont, F. Quoniam, G. Lambert, F. Estébé, » Lepoittevin, A. Le Conte, de Bérenger ; les membres du » conseil de fabrique : Eynaud, Levitre, Doucet G., E. » Lambert. »

Les ouvriers se remirent au travail le lendemain sous la surveillance de M. Coquard, de Cherbourg, pour le compte de la ville, et de M. Boudet, du Mans, pour celui de l'entrepreneur. Ils avaient l'un et l'autre un bureau provisoire au milieu du chantier qui couvrait toute la place et ne laissait que deux étroites issues par où les fidèles se rendaient à l'église. La plus vive activité régnait parmi les travailleurs. Un grand échafaudage le long duquel serpentait un escalier des plus faciles ; une machine à vapeur élevant les matériaux sous la main des ouvriers ; un temps régulièrement beau, rien ne manquait, et l'édifice s'élevait comme par enchantement. Un évènement des plus graves vint, à l'improviste, consterner tous les cœurs. C'était le 13 avril 1863, à 5 heures du matin (j'en fus témoin). L'un des alliers au sud, mal agencé et surchargé outre mesure, s'affaissa avec fracas, entraînant au milieu de ses décombres 3 hommes sur 8. On les crut morts, jusqu'au moment où leurs cris déchirants partirent à la fois. Ils avaient bras et jambes cassés. C'était navrant ; on les dé-

gagea, et grâce aux soins empressés de MM. les docteurs Lefrapper et Lafosse, ils survécurent tous trois.

Le jour même de cet accident partit l'un des disciples de Lacordaire, le R. P. Milon, dont le nom et l'éloge étaient dans toutes les bouches. Jeune encore et quoiqu'à son début, il venait de nous donner la Quarantaine avec le plus brillant succès; mais dans un genre tout différent de celui du R. P. Delfour, jésuite, qui avait prêché le carême de 1862, avec cette supériorité de talent dont il avait donné des preuves à Rome dans l'église de St-Louis des Français. La station de l'Avent 1863 fut réservée au R. P. Haquin, du même ordre et prédicateur de valeur. Nous n'avions plus alors le premier vicaire de N.-D.-du-Vœu, M. l'abbé Piquois, qui avait été nommé à la cure du Petit-Celland, et remplacé par M. l'abbé Lepourry, de Sainteny et ancien vicaire du Désert. Plus tard, M. l'abbé Lefèvre, deuxième vicaire, reçut sa nomination à la cure de Bretteville-sur-Ay, et eut pour successeur M. l'abbé Duval, des Pieux, ancien vicaire de Martinvast et professeur au collége diocésain de St-Lo. Les uns ne virent que le commencement des travaux; les autres purent entendre ce cri unanime de contentement : Les clochers sont terminés! Ce fut le samedi 1er août 1863 que les drapeaux tricolores annoncèrent cet heureux événement, ou pour mieux dire, ce tour de force de travail et d'activité, puisqu'en moins de treize mois ce magnifique ouvrage fut exécuté. Il est en style roman comme le chœur de l'église et l'édifice entier qui est construit en calcaire de Valognes et de Caen. Les flèches, avec leur croix de trois mètres de hauteur, sont à cent cinquante-trois mètres du dallage de l'église. Elles reposent sur le plan carré des clochers qui ont sept mètres de côté, avec des clochetons à leur base, de forme octogonale et entièrement semblables. Le portail, fouillé avec art, est sur-

monté d'une riche rosace. L'ensemble du monument est, sans contredit, un des plus beaux dont Cherbourg est redevable au talent de M. Geuffroy. Pour couronner dignement un pareil travail, il ne manquait que la bénédiction solennelle qui fut donnée par Mgr Bravard, le 13 septembre 1863, jour de la fête patronale et du premier pélerinage venu de Paris de l'église de Notre-Dame des Victoires. Triple solennité, unique dans les annales de la cité, et dont nous sommes heureux de pouvoir retracer les détails circonstanciés.

Ce fut le samedi 12, à sept heures du soir, que le pélerinage de Notre-Dame-des-Victoires de Paris arriva par un train spécial. Le clergé de N.-D.-du-Vœu, accompagné d'une foule nombreuse, alla recevoir en procession, à la gare, les pélerins au nombre de trois cents. Au retour de la procession, Mgr l'évêque de Coutances et d'Avranches, venu avec les pélerins, salua par des paroles chaleureuses leur entrée dans l'église de la Vierge du Vœu. L'allocution de Mgr l'évêque fut suivie du salut, et les pélerins se retirèrent en chantant une hymne à Marie. Les rues voisines de l'église, et notamment la rue de la Poudrière, se trouvèrent spontanément illuminées. Par les soins de l'Administration, le chantier des travaux de l'église, dégagé de ses matériaux, avait été élégamment décoré. Au milieu se dressait un portique entouré de mâts vénitiens aux couleurs nationales; deux banderolles flottaient avec ces inscriptions :

A Monseigneur Bravard ! A N.-D.-des-Victoires !

Le dimanche 13, à huit heures du matin, les pélerins étant réunis dans l'église firent retentir les voûtes de ces chants de piété filiale envers Marie qui ont souvent ému l'étranger visitant le sanctuaire vénéré de N.-D.-des-Victoires. La messe fut célébrée par Mgr l'évêque, assisté d'un nombreux clergé non seulement de Paris, mais encore de plusieurs villes de

province. On y remarquait Mgr Lacroix, protonotaire apostolique, prélat de la maison de Sa Sainteté; M. le curé de St Gervais de Paris, plusieurs ecclésiastiques distingués de Lyon, de Sens, de Besançon, de Chartres, de Versailles, de Boulogne; les curés de la ville et des environs, etc. Est-il nécessaire de mentionner le vénérable curé de N.-D.-des-Victoires? Pendant la messe on ne put entendre sans émotion le chant des litanies de l'Archiconfrérie. Plusieurs centaines de pélerins s'agenouillèrent à la sainte table avec une expression de foi qui frappa tous les assistants. Après la messe, M. le curé de N.-D.-des-Victoires, monta en chaire pour rappeler le programme de la journée, et remercier avec effusion la paroisse de N.-D.-du-Vœu de son accueil si sympathique « *pour sa sœur aînée.* » Pouvait-il omettre l'expression de sa vive gratitude pour le prélat qui n'avait voulu laisser à aucun autre *le droit de recevoir dans la ville de Cherbourg le premier pélerinage qui, de la capitale, venait s'agenouiller dans un sanctuaire de son diocèse.* Mgr l'évêque répondit immédiatement à cette allocution avec cet accent de bienveillance qui le distingue, en exprimant sa reconnaissance pour le pasteur qui, laissant pour un jour son religieux ministère, n'avait pas craint, dans un âge avancé, d'entreprendre un long voyage pour venir à « *l'extrémité de la religieuse terre de France, invoquer l'Etoile de la Mer.* »

A dix heures, les autorités civiles et militaires vinrent prendre dans le chœur les places qui leur avaient été réservées. La musique du 18e de ligne faisait entendre des symphonies appropriées à la circonstance. Bientôt le clergé se mit en marche suivi des autorités et vint se ranger sous le portique du chantier pour la bénédiction des clochers.

Au retour de la procession, à l'entrée du sanctuaire, M. le curé adressa une allocution à Mgr.

Mgr prit ensuite la parole pour remercier les membres de l'archiconfrérie de N.-D.-des-Victoires, de la manifestation qu'ils venaient de faire de leur dévouement à Marie. Il exprima ensuite à M. le curé de N.-D.-du-Vœu sa profonde estime. Il rappela que c'était en grande partie à son zèle et à son initiative que la ville de Cherbourg devait la prompte exécution de l'un de ses plus beaux monuments. Sa Grandeur ne put trouver de termes assez chaleureux pour rendre au corps municipal et au conseil de fabrique, le témoignage de reconnaissance dû à leur administration si religieuse.

Après ces quelques mots écoutés avec la plus respectueuse attention, le prélat fut reconduit à son siége, et la messe paroissiale fut chantée par M. le curé de N.-D.-des-Victoires. A l'issue de la grand'messe, Mgr revint en procession au presbytère. Une foule compacte se pressait sur ses pas pour baiser cette main qui ne s'étend que pour bénir.

Quoique l'heure des vêpres eût été avancée, l'église était déjà remplie, et à deux heures et demie précises le chant de l'office était entonné par Mgr. A la fin des vêpres, Sa Grandeur s'avança au devant du chœur et après des éloges à l'adresse de M. le curé de N.-D.-du-Vœu, Elle voulut le récompenser d'une manière éclatante en le nommant chanoine de sa cathédrale. Tout à coup, et malgré la sainteté du lieu, il se fit une explosion d'applaudissements réitérés, par la foule profondément émue et attendrie jusqu'aux larmes. Après une si touchante démonstration de sympathie et de reconnaissance, le clergé et les pélerins se rendirent à la jetée de l'Est pour s'embarquer sur le vapeur qui devait les transporter à la Digue. Au momênt où le bâtiment levait ses ancres nous entendîmes surgir du milieu des flots le chant de l'*Ave Maris Stella*, entonné par tous les pélerins.

Arrivés à quelque distance de la Digue, où l'on apercevait

Mgr entouré par une foule nombreuse, les pieux passagers, d'une voix unanime, demandèrent la bénédiction de Sa Grandeur qui, se revêtant alors sous leurs yeux de ses habits épiscopaux, voulut la leur donner du haut du fort central. Profondément inclinés sur le tillac du navire, ils ne se relevèrent qu'à l'*Amen*, et en répétant le cri de : Vive Monseigneur!

Le spectacle de cette cérémonie était des plus saisissants. Une mer azurée, un ciel serein d'où s'échappaient les rayons du soleil couchant qui doraient les côteaux voisins, tout semblait se prêter à la fois pour une scène si touchante. La joie était peinte sur tous les fronts et chacun se trouvait plus qu'amplement dédommagé des petits incidents d'arrivée qui peuvent troubler parfois les fêtes les plus magnifiques. L'heure déjà avancée ne permit pas aux pélerins de débarquer sur le fort central. Ils demandèrent au capitaine de leur faire faire le tour de la Digue. Quelques instants après on rentrait dans le port au chant du *Magnificat*, et on débarquait sur le quai dans un ordre parfait et sous les yeux d'une foule sympathique.

A huit heures, les fidèles remplissaient les nefs de l'église de N.-D.-du-Vœu, qui présentait un aspect des plus brillants, grâce aux paroissiens dont la généreuse piété avait voulu faire les frais d'une illumination des plus éclatantes. Le salut solennel du Saint-Sacrement fut donné par Mgr.

Le lendemain 14, à six heures du matin, M. le curé de N.-D.-des-Victoires célébra la messe d'actions de grâces où la plupart des pélerins communièrent. S'arrachant aux nombreuses exigences que la visite d'une ville telle que Cherbourg entraîne toujours après elle, Mgr voulut accompagner les pélerins jusqu'à la gare et leur adressa, en les quittant, ces dernières paroles : Bon voyage, Messieurs, et au revoir.

La fabrique de N.-D.-du-Vœu n'avait pas voulu être en

retard de reconnaissance envers le curé de N.-D.-des-Victoires, et lui en avait manifesté l'expression, quelque temps avant son départ de Paris pour Cherbourg.

La nouvelle de ce pélerinage traversa le détroit, et fut frapper jusqu'à Londres l'oreille attentive du cardinal Wiseman, qui fit écrire aussitôt à M. le curé de Notre-Dame-du-Vœu, par son secrétaire, M l'abbé Roulin, du diocèse de Séez, une lettre de félicitation.

Après d'aussi grandes preuves de sympathie, pouvait-on rester en chemin ? Les clochers terminés, mais toujours muets, appelaient une voix pour les animer et pour éteindre le son frêle de deux petites cloches pesant à peine 320 kil., et provisoirement suspendues au pignon nord de l'une des sacristies.

Il fallut pourtant les supporter encore plus d'un an et jusqu'au moment où la question d'une cloche convenable fut résolue en fabrique. Cette cloche devait peser 4220 kilog., mais en présence de ressources insuffisantes, comment arriver à un pareil résultat? M. le curé ne recula point devant une souscription faite à domicile. Elle atteignit près de 7000 francs. On prit courage, et par un appel immédiat à Son Exc. M. Chasseloup-Laubat, ministre de la marine, on pourvut en même temps aux matériaux du beffroi. Il fallait douze stères de bois suivant l'estimation faite par M. Moll, directeur des Constructions navales à Cherbourg.

Son avis motivé fut envoyé au ministère, en l'absence de M. le vice-amiral préfet maritime Dupouy, par les soins dévoués de M. le contre-amiral Pothuau.

Le 19 juillet 1863, M. le curé de N.-D.-du-Vœu reçut la réponse ci-après :

MONSIEUR LE CURÉ,

« Le ministre a reçu la lettre par laquelle vous sollicitez

» la cession, à titre gratuit, de 12 stères de bois, pour la
» construction d'un beffroi dans l'un des clochers de votre
» église.

» Les cessions non remboursables ne pouvant pas être
» accordées sans une autorisation de l'Empereur, son Excel-
» lence vient de prendre des dispositions pour soumettre
» votre demande à l'approbation de Sa Majesté.

» Toutefois, comme le rapport relatif à la cession dont il
» s'agit ne pourra probablement pas être signé avant une
» dizaine de jours, le Ministre m'a chargé de vous informer
» que vous pouvez considérer votre demande comme ac-
» cueillie ; des ordres seront donnés à ce sujet à M. le
» Préfet maritime de Cherbourg, dès que l'Empereur aura
» revêtu de sa signature le rapport qui va lui être soumis.

» Recevez, etc., le Conseiller d'Etat, Directeur du ma-
» tériel, Signé : Dupuy de Lôme. »

En effet, par sa lettre du 20 août, M. le Préfet maritime nous donnait cette assurance :

MONSIEUR LE CURÉ,

« J'ai l'honneur de vous informer que sur la proposition
» de Son Excellence le Ministre de la marine et des colonies,
» Sa Majesté l'Empereur a bien voulu autoriser la cession
» gratuite de 12 stères de bois de chêne pour la construction
» du beffroi de l'église de N.-D.-du-Vœu. Je donne des or-
» dres en conséquence à l'administration du port pour la
» délivrance de ce bois.

» Veuillez agréer, etc., le V.-Amiral, Préfet maritime, si-
» gné : Dupouy. »

Avec de pareilles données il n'y avait plus à balancer. On s'adressa aussitôt à M. Havard, fondeur à Villedieu, et la cloche lui fut commandée. La confection du beffroi, d'après ses plans fut confiée à nos plus habiles ouvriers dans la partie,

MM. Colette, père et fils, demeurant rue du Val-de-Saire. Ils improvisèrent leur chantier en face de l'une des chapelles (côté nord) sur un terrain offert par le propriétaire lui-même, M. de Pontaumont, et sur lequel M. Samson, entrepreneur (place Divette) proposa de transporter gratuitement les bois promis par la marine. On se mit donc à l'œuvre, à Cherbourg comme à Villedieu; et bientôt le fondeur annonça que la cloche venait d'être sortie de son moule. Un témoin oculaire, M. L. Besnou, membre de l'institut des provinces, en fit la description sur place. « Cette cloche, dit-il, dont le poids s'é-
» lève à 4,220 kilog., mesure en hauteur et en largeur
» à son ouverture près de deux mètres ; elle ne se fait pas
» seulement remarquer par sa pesanteur et ses dimensions
» quelque peu colossales au moins pour notre pays, mais elle
» est surtout remarquable par la perfection de son mode-
» lage, sa complète réussite à la coulée, et son genre vrai-
» ment artistique. Le son qu'elle donne révèle immédiate-
» ment par l'éclat de sa voix et de ses longues vibrations, la
» pureté chimique et les bonnes proportions qui la consti-
» tuent. Ces qualités, qui assurent une sonorité parfaite, de-
» viennent en outre la garantie d'une longue durée, tandis
» que quelques millièmes de plomb, d'arsénic ou d'antimoine
» donnent un excès d'aigreur à l'alliage et peuvent en occa-
» sionner la cassure, et surtout nuire à la beauté du timbre.
» Sa forme est éminemment gracieuse ; son renflement à la
» base, c'est-à-dire la moulure convexe près de son ouverture,
» n'est pas la seule modification moderne qui augmente l'am-
» plitude et la résonnance de ce véritable et complet instru-
» ment harmonique dont les ondes sonores parcourent suc-
» cessivement, avec une extrême vitesse, il est vrai, les notes
» fondamentales de l'accord parfait, tierce et quinte, pour
» venir mourir à l'octave. L'extérieur est très ornementé. La

» couronne, au lieu d'être simplement un mode de suspen-
» sion, est un groupe d'anses entrecroisées dont les faces
» latérales et externes sont ornées de feuilles d'acanthe,
» tandis que sur la face supérieure au point de la courbure,
» se trouvent accolées des sculptures d'une finesse remarqua-
» ble, qui représentent des chimères bien évidées et qui
» forment des pendentifs nettement détachés et à jour : ce
» qui donne à cette partie, habituellement assez brute, une
» richesse et un cachet tout-à-fait inconnus dans cette petite
» ville éminemment industrielle et industrieuse, dit avec
» justesse et raison : Le St-Etienne de la Normandie. Au tiers
» supérieur, se remarque une série continue de niches go-
» thiques, au nombre de trente-six, faisant une galerie cir-
» culaire de bas-reliefs représentant les quatre évangélistes et
» les saints les plus connus dans toute la catholicité. Plus
» bas sur un côté sont la tiare de Pie IX, l'écusson de l'évêque
» de Coutances et d'Avranches et les armes de la ville de
» Cherbourg. En regard sont les inscriptions habituelles : le
» nom de la cloche, ceux de ses parrain et marraine, du
» curé, des marguillers, etc. Au-dessous, vers le tiers infé-
» rieur, au-dessus de la moulure qui ferme à la gorge, se
» font distinguer six à huit motifs religieux des mieux ap-
» propriés et choisis avec une parfaite entente du sujet.
» Parmi eux, on peut citer avec éloge : un Crucifiement,
» une Descente de Croix, une Résurrection et la Séparation
» des Apôtres, pris et étudiés dans les chefs d'œuvre des
» grands maîtres, et rendus avec une fidélité et un fini par-
» fait ; sur la moulure est une seconde galerie circulaire
» d'arabesques très délicate et aussi bien réussie que les
» nombreux et riches détails qui précèdent. C'est en somme,
» et sans aucun contredit possible, à mon estime, un des
» plus hardis travaux d'art en ce genre que devra posséder

» la Normandie. Il ne saurait que faire le plus grand honneur
» à M. Adolphe Havard fils, qui,après être allé suivre le plus
» haut enseignement de l'Ecole polytechnique est revenu
» depuis quelque temps accroitre l'industrie déjà vaste de
» son père. »

La cloche n'arriva à N.-D.-du-Vœu que le 11 janvier; elle fut déposée dans l'intérieur de l'église, près du portail, où se pressait la foule avide de lire cette inscription gravée sur son pourtour :

Don des paroissiens. MDCCCLXV, le 17 décembre, solennité de l'Immaculée Conception, XXI° année du pontificat de Pie IX. Bénite par Mgr Jean-Pierre Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, assisté de M. Augustin-Ambroise-Célestin Besnard, chanoine honoraire de Coutances, curé de N.-D.-du-Vœu, nommée Marie-Mathilde-Maurice-Joseph par M. Nicolas-Jacques Noël, ancien maire de Cherbourg, ancien député, membre du conseil général de la Manche, chevalier de la Légion d'honneur et par Madame Marie Léontine de Rivière, née de Cyprey. MM. Eynaud, Emile de Pontaumont, Hélain, Pouppeville, Doucet, Le Seigneurial, Dubois, Pascal, Lambert, membres de la fabrique.

La bénédiction solennelle,au lieu du 21 décembre,ne put se faire que le 20 janvier suivant par Mgr Bravard, qui célébra la messe et prononça sur la destination des cloches un discours des mieux appropriés à la circonstance. La musique du 65° de ligne ne cessa d'exécuter des symphonies durant toute la cérémonie. Y assistaient : MM. Gilbert, vicaire général; Lepelley, archiprêtre, curé de Ste-Trinité de Cherbourg ; Besnard, chanoine honoraire, curé de N.-D.-du-Vœu ; MM. les curés de St-Clément et de N.-D.-du-Roule, Roger et Hamel ; MM. les aumôniers de la marine Leroy et Martin ; M. l'abbé Fafin, aumônier de l'hospice civil ; MM. Doueffe et Germain,

viçaires de Ste-Trinité ; MM. Gautier, Lepourry et Duval, vicaires de N.-D.-du-Vœu, et MM. les membres de la fabrique.

La mise en place d'une pareille cloche ne laissait pas que de présenter certaines difficultés ; mais, grâce aux sages précautions de l'architecte et de M. Havard fils, tout avait été prévu et si bien calculé d'avance qu'en moins de deux heures, après le dernier *Amen* de sa bénédiction, la superbe cloche venait s'asseoir comme une reine dans son beffroi pour envoyer à toute volée sur la cité joyeuse ses sons les plus majestueux. La multitude sur pied la baptisait déjà du nom qui devra lui rester : Le bourdon de N.-D.-du-Vœu. Il ne pouvait demeurer seul ; au bout de quelques mois, on lui donna pour sœur une nouvelle cloche aux sons purs et argentins, mais d'un poids seulement de 700 kilog., avec cette inscription :

Le 20 mai 1866, XXI[e] année du pontificat de Pie IX, 15[e] année du règne de Napoléon III, Empereur, j'ai été bénite par M. Augustin-Ambroise-Célestin Besnard, chanoine honoraire de Coutances, curé de N.-D.-du-Vœu. Nommée Léonce-Marie-Léopoldine, par M. Léonce de Pontaumont, et Mademoiselle Marie Eynaud ; MM. Gautier, Lepourry, Duval, vicaires; MM. Eynaud, Emile de Pontaumont, Lambert, Hélain, Pouppeville, Doucet, Dubois, Pascal et Ludé, membres de la fabrique.

La cérémonie eut lieu durant la station du mois de Marie, prêchée par le R. P. Liot, jésuite de la maison de Poitiers, né à Cherbourg. Le bon père, qui n'est plus, sut trouver dans la circonstance les meilleures paroles, car elles sortaient d'un cœur dévoué à sa ville natale. Tout donc jusque-là allait pour le mieux, et au milieu de tant de fêtes, le seul regret qu'on put avoir était que le nouveau bourdon de N.-D.-du-Vœu ne fût pas venu assez tôt pour saluer l'arrivée à Cherbourg

de l'un de nos plus grands orateurs, l'illustre conférencier, le R. P. Félix. Ce ne fut qu'après huit ans de sollicitations, que du fond de l'Espagne, près du tombeau de St-Ignace, le célèbre jésuite répondit affirmativement à M. le curé.

Sa présence à Cherbourg, disputée par bien d'autres cités, fut un véritable évènement. Son séjour ne dura que douze jours, mais avec un tel homme il n'en fallut pas davantage pour émotionner la ville. La population d'élite de notre péninsule normande venait de toutes parts pour voir et entendre cet homme éminent. Il fallait s'y prendre d'avance pour trouver place sous sa chaire, où venaient se presser des masses énormes et cependant au milieu de ces multitudes entassées, toute police était superflue. Seul, le grand orateur savait imposer un silence majestueux qui ne fut qu'une seule fois interrompu. C'était à la suite de son sermon sur la divinité de Jésus-Christ, qu'il rendit si palpitante de vérité, que l'auditoire, transporté, se leva soudain pour entonner le *Credo*. Une plume brillante (1) tînt à honneur de lui témoigner sa haute estime et sa vénération. Le seul nom du P. Félix avait appelé du fond de son monastère Dom Bernard, abbé de la Trappe de Bricquebec, qui donna la bénédiction le premier jour des exercices. Le dernier soir fut honoré par la présence de Mgr de Coutances, qui vint, pour payer dans les termes les plus pathétiques, au nom de la ville et du diocèse, sa part d'admiration et de reconnaissance au successeur des Lacordaire et des Ravignan.

Pour perpétuer le souvenir du passage du R. P. Félix à N.-D.-du-Vœu, la fabrique fit placer à l'entrée de la chapelle de circata, sur le pilier du côté gauche, une plaque avec cette inscription : « Souvenir du Jubilé universel accordé

(1) M. de la Chapelle, professeur de philosophie au collége de Cherbourg.



» par notre Saint Père le Pape Pie IX et prêché en cette » église l'an MDCCCLXV par le R. P. Félix, de la Compagnie » de Jésus. »

Autant ce simple religieux paraissait profond et sublime dans la chaire, autant dans le commerce de la vie on le retrouvait simple, accessible à tous, mais surtout pour les petits qui avaient toujours sa prédilection. Magnifique apologie du véritable mérite, car s'il est quelquefois de ces spectacles émouvants qui vous saisissent et vous transportent, je n'en connais pas comme celui d'un grand orateur qui, s'oubliant lui-même, sait allier les plus hauts talents à la vertu, et jusqu'au don sacré du génie avec la modestie et l'aimable candeur de l'enfance : tel était le père Félix.

NOTES

1. — Quelque temps après le départ du grand orateur, deux prédicateurs devaient occuper la chaire de N.-D.-du-Vœu. Le R. P. Marie Ephrem, Carme déchaussé, préfet apostolique de la Babylonie, puis le R. P. Norbert, Prémontré de l'abbaye de Mondaye, près de Bayeux. C'était peut-être la première fois que depuis la suppression de l'abbaye du Vœu, la voix d'un religieux de la règle de St-Augustin se faisait entendre à Cherbourg. L'ordre des Prémontrés remonte à l'an 1120.

2. — On vient de placer (janvier 1867) autour du sanctuaire une grille en fer forgé. Elle sera peinte en couleur gris d'acier, dorée dans une juste mesure pour laisser au maître-autel tout son éclat et sa majesté.

Cette grille, ainsi que la table de communion, également en fer forgé, font honneur aux ateliers de M. Evraert, rue du Cherche-Midi, 101, Paris.

LA SUISSE

ET LE

NORD DE L'ITALIE

PAR M. L'ABBÉ LEROY,

Aumônier de la Marine, Chevalier de la Légion d'honneur.

Les descriptions de la Suisse et de l'Italie sont nombreuses et partout répandues. Je n'ai pu d'ailleurs, dans une trop courte excursion, que jeter un coup d'œil rapide et comme à vol d'oiseau sur ces belles contrées. Je n'ai donc pas la prétention d'offrir ici un tableau achevé, ni des aperçus nouveaux. Je me suis simplement proposé de fixer mes souvenirs et de tracer une esquisse générale d'une région si voisine et cependant si différente de la nôtre.

Avant de décrire les grands aspects de la Suisse, ses lacs, ses montagnes, ses glaciers et ses neiges, disons un mot de ses principales villes. Elles se relient et communiquent facilement entre elles, soit au moyen des nombreux bateaux à vapeur qui sillonnent les lacs en tous sens, soit par les voies ferrées dont le prix est un tiers moins élevé qu'en France, et dont les employés se font remarquer par leurs manières prévenantes et polies.

La ville de Bâle compte 40,000 âmes ; c'est la cité financière de la Suisse. Belle déjà, elle va s'embellir encore, et placer dans la situation la plus prospère tous ses établissements d'utilité publique, grâce à la munificence princière de

l'un de ses citoyens, qui vient de lui léguer une fortune de 40 millions de francs. Le protestantisme, qui domine dans cette ville, s'est emparé de l'ancienne cathédrale catholique, où se tint le fameux concile de Bâle, au xve siècle. L'une des salles des conférences, restée intacte depuis 400 ans, contient un grand nombre d'objets curieux et en particulier une quinzaine des 56 tableaux de la danse macabre, qu'on attribue faussement, dit-on, au célèbre Holbein. Les catholiques, qui habitent presque tous à Petit-Bâle, sur la rive droite du Rhin, n'ont pas la liberté d'avoir une cloche dans leur église. Ils sont, du reste, soumis aux mêmes prohibitions dans tous les cantons protestants. A Lausanne et dans beaucoup d'autres localités, ils ont à leur charge exclusive tous les frais relatifs au culte, même la construction et l'entretien des églises et des écoles.

Zurich est l'émule de Bâle pour la population et pour l'industrie, Cette ville est en outre le centre intellectuel et l'Athènes de la Suisse. Son université et son école polytechnique ne comptent pas moins de 1200 élèves. Le site de Zurich est assurément l'un de ceux qui offrent les aspects les plus variés. Le cours rapide de son petit fleuve, les eaux cristallines et l'animation de son beau lac, les collines qui l'entourent et au-dessus desquelles on entrevoit déjà quelques sommets des Alpes, présentent des perspectives charmantes que je n'ai retrouvées que dans la délicieuse vallée de Thun, près de Berne ; vallée gracieuse et sévère à la fois, dont le lac, les arbres et les fleurs vous feraient croire que vous êtes transporté dans l'un des beaux vallons d'Italie, si ce séduisant paysage n'était pas de toutes parts encadré dans une double ceinture d'âpres montagnes, et dominé à quelques lieues de distance par les cimes déchirées et par les neiges perpétuelles de l'Oberland.

De toutes les villes de la Suisse, la ville fédérale de Berne est celle qui a le plus fidèlement gardé son caractère national. Les maisons de la grande rue reposent sur des arcades basses, humides et sombres, sous lesquelles on voit s'enfoncer profondément les magasins en forme de casemates, tandis que les caves se projettent en avant des arcades et ont porte et escalier sur la rue. Une pièce d'eau, qui sert d'abreuvoir général, occupe le centre de la place, d'où s'écoulent plusieurs ruisseaux qui roulent leurs eaux abondantes et vives dans de larges canaux creusés au milieu des rues.

On rencontre à Berne beaucoup de fontaines monumentales, et chacune d'elles est surmontée d'un personnage plus ou moins grotesque. Ici, c'est un ogre occupé à dévorer des enfants qui sortent partout de sa ceinture et de ses poches. Là, c'est un ours affublé d'une bannière, d'un bouclier, d'un glaive et d'un casque en forme de muselière. L'ours est le symbole de cette ville, qui n'a pas d'autres armoiries. Aussi y est-il reproduit partout, sur les portes, sur les places, sur la plupart des fontaines. A la tour de l'horloge, une troupe d'oursons déploient leurs grâces à chaque son de l'heure et au signal donné par le chant du coq, tandis qu'un vieillard à longue barbe retourne un sablier, ouvre la bouche et compte les coups du timbre en agitant son sceptre. N'oublions pas la vaste fosse aux ours, dans laquelle l'animal protecteur de la ville est traité de génération en génération avec toutes sortes d'égards. Le plus bel édifice de Berne est le palais fédéral, tout entier de granit et dans le style sévère des palais de Florence. Mais ce qui mérite surtout de fixer l'attention de l'étranger, c'est la beauté des divers points de vue que cette ville offre sur la chaîne et sur les sommets neigeux des Alpes bernoises.

Je ne puis rien dire de la ville de Genève, que je n'ai point

visitée. Elle ne le cède, dit-on, à aucune autre en population, en richesse et en élégance. Mais elle ne renferme aucun monument et tire surtout sa beauté de son magnifique lac, d'où le Rhône s'échappe avec la rapidité de la flèche.

En tête des villes du second ordre, je dois citer la jolie ville de Lucerne, sur le bord du lac des Quatre-Cantons et au pied de deux célèbres montagnes, le Pilate et le Rigi, qui dominent la ville à l'est et à l'ouest, l'une à 1350, l'autre à 2200 mètres d'élévation. Sa principale église est administrée par dix religieux bénédictins, chargés de desservir la paroisse. Ses tours sont élancées, ses orgues remarquables, ses autels richement décorés. Par un anachronisme que se permettent quelquefois les artistes, on voit figurer, au milieu d'un bas-relief du XVe siècle, représentant la mort de la Sainte Vierge, un apôtre qui se sert d'une belle paire de lunettes pour lire un livre de prières recouvert d'une splendide reliure.

Non loin de cette église collégiale, tout voyageur va visiter un monument que le colonel Pfyffer fit élever en 1820, à la mémoire des officiers et soldats de la garde royale suisse qui furent massacrés aux Tuileries, en 1792. C'est un lion percé d'une lance brisée et qui expire en défendant de sa griffe un écusson fleurdelisé. Ce lion, de neuf mètres de longueur, est sculpté en relief, à l'entrée d'une grotte taillée dans un vaste pan de rocher vertical qui se réfléchit tout entier dans un large bassin d'eau vive. Autour des noms des 786 victimes, on lit cette inscription : *Helvetiorum fidei et virtuti. Die 10 aug. 2 et 3 sept. 1792. Hœc sunt nomina eorum qui ne sacramenti fidem fallerent, fortissimè pugnantes ceciderunt.*

La garde du lion de Lucerne, dont l'idée et l'exécution sont également remarquables, est aujourd'hui confiée au dernier survivant du régiment suisse.

Fribourg, sur la limite de la Suisse française et de la Suisse allemande, possède une belle cathédrale et un orgue célèbre, composé de 67 registres et de 7800 tuyaux, dont quelques-uns ont jusqu'à 10 mètres de hauteur. Le jeu de cet orgue produit des effets très puissants et d'une étonnante variété. Aussi, la plupart des nombreux touristes qui traversent cette ville dans la belle saison se donnent-ils le plaisir d'aller entendre, pour 1 franc, le merveilleux concert qui leur est chaque jour donné pendant deux heures. Ces concerts d'orgue sont en usage dans les temples protestants comme dans les églises catholiques de beaucoup de villes suisses, et partout, pendant le concert, le dossier mobile des bancs se renverse en sens opposé, de sorte que les auditeurs tournent le dos à l'autel.

A quelques minutes de la cathédrale de Fribourg, on voit deux ponts suspendus fort remarquables. L'un a 265 mètres de longueur et plus de 50 mètres d'élévation; l'autre, long de 200 mètres, est élevé de 100 mètres au-dessus de la vallée.

Du reste, les ponts de pierre ou de fils métalliques semblent être une des spécialités de la Suisse: les nombreux cours d'eau et la profondeur des vallées qui séparent souvent les divers quartiers d'une même ville, rendent ces ponts plus indispensables que partout ailleurs.

La petite ville de Schaffouse, agréablement assise sur les deux rives du Rhin, est dominée par une vieille tour dont les murs ont six mètres d'épaisseur. C'est la seule ville où j'aie vu les principales maisons ornées de balcons bien couverts et abrités de toutes parts: ces élégants balcons font partie de l'appartement et sont comme le prolongement du salon sur la rue.

Le fleuve, qui roule au pied de la ville ses eaux majestueu-

ses, est peuplé de carpes et de truites que l'on voit partout se jouer sur ses bords. Depuis le lac de Constance, il ne cesse de précipiter sa marche. Les petites chutes, qui portent le nom de *Rapides*, se multiplient de plus en plus jusqu'à la grande cataracte, au-dessous de la ville. A ce point, la largeur du Rhin est de 115 mètres, et la hauteur de la chute varie de 15 à 20 mètres. Il est à remarquer que les rochers qui divisent en quatre bras le fleuve écumant, et qui sont rongés par l'effort des eaux, n'ont éprouvé, de mémoire d'homme, aucune altération nouvelle.

La chute est déjà fort belle à voir du chemin de fer qui s'approche tout près de la rive droite. Mais si vous voulez jouir de toute la magnificence du spectacle, il faut traverser le château de Laufen, pittoresquement assis sur un rocher qui domine la cataracte, vous arrêter aux divers points de vue qu'on a ménagés avec art, pénétrer dans une tourelle de verre dont les couleurs variées donnent au paysage des aspects surprenants; il faut enfin, couvert d'un manteau imperméable, descendre jusqu'au fond d'une galerie qui s'avance sous la chute même, et toucher de la main l'eau qui se précipite avec un fracas assourdissant. L'air est saturé de millions de gouttelettes qui s'échappent du tourbillon, et qui retombent en pluie de perles. Vous êtes assailli de jets imprévus qui vous inondent, tandis que vous contemplez les nombreux arcs-en-ciel qui se promènent sur la cataracte, et ces vastes nappes d'eau qui tombent vertes comme l'émeraude et qui rebondissent en montagnes d'écume blanche comme la neige.

La chute du Rhin offre l'un des plus beaux spectacles de la nature, et l'on s'étonne du silence absolu de l'antiquité à son égard. Ce silence et diverses considérations géologiques font croire à plusieurs savants que le fleuve ne s'est frayé ce passage qu'à l'époque du moyen âge.

Après la chute du Rhin, la plus imposante de la Suisse et des Alpes est celle de la Tosa, sur le versant méridionnal du St-Gotthard. Cette cascade, qui se compose de trois chutes successives, a 26 mètres de largeur et 130 mètres d'élévation. On cite encore la chute de la Handeck, où l'on voit l'Aare se précipiter en masse compacte dans un abime de 75 mètres de profondeur. A quelques lieues de là, c'est le Staubbach, qui s'élance aussi d'un seul jet d'une hauteur de 300 mètres, et qui, souvent transformé en poussière d'eau par la résistance de l'air, obéit à tous les caprices du vent et arrose au loin les prairies qui l'entourent.

Je dois aussi mentionner la chute du Reichenbach, la plus haute de toute la Suisse ; et enfin la plus jolie, celle du Giessbach, dont les sept cascades tombent, de rocher en rocher, d'une hauteur de 360 mètres, et sont illuminées tous les soirs d'été par des feux de Bengale aux changeantes couleurs. La plupart de ces cascades descendent des montagnes de l'Oberland et aboutissent aux lacs de Brienz et de Thun. Entre ces deux lacs est assise la charmante petite ville d'Interlaken, dont les étrangers aiment à respirer l'air pur et doux, et admirent les châlets si riches, si élégants, si pittoresques, et qui font un contraste si frappant avec les pauvres et tristes châlets des autres parties de la Suisse.

Ce pays compte une dizaine de lacs qui sont chaque jour sillonnés par des bateaux à vapeur, excepté toutefois quand les vents acquièrent de la violence ; car les tempêtes des lacs ne sont ni moins fréquentes, ni moins redoutables que les tempêtes de l'Océan.

Le niveau des lacs varie avec les saisons : il descend, à la fin de l'été, un ou deux mètres plus bas qu'à l'époque de la fonte des neiges.

Les grands lacs atteignent en quelques endroits une pro-

fondeur qui varie entre 100 et 280 mètres. Tous offrent des points de vue remarquables, des perspectives aussi riches que variées. Tous aussi sont peuplés d'immenses quantités de poisson.

Le lac de Zurich est celui dont l'aspect est le plus gracieux: Ses rives en pentes douces, entourées de verdoyantes prairies et de vignobles féconds ; les blanches villas et les riantes bourgades semées ça et là dans la plaine et sur les côteaux, puis à l'horizon, les Alpes et leurs cimes argentées qui encadrent au loin ces charmants paysages, tout se réunit pour offrir à l'œil un tableau délicieux.

Au contraire, le lac des Quatre-Cantons n'a rien d'agréable; mais aucun lac d'Europe, dit-on, ne le surpasse en beautés sévères et en perspectives grandioses. Célèbre par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, il est aussi réputé pour le sombre aspect des hautes montagnes qui, tantôt nues et décharnées, et tantôt chargées de noires forêts de sapins, se dressent de toutes parts et emprisonnent les eaux du lac dans leurs sinueux et bizarres contours.

Le lac de Genève, le plus grand des lacs suisses, en est aussi le plus complètement beau. Il est moins gracieux que celui de Zurich, et d'un aspect moins imposant que le lac des Quatre-Cantons ; mais en réunissant ces deux genres de beautés, il a un double caractère de grâce et de majesté qui lui assure le premier rang. Il est aussi le seul des lacs suisses qui paraisse bleu : les autres sont beaucoup plus verts. Une autre particularité du lac *Léman*, c'est qu'il est le point de jonction des routes diverses que suivent les oiseaux de passage.

La configuration du sol est loin d'être partout la même en Suisse. Les contrées du nord-ouest, quoique fort accidentées déjà, se rapprochent assez de quelques régions des autres

pays; mais rien en France ne saurait nous donner une idée des sites et des aspects de la partie sud-est de la Suisse. C'est ainsi que le Valais, le Brunig, etc. ne présentent guère que des vallées désolées et ravagées par des torrents, ou tellement profondes que le soleil d'été n'y peut faire pénétrer ses rayons que six heures par jour. Nulle part ailleurs on ne voit des côteaux si variés, des pentes si prolongées, des escarpements si abrupts, des montagnes si hautes, si massives, si nues, si sauvages, des aspérités si bizarres, des rochers si proéminents, des arètes si vives, des pointes, des aiguilles si nombreuses et si élancées. Tout se rencontre, se mêle ou se heurte sur ce sol extraordinaire. Tantôt le voyageur, malgré la rapidité de la vapeur qui l'emporte, met des heures à parcourir une vallée étroite, unie comme la surface d'un fleuve, couverte de maïs et d'excellents pâturages, et enfermée comme un vaste parc entre deux longues murailles de granit, qui s'élèvent à 500 mètres, et que tapissent en guise de lierre des myriades de pins au sombre feuillage. Tantôt, pour jouir d'un beau point de vue ou pour atteindre la vallée la plus voisine, il lui faut passer un jour entier à gravir, puis à descendre les rampes qui se replient en zigzags et se prolongent sans fin sur les pentes difficiles de ce sol tourmenté. La fatigue est grande; mais le spectacle est si pittoresque, le panorama si admirable !

Les côteaux et les vallons fertiles qui s'élévent souvent à de grandes hauteurs sur le flanc des montagnes sont parsemés de huttes et peuplés de nombreux troupeaux de vaches qui y trouvent un abri pendant la nuit. Toutes ces vaches portent un collier de cuir et un grelot ou sonnette dont le son doux, quoique monotone, n'est pas désagréable à entendre.

Ces sonnettes, qui diffèrent entre elles de son, de volume

et de prix, leur sont données d'abord comme un ornement et un objet de luxe ; mais elles leur deviennent bientôt nécessaires au point que la vache privée de sa sonnette dépérit à vue d'œil. Chaque troupeau a deux reines que l'on fête à la fin de la saison. La vache qui a conquis le prix de la force rentre au hameau, le front orné d'un bouquet de fleurs rouges. Une guirlande de fleurs blanches est l'apanage de la meilleure vache à lait.

C'est seulement dans les beaux mois de l'été que les vaches atteignent les hauts vallons, d'où elles redescendent à mesure que le froid se fait sentir. Pour les chèvres, elles partent chaque matin des diverses étables de la vallée, sous la conduite du chevrier, qui les appelle au son d'une sorte de trompette, les rassemble en troupeau, les dirige dans des régions plus ou moins élevées et les ramène chaque soir au milieu de la ville ou du village.

Souvent on rencontre des arbres dépouillés de leur vert feuillage et entièrement dénudés, non pas par le froid ou la tempête, mais bien par la main des hommes. Ce sont des saules, des coudriers, mais surtout des chênes et des frênes, dont les feuilles ont servi de nourriture aux bestiaux ; le cerisier, dont la feuille serait dangereuse, a seul avec les arbres verts le privilège de rester intact.

La vigne prospère sur tous les côteaux exposés au soleil du midi. Le pommier croît aussi dans plusieurs vallées, mais ne produit que quelques fruits de garde. Le cidre est inconnu en Suisse, où la boisson se compose uniquement de vin, d'eau ou de lait coupé. Dans tout le midi de la Suisse, on cultive fort peu le blé et le sarrasin, mais presque exclusivement le maïs. Les villages répandus dans les montagnes n'ont guère d'autre nourriture que les châtaignes et le lait durci qui est le résidu du fromage. On y mange peu de pain, point de

viande et presque jamais de fromage, que l'on exporte, ainsi que le bétail.

Les granges sont à peu près partout éloignées des maisons, et élevées en plein champ. Mais on a bien soin de les construire sur des pilotis d'environ 50 centimètres de hauteur et de les isoler parfaitement du sol, pour les mettre à l'abri des animaux rongeurs. Toutes ces granges, toutes les huttes qui servent d'étable ou d'abri aux animaux, et même les maisons d'un grand nombre de villages et de bourgades se font remarquer par leur toit plus ou moins plat, composé de plusieurs couches de planchettes mal fixées et mal jointes, à travers lesquelles on voit souvent s'échapper la fumée. Ces couvertures seraient facilement disloquées et enlevées par les vents, si ce n'est le poids des pierres dont elles sont surchargées.

Le sapin et le mélèze font ordinairement seuls les frais de la totalité de ces constructions. Leurs troncs creusés en auge servent aussi souvent de fontaines et de lavoirs.

Du reste, ces arbres croissent en nombre prodigieux dans toutes les contrées montagneuses. On ne rencontre partout que des bouquets de mélèzes au vert et élégant feuillage, et surtout de sombres groupes, ou même des forêts de pins et de sapins qui se dressent au centre d'un verdoyant côteau, encadrent de riches vallons, jaillissent de toutes les anfractuosités, s'élancent des ravins profonds, se collent aux montagnes, tapissent leurs flancs décharnés et atteignent presque les hauteurs où commencent les neiges perpétuelles. Il faut à ces arbres si peu pour vivre, qu'ils parviennent aux plus grandes dimensions en étalant leurs racines sur des rochers nus, et qu'ils grandissent en masse compacte sur un sol tellement pauvre et chargé de grosses pierres blanchies par le temps, qu'on ne saurait y apercevoir une seule touffe d'herbe ou de mousse.

Le Rigi est la plus remarquable des montagnes de la Suisse centrale. Il s'élève à 1350 mètres au-dessus des lacs de Zug, de Lowerz et des Quatre-Cantons, qui l'entourent presque de toutes parts. Ce n'est qu'un enfant, si on le compare aux Grandes Alpes. Mais il est si bien isolé et si riche en perspectives que, dans la belle saison, il est chaque jour escaladé par des centaines de touristes. Très escarpé et inabordable au nord, il présente au midi des pentes plus douces, quoique raides encore, et qui se couvrent de figuiers, d'amandiers et d'excellents pâturages.

Dès le commencement de l'ascension, on aperçoit le Rossberg, haute montagne voisine du Rigi, et comme lui composée de couches de cailloux reliés entre eux par un ciment calcaire et reposant à l'intérieur sur des couches de sable. Ses flancs déchirés et blanchâtres sont restés sans végétation depuis le terrible éboulement de Goldau. C'était en septembre 1806, à la suite d'un été pluvieux. Une bande de 325 mètres de largeur sur 30 mètres de profondeur et 1000 mètres de hauteur, se précipita tout-à-coup dans la plaine, traversa le lac, et remonta jusqu'à une grande hauteur sur les flancs du Rigi, en jetant au loin la désolation. L'éboulement fit périr 500 personnes ; mais il épargna les animaux, que leur instinct avait fait fuir à temps.

Une partie des voyageurs, armés de longs bâtons ferrés, que l'on vous offre à chaque pas pour un franc, vont à pied jusqu'au sommet du Rigi. Les autres, craignant la fatigue, se procurent un cheval et un guide, mais passent néanmoins trois longues heures, comme les simples piétons, à escalader la montagne. Les sentiers sont étroits et rudes, obliquement coupés par une foule de petits canaux ou passages, qu'on a soin de ménager pour l'écoulement des eaux entre deux planches posées de champ, et qui seraient fort dangereux

pour des chevaux étrangers au pays. On franchit tantôt de vertes terrasses, tantôt des pentes ardues et stériles ; quelquefois il faut marcher sur les bords avancés d'une roche en saillie, ou sur un pont sans parapet, qui tremble sous le poids du cheval, et qui se compose de deux madriers mal joints, juxtaposés au-dessus d'un ravin.

Comme cette ascension a presque toujours lieu par beau temps et dans l'après-midi, le touriste jouit constamment des perspectives les plus variées. Mais rien n'égale en beauté le spectacle qui s'offre à lui au sommet du Rigi. Le panorama qui se déroule au loin sous ses regards avides, est vraiment splendide et n'a pas moins de cent lieues de circonférence. On y embrasse d'un même coup d'œil les lacs et les plaines, les hameaux et les villes, ainsi que les blanches lignes des fleuves et des chemins de fer de la plupart des cantons du nord; la vue s'étend jusqu'aux sommets de la Forêt Noire, à la chaîne du Jura, et aux cimès les plus élevées des Vosges. Mais ce qui excite surtout l'intérêt général, c'est l'aspect des Alpes, qui s'étendent au sud du Rigi sur une longueur de 40 lieues, et qui présentent à l'observateur curieux 130 cimes ou montagnes distinctes, plus ou moins aiguës et rapprochées, et dont la hauteur varie de 1500 à 4275 mètres.

L'heure la plus favorable est celle du coucher du soleil. Ses derniers rayons illuminent de reflets dorés les rochers, les glaciers et les neiges de ces âpres montagnes, longtemps encore après que les ombres de la nuit sont descendues sur la plaine et sur les lacs, au-dessus desquels on se trouve comme transporté dans un monde nouveau. A cette heure, nous étions là une centaine d'étrangers, dont quelques Russes, une dizaine de Français, environ 30 Allemands, et au moins 50 Anglais. C'était un curieux mélange d'éléments disparates. On y voyait toutes sortes de costumes et d'attitudes ; on y parlait toutes

les langues. Tout ce monde admirait en grelottant de froid; car la température, qui était de 25 degrés dans la plaine, était descendue au-dessous de zéro sur ce sommet entièrement nu. Les premières neiges de l'année venaient d'y faire leur apparition, et les jeunes gens se donnèrent le plaisir de rouler sur les flancs abrupts de la montagne une boule de neige qui parut tomber dans le lac de Zug, que nous avions pour ainsi dire sous les pieds.

Le soleil couché, tous se rendent pour le souper dans la vaste salle de l'unique hôtel du lieu, puis prennent peu à peu possession de leurs chambres. Le lendemain, une petite demi-heure avant le lever du soleil, nous sommes réveillés au son bruyant de la trompe des Alpes. Chacun se hâte, et tous accourent de nouveau sur la pointe du Rigi, en toilette fort négligée, enveloppés de foulards et de manteaux, quelques-uns même affublés d'une couverture de lit, pour saluer avec des yeux encore endormis les premiers rayons de l'astre du jour.

Ce spectacle, différent de celui de la veille, n'est pas moins merveilleux. La plaine est encore ensevelie dans les ténèbres. Mais, au ciel, l'éclat des étoiles a déjà pâli. Les nuances argentées du crépuscule qui blanchit l'horizon, prennent à chaque instant des tons plus vifs, et forment comme une magnifique draperie d'or étendue derrière les sommets des Alpes, dont les neiges revêtent des teintes de plus en plus roses. Bientôt les ombres et les brouillards de la vallée se dissipent peu à peu et laissent apercevoir, l'un après l'autre, les montagnes, les collines, les forêts, puis les lacs, les villes, les villages, etc. Mais tout cela conserve un aspect pâle, triste et froid, jusqu'au moment solennel où le soleil, élevant tout-à-coup son front radieux au-dessus des plus hauts sommets, inonde tout ce magnifique paysage de lumière et de vie.

Une heure après le lever du soleil, la plupart des voyageurs ont quitté le Rigi-Kulm. Il m'a fallu deux heures et demie d'une marche accélérée pour atteindre le pied de la montagne.

Le panorama du Rigi est le plus beau de la Suisse par son étendue et par l'étonnante variété de ses aspects. Mais cette vue des Alpes à grande distance, si pittoresque et si splendide qu'elle soit,est trop incomplète pour satisfaire la curiosité du touriste. Il ne peut s'arrêter avant d'avoir foulé de ses pieds, touché de ses mains et contemplé de près et longtemps ces géants de granit, à l'aspect sauvage, qui étendent leurs immenses bras dans toutes les directions, qui écrasent de vastes contrées de leur masse prodigieuse, qui s'affublent, comme d'un manteau, d'innombrables forêts, dont le front porte si fièrement sa couronne dentelée et sa blanche chevelure de neige, et dont les flancs déchirés laissent s'échapper en torrents le Rhin, le Rhône, le Pô, l'Adige et les principaux affluents du Danube.

Le Saint Gotthard est le centre et le point de jonction des diverses branches des Grandes-Alpes ; le Mont Blanc en est le sommet le plus élevé. A Martigny, petite ville située à l'extrémité méridionale de la Suisse,on est à une journée de marche soit de l'Hospice du Grand Saint Bernard, soit de la vallée de Chamouny au pied du Mont-Blanc.

Mais avant de faire cette double ascension, allons visiter dans le voisinage la Gorge du Trient. Cette gorge à ciel ouvert, que le soleil n'éclaira cependant jamais, a pris le nom du petit torrent dont les bruyantes eaux se sont creusé un lit dans ses flancs. Elle se trouve, dans une longueur de 1000 mètres, tellement resserrée entre les parois des rochers qui s'élèvent perpendiculairement à 130 mètres de hauteur, que

l'on s'y croirait, en plusieurs endroits, sous une immense casemate voûtée.

Il est facile, à l'aide d'une galerie de bois solidement adaptée au rocher un peu au-dessus des flots écumants, de parcourir la gorge dans toute sa longueur. Au retour, le guide qui vous accompagne ne manque jamais, au milieu du grand enfoncement qu'on appelle l'*Eglise*, de tirer un ou deux coups de pistolet, dont le bruit, grâce à la multiplicité des échos, ressemble à la détonation du canon.

La plus haute cime du grand Saint-Bernard est le Mont-Velan, dont la blanche pyramide est plus difficile à gravir que le Mont-Blanc, quoiqu'elle ne s'élève qu'à 3767 mètres. De tous les passages des Alpes, celui du St-Bernard est aujourd'hui le plus mauvais. On peut faire en voiture la plus grande partie du trajet; mais il faut passer deux heures à pied ou à dos de mulet, soit pour gravir les pentes supérieures d'où la Dranse se précipite avec impétuosité dans de profonds ravins, soit pour franchir le sauvage défilé qui a reçu le nom de *Marengo*, depuis le célèbre passage de Napoléon et de son armée.

L'Hospice, qui fut fondé en 962 par Saint Bernard de Menthon, est situé au sommet du passage, à 2473 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il paraît que c'est le point le plus élevé des Alpes, et peut-être du monde, qui soit habité pendant l'hiver. C'est là qu'une vingtaine de religieux Augustins offrent chaque année l'hospitalité à 16000 ou 18000 voyageurs, dont la plupart ne laissent aucun souvenir de leur visite. Les deux mille qui déposent dans le tronc leur offrande volontaire ne donnent pas en moyenne plus de la moitié de ce qu'ils paieraient dans une auberge. Il serait donc impossible aux religieux de continuer leur œuvre de dévouement, sans les quêtes qui se font dans les cantons

voisins et sans la subvention annuelle des gouvernements de France et d'Italie. La rigueur du climat ne permet pas aux religieux de passer au-delà de cinq ou six années dans cet hospice. Ce sont les corporations religieuses de Saint-Bernard et de Saint-Maurice qui sont chargées de l'administration spirituelle de la plupart des paroisses du Valais.

Le voyageur qui veut passer de Suisse en Savoie dans la vallée de Chamouny,et qui n'est pas exercé à la marche forcée des pays de montagnes, trouve au prix de 25 francs un guide et un mulet qui sont à sa disposition pour le retour et sans augmentation de prix, pourvu que ce retour s'opère le lendemain du départ. La journée paraît longue; car il faut, pendant neuf heures, chevaucher lentement, péniblement, par monts et par vaux, tantôt par des chemins passables, tantôt par des sentiers à peine frayés, souvent sur le bord même d'un cours d'eau qui fuit en mugissant à travers les mille blocs de pierre dont son lit est surchargé; souvent aussi sur des pointes tellement avancées au-dessus des ravins, qu'un faux pas du mulet ou un instant de vertige vous lancerait dans un abîme de deux ou trois cents pieds de profondeur.

Ça et là on aperçoit des croix qu'on a plantées en souvenir d'accidents plus ou moins récents. « L'an dernier, nous dit » le guide, un voyageur imprudent voulut traverser la mon- » tagne dans la saison des avalanches; son corps fut trouvé » ici quelques semaines après. Un autre crut pouvoir franchir » ces hauteurs quand la nouvelle neige avait déjà paru; il » eut le même sort. Un habitant du voisinage avait gravi ce » rocher pour y couper un pin; il glissa et fut brisé dans sa » chute. Enfin, ajoutait-il, cette croix que vous voyez plantée » sur le bord du ravin, au détour de l'étroit sentier, nous » rappelle qu'un mendiant s'étant tout-à-coup levé à l'appro- » che d'un voyageur, le mulet effrayé fit un écart et roula

» avec son cavalier au fond du précipice. C'est depuis ce
» jour que l'autorité a interdit ces passages aux mendiants.

Chemin faisant, nous rencontrâmes une trentaine de montagnards enrubanés, qui s'avançaient en chantant les gais refrains du pays. C'était une nouveauté dans ces lieux élevés et solitaires, où l'on n'aperçoit que quelque pauvre hutte isolée, et des étrangers échelonnés un à un ou par petits groupes, gravissant silencieusement ces rudes sentiers, en admirant cette nature étrange et ces sauvages magnificences. Ces montagnards étaient allés au loin dans les plaines travailler à la récolte ; et, après trois mois d'absence, ils revenaient au sein de la famille avec leurs économies. Les plus riches n'avaient pas 80 francs en poche, et c'est le seul argent que ces hommes puissent recueillir dans toute l'année. Mais ils savent vivre de peu. Ils revenaient heureux et se promettant bien de renouveler les années suivantes leurs courses lucratives.

A midi, nous franchissons la Tête-Noire, dont les âpres et sombres rochers, toujours inaccessibles aux rayons solaires, forment la limite de la Suisse et de la Savoie ; et nous débouchons vers le soir dans la vallée de Chamonix. Cette vallée, traversée par l'Arve et située à 1052 mètres au-dessus du niveau de l'Océan, a deux ou trois kilomètres de largeur sur vingt de longueur. Elle n'a de remarquable que les énormes masses de granit qui l'enferment de toutes parts et au pied desquelles elle est comme ensevelie. Mais aussi quels aspects prodigieux! D'un côté, les hautes montagnes dont les cimes supérieures portent le nom d'Aiguilles-Rouges ; de l'autre, l'immense chaîne du Mont-Blanc, avec ses croupes colossales, ses aiguilles incomparables, ses vastes glaciers, ses dômes éblouissants de neiges éternelles.

Le Mont-Blanc, ce géant des montagnes d'Europe, s'élève à 4812 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 1327 mètres

au-dessus du Nethon, le plus haut pic des Pyrénées; il est 48 fois plus haut que notre montagne du Roule. L'ascension du Mont-Blanc, qui eut lieu pour la première fois en 1786, se renouvelle plusieurs fois chaque année, mais non sans beaucoup de peines, de frais et même de dangers. Il n'est pas rare de voir quelques-uns des hardis voyageurs, qui ont dépensé 500 à 600 francs et consacré deux ou trois jours à des fatigues excessives, presque uniquement pour le plaisir d'avoir vaincu une grande difficulté, revenir avec un membre paralysé, ou bien le visage brûlé par l'effet du soleil au milieu des neiges. Heureusement pour les nombreux touristes qui vont faire visite à ce roi des montagnes, ils peuvent, sans se jeter dans les embarras et dans les périls de l'ascension, employer utilement deux journées à contempler les étonnants phénomènes qn'il offre aux regards. Ainsi, des hauteurs de la *Flégère*, vous embrassez d'un même coup d'œil toute la chaîne du Mont-Blanc; vous en distinguez parfaitement les gigantesques aiguilles et les vastes glaciers. De *Montanver*, vous descendez sur la *Mer de Glace*, que vous mettez une heure à traverser dans sa largeur. Ce glacier, le plus beau des Alpes avec celui de Zermatt au Mont-Rose, est d'un bleu clair et transparent, mais présente une surface ridée et hérissée comme les vagues d'une mer agitée. Il a plus de 16 kilomètres de longueur, et plusieurs centaines de mètres de profondeur. Il est, dit-on, impossible de remonter au loin ces fleuves de glace, à cause des aiguilles qui se dressent de plus en plus hautes et nombreuses en face de l'explorateur, et des larges crevasses qui menacent de l'engloutir. Tel fut, il y a peu d'années, le triste sort d'un voyageur téméraire. Son pied glissa près d'une crevasse et il diparut dans l'abîme. En vain l'un des guides fut descendu dans l'intérieur du gouffre jusqu'à 400 pieds de profondeur, et promena en tout sens un grappin attaché à une lon-

gue corde; il ne vit rien, n'entendit rien, ne rencontra rien que le vide et des ténèbres croissantes. Il était lui-même épuisé quand on le remonta à la surface du glacier.

Ces glaciers se divisent souvent en plusieurs bras, descendent jusque dans la vallée, et forment en quelques endroits des voûtes de glace aussi curieuses que dangereuses à voir de près. Quinze jours avant mon passage à Chamouny, un professeur de l'un des lycées de Paris avait voulu, malgré l'avis du guide, pénétrer sous l'une de ces voûtes; mais bientôt un bloc de glace, se détachant de la partie supérieure, lui fit au crâne une blessure profonde qui menaça sa vie et lui ravit l'intelligence.

C'est au col de Balme que les Alpes m'ont offert les aspects les plus saisissants et les plus pittoresques. Il était midi : du côté de la Suisse, le regard plongeait dans la profonde vallée du Rhône, parcourait les blanches crêtes des gigantesques montagnes qui relient le Valais à l'Oberland bernois, et s'étendait jusqu'à la *Jungfrau* (la Vierge) et à la *Furca* (la Fourche), point central des Alpes, à 140 kilomètres de distance.

Du côté de la Savoie, le spectacle était plus rapproché et plus admirable encore. J'avais en face la longue vallée de Chamouny; à droite, la chaîne et les pics élevés des Aiguilles-Rouges; à gauche, toute la chaîne du Mont-Blanc, visible de la base au sommet, flanquée et couronnée d'énormes aiguilles pyramidales, avec les vastes glaciers du *Tour*, d'*Argentière*, des *Bois* (*Mer de Glace*), etc., qui se sont creusé un lit profond au centre et sur les flancs de ces masses de granit et de calcaire, et qui semblent couler comme des fleuves à surface hérissée, jusque dans la vallée et sur les bords même de l'Arve.

A la hauteur de mon regard, une couche horizontale de blanches vapeurs, dont je pouvais aisément suivre toutes les

oscillations, s'étendait en nuage léger sur une grande partie de la vallée. Tantôt, les vapeurs soulevées par le vent me dérobaient la vue du soleil, ainsi que tous les sommets des montagnes, en me laissant voir, inondées de lumière, la vallée entière et toute la partie inférieure des montagnes et des glaciers. Tantôt, les courants d'air, imprimant au nuage une ondulation contraire, faisaient disparaître à mes yeux la vallée et le flanc des montagnes, mais me permettaient de voir briller aux rayons d'un beau soleil, les dômes, les aiguilles et les couronnes de neige, qui paraissaient surgir de toutes parts d'un océan de vapeurs.

Quelquefois le nuage, immobile et semblable à un voile tendu à égale distance du sommet et de la base des montagnes qu'il coupait en deux, offrait à la fois un double et magique spectacle: au-dessus du nuage, une immense ceinture de blanches montagnes assises sur un sol de vapeurs; au dessous, l'étroite et profonde vallée qui resplendissait de lumière sous le nuage diaphane, et semblait fuir jusqu'à l'horizon lointain avec son petit fleuve et ses brillants glaciers.

J'avais eu tout le temps de jouir de ce merveilleux panorama, quand le vent, qui s'élevait peu à peu, commença à soulever en légers tourbillons les neiges du Mont-Blanc. Bientôt les vapeurs se condensèrent, puis se précipitèrent en courant glacial et avec l'impétuosité de la tempête par le col de Balme, pour retomber en pluie dans la vallée du Rhône.

A ce moment même, de nombreux voyageurs achevaient de gravir les sentiers excessivement raides du col de Balme, soit à pied, soit à dos de mulet; quelques-uns installés sur une simple civière, en guise de chaise-à-porteurs, et dans un accoutrement impossible à décrire. Ils avaient perdu leur peine, et arrivaient une heure trop tard !

Je passai toute la journée du lendemain à traverser, en

chemin de fer ou en poste, le canton du Valais, de Martigny jusqu'à Brieg. Cette longue vallée que baigne le Rhône et qu'il dévaste chaque printemps, n'a guère qu'une demi-lieue de largeur, et se trouve constamment dominée, au sud, par les Grandes Alpes qui la séparent de l'Italie ; au nord, par la haute chaîne des Alpes bernoises, dont les flancs abrupts sont cependant semés çà et là de bonnes vignes, de verts pâturages, de villages perchés comme des nids d'oiseau, et de clochers en partie recouverts de fer-blanc et brillants comme des glaces.

Je remarquai les égards empressés de tous les jeunes hommes de la contrée pour l'un de mes compagnons de route ; c'était un vieillard à l'air simple et modeste, ancien supérieur du principal collége du canton. Tous aimaient à revoir et saluaient avec une joie filiale le bon père capucin, qui avait vu plusieurs de ses ouvrages couronnés par les Sociétés savantes de France et d'Allemagne.

Un autre prêtre du pays abrégea les heures de cette longue journée et fit le charme des voyageurs français par son intéressante conversation. C'était un homme de 45 ans, curé d'un village perdu dans les montagnes les plus reculées du haut Valais. Son air ouvert, sa parole nette et franche, la facilité avec laquelle il nous parlait français, et l'étendue de ses connaissances, lui firent adresser mille questions auxquelles il répondait toujours à la satisfaction générale.

Il venait de passer ses dix jours de vacances annuelles dans un château, dont il avait élevé les enfants, et il retournait dans sa montagne, qu'il ne devait plus quitter pendant onze mois, et qui n'avait cependant à lui offrir que de l'eau, du lait, du fromage et des châtaignes. Bien rarement il avait l'occasion d'y manger de la viande ; mais de temps en temps, quand on descendait jusqu'à la ville, il faisait ache-

ter un pain de froment, aliment de luxe inconnu à ses paroissiens. Seul aussi de son village et des paroisses d'alentour, il parlait la langue française, et, pour en mieux conserver l'usage, il se faisait remettre avec soin des livres de choix et des journaux français, que ses anciens élèves lui expédiaient tous les mois du château.

Cette vie frugale et pauvre, occupée par le ministère pastoral et ornée par la culture des lettres, ne laissait pas de place à l'ennui. Il suffisait de le voir et de l'entendre pour être aussi convaincu que lui-même qu'il ne consentirait pas à quitter son petit village et son pauvre presbytère, où il avait toujours été heureux et exempt de désirs.

Le jour suivant, un ministre anglican, en compagnie duquel je gravissais le Simplon, et qui avait beaucoup voyagé et observé, me répéta plusieurs fois qu'il avait toujours remarqué que les Anglais, ses compatriotes, étaient de tous les hommes les plus avides et les plus insatiables de fortune et de bien-être. Les Français, disait-il, sont plus raisonnables et plus facilement contents de leur position. Quel éloge il eût fait des Suisses, s'il s'était trouvé la veille au milieu de nous !

La route du Simplon, la première qui ait été pratiquée à travers les Alpes, a été construite en six ans et à coûté 18,000,000 de francs. Des six passages, qui ont tous été percés dans ce siècle, pour mettre la France et la Suisse en communication avec l'Italie, le passage du Simplon est le moins élevé (1). Il est aussi le plus beau et le plus pittoresque, avec celui du Saint-Gotthard. Il faut onze heures à la di-

(1) Simplon, 2020 mètres au-dessus du niveau de la mer ; Mont-Cenis, 2024 mètres; Saint-Gotthard, 2115 mètres ; Splügen, 2118 mètres ; Petit Saint-Bernard, 2140 m. ; Grand Saint-Bernard, 2473 m.

ligence pour parcourir les quatorze lieues de la route qui serpente sur le double versant des Alpes.

Il paraît que le service postal n'est pas interrompu sur cette route, même en hiver; seulement il est moins fréquent et se fait au moyen de traîneaux. Quant aux affaires commerciales, il y a sans doute dans l'année des époques plus favorisées que celle où je m'y suis trouvé; mais j'ai été surpris de ne pas apercevoir une seule voiture de marchandises dans les deux jours que j'ai mis à traverser le Simplon et le Splügen.

On n'y rencontre qu'une centaine de voyageurs, la plupart étrangers, qui franchissent les monts, quelques-uns à pied, le plus grand nombre en diligence. Il existe au sommet du passage un petit village où peuvent séjourner les touristes désireux d'explorer ces hauteurs. Mais dans tout le reste du parcours, vous n'apercevez qu'une douzaine de maisons, qu'on appelle *refuges* et qui servent à la fois de résidence au cantonnier et de relai pour les chevaux de poste.

Le service général de la poste-diligence est assez bien fait. Le conducteur est chargé de recueillir tous les voyageurs qui se présentent et de leur fournir à tous des places. Aussi n'est-il pas rare de voir jusqu'à cinq ou six voitures, réunies en un même convoi, monter lentement vers les hauteurs, puis franchir au grand trot des chevaux les pentes du versant opposé.

Il semble que les accidents devraient être fréquents sur ces rampes inclinées et qui se replient si brusquement sur elles-mêmes; car il suffirait du faux pas d'un cheval, à l'un des mille détours de ces routes étroites, pour précipiter chevaux, voiture et voyageurs au fond des ravins. Heureusement ces chevaux ont le jarret aussi sûr que flexible et ne bronchent jamais.

J'avais eu déjà, à une autre époque, l'occasion d'apprécier leur solidité : C'était sur la route de Florence à Rome. Notre petite poste-diligence gravissait avec peine les hauteurs des Apennins et leurs nombreuses collines superposées. Mais dès que nous avions atteint un sommet, nos trois postillons, avec leur uniforme en guenilles, lançaient leurs six chevaux au galop sur les pentes rapides d'une route bien entretenue, mais étroite, tortueuse, souvent bordée de précipices ; et ne cessaient de les frapper en cadence, à grands coups de fouet ou de bâton, jusqu'au pied de la colline.

Mais les cochers ne sont pas toujours d'aussi bonne qualité que les chevaux, et je m'étonne que leur imprudence n'occasionne pas plus souvent des malheurs. Ainsi dans mon récent voyage, après avoir franchi les hauteurs du Simplon, nous parcourions le versant méridional dans une assez lourde voiture attelée de deux chevaux. Nous allions grand train sur cette belle route, qui s'appuie à gauche sur les flancs escarpés de la montagne, mais dont le côté droit, bâti comme un mur de fortification, ou comme les quais de nos bassins, s'avance sans parapet, et se déroule en zigzags sans fin le long de perpétuels ravins. Cette vue seule exciterait l'inquiétude du voyageur timide. A l'un des brusques détours de la route, les chevaux mal guidés sont entraînés par la charge et par la vitesse de la course, et ne peuvent décrire à temps la courbe de la chaussée. Heureusement, l'un d'eux put se poser en arc-boutant sur le bord extrême de la rampe. Nous dûmes à son instinct et à sa solidité de ne pas tomber à pic en nous brisant sur les roches, entre lesquelles serpentaient les eaux torrentueuses du ravin.

Quinze jours plus tard, à mon retour d'Italie, les cinq chevaux de notre diligence descendaient au grand trot les gorges sinueuses de la *Via mala*. Ils venaient de s'engager en

tournant sur un pont étroit et d'une seule arche, qui est comme suspendu à une effrayante hauteur au-dessus du Rhin. Tout-à-coup nous ressentons une secousse : c'est la roue qui se heurte au parapet du pont ; le cuir du moyeu est emporté, le fer lui-même crie et s'applatit. La diligence franchit cependant l'obstacle en écornant la pierre. Mais nous fûmes littéralement à deux doigts de notre perte, et sur le point d'être précipités en bloc dans le gouffre béant, au fond duquel le fleuve presque inaperçu mugissait sous nos pieds, à une profondeur de 100 mètres.

Cet incident suspendit à peine quelques instants la contemplation du spectacle étrange que nous admirions depuis une heure.

La *Via mala*, cette gorge si célèbre autrefois par les difficultés et les dangers sans nombre qu'elle offrait aux voyageurs, sillonne profondément le versant suisse du Splügen, et forme le plus oriental, et aussi le plus sombre et le plus sauvage des grands passages des Alpes. L'entrée de la gorge est encore aujourd'hui dominée par les ruines d'un vieux château. On dit que c'est la plus ancienne forteresse de l'Helvétie, et qu'elle fut construite par les Etrusques pour se protéger contre les poursuites des Gaulois, en l'an 164 de Rome. Le bras du Rhin, qui se précipite des hauts sommets sous le nom de Rhin postérieur, reçoit en passant les noires eaux de la *Nolla*, et roule écumeux et frémissant sur un lit tout hérissé de roches. La vallée étroite et désolée se déchire en horribles sillons, s'assombrit de moment en moment, et reste longtemps obscure entre les deux montagnes de pierre nue qui, à droite et à gauche, se dressent perpendiculairement à la hauteur de 500 mètres. Les deux parois de la montagne se rapprochent enfin et s'avancent tellement au-dessus du sombre torrent, qu'il a fallu, pour se frayer pas-

sage, percer des galeries à travers ces masses de calcaire. Cependant, le Rhin se creuse un lit de plus en plus encaissé et si profond qu'il reste quelque temps invisible dans la saison des basses eaux ; mais, à l'époque de la fonte des neiges, il se gonfle démesurément; ses ondes mugissantes remplissent toute la gorge, se précipitent avec la fureur du torrent, et, contraintes de se resserrer dans l'étroit passage du pont, menacent quelquefois d'atteindre jusqu'à la hauteur de l'arche, élevant ainsi leur niveau d'environ 300 pieds.

Malgré les magnifiques horreurs de la *Via mala*, et les riches perspectives que présente aussi le versant méridional du Splügen, la plupart des touristes donnent la préférence aux beautés de la route du Simplon. Tout le temps que l'on met à franchir le versant nord du Simplon, les perspectives de la vallée du Rhône et des Alpes bernoises sont si variées, si pittoresques et si grandioses, avec leurs glaciers, leurs neiges et leurs crêtes extraordinaires, que le regard ne peut s'en détacher. Au sommet du passage, on se croirait volontiers au fond d'un lac desséché : c'est un large plateau circulaire, de toutes parts bordé de glaciers et de cimes neigeuses, et sur lequel la rose des Alpes est la seule fleur qu'on voie s'épanouir.

Aussitôt qu'on s'éloigne du plateau du Simplon, en descendant le versant méridional, la neige disparaît ; mais longtemps encore la nature se présente sous les formes les plus étonnantes et même sous les aspects les plus sauvages.

Ici, c'est la *Diveria* qui, dans son cours rapide et tourmenté, roule longtemps à vos côtés ses ondes écumeuses. Bientôt vous pénétrez dans la célèbre gorge de Gondo, si aimée des peintres, gorge longue, étroite, creusée en affreux sillons, partout saisissante d'horreur. La route ressemble de plus en plus à un long balcon suspendu au-dessus des abîmes. On

s'enfonce à chaque pas entre deux gigantesques montagnes qui se dressent à pic de chaque côté, jusqu'à l'effrayante hauteur de 650 mètres, et qui, surplombant en quelques endroits, forment une voûte colossale au-dessus de la route assombrie et des bruyantes eaux du torrent. Puis, à la sortie même de la sombre gorge, l'oreille est assourdie par le fracas des nombreuses chutes d'eau, qui tombent en bouillonnant dans la Diveria, et qui captivent longtemps les regards éblouis du spectateur. La plus belle de ces cascades est celle du Fressinone, qui se précipite d'une grande hauteur sur des rochers, dont le manteau de blanche écume resplendit au loin aux rayons du soleil.

C'est au milieu des merveilleuses perspectives et des magnificences incomparables de cette nature étrange de beauté et d'horreur, que nous franchissons les Alpes, et que, touchant enfin un sol nouveau, nous découvrons tout-à-coup le riant et gracieux val d'Ossola, qui contraste si heureusement avec la triste vallée que ravage le Rhône de l'autre côté des monts et à laquelle nous avons dit adieu le matin.

L'air embaumé qu'on respire, l'azur transparent du ciel, les teintes plus douces de l'horizon, le fin tapis de verdure qui s'étend sur toute la plaine, les fortes tiges de maïs avec leurs gros épis, les blanches maisons éparses dans la vallée, les vignes partout disposées en berceau, et déjà des mûriers et des orangers à la brillante verdure, tout ici révèle la belle Italie.

Ce que le nord de l'Italie offre de plus intéressant aux yeux du touriste, ce sont ses lacs et les villes de Milan et de Venise.

Le niveau des lacs de cette région est environ 200 mètres au-dessus de celui de la mer, et 200 mètres au-dessous du niveau des lacs suisses. Le lac de la Garda est le plus étendu;

mais le lac Majeur et le lac de Côme sont incontestablement les plus beaux. Ils sont tous très poissonneux et l'on y pêche des truites qui pèsent quelquefois vingt livres.

Le lac Majeur a 15 lieues de long, à peu près une lieue de large, et atteint jusqu'à 865 mètres de profondeur. L'eau du lac semble verte au nord, tandis que dans le sud elle paraît d'un bleu foncé. Au nord, les rives sont bordées de hautes montagnes généralement boisées. La rive Est, peu élevée, s'abaisse insensiblement au niveau de la plaine de la Lombardie. C'est la rive Ouest qui possède tous les beaux paysages et toutes les richesses de la végétation italienne. Le myrte, le figuier, l'olivier, le grenadier, l'oranger et d'innombrables vignobles tapissent à perte de vue des côteaux qui se succèdent sans fin, en offrant toujours de nouveaux charmes. C'est un immense et magnifique jardin, parsemé d'un nombre infini de blanches et coquettes villas, et qui, sur une étendue de 12 à 15 lieues, déroule à vos yeux le luxe et les grâces de sa splendide culture, incline ses beaux feuillages jusque dans les eaux du lac, et souvent, à votre passage, vous embaume du suave parfum de ses fleurs.

Le groupe des îles Borromées ajoute singulièrement aux charmes du beau lac. Ces quatre îles sont la propriété du comte Borromée, qui seul possède et peut concéder le droit de pêche dans les eaux du vaste lac. L'une des îles, *Isola dei Pescatori*, n'est peuplée que de pêcheurs. L'*Isola Madre*, l'île mère, et l'*Isola Bella*, la belle, ne sont au contraire habitées que par le comte et par ses gens. L'*Isola Bella* n'était, il y a deux siècles, qu'un rocher nu et privé de toute végétation : ce triste rocher, converti par un Borromée en un merveilleux jardin, est aujourd'hui chargé de mûriers, d'orangers, de citronniers, de limoniers, de magnolias, d'aloës, etc., tous de la plus admirable végétation et disposés par étages. De la 10e

terrasse, élevée à 32 mètres au-dessus de l'eau, le regard embrasse la plus grande partie du lac, et s'étend sur les hautes montagnes du nord, qui semblent couronnées d'une blanche guirlande : ce sont les neiges et les glaciers du Simplon que l'œil aperçoit au loin, en même temps qu'on respire le parfum de la fleur de l'oranger et que la main pourrait cueillir le fruit d'or de ce nouveau jardin des Hespérides.

Les Borromée ont su réunir dans ces îles fortunées les beautés de l'art anx beautés de la nature. Les jardins sont partout ornés de jets d'eau et de statues, et le vaste palais de l'*Isola Bella* présente tout un musée de tableaux et de bronzes de mérite. Tout le sous-sol se compose d'une série de grottes à rocailles et à mosaïques, enrichies de statues et rafraîchies par de nombreuses fontaines. Pendant les quatre beaux mois de l'année. le noble comte a l'extrême complaisance de se renfermer chaque jour dans quelques petites pièces de son château, pour laisser aux nombreux visiteurs le loisir de parcourir librement les appartements et les jardins.

Je ne puis quitter le lac Majeur, sans signaler la statue qui fut érigée près d'Arona, au 17e siècle, en l'honneur de Saint Charles Borromée. Cette statue, qui domine toute la contrée, ne paraît pas, à distance, dépasser les proportions ordinaires. Cependant elle s'élève, en y comprenant le piédestal de granit sur lequel elle repose, à la hauteur du fameux colosse de Rhodes, (statue, 21 m., piédestal 13 m.). La tête, les mains et les pieds ont été coulés en bronze; tout le vêtement est en cuivre forgé. C'est une œuvre d'ailleurs aussi remarquable au point de vue de l'art, qu'étonnante pour ses énormes proportions.

On peut monter dans l'intérieur de cette statue; mais cette ascension ne s'opère pas sans difficulté. A défaut d'escalier, il faut recourir à une longue échelle, qu'on dresse avec peine

et qui s'appuie à l'extérieur sur la corniche du piédestal ; puis sur cette échelle il faut en greffer une seconde, qui va s'enfoncer dans un pli ménagé entre la soutane et le rochet de la statue. C'est par cette ouverture,et à l'aide de barreaux de fer disposés à l'intérieur, que l'on peut monter jusque dans la tête, qui contient aisément trois ou quatre personnes à la fois. Une sorte de lucarne,pratiquée entre les épaules du colosse, permet à ceux qui ont fait l'ascension de jouir de la plus admirable vue sur le lac et sur les Alpes.

Le lac de Côme est peut-être encore plus beau que le lac Majeur. Un peu moins étendu et moins profond que ce dernier, il est en partie bordé de hautes montagnes, dont quelques-unes dépassent de plusieurs centaines de mètres le passage du Simplon. Ces montagnes donnent au lac un aspect des plus grandioses, et forment un fond de tableau magnifique aux riants paysages de ses rives enchantées. Le panorama est surtout délicieux à contempler du cap de Bellaggio, où le lac se bifurque et se divise en deux bras. C'est le point de vue le plus renommé de tous les lacs d'Italie.

Le lac de Lecco, bras oriental, est fort riche en sites pittoresques ; mais c'est surtout le bras occidental, le lac de Côme proprement dit, qui est merveilleux à voir. Sur une longueur d'environ sept lieues, les bords de ce lac, que l'on traverse à une égale distance des deux rives, sont assez près du voyageur pour déployer à ses yeux tous leurs charmes, et sont aussi grandioses et plus gracieux que les bords si vantés du Rhin. A droite et à gauche, les regards ne rencontrent que des forêts de noyers et de marronniers sur le flanc des montagnes, et, sur les rives voisines, de riches vergers d'oliviers et de mûriers, d'innombrables vignes en terrasses,

de magnifiques jardins chargés de grenadiers, de citronniers, d'orangers, de camélias, de magnolias, etc.

Enfin, ce qui assure le prix de la beauté à ces paysages ravissants, ce sont les gracieuses villas que l'aristocratie milanaise a semées par centaines sur l'une et l'autre rive, dans tous les vallons, sur tous les côteaux. Beaucoup de ces villas ont la richesse des palais, et sont ornées de statues et de tableaux des plus grands maîtres. Parmi les plus somptueuses, on distingue celles du roi des Belges et de plusieurs princes russes ou prussiens, qui viennent souvent par leur présence ajouter encore à l'éclat et aux charmes de ces rives délicieuses.

Milan est depuis plus de vingt siècles la grande cité de l'Italie septentrionale. Cette ville ne possède cependant aucun monument ancien, grâce à la fureur des barbares et à l'ambition des princes, dont elle fut trop souvent la victime.

Bien assise au milieu d'une belle et vaste plaine, elle a quatre lieues de circonférence et une population de 220,000 habitants. Elle n'a pas, il est vrai, comme toutes les autres grandes villes d'Italie, le précieux avantage d'être arrosée par un fleuve, ou baignée par les eaux de la mer ; mais les trois canaux qui la traversent alimentent suffisamment son immense commerce, et transportent les produits de son industrie au lac Majeur, au lac de Côme et jusque dans l'Adriatique. Entourée d'un long boulevard planté de marronniers, de tilleuls et de magnifiques platanes, elle possède dans tous les quartiers une foule de grands hôtels et de vastes jardins particuliers, mais peu de jardins publics.

Les rues sont souvent étroites et tortueuses, mais bordées de beaux édifices, et toujours remarquables par leur exquise propreté et par le luxe de leur pavé. Les trottoirs se composent de larges dalles de granit, placées au niveau de la chaus-

sée et légèrement inclinées vers le centre. Le milieu de la rue est lui-même pavé dans toute sa longueur de plusieurs bandes de dalles épaisses, sur lesquelles doivent toujours porter les roues des voitures qui montent ou qui descendent la rue. Tout l'intervalle qui existe entre ces diverses bandes de grand dallage est garni de petits galets très durs, très unis et très serrés, qui sont posés debout et qui forment un pavé aussi sûr pour le pied des chevaux que facile pour les piétons.

Les places publiques sont peu nombreuses et assez irrégulières. La place d'Armes seule est vaste. A l'une de ses extrémités, s'élève un arc de triomphe monumental, dans le genre de l'arc triomphal de l'Etoile de Paris. L'arc de la Paix de Milan est tout entier en marbre blanc et mérite une place distinguée parmi les plus belles œuvres de notre époque. Commencé par Napoléon Ier, en mémoire de l'achèvement de la route du Simplon, terminé par l'empereur François d'Autriche, et inauguré au couronnement de son successeur, il porte aujourd'hui de nouvelles inscriptions en l'honneur de Victor-Emmanuel et de Napoléon III.

Sur un autre côté de la place d'Armes s'étend, en forme d'ellipse, une arène spacieuse fondée par Napoléon Ier. Cet amphithéâtre, destiné aux courses de chevaux et de chars, peut aussi être inondé, et servir à des divertissements nautiques. Il contient aisément 30,000 spectateurs.

Parmi les autres monuments de cette ville, il ne faut pas oublier la Bibliothèque ambroisienne, qui jouit d'une réputation européenne et l'église de St-Ambroise, si riche en objets antiques et précieux. Mais tout s'efface en présence de la cathédrale.

Cette cathédrale est en effet la merveille de Milan, ou plutôt l'une des plus grandes merveilles du monde entier. Disons

d'abord que les murs, les colonnes, le toit, les pyramides, les statues, tout y est de marbre blanc. Le pavé lui-même se compose de marbres de diverses couleurs, incrustés en forme d'arabesques. Voici les dimensions de l'édifice : Longueur totale, 150 mètres; largeur, 60 m.; hauteur sous voûte, 46 m.; hauteur de sa grande pyramide, 106 m.

Ici, comme à Cologne, l'architecte qui créa cette œuvre de génie est resté inconnu. Jean Galéas Visconti, duc de Milan, jeta en 1386 les fondements de la cathédrale, qu'il dédia à la Sainte Vierge : *Mariæ nascenti*. Elle est aujourd'hui terminée dans ses parties principales ; mais elle est encore loin d'avoir atteint le complément d'ornementation qu'elle réclame. Et cependant il semble au premier coup d'œil que rien ne manque à la perfection de l'édifice, excepté la façade du temple qui est presque entièrement de style grec et qui, malgré sa splendeur, s'harmonise peu avec les belles formes ogivales du reste du monument.

Vingt fois, j'ai fait le tour de la vaste cathédrale, sans me lasser jamais de contempler et d'admirer la hauteur, la richesse, l'éclat de ces murs de marbre, de ces pilastres à colonnes, chargés de bas-reliefs ; de ces fenêtres si légères et si gracieuses au milieu des quatre étages de niches et de statues qui les encadrent si noblement ; de ce chevet merveilleux, chef-d'œuvre incomparable d'élégance et de splendeur ; de cette forêt d'aiguilles qui s'élancent de toutes parts au-dessus des toits, enfin de cette pyramide centrale qui s'élève comme une reine bien au-dessus de toutes celles qui l'entourent.

A l'intérieur, où l'on pénètre par les cinq grandes portes de la façade, on est d'abord saisi à l'aspect de ces cinq nefs si vastes, si élevées, si profondes, assombries par les vitraux des hautes fenêtres latérales, et des trois immenses fenêtres

du pourtour du chœur, où brillent par milliers d'excellents médaillons d'histoire religieuse. Vous admirez ensuite les 52 colonnes en faisceaux qui séparent les nefs et s'élèvent jusqu'aux voûtes. Les colonnes de la grande nef ont une distinction toute particulière : leur chapiteau, haut de 6 mètres, se compose de huit niches délicatement sculptées et ornées de belles statues.

Les fonts baptismaux sont remarquables par l'antique et vaste cuve de porphyre, dans laquelle on pratique encore, comme au temps de St-Ambroise, le baptême par immersion. (Ce mode de baptiser, ainsi que l'usage des aliments gras tous les jours de la semaine qui précède le premier dimanche de carême, et plusieurs particularités liturgiques constituent le *rit ambroisien*, qu'on observe toujours dans l'église de Milan).

Les autels sont tous dignes de la basilique. Mais les larges baldaquins de soie qu'on voit suspendus au-dessus de tous ces autels, s'harmonient mal avec les formes architecturales, et nuisent sensiblement à la beauté du coup d'œil. Les deux pilastres du bas du chœur soutiennent deux vastes chaires de bronze doré, dont l'une est exclusivement réservée à l'archevêque. Les deux orgues de cette cathédrale sont, comme celles de Venise et de beaucoup d'autres églises d'Italie, installées avec tous les chantres dans les galeries supérieures du chœur.

Le chœur est de quelques mètres plus élevé que la nef et les bas-côtés qui l'entourent. Au-dessous, s'étend une chapelle souterraine, de laquelle on passe dans une seconde chapelle, qui est beaucoup moins spacieuse, mais infiniment plus précieuse que la première, et qui s'avance en s'élargissant jusque sous la grande nef : c'est la chapelle de St-Charles Borromée. Cette crypte reçoit la lumière par une large ouverture pratiquée dans le pavé, au pied des degrés

du chœur ; ce qui permet aux fidèles d'assister aux offices, sans descendre dans le souterrain. Sur l'autel de cette chapelle splendide, on voit constamment exposée une magnifique châsse de cristal de roche, montée en argent et enrichie des pierres les plus précieuses : c'est dans cette châsse qu'on a déposé et qu'on vénère le corps embaumé du saint archevêque, revêtu de ses habits pontificaux.

Le trésor de l'église possède une foule d'objets précieux, dont quelques-uns remontent jusqu'à St-Ambroise, d'anciens calices à coupe d'ivoire, toute la chapelle de St-Charles, et deux statues de grandeur naturelle, en argent massif et incrustées de pierreries, que l'on porte dans les processions solennelles, et qui représentent les deux saints archevêques de Milan, la mître en tête et les mains élevées pour prier ou pour bénir. C'est la ville qui a fait don de la statue de St-Ambroise.

Quelle que soit la magnificence des formes et des décors que ce monument extraordinaire offre aux regards étonnés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, on ne saurait en apprécier la somptuosité et la perfection qu'en montant au dessus de l'édifice. Pendant trois heures, je n'ai cessé de parcourir ces immenses toits de marbre blanc et poli, de contempler cette profusion inouïe d'escaliers et de balustrades, d'admirer ces milliers de fleurons, tous différents les uns des autres, et ces nombreux arcs-boutants, au-dessous desquels retombent des guirlandes ou des dentelles de marbre, et que surmonte un double rang de balustrades merveilleusement sculptées. J'errais avec délices sur toutes ces brillantes terrasses peuplées de belles statues, au milieu de toutes ces aiguilles, si sveltes, si élégantes et d'un travail si fini, qui, s'élevant de toutes les parties du dôme, allaient à 15 et 20 mètres au-dessus de ma tête servir de piédestal à autant de statues colossales tenant en main des trompettes, des paratonnerres, etc. J'admi-

rais enfin cette pyramide centrale, plus ornée et plus majestueuse que toutes les autres, qui soutient à 100 mètres dans les airs une belle statue de la Sainte-vierge, au manteau d'or.

On consacre chaque année 100,000 francs à l'achèvement du temple, que décorent déjà plus de 100 pyramides et plus de 7,000 statues. Quand il sera terminé, on y comptera 10,000 statues et 135 pyramides. Mais dès aujourd'hui, dans les heures où le beau soleil d'Italie inonde de ses rayons argentés tous ces pilastres, toutes ces pyramides, toutes ces statues, toutes ces blanches dentelles de marbre, l'œil est vraiment ébloui, et jouit d'un spectacle incomparable.

Cette cathédrale est l'un des trois grands monuments religieux de la catholicité, c'est-à-dire du monde entier. Les deux autres, que j'ai eu aussi le bonheur de visiter, sont la cathédrale de Cologne et St-Pierre de Rome. S'il m'était permis de mettre en parallèle ces trois merveilles de l'art religieux, je formulerais ainsi mon appréciation :

La Basilique de St-Pierre de Rome, avec l'immense colonnade qui lui sert de péristyle, avec son large portique, avec ses vastes nefs, si splendidement décorées de mosaïques et d'objets d'art de tout genre, avec cette majestueuse coupole qui couronne son noble front comme une tiare, est de tous les temples le plus grandiose; c'est la mère, la reine de toutes les églises.

Si nous considérons spécialement la richesse de la matière, la multiplicité, la légèreté et l'éblouissant aspect des ornements semés partout, surtout à l'extérieur, avec une incroyable profusion, la cathédrale de Milan prendra le premier rang. Elle brille au milieu des plus beaux monuments, comme le diamant parmi les pierres les plus précieuses.

La cathédrale de Cologne se distingue entre toutes par la

pureté de son style et la perfection de ses formes, par l'heureuse alliance de la noblesse et de l'élégance dans l'ensemble et dans tous les détails, par la grâce, la magnificence et l'élévation de ses colonnes, de ses voûtes et de ses flèches, qui vont bientôt dépasser de 15 à 20 mètres la haute pyramide d'Egypte et la flèche de Strasbourg. Dans ce temple, mieux encore que dans les deux autres, on sent l'âme s'élever à Dieu, la terre se rapprocher du ciel. C'est, à mon avis, la maison de la prière, l'église catholique par excellence.

Le panorama dont j'ai pu jouir au-dessus du dôme de Milan est admirable, et beaucoup plus étendu que les panoramas célèbres du Rigi en Suisse et de Heidelberg sur les bords du Rhin. Le regard se promène sur toute la plaine et sur les lacs de la Lombardie, et n'est borné qu'à 30 ou 35 lieues de distance, au sud par les Apennins, à l'ouest par les Alpes françaises, au nord et au nord-est par les Alpes de la Suisse et du Tyrol.

La première ville que nous rencontrons sur la route de Milan à Venise se présente sous un aspect singulièrement pittoresque. Bergame s'élève en amphithéâtre sur les flancs et sur le sommet d'une montagne isolée au milieu d'une plaine aussi vaste que fertile. On ne pénètre pour ainsi dire dans la ville que par escalade, tant la montée est rude et pénible ; mais la beauté des divers points de vue et la végétation luxuriante de la campagne dédommagent amplement de la fatigue de la course. Partout où le regard peut s'étendre, dans la plaine et sur les côteaux, on voit se dérouler un magnifique tapis d'oliviers, de mûriers au splendide feuillage, d'arbres de tout genre chargés des fruits les plus savoureux.

Plus loin, nous atteignons les faubourgs de Brescia, ville non moins peuplée, non moins commerçante et aussi riche

que Bergame. Une heure après, j'étais sur le champ de bataille de Solférino.

Quelques jours auparavant, à la gare de Magenta, de l'autre côté de Milan, j'avais eu l'occasion de voir la pyramide de marbre blanc, qui venait d'être érigée près de la station, en souvenir de notre victoire. C'était là, en effet, qu'après avoir tourné les positions ennemies, et sur le point de se précipiter sur la bourgade fortifiée, nos zouaves se heurtèrent en vain pendant plus de dix minutes contre la haute et forte palissade du chemin de fer. Ils y furent mitraillés sans pouvoir se défendre jusqu'au moment où, triomphant enfin de l'obstacle par des efforts combinés avec la hache des sapeurs, ils purent se jeter en furieux sur Magenta et y saisir la victoire, qu'ils avaient achetée du plus précieux de leur sang.

A Solférino, j'avais devant moi la partie de la vallée qu'occupait notre premier corps d'armée, et plus loin les hauteurs que domine encore la fameuse tour carrée, et d'où il fut si difficile de déloger les Autrichiens. C'est qu'en effet ces hauteurs sont considérables, très escarpées et d'un accès difficile, même pour l'infanterie. On dirait presque un long et formidable retranchement élevé par le génie de l'homme pour servir de rempart à une place de guerre. Du reste, à Solférino comme à Magenta, on n'apercevait plus, du moins à distance, aucune trace des ravages causés, cinq ans auparavant, par les boulets et la mitraille.

Nous passons une heure à la gare de Peschiera, d'où je peux, à l'aide de ma longue-vue, parcourir les rives du grand lac de Garda, pendant que la douane autrichienne inspecte minutieusement les passeports et les bagages. C'est ici l'entrée du fameux quadrilatère, autour duquel on aperçoit les villages de Castiglione, de Rivoli, d'Arcole et de Montebello, à jamais illustrés par nos victoires.

Je n'ai pu voir Mantoue, berceau du grand poète dont les cendres reposent à Naples, ni apercevoir les fortifications qui rendent cette place presque imprenable ; mais il est difficile de rencontrer une place de guerre plus imposante que Vérone. Cette ville, admirablement assise sur les deux rives de l'Adige, compte plus de 60,000 habitants. Non-seulement dans les redoutables travaux d'enceinte de la ville, mais sur toutes les éminences, sur tous les plateaux qui l'entourent, l'œil ne distingue au près et au loin que des forts détachés, des bastions et des fortifications de toute sorte, dont une bonne partie sont de création récente. Il en est de même à Peschiera.

Du reste, même en dehors du point de vue militaire, Vérone est une grande et belle ville, ornée de plusieurs monuments remarquables. Mais aucun d'eux ne peut être mis en parallèle avec la magnifique arène de la place Bra. Ce grandiose amphithéâtre, moins spacieux mais mieux conservé que le colysée romain dont il est le principal rival, remonte au moins au temps de Trajan et peut contenir 50,000 spectateurs.

Je m'arrête peu de temps à Vicence, malgré son beau site, ses charmantes promenades et ses somptueux édifices. Je parcours aussi rapidement Padoue, qui existait avant Rome et donna le jour à Tite-Live. C'est aujourd'hui une ville de 50,000 habitants; elle possède de beaux édifices religieux, et un vaste palais de justice orné de deux cents colonnes de marbre.

J'ai hâte d'arriver à Venise ; Venise, la ville des lagunes, la noble héritière de Tyr et de Carthage, qui fut pendant des siècles la reine de l'Adriatique, la dominatrice des mers, la grande cité commerciale du monde.

A mesure que nous approchons, le sol se dénude peu à

peu, et la brillante végétation italienne fait place à de vastes marais, couverts de flaques d'eau. Bientôt le marais est inondé tout entier, et nous n'apercevons plus, à droite et à gauche, que la surface immobile d'un beau lac.

C'est l'Adriatique, au milieu de laquelle nous courons à toute vapeur sur une étroite chaussée d'environ huit kilomètres de longueur. Devant nous s'élèvent et grandissent à vue d'œil plusieurs îles semées dans des eaux limpides et argentées, et au milieu de ces îles, une île plus vaste, plus majestueuse que toutes les autres, ou plutôt une ville, une grande cité qui sort des eaux, toute illuminée des feux d'un beau soleil couchant. Venise se présentait à nous sous un aspect vraiment admirable et magique.

La gare du chemin de fer s'ouvre sur le grand canal. Je descends dans une des élégantes et noires gondoles qui bordent le quai. La gondole glisse d'abord, légère et rapide, sur les eaux du grand canal, puis poursuit sa course à travers une foule de petits canaux et sous un grand nombre de petits ponts, et me dépose près la place Saint-Marc, sur les degrés mêmes de l'hôtel *La Luna*.

J'avoue que, dès ce moment et malgré la grande nouveauté du spectacle, j'avais perdu une partie de mes illusions.

On sait que Venise, qui a pris naissance vers le Ve siècle de l'ère chrétienne, se compose de 70 petites îles naturellement séparées par de nombreux canaux, mais reliées entre elles par 300 ponts. La ville est coupée en deux parties inégales par le grand canal, dont la largeur varie entre 30 et 60 mètres, et qui prend la forme de la lettre S dans un parcours de 3750 mètres.

Ce canal, dont l'aspect est féerique dans les jours de grandes

réjouissances, où toute la ville s'y promène en gondoles, est ordinairement terne et sans vie. Gondoles et barques, tout y reste immobile. Sur ses bords, vous n'apercevrez ni quais, ni promeneurs, ni terrasses, ni parterres ; mais seulement çà et là les murs d'un hôtel, d'un petit palais ; et plus souvent des maisons communes ou même de chétive apparence, dont la facade est tournée du côté opposé. Les centaines de petits canaux qui serpentent en tout sens sont tous étroits, sombres, entourés de hautes maisons, dont on ne voit que la partie postérieure, et dont le ciment ou les briques dénudées et mutilées se baignent dans des eaux solitaires et tristes.

Venise n'a pas de Corso comme les autres villes d'Italie; le grand canal en tient lieu. Ses rues sont fort nombreuses, mais aucune n'est vraiment belle et spacieuse. Généralement irrégulières, courtes et même tortueuses, elles n'ont pour la plupart que deux, trois ou quatre mètres de largeur. Toutes sont bien pavées en larges dalles et entourées de maisons élevées, mais d'aspect sombre et peu gracieux. Vous n'y voyez point de trottoirs ; ils seraient inutiles. Mais à l'extrémité de chaque rue, selon le désir que vous avez de continuer votre course par terre ou par eau, vous descendez un escalier qui conduit au canal, ou bien vous montez deux ou trois degrés pour franchir le petit pont qui aboutit à la rue voisine. On comprend dès-lors pourquoi, dans toute la ville, on ne rencontre ni chevaux, ni équipages. Il n'y a de place à Venise que pour les piétons et les gondoles.

L'aspect général de la population est peu satisfaisant. Les hommes, et surtout les femmes de la classe commune, ont un costume plus pauvre et une tenue plus négligée que dans les autres grandes villes.

Quant au climat, il est aussi doux à Venise qu'à Milan; toutefois le ciel y est moins pur et moins transparent, et

malheur au pauvre voyageur qui n'a pas pris pour la nuit ses précautions contre les moustiques.

Venise possède quelques squares ou jardins publics; mais ils sont en petit nombre et relégués aux extrémités de la ville. Les fleurs n'y sont pas moins rares que les jardins. Je crois même qu'elles seraient à peu près inconnues de la plupart des habitants, si ce n'est qu'une ou deux bouquetières parcourent la place St-Marc, en offrant quelques chétifs bouquets de la grosseur d'un œillet, composés de fleurs grêles et sans parfum. Quel contraste avec ce que je venais de voir à Milan, particulièrement au convoi funèbre d'un enfant! Ses petits camarades l'accompagnaient à sa dernière demeure, au nombre de soixante environ, et tous tenaient à la main un énorme bouquet formé des fleurs les plus fines et les plus délicates, dont ils allaient embaumer la tombe de leur jeune ami.

Il reste peu de monuments à voir, quand on a visité la place et l'église de St-Marc, le palais des doges et l'académie des beaux-arts.

La place ressemble assez, pour la forme comme pour l'étendue, à l'intérieur du Palais-Royal de Paris. L'un des petits côtés du quadrilatère est occupé par la basilique et par une des extrémités du palais ducal, qui se prolonge sur la *Piazetta* jusqu'au grand canal et se replie sur le quai des Eslavons. Les trois autres côtés de la place de St-Marc sont formés par un immense palais de marbre blanc, qui repose sur 128 arcades fort élégantes, enrichies de sculptures et de bas-reliefs très estimés. Les magasins du Palais-Royal brillent d'un tout autre éclat que ceux de la place de St-Marc. Cependant, cette place est d'une étonnante magnificence, soit aux heures où, resplendissante aux rayons de son beau soleil, elle n'est guère visitée que par les centaines

de pigeons auxquels elle offre l'hospitalité, soit aux doux reflets du gaz, et pendant les longues et charmantes soirées où des milliers de promeneurs se donnent rendez-vous sur ses larges dalles de marbre.

Trois grands mâts de bronze s'élèvent encore sur la place, en avant de la façade du temple ; mais on n'y voit plus flotter l'étendard victorieux, que la grande république y arborait en signe de sa domination sur la Morée, l'île de Candie et le royaume de Chypre. Tout près de là, vous remarquez le *Lion de St-Marc*, ainsi que le Clocher, haute et pesante tour de brique, dont la plate-forme présente, à 100 mètres d'élévation, le plus beau point de vue de Venise.

L'église de St-Marc, qui date du Xe siècle, est comme soudée au palais des doges et à d'autres édifices qui l'écrasent; elle n'est guère dégagée que sur sa façade. C'est le plus singulier mélange des styles grec, arabe et bizantin. Large, peu profonde et peu élevée, elle est surmontée de cinq coupoles gracieuses, mais peu visibles de la place. On y pourrait, dit-on, compter 500 colonnes de porphyre, de vert antique et d'autres marbres précieux ; toutefois, la plupart de ces colonnes sont trop petites ou trop engagées pour attirer les regards. La façade réunit une foule incohérente d'objets d'art de tout genre. Elle est pour ainsi dire couronnée par les quatre fameux chevaux de bronze qui ont passé de l'arène de Constantinople à Venise, puis de Venise à Paris, pour retourner enfin de la place du Carrousel sur le frontispice de St-Marc. On y voit aussi, à côté de nos quatre évangélistes, la Cérès de la mythologie, représentée sur un char traîné par des dragons.

Partout à l'intérieur, depuis le pavé jusqu'aux voûtes, le temple est incrusté d'or, de bronze, de mosaïques, tout au moins de marbre oriental. Mais tout cela est sombre et sans

effet. On dirait que le chœur, les chapelles latérales et le transept ont été creusés dans l'épaisseur d'une montagne, tant ils ressemblent pour la forme et l'obscurité à l'entrée des tunnels. Le pavé, entièrement composé de marbres choisis, est presque partout brisé ; il a d'ailleurs subi de telles dépressions, qu'en traversant cette église on sent sous ses pieds toutes les ondulations de la mer montante. Le maître-autel se fait particulièrement remarquer par la beauté de ses colonnes et de son baldaquin. On y admire aussi la *Pala d'Oro*, devant d'autel du Xe siècle et d'un magnifique travail.

Le palais ducal ou palais des doges est du XIVe siècle. C'est le premier monument de Venise. Sa double façade sur la *Piazetta* et sur le grand canal se compose de deux rangs de belles colonnes et de splendides arcades superposées, au-dessus desquelles règne une vaste maçonnerie de briques, couronnée d'une sorte de balustrade dentelée. Cette lourde maçonnerie contraste d'une manière fâcheuse avec l'élégance des arcades qu'elle écrase, mais ajoute par son élévation à l'importance et à l'aspect général de l'édifice. Le public n'est pas admis sous les belles galeries du rez-de-chaussée. Elles sont occupées par la garnison autrichienne, et fermées par de fortes grilles de fer, à travers lesquelles une batterie d'artillerie tourne vers la place St-Marc son front menaçant.

Le corps principal du palais est tout entier de marbre, et orné de fort belles sculptures. Il est regrettable qu'on ne puisse le voir qu'à l'intérieur de la cour ; car il est d'une magnificence incomparable. C'est là qu'on admire l'escalier d'or, l'escalier des géants, la salle des *Dix*, la salle du grand conseil et beaucoup d'autres pièces, riches en chefs-d'œuvre de sculpture, en tableaux des grands maîtres, en souvenirs historiques du plus haut intérêt. Au milieu de la collection des portraits des doges, une place est restée vide ; on y lit

sur un fond noir : *Hic est locus Marini Falierii decapitati pro criminibus.* C'est ici la place de Marino Faliero, décapité pour ses crimes.

Les fameuses prisons, construites derrière ce palais, n'en sont séparées que par un petit canal. J'étais curieux de les visiter, d'entrevoir du moins les *Piombi* et les *Pozzi* (les plombs et les puits),mais l'accès en était interdit. Il fallut me contenter d'apercevoir le pont des soupirs, petit pont couvert et fermé de toutes parts, qui est suspendu à 20 mètres au-dessus du sombre canal, et qui servait de passage aux prisonniers cités devant le terrible tribunal.

Le *Rialto* est le seul pont monumental de Venise, le seul qui, pendant des siècles, ait traversé le grand canal et mis en communication, pour les piétons, les deux parties de la ville. Ce beau pont, d'une seule arche, est encore aujourd'hui très animé, et occupé plutôt qu'embelli par deux rangs de petites boutiques qui divisent le pont en trois rues parallèles.

Le principal musée est celui de l'*Académie des beaux-arts*. Il renferme vingt salles ornées d'excellents tableaux. appartenant presque tous aux meilleurs maîtres de l'école vénitienne. Ces belles galeries empruntent à leur cachet d'originalité locale un intérêt tout particulier, qui les recommande à l'étude de l'observateur.

Il existe sans doute à Venise, comme dans les autres villes d'Italie, des églises, des palais, des chefs-d'œuvre divers, que je n'ai pas eu l'occasion de visiter, et que d'ailleurs je n'aurais pu ni bien apprécier, ni même indiquer dans cette notice. J'ai dû m'en tenir aux idées générales et aux aperçus sommaires.

Toutes les grandes cités de ce pays privilégié ont entre elles un air de famille facile à reconnaître. Chacune d'elles

a cependant sa physionomie propre, que je vais esquisser en quelques traits.

Rome est la ville des souvenirs et des monuments de tous les âges. Ses ruines, ses statues, ses musées des antiques, la proclament encore la reine du monde ancien. La basilique de St-Pierre, le Vatican, le nombre et l'incomparable splendeur de ses temples, etc., révèlent à tous les yeux que Rome seule est digne de porter la tiare et le sceptre de la religion, comme elle a su porter le sceptre de la puissance et le sceptre des beaux arts.

La ville de Naples, de beaucoup supérieure en population à toutes les autres villes de l'Italie, est aussi la plus riante, la plus suave et la plus molle. Son climat si doux, son ciel si pur, sa baie si magnifique, ses îles si pittoresques, son Vésuve qui fume toujours, lors même qu'il ne lance pas sa lave de feu ; ses environs si riches de perspectives et de souvenirs, tout concourt à faire de cette ville un séjour délicieux et à lui donner un aspect enchanteur.

Florence est justement surnommée la Belle. Située sur les rives de l'Arno, au milieu d'une plaine embaumée, qu'entourent les plus riants côteaux, elle se distingue encore par la beauté de ses rues, par les grandes et massives proportions d'une foule d'hôtels et de palais, solides comme des forteresses, par le style noble et sévère de ses somptueux édifices publics ; par la multitude et la perfection de ses statues et de ses tableaux, qui sont répandus avec profusion dans les temples, dans les palais, dans les musées et jusque sur les places publiques.

Gênes, dont le pied se baigne dans la mer, s'élève en amphithéâtre sur les pentes escarpées des hautes collines qui lui servent de couronne. Ses vastes monuments, ses églises si brillantes de marbre et d'or, ses hôtels ornés de belles statues de marbre de Carrare, ses jardins superposés en

étages, enfin et surtout le site exceptionnel et l'aspect général de la ville et de son beau port, lui méritent toujours le titre de Gênes la Superbe.

La ville de Turin est presque aussi française qu'italienne, pour la physionomie comme pour le langage. Assise au milieu d'une plaine fertile, sur la rive gauche du Pô, et tout près de la Doire, elle se distingue par la largeur et l'alignement de ses rues, et par la régularité monotone de la plupart de ses maisons. La rue du Pô, avec les belles arcades qui l'entourent dans toute sa longueur, est l'une des plus remarquables qui existent dans toute l'Italie. On y voit aussi de belles places, plusieurs églises et quelques palais de bon goût. Mais, malgré son élégance, cette ville est d'une beauté commune et sans cachet. Elle n'a ni la dignité, ni les beaux aspects, ni les richesses artistiques des autres grandes cités italiennes.

J'ai précédemment décrit Milan. C'est là et à Turin que l'esprit de la population paraît avoir le plus de rapport avec le caractère français. Mais la capitale de la Lombardie l'emporte sur sa voisine et sa rivale par l'étendue de son enceinte, le chiffre de sa population, l'importance de ses édifices et la splendeur de ses monuments. Elle a conservé le droit de s'appeler Milan la Grande.

Quant à Venise, c'est bien la ville la plus exceptionnelle de l'Italie et de l'Europe entière. C'est toujours la fille des eaux, la ville du mystère. Mais ce n'est plus la reine de l'Adriatique ; de toutes les grandes cités de l'Italie, elle est la moins peuplée, la seule déchue. Elle porte sans doute de riches lambeaux de son antique opulence, et son front s'illumine encore dans un jour de fête. Mais bientôt elle se rassied dans le silence et la tristesse. Il semble que, pour vivre, elle ait besoin de recueillir ses souvenirs.

Septembre 1864.



TABLE.





